



BIBLIOTHÈQUE CANADIENNE



COLLECTION CHAMPLAIN

Droits réservés. Canada, 1913,
par LIBRAIRIE BEACHEMIN, Limitée. Montréal.

N. 714 B.

VIE DE L'ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER LAFRANCE





Mgr. Ed.-A. LEBLANC,
évêque de Saint-Jean, N.-B. Premier évêque acadien.

002475

VIE
DE
L'ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER LAFRANCE

(Non recedet memoria ejus... Eccl. 39).

SUIVIE D'UNE COURTE NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

L'Abbé FRANÇOIS-XAVIER CORMIER

PREMIER PRÊTRE

NÉ DANS LA PAROISSE DE MEMRAMCOOK

PAR

PH. F. BOURGEOIS, C. S. C.
Professeur à l'Université du Collège Saint-Joseph, N. B.



MONTRÉAL
LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, LIMITÉE
79, rue S-Jacques
1913

BX4705

L245

B6

1713

J.Y

APPROBATION DE SA GRANDEUR, MGR E.-ALF. LEBLANC, ÉVÊQUE
DE SAINT-JEAN, N. B.

Saint-Bernard, N. E. le 20 octobre 1912.

Au Rev. Ph.-F. BOURGEOIS, PTRE, C. S. C., Collège Saint-Joseph,
West-C^o, N. B.

Mon cher Père,

J'ai l'honneur d'accorder mon *Imprimatur* à votre « Vie de M. La-
france ». C'est une œuvre historique assez considérable aussi bien
que la vie très intéressante d'un de nos grands bienfaiteurs en
Acadie.

Daigne la Vierge Immaculée bénir votre ouvrage et permettre
que votre travail fasse mieux comprendre aux Acadiens la dette
de reconnaissance qu'ils doivent à deux grands apôtres de l'éduca-
tion au Nouveau-Brunswick, les abbés Lafrance et Cormier.

† E.-ALF. LEBLANC, évêque de Saint-Jean, N. B.



PREFACE

DEPUIS 1905, le soussigné a recueilli et réuni, dans ses temps libres, dans ses veilles, aux vacances d'été et d'hiver, après ses classes, diverses notes relatives au saint ministère et aux grandes œuvres accomplies, au Nouveau-Brunswick, surtout dans les paroisses de Tracadie et de Memramcook, par feu l'abbé François-Xavier Lafrance.

Même avant cette époque, en examinant le cours des événements qui se sont passés chez les Acadiens, les résultats, les conséquences qui sont l'épanouissement des travaux et des efforts sérieux de cet homme de Dieu ; en écoutant de la bouche de nos anciens vieillards acadiens, le récit des actions de zèle, de dévouement, de sacrifice, de désintéressement du curé Lafrance, l'auteur de cet ouvrage s'était épris de la carrière véritablement remarquable de ce grand Canadien de Québec, le premier fondateur de notre Collège de Memramcook.

L'abbé Lafrance a travaillé dans l'ombre, dans l'adversité, au milieu des obstacles de tout genre. Il a travaillé jour et nuit pour le bien spirituel ainsi que pour le relèvement temporel et intellectuel de ceux dont il avait la charge. Ce travail, il l'a fait chez un peuple docile, naturellement reconnaissant, confiant en Dieu et en ses ministres, chez une race très attachée à sa foi, à l'Église sainte, à sa doctrine et à son autorité.

Mais, disons-le franchement, il a déployé son énergie au milieu d'une population qui ne comprenait pas alors le but de ce bon prêtre, chez un groupe que le despotisme anglais avait appauvri, découragé, que le manque d'écoles et d'instruction avait laissé ignorant et qui, au milieu du siècle dernier, ne se rendait pas compte, en général, des avantages de la haute éducation. Les Acadiens de cette époque étaient abattus, atterrés ; ils ne croyaient plus pouvoir se relever, sortir de

leur obscurité, de leur rang inférieur, et monter au niveau des groupes hétérogènes qui les entouraient afin de jouir des mêmes privilèges et des mêmes avantages qu'eux.

C'est dans ces conditions pénibles que l'abbé Lafrance a fait son œuvre. Pendant sa vie, il n'a jamais été bien apprécié. Il n'a eu que du labeur difficile et ingrat.

Jamais un seul applaudissement, un seul encouragement, une seule louange ne sont venus le consoler.

Jamais une main amie, la main d'un homme qui comprenait bien son idéal et ses efforts, ne s'est étendue dans la sienne pour lui dire : Courage, Monsieur Lafrance, et merci au nom des Acadiens, merci au nom des catholiques au relèvement desquels vous travaillez si ardemment.

Jamais, non seulement l'adulation et la flatterie, mais jamais même l'admiration franche et sincère ne se sont présentées auprès de lui pour lui lire une adresse et reconnaître publiquement ses bienfaits. Sa fière nature mi-écossaise aurait sans doute repoussé les premières avec mépris et indignation ; ses profondes convictions n'avaient pas même besoin des manifestations de la reconnaissance sincère. En 1862, quand le pauvre curé Lafrance, malade, usé avant le temps, vit sa fondation collégiale périlcliter et se paralyser même définitivement, il ramassa toute son énergie et tenta un dernier effort pour confier son établissement à une communauté religieuse à laquelle il céderait tous ses biens, toutes ses ressources et en même temps la plus belle paroisse française qu'il y eût alors au Nouveau-Brunswick.

Après ce grand sacrifice, il se retira, en 1864, le cœur content, au Barchois, où il demeura ignoré, caché jusqu'à ce que la mort soit venue lui apporter la belle et haute récompense due aux hommes de son zèle et de ses vertus héroïques.

C'est pour que la mémoire d'un tel bienfaiteur ne périsse pas chez les nôtres que l'auteur de ce livre a fusionné récemment des notes recueillies depuis bientôt sept ans.

Elles sont toutes de tradition ; à peine y rencontre-t-on deux ou trois lettres authentiques. Chez nous, pas de documents écrits. Nous n'avons pas d'archives, ni aux évêchés, ni dans les collèges, ni dans nos couvents ; pas un homme du monde ne s'en occupe, pas une revue, pas une association. C'est, semblerait-il, un travail auquel personne n'attache d'importance et ne songe à s'intéresser — toutes choses qui prouvent combien nous sommes encore apathiques et stationnaires à certains points de vue.

L'époque qui couvre la carrière sacerdotale de M. Lafrance, de 1841 à 1867, — de l'Union à la Confédération, — grande

époque historique aussi dans l'Histoire du Canada — est chez nous absolument obscure. C'est dans ces ténèbres que l'auteur, lanterne et calepin à la main, a dû aller recueillir les souvenirs du peuple, le témoignage oral des vieillards, enfin les documents que l'on trouvera dans cet ouvrage. Il a reçu toutefois des notes importantes de quelques amis, notamment de M. Pl. P. Gaudet, de M. Prudent, L. Mercure, des Archives Nationales d'Ottawa, du Rev. J. M. Levasseur, curé de Tracadie. Reconnaissance et remerciement à qui de droit.

En 1910, il promit de céder son ouvrage à une commission organisée en vue de préparer la statue-Lefebvre. Il confirma cette promesse en assemblée publique, au Monument-Lefebvre le 25 avril 1911, et s'engagea à envoyer ses manuscrits au secrétaire de la Commission, le 1^{er} juillet 1912. Depuis lors une maladie longue et sérieuse est venue déranger quelque peu ses plans ; mais il livre au public tous ses documents réunis, quelques-uns à bâtons rompus, et les fait suivre d'une courte notice biographique de feu l'abbé F. X. Cormier, mort curé du Haut de l'Aboujagane. Ce dernier, qui fut le protégé du curé Lafrance, a suivi le bel exemple de son intrépide et infatigable protecteur. Il a fait des sacrifices immenses pour maintenir l'honneur et assurer le succès de son *Alma Mater*. Que ce livre leur apporte à tous deux l'expression de la vive reconnaissance de notre peuple. L'Auteur livre gratuitement son ouvrage à la Commission de la Statue-Lefebvre. Il veut cependant soumettre ce livre avant qu'il soit imprimé à l'examen et aux observations de Nos Seigneurs les évêques de Saint-Jean et de Chatham, du T. R. P. Provincial de la Congrégation de Sainte-Croix, des Révérends MM. Stanislas J. Doucet et Jos. M. Levasseur, tous deux curés dans le diocèse de Chatham, de Mgr J. Hebert, curé de Bouctouche et grand-vicaire du diocèse de Saint-Jean, du R. P. A. T. LeBlanc C. S. C., économe du Collège Saint-Joseph les deux plus vieux prêtres acadiens dans le diocèse de Saint-Jean, de l'honorable Juge Landry et du Rev. P. A. D. Cormier, C. S. C., de la Commission de la Statue-Lefebvre.

Il ne demande pas que les examinateurs ci-dessus mentionnés endossent ou approuvent pleinement toutes les opinions émises au cours de cet ouvrage. Il ne saurait être question d'une telle prétention ou demande. Il avertit seulement les examinateurs qu'il tiendra bon compte des observations reçues d'eux et éliminera volontiers tout ce qui peut nuire au bon ordre, à l'union, à l'entente générale, à la paix des esprits.

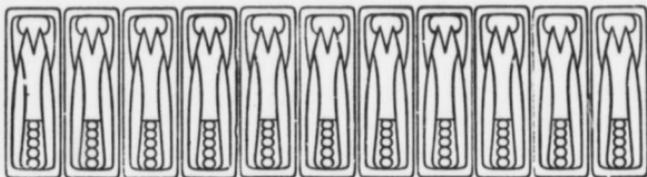
L'auteur sait que ce sera assurément son dernier ouvrage

historique de longue haleine. En l'envoyant aujourd'hui au révérend secrétaire de la Commission de la Statue-Lefebvre et des fêtes projetées de 1914, il est persuadé qu'il ne pouvait consacrer les derniers efforts de sa faible plume à honorer des prêtres plus méritants, des zélateurs de l'éducation plus généreux, plus désintéressés que ne le furent les abbés François-Xavier Hyanveux dit Lafrance, et François-Xavier Cormier. De chacun d'eux désormais le souvenir ne sera pas perdu, et leur nom sera répété de génération en génération. *Non recedet memoria ejus, et nomen ejus requiretur a generatione in generationem.* (Eccl.)

Saint-Joseph, N. B. ce 20 juillet 1912.



F.-X. LAFRANCE,
premier fondateur du collège de Memramcook (1854)



VIE DE L'ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER LAFRANCE

CHAPITRE PREMIER

SES PREMIÈRES ANNÉES — 1814-1826

LA FAMILLE LAFRANCE — NAISSANCE DE FRANÇOIS-XAVIER STANISLAS — LA MÈRE DU JEUNE FRANÇOIS — RÔLE DE LA MÈRE CHRÉTIENNE — ÉDUCATION DU FOYER — DISPOSITIONS DU JEUNE FRANÇOIS — A L'ÉCOLE DES FRÈRES — AU PETIT SÉMINAIRE — ÉTUDE DE LA MÉDECINE — ÉPREUVES — ENTRÉE AU GRAND SÉMINAIRE

LE 28 août 1752, il se célébrait, à Charlesbourg, Québec, un mariage dont un des descendants directs fera le sujet de cette biographie. Mathieu Hianveu dit Lafrance, fils de notaire, et né, en 1724, à Gisors, diocèse de Rouen, Normandie, France, épousait Marguerite Pepin dit Senez, née, à Charlesbourg, Québec, en 1720.

De cette union naquit, en 1756, Étienne-Joseph qui, en 1780, épousa Marie-Françoise Daniel née en Canada. Nous ne saurions dire quelle profession spéciale Étienne-Joseph embrassa, mais la tradition nous apprend qu'il était, à ses heures, excellent peintre, bien qu'il n'eût jamais fait d'études spéciales auprès des artistes. Don naturel, merveilleuse justesse de l'œil et de la main, tels furent à peu près ses seuls maîtres dans l'art. Et ce fut, paraît-il, suffisant pour lui assurer de très beaux succès dans le dessin.

Au *Morrin College*, Québec, dans la salle de lecture de la *Société littéraire et historique* de Québec, on voit encore au-

jourd'hui un bel échantillon de son talent d'artiste. C'est une excellente copie agrandie d'une peinture représentant l'intérieur de l'église des Récollets. Le dessin original avait été fait en 1759 par le major Short, peintre de renom et compagnon d'armes de l'immortel Wolfe.

Étienne-Joseph Hianveu et Marie-Françoise Daniel moururent à Québec, tous deux octogénaires. Un de leurs fils, né en 1785, Louis Charles Hianveux dit Lafrance, épousa, à Québec, le 25 juillet 1808, Marie-Angélique-Émilie McDonnell. De ce mariage naquirent quinze enfants : Émilie, Louis, Alexandre, François-Xavier-Stanislas le héros de cet ouvrage, Charles-Édouard-Félix, Olivette, Marie-Hermine, Monique-Julie, Ambroise, Adèle, (tous deux morts en bas âge), Georges-Ambroise, Adèle (2ème), Antoine, Cécile et Eugène.

Marie-Angélique-Émilie McDonnell, mère du futur curé Lafrance, était née de parents protestants. Augustin McDonnell, soldat de Sa Majesté britannique, et Mary Harpen, père et mère de Marie-Angélique, tous deux Écossais, sont enterrés dans le cimetière protestant de l'église ritualiste Saint-Mathieu, Québec. Cette église et le cimetière attendant sont situés sur la rue Saint-Jean, au centre de la ville.

Marie-Angélique-Émilie McDonnell avait à peu près douze ans lorsqu'elle se convertit à la religion catholique. Elle étudia chez les *Ursulines* de Québec, prit même l'habit religieux de cette communauté et y fit ses deux ans de noviciat. Ce temps de probation écoulé, sur l'avis de son directeur spirituel, elle sortit du monastère pour rentrer dans le monde. Quelque temps après, elle épousa, comme nous l'avons dit plus haut, Louis-Charles Hianveux dit Lafrance.

Des enfants issus de ce mariage quatre moururent en bas âge : Ambroise, les deux Adèle et Eugène. Charles-Édouard-Félix, dont le nom sera mentionné plusieurs fois dans ce livre, épousa, à l'île du Prince-Édouard, Pélagie Doucet née à Rustico, mais dont le père venait de Hâvre-de-Grâce, France.

Charles-Édouard fut instituteur en diverses parties des provinces maritimes et mourut à Moncton, Nouveau-Brunswick, à l'âge d'environ 73 ans.

Ce fut à l'époque mouvementée de la guerre anglo-américaine de 1812, justement quatre mois après la mémorable bataille de Chateauguay, que naquit, le 26 février 1814, au numéro 5 de la petite rue Laval, tout près du séminaire de Québec, François-Xavier-Stanislas Hyanveux dit Lafrance.

Son extrait de baptême, tiré du *Registre des baptêmes, ma-*

riages et sépultures de l'église Notre-Dame, Québec, année 1814, se lit comme suit :

Baptême (100ème) de François-Xavier Stanislas Hyanveux dit Lafrance	Le vingt-sept février mil huit cent quatorze, nous, prêtre-vicaire de Québec, sous-signé, avons baptisé François-Xavier-Stanislas, né hier du légitime mariage de Louis Charles Hyenveux dit Lafrance, relieur de cette ville, et de Marie-Angélique Émilie McDonell. Parrain : Antoine Parent ; marraine : Marie Josephte Carpentier, qui ont signé ainsi que le père.
--	---

M. J. Carpentier

L. C. Hianveu

Antoine Parent

Pierre Romain

P. M. Migneault, ptre.

Dans cet extrait de baptême, le nom Hyanveux est épelé de trois manières différentes. Nous suivrons désormais dans ce livre l'épellation donnée dans la marge du registre.

Le parrain, Antoine Parent, était notaire ; Marie-Josephste Carpentier, la marraine, est l'épouse de ce dernier. Pierre Romain qui signe, à titre de témoin, était par alliance l'oncle de l'enfant, car il avait épousé une sœur de Marie-Angélique-Émilie McDonnell.

Au foyer de la famille Lafrance, il y avait toutes les garanties qui assurent aux enfants une éducation exceptionnellement bonne. Le père, Louis-Charles Hyanveux, était un catholique éclairé et fervent. La mère, formée chez les Ursulines, avait puisé, dès ses classes et surtout à l'intérieur du cloître, des connaissances très précises sur ses devoirs religieux, et aussi cet esprit de foi, de prière, de conviction religieuse, qui font les mères chrétiennes influentes et véritablement éducatrices.

La femme, on l'a dit sous toutes les formes, est la première éducatrice de la société. Elle est institutrice-née. Mais elle ne saurait donner ce qu'elle n'a pas reçu, c'est-à-dire, pour parler positivement, elle ne donne que ce qu'elle a reçu.

La mère, dont l'éducation a été bien faite et foncièrement chrétienne, exercera une influence très précieuse dans sa famille, et bien souvent au delà du cercle de la famille.

Une vraie mère chrétienne, c'est ce que Dieu a fait de mieux ici-bas, a-t-on dit, dans l'ordre de la création raisonnable. C'est la femme chrétienne qui donne à Dieu ses élus, à l'église ses enfants, à la famille ses espérances, à la société ses appuis — celle qui a su envisager son rôle sur la terre, à la claire et belle lumière de l'Évangile et qui façonne l'esprit et le cœur de ses enfants avec les grâces de la prière, de la vigilance et du

bon exemple, avec les préceptes et les maximes de Jésus-Christ, notre Sauveur, avec les enseignements de la sainte Église, mère de nos âmes.

Telle fut la mère du jeune François-Xavier Lafrance. Elle savait qu'il n'est pas suffisant de s'occuper de la santé physique des enfants, mais qu'il faut développer chez eux le germe sanctificateur des vertus infuses, déposé dans l'âme par le saint baptême. Aussi épiait-elle, avec une attention de mère, le premier éveil de l'intelligence de ses enfants, afin d'ouvrir leur esprit aux saintes pensées, aux premières notions de la foi, aux premières vérités de notre religion, aux principes élémentaires de la saine morale chrétienne.

Pendant les premières années d'enfance de François-Xavier Lafrance, sa mère s'appliqua avec une persévérance toute particulière, à bien diriger sa forte volonté native, à bien orienter sa remarquable énergie de caractère, afin d'en faire un vaillant pour les combats de Dieu, un homme d'action dans les sentiers du devoir, de l'honneur, du dévouement et du sacrifice. Et elle y réussit dans une large et excellente mesure.

L'action seule de la mère ne peut toujours suffire auprès de ceux que Dieu lui a confiés. Quand l'âge de l'enfant l'exige, la mère, sans se désintéresser toutefois complètement de ses propres obligations, doit faire intervenir l'action du prêtre. La confession sacramentelle fréquente, après l'âge de sept ans, la préparation à la première communion furent l'objet des plus tendres sollicitudes de la mère du jeune François.

Elle savait apprécier ces semences de vie divine déposées dans l'âme de l'enfant. Elle avait à cœur de faire produire à cette semence la plus magnifique floraison, les fruits de bien les plus abondants, si telle était la volonté du bon Dieu. Aussi était-elle tout œil, toute vigilance pour réprimer les premières manifestations des passions mauvaises, pour détourner cette jeune âme des atteintes et des souillures du vice. Consciente de ses obligations, elle savait employer, à l'égard de François-Xavier, comme de ses autres enfants, les corrections sévères et énergiques, toutes les fois que les circonstances le demandaient. Dans la famille Lafrance, le père et la mère étaient obéis et respectés, premièrement parce qu'ils donnaient l'exemple du devoir, en second lieu, parce qu'ils corrigeaient les fautes de leurs enfants, comme l'Écriture sainte le prescrit aux parents, c'est-à-dire avec amour et modération mais sans faiblesse.

A l'âge de neuf ans, le jeune François-Xavier fut envoyé à l'école des Frères des Écoles chrétiennes. C'est durant sa

première année chez les Frères qu'il se prépara au grand acte de la première communion qu'il fit, à dix ans, avec des sentiments de piété tout à fait remarquables.

En compagnie de ses frères aînés Louis et Alexandre, et de Charles-Félix, plus jeune que lui de dix-huit mois, François-Xavier suivit les classes des Frères pendant trois ans. Il y avait un fort courant d'émulation, de grandes et nobles espérances qui soufflaient sur ces jeunes têtes intelligentes et toujours très avides d'apprendre.

Un jour, François-Xavier fit des instances auprès de son père pour sortir de l'école des Frères et s'en aller continuer ses études au petit séminaire de Québec.

Il y avait déjà dix enfants au foyer de la famille ; les dépenses étaient fortes et les revenus de la reliure non considérables à cette époque. Le père, Louis Hyanveux, tout zélé de la haute éducation qu'il fût, ne crut pas possible de se rendre aux vœux de son fils, et il lui conseilla de n'y plus penser.

Cependant François-Xavier revenait à la charge et, encouragé secrètement par sa mère, il y revenait souvent. Nous l'avons fait entendre déjà, il était né avec une volonté très forte. C'était inhérent à sa nature. Ce fut le trait le plus saillant de son caractère.

La volonté est le siège de la puissance, a dit Lacordaire. C'est par là que l'homme commande et qu'il est obéi. Quand on demanda au grand poète tragique Victor Alfieri de définir, ou plutôt de donner la formule de sa personnalité, il répondit : « Je suis un homme qui a voulu, voulu, voulu de toutes ses forces ».

François-Xavier Lafrance, lui aussi, voulait et voulait de toutes ses forces aller au séminaire. Il avait employé tous les moyens ordinaires pour arriver à son but ; jusque-là rien n'avait encore réussi.

Au printemps de 1826, il arriva que les enfants Lafrance se brouillèrent avec un jeune Frère qui faisait peut-être un peu trop de zèle pour des fins de discipline. Quoi qu'il en soit, l'affaire ne put se raccommoier. Les parents et le supérieur intervinrent, mais ils ne purent rétablir l'accord et la bonne entente. Bref, pour tout régler, le père Louis-Charles Hyanveux fit sortir François-Xavier et son frère Charles de l'école des Frères et les envoya tous deux au petit séminaire.

De 1826 à 1833, François-Xavier suivit, avec de bons succès, les cours réguliers à partir de la huitième jusqu'à la seconde. En 1833 il commençait sa rhétorique et avait pour compagnons de classe G. Lemoine, (plus tard aumônier chez les

Ursulines), A. Lemoine, E. Hudon, E. Parent, Ch. Dery, J. Auclair, (devenu curé inamovible de la basilique de Québec), F. Dubeau, J. B. Chartier, F. X. Langevin, J. Fortier, Alexandre Taschereau, (plus tard archevêque de Québec et premier cardinal du Canada), F. Carrier, C. Tardif, J. Tessier, Prosper Mirand.

Pendant ses études au petit séminaire, le jeune François-Xavier eut pour amis intimes Modeste Demers qui fut, quelques années après, missionnaire dans l'Ouest et premier évêque de Vancouver et de la Colombie Anglaise ; Joseph Auclair dont le nom figure ci-dessus parmi ses condisciples et Antoine Parent qui devint notaire de renom. Il est reconnu que les deux premiers surtout échangèrent, après leur ordination, avec l'abbé François-Xavier Lafrance, de fréquentes correspondances, lesquelles, chez le curé Lafrance, ont été perdues ou détruites, mais qui eurent tout de même, à leur heure, une haute et salutaire influence sur les œuvres accomplies par ces trois apôtres de la grande cause chrétienne.

La correspondance de M. Lafrance, qui comprenait lettres, copies de requêtes à la législature, réponses des ministres de l'Exécutif ou des membres de diverses commissions, fut brûlée, quelques jours après sa mort. Afin d'en finir au plus vite, ceux qui s'occupèrent à emballer les effets du défunt pour être transportés de Barachois à Memramcook, mirent le feu à ces papiers dont ils trouvèrent un baril tout rempli et qu'ils prirent pour d'inutiles paperasses. Il y a de cela un demi-siècle près.

Chez nous, l'élément catholique en général ne s'est guère soucié de recueillir les écrits qui peuvent servir à l'histoire ecclésiastique ou civile de nos fondations, nos œuvres paroissiales, nos associations de bienfaisance, etc. Nous l'avons dit dans la préface, nous n'avons pas d'archives. « Le grand malheur chez vous, disait, en 1891, M. Rameau de Saint Père à un Acadien qui le visitait à Paris, c'est que vous écrivez peu et surtout que vous ne recueillez même pas les écrits qui se font par les vôtres. Dans mes deux voyages au Canada, je n'ai pu recueillir parmi les Acadiens la dixième partie des pièces ou événements historiques que je m'attendais d'y trouver. Les générations passent ainsi sans laisser derrière elles la moindre relation authentique de leurs œuvres ou de leurs épreuves, et c'est une tâche très difficile de reconstituer ensuite votre histoire ».

La remarque de ce grand ami des Acadiens fut reproduite dans les journaux français des provinces maritimes, sous l'en-tête *Recueillons nos écrits*. Elle n'a pas eu grand résultat,

probablement parce que nous n'avons pas encore des organisations bien formées qui encouragent régulièrement les travaux de ce genre.

... Nous avons laissé le jeune François-Xavier Lafrance au petit séminaire de Québec où il suivait son cours de rhétorique en l'année 1833-34. Règle générale, à cette époque, les cours de philosophie n'étaient guère suivis que par les élèves qui se destinaient au sacerdoce.

Comme François-Xavier Lafrance n'avait pas encore entendu l'appel de Dieu et que l'heure était venue de se choisir une profession, il se livra à l'étude de la médecine. De 1834 à 1837 il fit ses études médicales sous la direction et le patronage du docteur Hall, de Québec. En suivant les hôpitaux avec le docteur Hall, dit M. Pl. P. Gaudet (1), en l'hiver de 1836-1837, le jeune Lafrance contracta les fièvres typhoïdes et vint à deux doigts de la mort.

Mais, grâce aux soins assidus de son patron et au dévouement de sa bonne et sainte mère, le futur fondateur du séminaire de Saint-Thomas de Memramcook put triompher de la maladie et se rétablir. Il n'était encore que convalescent quand sa mère fut atteinte de la même maladie qui l'enleva le 17 janvier 1837. Un mois plus tard, le 17 février, le docteur Hall succombait lui aussi. Après la mort de ce dernier, M. Lafrance prit pour patron le docteur Douglass, de Québec, sous lequel il étudia jusqu'au mois de juin 1837.

« En quittant le docteur Douglass, M. Lafrance alla passer quelques mois de repos à la campagne, et, au mois de septembre 1837, il entra au séminaire de Québec où il passa une année. Il prit la soutane en septembre 1838, et fut alors tonsuré à Québec par Mgr l'archevêque Turgeon ».

Quel changement s'était opéré dans l'âme de François-Xavier Lafrance en cette année, si pleine d'épreuves, de 1837 ; c'est le secret de Dieu. Sa propre maladie longue et dangereuse, la mort inopinée de son patron et surtout celle de son excellente mère le déterminèrent probablement à embrasser la carrière ecclésiastique. Souventes fois Dieu a appelé ainsi ses serviteurs aux hautes fonctions du ministère sacré, dans des circonstances de deuil et d'infortunes, par des voies très particulières. L'Ancien et le Nouveau Testament, les vies des Saints, les annales ecclésiastiques nous en fournissent de nombreuses preuves.

Plusieurs fois, sans doute, les anciens amis d'autrefois : Modeste Demers, François-Xavier Lafrance et Joseph Auclair

(1) Album Souvenir des Noces d'argent de la Société St.-J. Baptiste du collège Saint-Joseph.

s'étaient rencontrés depuis leurs études classiques et ils s'étaient communiqués leurs rêves, leurs projets d'avenir. Peut-être François-Xavier se laissa-t-il entraîner dans les mêmes voies où ses deux amis de collège allaient s'engager.

La vision de missions lointaines où des foules jusque-là ignorées s'empresseraient, assoiffées de la parole de Dieu, d'accourir vers eux, excitait souvent leur imagination et soulevait leur juvénile enthousiasme. Travailler à l'extension du règne de Dieu, pénétrer au loin, bien loin, dans les régions pour lesquelles on demandait alors des missionnaires forts et courageux, c'était là un noble but auquel ils consacraient leur talent, leur activité, leurs forces, auquel ils sacrifieraient volontiers les joies de la famille et même leur vie. C'était l'heure de Dieu pour de tels dévouements.

A cette époque, on demandait des missionnaires pour les régions presque inexplorées de l'Ouest où la Robe-Noire n'avait jamais encore pénétré ; on en demandait pour les provinces maritimes où les prêtres étaient rares et où l'élément catholique augmentait rapidement.

Aux missionnaires qui se voueraient à un ministère de ce genre, il fallait des dispositions tout à part. Il fallait un caractère vigoureusement trempé, une volonté persistante, capable de mettre son empreinte sur les œuvres qui seraient fondées. Il fallait, pour être de tels missionnaires, des hommes désintéressés, qui n'avaient pas besoin, pour se soutenir, des louanges de la société et des flatteries de leurs semblables ; il fallait des pionniers décidés à semer sans récolter, à travailler sans voir les fruits de leurs travaux et de leurs efforts.

Un jour, dans l'automne de 1838, Mgr Bernard-Donald McDonald, évêque de Charlottetown, passait par Québec, pour se rendre jusqu'au Haut-Canada. Il s'en va à l'évêché, décidé à faire de grands efforts auprès de Mgr Signay afin d'obtenir quelques prêtres canadiens pour son diocèse.

Mgr McDonald avait des missions très étendues et peu de missionnaires pour y semer la parole de Dieu. Sa juridiction s'exerçait en 1838, sur l'île du Prince-Édouard, les îles de la Madeleine et toute la province du Nouveau-Brunswick. Son petit collège de *St. Andrew's* construit sur l'île, n'était qu'une bâtisse à deux étages, de 38×30 pieds, et n'avait pu encore lui fournir des prêtres pour suffire aux besoins de son diocèse.

Depuis l'établissement du vicariat apostolique de la Nouvelle-Écosse en 1817 et, par un bref du 12 janvier 1819, de la nomination d'un évêque suffragant de Québec, lequel, consacré avec le titre d'évêque de Rosen *in partibus infidelium*, résidait sur l'île du Prince-Édouard et avait, à part l'île, juri-

diction ecclésiastique sur le Nouveau-Brunswick, le Cap-Breton et les îles de la Madeleine, Québec s'était cru déchargé de ces missions. Cependant il y envoyait encore des prêtres, dans la mesure du possible, selon les demandes et les besoins de ces missions.

En 1838, il n'y avait qu'un prêtre de langue française, le révérend Sylvain Perry (Poirier), pour desservir les Acadiens de l'île du Prince-Édouard. La moisson était abondante, mais il n'y avait pas d'ouvriers évangéliques dans le champ du Maître.

En l'absence de l'archevêque Signay, Mgr Turgeon permit à l'évêque de Charlottetown d'adresser la parole aux séminaristes et de leur exposer la situation pénible dans laquelle se trouvait son Église. Mgr McDonald parla aux étudiants dans un langage simple, mais ému. C'était un homme engageant de manières et de figure ; sa sincérité, la peinture saisissante qu'il fit du délaissement de ses ouailles — tout, jusqu'à ses nombreuses fautes de français, attira au bon évêque missionnaire la sympathie de ses auditeurs. Les séminaristes sortirent de cette petite conférence profondément remués. François-Xavier Lafrance était un jeune homme de cœur et d'enthousiasme. Il se sentit appelé vers les missions du Golfe. Oui, il s'en irait chez les Acadiens dont il avait appris déjà les épreuves deux fois séculaires, chez les catholiques de langue anglaise dont il connaissait très bien le langage, les coutumes et la mentalité ; ce serait là désormais son champ de travail.

Au lendemain de la conférence, François-Xavier Lafrance et son jeune frère Charles-Félix, allèrent trouver Mgr McDonald et s'engagèrent à travailler dans ses missions si Sa Grandeur voulait défrayer les dépenses de leurs études ecclésiastiques. Monseigneur accepta leur bonne offre avec empressement. Seulement, ils ne devaient pas rester à Québec. Sa Grandeur leur annonça qu'ils devaient se tenir prêts pour l'accompagner à Rustico, à son retour du Haut-Canada, dans quelques semaines.

Ce ne fut pas sans un étonnement mêlé de chagrin que Louis Lafrance apprit la détermination prise par ses deux fils de s'en aller à l'île du Prince-Édouard, à deux cents lieues de Québec. Mais l'espérance de les voir un jour tous deux prêtres du Seigneur vint tempérer sa douleur. Au retour de l'évêque McDonald, les deux jeunes lévites québécois se séparèrent de leur famille pour se rendre à Rustico, lieu de résidence de Sa Grandeur.



CHAPITRE DEUXIEME

L'ÉGLISE-MÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK 1758-1838

ÉTUDE RÉTROSPECTIVE — ACADIENS ET ÉCOSSAIS CATHOLIQUES A L'ÎLE SAINT-JEAN, DANS LA DERNIÈRE PARTIE DU 18^{ème} SIÈCLE — ARRIVÉE DU PÈRE ANGUS MC EACHERN, CÉLÈBRE MISSIONNAIRE DE L'ÎLE — VISITE DE MGR DENAUT, 1803 — PÉTITION DES ACADIENS DE L'ÎLE AU GOUVERNEUR DESBARRES — VISITE DE MGR PLESSIS, 1812 — LES VOIX DE L'ÎLE SAINT-JEAN — ÉTUDIANTS DE L'ÎLE ENVOYÉS AUX SÉMINAIRES CANADIENS — DÉMEMBREMENT DU DIOCÈSE DE QUÉBEC — CONDUITE DE MGR PLESSIS — LE PÈRE EDMUND BURKE, GRAND^e VICAIRE D'HALIFAX, SACRÉ ÉVÊQUE DE SION IN PARTIBUS, VICAIRE APOSTOLIQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE — LE PÈRE ANGUS-B. MC EACHERN, SACRÉ ÉVÊQUE TITULAIRE DE ROSEN, IN PARTIBUS, 1821 ; ÉVÊQUE A CHARLOTTETOWN, 1829 — LES ABBÉS BERNARD, D. MCDONALD ET SYLVAIN POIRIER ORDONNÉS PRÊTRES — FONDATION DU COLLÈGE ST. ANDREW'S — MORT DE L'ÉVÊQUE MCEACHERN — SACRE DE MGR B. D. MCDONALD — VISITE DE CE DERNIER A QUÉBEC, 1838 — FRANÇOIS-XAVIER LAFRANCE DESCEND A L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD — A ST. ANDREW'S — SON ORDINATION A RUSTICO — SON DÉPART POUR SAINT-JEAN, N. B.

L ne sera pas sans utilité et peut-être sans intérêt pour le lecteur d'étudier la situation dans laquelle végétait péniblement l'Église des provinces maritimes il y a un siècle^e passé. Pour cela, nous serons obligé de remonter ^{en} à une époque antérieure^e à celle où nous avons laissé Mgr MacDonald emmenant avec lui ses deux futurs missionnaires dans l'île — reine du Golfe. Affaire de rappeler, en raccourci, l'histoire ecclésiastique de nos régions d'en bas, la formation de nos premiers diocèses des provinces maritimes, et de jeter un coup d'œil sur ces vastes missions de l'île du Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick aux jours où l'abbé



Déportation des Acadiens, 1755.

François-Xavier Lafrance commença ses études théologiques pour devenir missionnaire dans ces parages. Les faits racontés dans ce chapitre nous feront aussi mieux comprendre comment Mgr McDonald sut réussir si promptement dans le recrutement des deux jeunes sujets qu'il emmena avec lui à Rustico en 1838.

Après la conquête anglaise, l'Église de l'île Saint-Jean (île, dont le nom fut converti, en 1798, en *Prince-Édouard*) eut beaucoup à souffrir, à cause de son isolement et du manque de prêtres. Ses quatre florissantes paroisses de Port-la-Joye (1), de Saint-Louis (2), de Saint-Pierre (3), de la Pointe-Prim (4) avaient été complètement détruites en 1758. Les habitants de Malpèque, dans l'ouest de l'île, n'avaient pas été tous déportés. Ceux qui avaient échappé à la déportation de lord Rollo s'étaient groupés ici et là, à bonne distance des ports de mer les plus fréquentés.

Les familles canadiennes qui restèrent sur l'île Saint-Jean, n'eurent pas un seul missionnaire de 1758 à 1772. Nous ne croyons pas que les abbés Maillard et Bailly et d'autres qui visitèrent les Acadiens du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse après la déportation, aient fait une visite sur l'île pendant ces quatorze ans. Les insulaires acadiens n'eurent que des lettres de consolation et d'encouragement de la part de Mgr Briand, de Québec et de prêtres missionnaires qui les avaient connus.

Au mois de juin 1772, un navire nommé *Alexander* jetait l'ancre à Charlottetown. Il amenait d'Écosse de nombreuses familles écossaises et un prêtre qui s'appelait Father James MacDonald. Cet ecclésiastique avait trente-six ans. Après avoir étudié pendant dix ans à Rome, il avait été ordonné en 1765 et avait été employé depuis lors au ministère, en Écosse.

A son arrivée dans l'île du Prince-Édouard, en 1772, il y trouva environ cinquante familles acadiennes qui n'avaient pas vu de prêtres depuis les jours des abbés Biscaret, Girard Dosqué, Cassiet et Péronnel, quinze ans auparavant. Le père James MacDonald exerça son ministère avec beaucoup de zèle parmi les Acadiens et les Écossais jusqu'à sa mort qui arriva en 1785.

(1) A Charlottetown.

(2) L'Église Saint-Louis fut bâtie sur la rive nord de la rivière Hillsborough, tout près du site actuel de *Scotch Fort*.

(3) L'Église Saint-Pierre, construite au havre de ce nom, était sise sur un lopin de terre appartenant aujourd'hui à la famille de M. John Sinnot, où l'on voit encore l'ancien cimetière. En labourant, un fermier y a retrouvé, en 1870, la cloche de la vieille église.

(4) Cette église était située sur un emplacement qui appartient de nos jours à M. Alexandre Macmillan, Pointe-Prim.

Durant cinq ans, les catholiques de l'île Saint-Jean furent encore sans missionnaires.

En 1790 arriva d'Écosse le célèbre père Angus Bernard McEachern qui fut le premier évêque diocésain des provinces maritimes. Le Père McEachern venait apporter la parole de Dieu à ses compatriotes qu'il savait être complètement délaissés et à tous les autres catholiques qu'il trouverait dans ses missions.

Disons ici que parmi les immigrants qui étaient arrivés, en compagnie de feu le père James MacDonald, à l'île Saint-Jean, en 1772, il y avait un Écossais nommé Hugh (Ban) MacEachern. C'était le père du missionnaire qui vint commencer ses travaux apostoliques en 1790. Hugh (Ban) avait traversé l'Océan — dix-huit ans avant l'arrivée de son fils, le prêtre, avec sa femme et six enfants, pour se tailler un domaine dans les terres fertiles de l'île Saint-Jean. Deux de ses enfants étaient restés au pays des ancêtres, une fille qui était mariée et *Angus-Bernard*, le benjamin de la famille, âgé seulement de 14 ans, que le vicaire-apostolique des *Highlands*, Mgr Hugh MacDonald avait retenu auprès de lui pour le faire instruire.

Dès l'année 1772, Angus-Bernard avait été envoyé au collège catholique de Samlaman, où il étudia durant cinq ans et de là à Valladolid, Espagne, au collège Saint-Ambroise. Jadis, dans cette dernière institution très célèbre, les Pères Suarez, Alphonse de Rodriguez et Bernard de Hojos, jésuites distingués, avaient donné leurs cours. C'est dans cette maison bénie que le jeune MacEachern fit, pendant dix années consécutives, des études solides dans les langues, la scolastique, la théologie, le droit civil et canonique et la médecine. Les jésuites n'enseignaient plus dans cet établissement, car ils avaient été chassés d'Espagne, mais la maison, à cause d'arrangements préalables, avait été cédée aux évêques écossais et était appelée *Royal Scots College*.

Plusieurs des premiers missionnaires écossais qui vinrent à Pictou, à la Nouvelle-Écosse, au Cap-Breton et au Haut-Canada firent leurs études dans ce collège. On leur faisait suivre des cours de médecine afin qu'ils sussent à quoi s'en tenir sur l'état des malades qu'ils visiteraient dans les missions où ils ne trouveraient pas de médecins.

Ordonné en 1787, l'abbé Angus-Bernard McEachern avait exercé les fonctions de missionnaire durant trois ans dans les districts occidentaux des *Highlands*, plus particulièrement aux îles Mack et Barra. Sur les instances réitérées des Écossais de l'île Saint-Jean et de sa famille — il va sans dire — le père McEachern vint, en 1790, exercer le ministère parmi

les siens et les Acadiens. Il fut seul prêtre à faire du ministère actif jusqu'en 1800. Alors il fut aidé par l'abbé Jacques-Ladislas-Joseph de Calonne, lequel, avant la Révolution française, avait été vicaire général du diocèse de Cambrai, France. Ce dernier était frère de Charles-Alexandre de Calonne qui fut ministre des finances sous Louis XVI.

Sur l'île du Prince-Édouard, à l'arrivée de l'abbé de Calonne, il y avait des catholiques acadiens, irlandais, écossais et micmacs. Les Acadiens étaient établis, pour la plupart, à Malpèque, Rustico et à la baie de Fortune, sur la côte de l'est.

Bientôt après, un autre prêtre, l'abbé Pichard, vint s'ajouter aux deux autres missionnaires.

Il y avait donc, sur l'île, au commencement du 19^{ème} siècle trois prêtres : M. McEachern, qui résidait dans sa famille, à Savage Harbor, lorsque ses longues courses apostoliques le lui permettaient, mais qui s'occupait tout principalement des missions écossaises de l'île du Prince-Édouard, de Pictou, Inverness et même de tout le Cap-Breton ; M. de Calonne, établi à Charlottetown, avec juridiction sur les catholiques de cette localité ; M. Pichard, chargé plus spécialement des missions acadiennes et domicilié à Rustico.

La première fois que l'île du Prince-Édouard fut visitée par un évêque fut au mois d'août 1803 lorsque Mgr Pierre Denaut, évêque de Québec, accompagné de son secrétaire M. l'abbé Lartigue, plus tard évêque de Montréal, visita Charlottetown, Tracadie, St. Andrew's, Rustico, etc.

Il y avait alors à Rustico 52 familles acadiennes, 140 communicants, 285 âmes. A Malpèque, il y avait 235 Acadiens. Tignish comptait 16 familles françaises, en tout 102 âmes.

A St. Andrew's, Tracadie, Trois-Rivières (Georgetown) Naufrage et East Point, il y avait déjà au delà de 600 communicants et 1550 âmes, parmi les familles irlandaises et écossaises.

Qu'arriva-t-il, après cette tournée épiscopale, pour que l'île perdît deux de ses missionnaires, les abbés Pichard et de Calonne ? Nous ne saurions le dire précisément.

L'abbé de Calonne ne comprenait pas la mentalité irlandaise ou écossaise. Il s'ennuyait beaucoup chez les Écossais et les Irlandais de Charlottetown ; peut-être ne savait-il pas bien saisir les coutumes religieuses de deux peuples dont les missionnaires traqués comme des bêtes fauves, depuis des siècles, avaient simplifié considérablement les rubriques et les cérémonies du culte. Bref, à la fin de l'année 1803, l'abbé McEachern était encore le seul prêtre qui résidait dans l'île. L'abbé Pichard avait été envoyé à la Nouvelle-Écosse ;

M. de Calonne était allé en France d'où il devait revenir à Québec.

Sauf un prêtre âgé et infirme, le père Augustin MacDonald qui réside, sans faire de ministère à Tracadie, sur l'île, l'abbé MacEachern fut encore seul dans l'île Saint-Jean jusqu'en 1812.

Vers l'année 1805, les Acadiens de l'île, au nombre de 900 âmes, présentèrent une pétition à Son Excellence Joseph-Frederick-Walter Desbarres, lieutenant gouverneur de l'île, afin de prier le gouverneur de ne point s'opposer au ministère d'un prêtre français, au milieu d'eux, car un abbé nommé Merlin devait venir, grâce aux demandes de l'abbé de Calonne, de Londres, pour se dévouer au service des catholiques délaissés de la vieille île Saint-Jean. Ce fut le colonel Compton, seigneur du canton de Malpèque, qui lut la requête. Le lieutenant-gouverneur promit qu'il ne mettrait aucun obstacle au ministère du prêtre que les Acadiens désiraient, mais ce dernier, pour des raisons qui ne nous sont pas parvenues, ne traversa pas l'Océan.

En 1807, le père Augustin MacDonald mourut et fut enterré dans l'ancien cimetière de Saint-Louis, *Scotch Fort*, près de la tombe de son cousin, le père James MacDonald.

Et encore une fois, sur cette grande île, l'abbé MacEachern se trouva seul prêtre, tout à fait seul jusqu'en 1812.

Ce fut le 12 mai 1812 que l'évêque Plessis partit de Québec pour faire sa visite pastorale dans les provinces maritimes. Il se rendit d'abord en voiture jusqu'à Kamouraska. Là, Sa Grandeur s'embarqua sur une petite goélette, l'*Angélique*, commandée par le capitaine Dugas et deux matelots. Les abbés McGuire et Beaubien accompagnaient l'évêque; ce dernier prêtre devait rester à l'île Saint-Jean pour aider le père McEachern. Un séminariste, diacre, l'abbé François-Xavier Côté, accompagnait aussi l'évêque en qualité de secrétaire.

A Percé, l'abbé Painchaud, futur fondateur du collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, lequel avait charge alors de la mission de Restigouche, vint rejoindre le cortège épiscopal. Pendant la tournée de l'évêque, le missionnaire de Restigouche s'occupa des Sauvages dont il connaissait la langue et même les divers dialectes.

L'évêque, dit un historien de renom (1), visita toute la côte du Nouveau-Brunswick, depuis Tracadie jusqu'à Shédiac, s'arrêtant aux différents postes pour y donner la confirmation. Nigoucek, Bartabog, Miramichi, Richibouctou, eurent tour à tour l'honneur de recevoir des hôtes aussi distingués

(1) Vie de C.-F. Painchaud par N. E. Dionne, membre de la Société royale du Canada, bibliothécaire de la législature de la province de Québec.

Le parti quitta Shédiac, le 30 juin, pour l'île Saint-Jean, et le premier endroit où l'on s'arrêta fut Malpec. Il y avait, en outre, des familles acadiennes à Rustico, à la baie de Fortune, à Cascompec, etc. La population catholique de l'île était alors de 4,000 âmes dont 250 familles écossaises, les autres acadiennes. La population était encore, en 1812, sous le coup d'un émoi extraordinaire occasionné par un phénomène inexplicable et que Mgr Plessis rapporte dans son *Journal* sans tenter lui-même d'explication. Voici en quoi il consistait.

Depuis environ dix ans, c'est-à-dire depuis 1806, on entendait dans toutes les chapelles acadiennes de l'île Saint-Jean, celle de la baie de Fortune exceptée, des voix ou plutôt une voix, tantôt chantante, tantôt soupirante, dont plusieurs personnes se trouvaient singulièrement affectées. La voix soupirante était celle d'une personne qui serait dans une affliction sourde et profonde; la voix chantante était celle d'une femme ou d'un enfant qui se faisait entendre au-dessus de celle des chantes; car c'était pendant l'office que l'on entendait cette voix glapir, mais surtout pendant les litanies du Saint Nom de Jésus qu'il était d'usage de chanter, le dimanche, pendant la grand'messe.

Tous les assistants n'entendaient pas cette voix en même temps; ceux qui l'avaient entendue un dimanche, ne l'entendaient pas toujours dans une autre église, ou le dimanche suivant. Il en est qui ne l'ont jamais entendue. Quelquefois elle était entendue d'une personne et ne l'était pas d'une autre placée dans le même banc. Cependant plusieurs étaient frappés du son de la voix gémissante jusqu'à tomber en pâmoison. S'il n'y avait eu que des femmes et des enfants pour affirmer la chose, on aurait pu tout simplement l'attribuer à une imagination échauffée; mais parmi plus de cent personnes qui l'entendirent dans la seule église de Rustico, il y avait des gens de tout âge, des esprits sensés et solides; tous rapportaient la chose uniformément, sans avoir aucun intérêt à la maintenir, puisqu'ils en étaient fatigués et affligés. Cette uniformité donnait du poids au récit. Ni l'évêque Plessis, ni ses compagnons, ni les autres missionnaires n'entendirent les voix à Malpec, à travers les cantiques chantés par M. Painchaud, pendant la première messe qu'y célébra l'évêque, ni le dimanche suivant, aux vêpres, et tous les jours de la visite de Rustico, excepté le dernier. Ces voix n'épargnaient pas les cabanes où les Acadiens, occupés au loin à l'exploitation du bois, se réunissaient, le dimanche, pour prier et chanter des cantiques. Elles traversèrent même à Shédiac où l'on n'avait cessé de les entendre que depuis le dimanche de Quasimodo, 1811.

J'ai nié cela, disait à Mgr Plessis, un des hommes les plus sensés de Rustico, aussi longtemps que je l'ai pu, car je ne suis pas du nombre de ceux qui entendent. Mais ce nombre a tellement crû, et il s'y est trouvé des personnes si graves et si incapables de mentir; j'en ai vu tant se mettre en dépense et faire prier pour les âmes du purgatoire, dont ceci leur semblait être le langage, que j'aurais cru être coupable de témérité si j'avais résisté plus longtemps à la persuasion générale (1).

Que conclure de tout cela? s'écrie Mgr Plessis. Qu'il y a des voix qui se font entendre, et cela dans les lieux où il n'y avait point de ventriloques, où le peuple n'est pas assez rusé pour être soupçonné d'aucun prestige, où la disposition même des édifices ne s'y prêterait pas. Mais quelles sont ces voix? D'où viennent-elles? Pourquoi se font-elles entendre? Par quelle raison ne sont-elles pas entendues de tout le monde? Pourquoi les églises écossaises en sont-elles exemptées en même temps que celles des Acadiens en sont si affligées? C'est sur quoi chacun peut former telles conjectures qu'il lui plaira.

L'évêque, après avoir écouté là-dessus plusieurs personnes, se borna à leur dire, par manière de consolation, que ces voix n'ayant réellement fait de mal à personne, il importait peu qu'elles cessassent ou continuassent de se faire entendre (2).

(Voir *Notes et Documents*, N° 1.)

Mgr Plessis sortit de l'île du Prince-Édouard le 21 juillet 1812. Il y laissa, en charge des missions acadiennes, l'abbé Jean-Louis Beaubien.

En septembre 1818, l'abbé Beaubien s'en retourna définitivement à Québec et fut succédé, à Rustico, par l'abbé Joseph-Étienne Cécile. Ce dernier eut charge des missions de l'île du Prince-Édouard, mais, comme il était moins robuste, moins vigoureux que son prédécesseur, il n'eut pas à s'occuper de la desserte des îles à Madeleine, lesquelles furent annexées *pro tempore* au Cap-Breton.

Ce fut l'année suivante, 1819, que le jeune Sylvain Poirier fut envoyé de l'île au collège de Nicolet afin d'y faire ses études pour devenir prêtre.

L'abbé McEachern faisait tous les efforts possibles pour se préparer des missionnaires. Déjà il avait envoyé MM. John et Roderick MacDonald, de Tracadie, (I. P. E.) au collège de Nicolet, puis Ronald et Bernard-Donald MacDonald au séminaire de Québec.

Deux ans auparavant, c'est-à-dire en 1817, le premier dé-

(1) Mission de 1812. — *Journal de Mgr Plessis*.

(2) Mission de 1812. — *Journal de Mgr Plessis*.

membrement du vaste diocèse de Québec eut lieu ; c'était pour se rendre aux demandes répétées faites à Rome par Mgr Plessis, dès l'année 1806, et surtout en 1809. Jusque-là Rome n'avait pas jugé opportun de créer de nouveaux évêchés dans les possessions britanniques de l'Amérique du Nord. Les troubles politiques qui, à cette époque, avaient agité l'Europe et même dispersé le Sacré-Collège n'avaient pas peu contribué à retarder cette division devenue nécessaire.

En 1817, la Propagande nomma l'abbé Edmund Burke vicaire-apostolique de la Nouvelle-Écosse, avec le titre d'évêque de Sion *in partibus infidelium*, pourvu que Mgr Plessis donnât son consentement explicite à ce démembrement. Mgr Plessis répondit au cardinal Litta, préfet de la Propagande, par une longue lettre au cours de laquelle il disait ce qui suit : « Je renonce purement et simplement, et pour toujours à toute juridiction épiscopale sur la péninsule de la Nouvelle-Écosse qui a fait jusqu'à présent partie de ce diocèse, et je donne mon plein consentement à ce que le Saint-Siège pourvoie la dite péninsule d'un évêque indépendant du siège de Québec. Cet empressement à accepter la proposition de la Sacrée Congrégation est une preuve de la sincérité avec laquelle j'ai supplié que l'on effectuât le démembrement de mon diocèse encore trop vaste ». (15 octobre 1816.)

A ce temps-là, à cause des *lois pénales*, l'évêque de Québec ne pouvait exercer la moindre juridiction dans les provinces maritimes sans demander la permission à chacun des gouverneurs de ces provinces ; de plus, il ne pouvait y envoyer des missionnaires sans l'autorisation préalable des dits gouverneurs. S'il ne se conformait pas à ces lois, il s'exposait à des représailles. Vu cette situation anormale, le grand-vicaire d'Halifax, Edmund Burke, avait envoyé de Londres, au cours d'un voyage qu'il fit dans les Iles-Britanniques en 1815, un Mémoire aux autorités romaines. Aux termes de ce Mémoire, le grand-vicaire Burke voulait faire nommer des préfets apostoliques qui, soit qu'ils fussent évêques ou non, jouiraient d'une autorité épiscopale indépendante et pourraient, tranquillement, sans bruit, administrer les affaires spirituelles des populations qui leur seraient confiées. « *Let there be Prefets Apostolic, disait-il, who secretely and quietly may administer the spiritual affairs of the people under their charge* ». A cause des distances, de la lenteur des voyages ou des correspondances, il devenait difficile, disait l'abbé Burke, de régler à temps, au moment psychologique, des questions qui ne pouvaient attendre un recours aux autorités de Québec, lesquelles n'étaient pas dans une situation pour se rendre compte de la véritable

nature des événements et des circonstances politiques particulières à ces provinces.

Le plan de Mgr Plessis était différent. Sa Grandeur voulait un démembrement qui comportât quatre nouveaux évêchés, un au Nord-Ouest, l'autre au Haut-Canada, le troisième à Montréal et le dernier aux provinces maritimes. L'évêque de Québec serait le prélat métropolitain de ces quatre évêchés, mais les nouveaux évêques auraient pleine autorité dans leur diocèse respectif. Evidemment Mgr Plessis, tout bien disposé qu'il fût, ne se rendait pas compte de la situation politique des provinces anglaises ; il ne tablait pas avec les *lois pénales* qui étaient toujours en vigueur surtout dans les provinces maritimes. Sa Grandeur s'aperçut bien, à Londres, en 1819, que son plan n'était pas pratique. Le gouvernement britannique promit de ne pas s'opposer à la nomination des quatre évêques proposés par l'autorité ecclésiastique de Québec, mais ce fut à la condition bien expresse qu'ils ne seraient que des évêques auxiliaires dépendant de Québec, en d'autres mots, des vicaires généraux ayant la consécration épiscopale, il est vrai, mais non revêtus de l'autorité nécessaire pour conduire leurs diocèses à leur guise.

Aussi, par un Bref du 12 janvier 1819, Rome plaça le diocèse de Québec sur le même pied que celui de Wilna dans la Lithuanie, dont l'évêque avait quatre suffragants consacrés avec des titres *in partibus infidelium*. Ces derniers siégeaient dans quatre sections ou parties du diocèse de Wilna où ils exerçaient une juridiction épiscopale restreinte et dépendant du dit évêque de Wilna. En vertu de ce bref, l'évêque de Québec allait avoir quatre évêques auxiliaires à savoir : Mgr Joseph-Norbert Provencher, au Nord-Ouest, (Saint-Boniface) avec le titre d'évêque de Juliopolis, *in partibus infidelium* ; Mgr Alexander MacDonnell, au Haut-Canada (Kingston), avec le titre d'évêque de Rhésina *in partibus* ; Mgr Jean-Jacques Lartigue au district de Montreal (Montreal), avec le titre d'évêque de Telmesse *in partibus* ; Mgr Angus-Bernard McEachern, aux provinces maritimes (Charlottetown) comprenant l'île du Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Cap-Breton, avec le titre d'évêque de Rosen *in partibus*.

Mgr McEachern fut sacré à Québec par Mgr Plessis, le 17 juin 1821, dans l'église Saint-Roch.

A part l'évêque consécrateur, la cérémonie fut rehaussée par la présence de Mgr Bernard-Claude Panet, coadjuteur de Québec et Mgr Alexander MacDonnell, évêque du Haut-Canada.

Pour notre époque actuelle, lorsque nous avons vu, en novembre 1911, vingt-cinq archevêques et évêques suivis de centaines

de prêtres se presser sous les voûtes séculaires de la vieille basilique de Québec pour assister au sacre du premier évêque de Regina, la fête de 1821 n'aurait plus de pompe ni d'éclat.

Mais les fidèles de la cité de Champlain n'en jugeaient pas ainsi au sacre de Mgr McEachern. Jamais la vieille capitale n'avait vu tant de prélats réunis. Jamais l'église de Saint-Roch n'avait vu une si grande foule dans ses murs. Le sermon de circonstance fut prêché par M. l'abbé Bruneau, de la paroisse de Beauport. Le prédicateur fit bien comprendre le zèle et le dévouement que le nouveau prélat devait déployer dans ces territoires où il restait presque seul pour accomplir les devoirs du prêtre missionnaire dans les missions de l'île du Prince-Édouard.

La population entière de Québec fut profondément impressionnée par ce spectacle. La famille Lafrance surtout, écossaise par la mère, s'était intéressée d'une manière très particulière à cet événement de haute portée religieuse, car elle connaissait le nouveau prélat dont elle avait plusieurs fois reçu la visite. Les jeunes protégés du nouvel évêque Ronald et Bernard-Donald MacDonald, séminaristes de Québec, avaient fait de nombreuses visites, depuis bien des années, au domicile du relieur Louis Lafrance où ils étaient toujours les bienvenus.

Le jeune François-Xavier Lafrance n'avait alors que sept ans, mais Dieu seul sait quelles impressions profondes un spectacle comme celui du 17 juin 1821 peut jeter dans une âme d'enfant à la foi simple et fraîche, à l'intelligence vive et enthousiaste.

Douze mois plus tard, en juin 1822, Bernard-Donald McDonald, l'ami intime de la famille Lafrance, fut ordonné prêtre à Québec. Il était destiné aux missions de l'île du Prince-Édouard. C'était le premier enfant de cette île élevé au sacerdoce ; toutes ses études avaient été faites à Québec où il passa dix ans.

Six ans après, le 28 juin 1828, l'abbé Sylvain Poirier fut ordonné dans l'église de Saint Andrew's, île du Prince-Édouard. Comme nous l'avons déjà annoncé, il avait fait ses études au collège de Nicolet ; c'était le premier Acadien de l'île ordonné prêtre. Immédiatement après son ordination l'abbé Poirier accompagna Mgr McEachern dans une tournée épiscopale au Nouveau-Brunswick et, à son retour à l'île, il fut chargé des missions de Tignish, Cascumpec, Mont-Carmel et Egmont Bay.

En mai 1829, les catholiques de l'île furent admis aux droits civils sur le même pied que les autres sujets britanniques. Au mois d'août de la même année, Rome soustrayait complètement les provinces maritimes à la dépendance ecclésiastique

de Québec, et Mgr McEachern était nommé évêque de Charlottetown. Sa juridiction, indépendante cette fois, allait s'étendre, jusqu'à nouvel ordre, sur l'île du Prince Édouard, le Nouveau-Brunswick et les îles de la Madeleine. Le Cap-Breton serait annexé, pour la desserte spirituelle, au vicariat de la Nouvelle-Écosse, en vertu d'un arrangement conclu avec le vicaire-apostolique, Mgr Fraser.

Comme les bulles s'en venaient doucement de Rome, à cette époque, Mgr McEachern ne prit possession solennelle de son siège de Charlottetown que le 11 novembre 1830.

A peine fut-il en charge indépendante de ce siège qu'il s'occupa de fonder un petit collège et il en fit l'ouverture officielle le 30 novembre 1831. Cette institution eut le nom de *St Andrew's Collège*. Ce n'était pas une nouvelle construction aux larges dimensions ; c'était simplement la résidence épiscopale — modeste bâtiment de 38×30 pieds, à deux étages complets — que le bon évêque venait de convertir en collège. Sa Grandeur s'y réservait un petit appartement de neuf pieds sur quinze qu'elle habitait quand ses courses apostoliques lui permettaient de passer quelques jours à St Andrew's.

Le premier recteur du nouveau collège catholique fut le révérend M. Walsh, prêtre venu d'Irlande, l'année précédente. L'établissement fut placé sous le patronage de Mgr McEachern, évêque de Charlottetown et de Mgr Fraser, évêque titulaire de Tanes, vicaire-apostolique de la Nouvelle-Écosse, lequel avait succédé à Mgr Burke décédé en 1820.

La famille Lafrance apprenait toutes ces nouvelles de l'île du Prince-Édouard par l'entremise du Rév. Bernard-Donald McDonald qui leur envoyait souvent le *Royal Gazette* de l'île. Tous en parlaient au foyer avec bonheur, avec reconnaissance. Toute la famille semblait s'intéresser à un pays où tant de braves Écossais et d'infortunés Acadiens n'avaient guère d'autres guides spirituels que les deux missionnaires qu'ils avaient vus sous leur toit, à leur table, et dont l'un était maintenant l'évêque du premier siège épiscopal établi dans les provinces maritimes de l'est.

François-Xavier-Stanislas Lafrance avait alors dix-sept ans et suivait les cours de troisième au séminaire de Québec. La vocation apostolique ne s'était pas encore fait entendre à son cœur ; mais la Providence fait toujours son appel à ses heures.

Le 6 avril 1835, Mgr McEachern, déjà âgé de 76 ans, crut bon de se nommer deux grands vicaires afin de pourvoir, à tout événement, à la direction spirituelle de ses ouailles ; le révérend Antoine Gagnon pour toute la province du Nouveau-Brunswick et l'abbé Bernard-Donald MacDonald pour l'île du

Prince-Édouard. Le vénérable prélat avait eu sans doute le pressentiment de sa mort prochaine car quelques jours plus tard il fut frappé soudainement de paralysie à East Point où il s'était rendu pour les confessions de Pâques. Il expira le 22 avril 1835, muni des sacrements de l'Église, plein de mérites, de labeurs et de sacrifices devant Dieu.

Ainsi disparaissait le premier évêque des provinces maritimes, qui eut charge de notre province du Nouveau-Brunswick. Il parcourut au moins deux fois les paroisses françaises de notre province et y administra la Confirmation. De 1813 à 1835, il n'y eut que lui pour confirmer nos populations, qui l'appelaient « le vieil évêque de l'île Saint-Jean ». Avant lui il n'y eut pas d'évêques qui visitèrent notre province depuis la tournée épiscopale de Mgr Plessis, en 1812.

(Voir N° 2 *Notes et documents.*)

Mgr McEachern eut pour successeur le révérend Bernard-Donald McDonald, lequel fut sacré évêque de Charlottetown le 15 octobre 1837 (1), le même automne où François-Xavier Lafrance prenait la soutane. L'année suivante, en 1836, Mgr Bernard-Donald McDonald fit une visite à Québec. On se rappelle ce qui eut lieu ; nous l'avons raconté dans le chapitre précédent. Sa Grandeur ne manqua pas de visiter son ancien ami, le relieur Louis Hyanveux Lafrance où tant de fois Elle était allée se récréer, durant ses dix années d'études au séminaire de Québec. François-Xavier et Charles-Félix Lafrance se décidèrent, comme nous l'avons vu, à descendre

(1) Quatre ans après le sacre de Mgr Bernard D.-McDonald, il fut décidé que le Nouveau-Brunswick aurait son évêque résident. Il y avait alors dans cette province treize prêtres dont huit Canadiens-français et cinq Irlandais. Dans tout le diocèse de Charlottetown, dont le Nouveau-Brunswick relevait, il y avait onze prêtres de langue française dont un Acadien, neuf prêtres de langue anglaise dont huit Irlandais et un Écossais.

L'élection de l'évêque du Nouveau-Brunswick se fit au vote secret par les prêtres de la province du Nouveau-Brunswick seulement. Les deux vicaires généraux que Mgr B. McDonald avait désignés pour notre province, le Rev. William Dollard, curé de Frédérickton et le Rev. Antoine Gagnon curé de Barachois et de Shédiac, furent mis sur les rangs. Tous les prêtres de la province étaient présents à l'assemblée qui eut lieu à Miramichi (Chatham) au presbytère du Rev. M. Egan. Le Rev. Joseph Pâquet, curé de Richibouctou et neveu du grand-vicaire Gagnon fut élu président de l'assemblée. Quand le scrutin fut dépouillé, les deux candidats avaient chacun six voix : le président Pâquet jeta son vote contre son oncle, en faveur du grand-vicaire Dollard. Aussi, en s'en revenant, le grand-vicaire Antoine Gagnon fit la remarque et la prédiction suivante : « Mon neveu Joseph a fait le généreux : et bien ; soit : mais ce n'est pas dans ce siècle que l'on verra un évêque français dans le Nouveau-Brunswick ».

La prédiction s'est ratifiée ; il a fallu attendre soixante-dix ans jusqu'au mois d'août 1912 où Rome a nommé Mgr E. Alf. LeBlanc, évêque de Saint-Jean, siège qui eût été occupé en 1842 par un évêque français, si tous les prêtres de langue française de la province l'eussent alors voulu ; à moins que l'évêque Gagnon eût fixé son siège à Shédiac ou au Barachois, comme l'évêque Dollard alla établir le sien à Frédérickton.

à l'île du Prince-Édouard, avec l'évêque visiteur, afin de s'y préparer aux travaux de l'apostolat, au ministère des âmes.

Les traditions de la famille Lafrance nous apprennent que l'Ordinaire de Charlottetown n'eut aucune difficulté à gagner ces jeunes cœurs pleins de foi et préparés pour tous les dévouements et toutes les générosités. Ils étaient Français et Écossais comme la plupart des catholiques qu'il leur faudrait évangéliser dans ces régions lointaines. Ils se rappelaient aussi d'avoir lu le *Journal* de Mgr Plessis et il leur semblait souvent, comme saint Patrice, sur les rives de la Gaule, entendre ces voix mystérieuses qui pleuraient là-bas, dans les églises, dans les lieux de la prière, et qui les suppliaient de venir prêter leur volonté, leur énergie et toutes leurs forces à la conquête des âmes parmi ces populations délaissées.

Depuis que François-Xavier avait vu mourir sa tendre mère, puis son patron, le docteur Hall, emportés tous deux, au beau milieu de leur carrière, il s'était fait, dans son âme, un grand changement, une profonde révolution. Et, plus que jamais, il s'était réfugié vers Dieu, le seul vrai consolateur, dans les grandes afflictions, le céleste médecin des âmes « qui frappe et guérit, qui conduit jusqu'au tombeau et qui ramène » (I Rois, II 6). Comme le prophète roi, il s'était écrié : « Je suis sous votre discipline, et votre verge servira à m'instruire ».

Il avait cru qu'il ne pouvait mieux répondre aux desseins de Dieu que de se livrer au dur apostolat des missions du Golfe. Il gagna à son parti son frère Charles-Félix et tous deux partirent, comme il a été dit, en octobre 1838, pour se préparer à la prêtrise sous l'œil de leur ancien ami, Mgr McDonald, devenu maintenant leur supérieur ecclésiastique et leur insigne protecteur.

Ce fut à Rustico, lieu de sa résidence, que l'évêque de Charlottetown conduisit ses deux lévites, François-Xavier et Charles-Félix Lafrance.

Rustico est située sur la côte de l'est de l'île du Prince-Édouard. Ses terres sont plus accidentées que dans les autres parties de l'île. Il y a deux havres d'entrée. L'un petit et qui n'est accessible qu'aux légères embarcations ; l'autre, beaucoup plus grand et profond, contient une île de trois milles de longueur. Aujourd'hui cette localité est très jolie, surtout dans la belle saison. De magnifiques haies, des bordures de grands arbres plantés symétriquement le long des clôtures, une culture intelligente, de vastes champs couverts de belles moissons, tout nous offre un coup d'œil, un panorama qu'on ne voit guère ailleurs dans les provinces maritimes. On se croirait dans les magnifiques campagnes de l'est de la France, entre Reims et Toul.

En 1838, à l'arrivée des Lafrance dans cette localité, l'église de Rustico était un édifice de 45×32 pieds, lequel avait été construit en 1807 et, en 1813, on y avait ajouté une sacristie de vingt pieds de longueur.

La résidence épiscopale, simple presbytère de campagne, était très modeste, comme tous les presbytères de l'époque, au moins ceux des provinces maritimes.

Mgr McDonald garda auprès de lui, à Rustico, Charles-Félix pour y faire la classe aux Acadiens et l'aider, à ses temps libres, dans sa correspondance, à titre de secrétaire. Il envoya François-Xavier enseigner au collège Saint Andrew's.

Le supérieur de cette institution se nommait alors le révérend Charles MacDonnell. Pour le jeune professeur qui, récemment, venait de perdre sa mère, Marie-Émelie MacDonnell, ce fut, pour ainsi dire un sujet, une source de consolation de se trouver, dans un pays étranger, au milieu de figures tout à fait nouvelles, sous la direction d'un homme qui portait le nom de sa mère dont il pleurait encore souvent la mort prématurée. François-Xavier trouva là, dans ce collège, trente à quarante élèves, tous sérieux, avides d'apprendre et parmi lesquels figuraient John Sweeney, qui devint évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Il y avait aussi nombre d'autres étudiants de marque qui se dévouèrent plus tard au ministère des âmes, dans le diocèse ou parvinrent à des positions de haute responsabilité et de confiance dans l'État. Dans cet établissement, on enseignait le français, l'anglais, les langues latine et grecque et les mathématiques.

Depuis l'année 1834, l'institution recevait du gouvernement provincial une allocation d'au delà de deux cents dollars.

François-Xavier Lafrance eut là un magnifique champ pour déployer son zèle et son énergie. Durant trente mois il enseigna, en moyenne, sept heures par jour ; on lui avait confié l'enseignement religieux, le plain-chant, du français, de l'anglais, du latin, du grec ; toutes ces matières, du reste, lui étaient très familières et il fut réputé professeur de premier ordre.

Nous avons dit qu'il fut tonsuré à Québec par Mgr P.-T. Turgeon. A St Andrew's, il dut prendre presque toujours sur son repos de la nuit pour étudier sa théologie et ses autres matières ecclésiastiques. Vers la fin de l'année 1840, il reçut les ordres mineurs, plus tard le sous-diaconat et le diaconat et enfin fut ordonné prêtre dans l'église Saint-Augustin de Rustico, le 2 avril 1841, par Sa Grandeur Mgr Bernard-Donald McDonald, le vieil ami de sa famille et celui qui depuis près de trois ans lui servait de guide et de père.

Charles-Félix Lafrance, frère du nouveau prêtre, avait abandonné ses études ecclésiastiques.

Il y avait encore très peu de missionnaires sur l'île du Prince-Édouard. Les abbés Sylvain Poirier et L.-O. Deligny étaient à peu près les seuls prêtres d'origine française employés alors dans le ministère. Mgr McDonald, bien que résidant à Rustico, était continuellement en route pour exercer ses fonctions épiscopales ou pour s'occuper de sa paroisse de Rustico et des nombreuses missions qui s'y rattachaient.

Les cours théologiques de Charles Lafrance se trouvaient forcément négligés. Seul, sans guide pour diriger régulièrement ses études ecclésiastiques, pour entretenir en lui cet esprit clérical qui protège les sujets et qui dispose et attire la confiance des foules, Charles-Félix avait pris le parti de rentrer dans le monde. Il épousa, à Rustico, Pélagie Doucet, jeune fille respectable, vertueuse et d'excellente famille.

C'est en 1841, l'année de l'ordination de l'abbé Lafrance que l'église actuelle de Rustico fut construite.

Le nouveau ministre du Seigneur, François-Xavier Lafrance ne demeura à Rustico que deux mois — juste le temps de s'exercer un peu au saint ministère sous la direction bienveillante de Mgr McDonald.

Dans le troisième registre de l'église Saint-Augustin de Rustico, on lit l'extrait de baptême suivant enregistré deux jours après l'ordination dont nous venons de parler.

« On the 4th of April 1841, I have supplied the ceremonies of baptism to Sara Elisabeth born on... of the lawful marriage of Thomas Hays and Sara Graham, Sponsors Timothy Harrington and Mary Harrington.

F.-X. LAFRANCE, ptre. miss.

Il y a dans ce registre quatre actes de baptême signés par l'abbé F.-X. Lafrance. Le dernier est à la date du 21 avril 1841. Ils sont écrits tous quatre en langue anglaise, bien que deux soient relatifs à des enfants de familles acadiennes.

La paroisse de Rustico a des registres qui remontent aujourd'hui (1912) à cent ans. Les plus vieux registres ont subi l'injure du temps et peut-être la morsure de la gent souricière. Les coins sont rongés, les pages s'en détachent. Il en va comme cela dans presque toutes nos fabriques paroissiales ; les vieux registres sont détériorés. Ne pourrait-on pas s'organiser pour faire recopier les vieux registres qui s'effeuillent ou dont l'écriture, faite en mauvaise encre, s'efface de jour en jour ? Il sera relativement facile de trouver des copistes sérieux et compétents si les fabriques les rémunèrent

convenablement. Tout le monde conviendra que la dépense en vaudrait certainement la peine. Le lecteur trouvera au N^o 3 *Notes et Documents*, la liste des curés, missionnaires qui ont fait du ministère à Rustico, de 1812 jusqu'à nos jours.

Plusieurs ecclésiastiques de distinction sont nés à Rustico où l'abbé Lafrance fut ordonné ; citons, entre autres, feu l'archevêque O'Brien, d'Halifax, le rev. P. C. Gauthier, D. D. curé de Saint-Louis, I. P. E., très rév. J. H. Blaquière, D. D. des Iles de la Madeleine, un des vicaires généraux du diocèse de Charlottetown, etc.

A peine l'abbé Lafrance avait-il été ordonné à Rustico que, de tous côtés, les demandes commencèrent à pleuvoir pour se procurer ses services.

A cette époque, les missionnaires du Nouveau-Brunswick se plaignaient de la disette d'ouvriers évangéliques. Ils ne pouvaient, disaient-ils, suffire seuls aux courses longues et fatigantes qu'exigeait leur ministère ; diverses localités sur la rivière Saint-Jean regorgeaient d'émigrés irlandais catholiques, la ville de Saint-Jean se remplissait, elle aussi, de catholiques. Plusieurs de ces missionnaires, surtout les plus impatients ou les plus chargés d'ouvrage parlaient quelquefois haut et bref et sommaient Mgr McDonald de demander à Rome l'érection d'un nouveau diocèse pour la seule province du Nouveau-Brunswick.

Farmi ceux qui évidemment avaient grand besoin d'un auxiliaire actif et zélé, on remarquait le curé de la ville de Saint-Jean, le très révérend James Dunphy, lequel était aussi grand-vicaire de toute la région qui s'étend de Sussex à Woodstock. Les émigrés arrivaient en si grand nombre d'Irlande que les quelques missionnaires de ces régions étaient surchargés.

Enfin le jeune abbé François-Xavier Lafrance fut promis pour ces missions.

Ce fut avec une immense douleur du cœur que Mgr Bernard-D. McDonald laissa s'éloigner le jeune abbé qu'il s'était flatté d'avoir pour assistant dans ses missions de l'est de l'île Saint-Jean. Ce jeune prêtre qu'il avait connu à Québec, dès son berceau, qu'il avait vu grandir sous sa tutelle et la garde d'une mère vigilante et éclairée, qu'il avait tiré de sa famille pour le vouer aux travaux de l'apostolat, pour en faire, à ses côtés, son confident, son Timothée, les exigences de la situation venaient le lui enlever pour le transporter sur un autre champ de travail. Heureusement, ces vieux chefs de la milice évangélique étaient à la hauteur des sacrifices que Dieu leur imposait ; l'évêque de Charlottetown et son protégé, l'abbé François-Xavier Lafrance se séparèrent, à l'été de 1841, pour ne plus vivre désormais ensemble sur cette terre.



CHAPITRE TROISIÈME

A SAINT-JEAN, N. B. (1841 à 1842).

SITUATION POLITIQUE ET RELIGIEUSE DE LA RÉGION DE SAINT-JEAN — SON HISTOIRE RÉSUMÉE DEPUIS 1758 à 1841 — LE DRAME SANGLANT DE 1759 — COURAGE ET ENDURANCE DES ACADIENS — LES MISSIONNAIRES BAILLY ET JOSEPH-MATHURIN BOURG — IMMIGRATION DES IRLANDAIS DANS CES PARAGES — CAUSES DE CETTE IMMIGRATION — LE GRAND VICAIRE DUNPHY A SAINT-JEAN — INCENDIE DE 1841 — TRAVAUX DE L'ABBÉ LAFRANCE DANS LA VILLE ET DANS LES MISSIONS — TRAIT DE CHARITÉ ÉVANGÉLIQUE — L'ABBÉ LAFRANCE EST NOMMÉ CURÉ DE TRACADIE, N. B.

EN 1841 Saint-Jean était déjà le centre commercial et industriel de la province du Nouveau-Brunswick. Dans ces régions si fréquentées jadis, sous le régime français, par Latour, de Charnisay, Villebon, Nicolas Denys, le sieur de Martignan, le chevalier de Grandfontaine, le sieur de Soulanges et d'autres belles figures de l'occupation française, les Loyalistes et les émigrés d'Irlande étaient venus s'implanter, y avaient fait souche, et Saint-Jean était devenue une ville de langue anglaise.

Encore ici, pour bien comprendre la situation catholique à la rivière Saint-Jean, il est nécessaire, de rappeler en résumé ce qui s'était passé dans ces parages depuis un demi siècle et au delà.

En 1755, plus de deux mille cinq cents Acadiens étaient établis dans les villages de la rivière Saint-Jean. C'est l'abbé de l'île-Dieu qui nous l'apprend, dans une lettre qu'il envoie au ministre du roi de France. « On m'ajoute que depuis que les Anglais se sont emparés de la rivière Saint-Jean, où nous avions plus de 2500 habitants nouvellement établis sur de bonnes terres, ils en ont chassé les missionnaires, et qu'ils maltraitent beaucoup ces mêmes habitants ». (Lettre du 29 novembre 1755.)

Puisque cette région fut fondée et établie par nos pères et que, là comme ailleurs, ils y furent traqués et persécutés, au milieu du 18^e siècle, voyons, en quelques lignes, ce qu'il advint de ce pays à partir de 1755 à 1841.

Après la déportation des Acadiens de Grand-Pré, sir William Shirley, gouverneur de Massachusetts, ne cessait de recommander au gouverneur de la Nouvelle-Écosse de faire bannir les Acadiens de Sainte-Anne (Frédéricton) et des autres localités qu'ils habitaient sur la rivière Saint-Jean.

Dans l'automne de 1758, Monckton fit une expédition sur la rivière Saint-Jean et se rendit jusqu'à Grimross (aujourd'hui Gagetown). Il détruisit tous les établissements acadiens et fit plusieurs prisonniers. Vint ensuite la sanglante et inoubliable razzia faite, dans ces parages, en février 1759, par Moses Hazen lorsque ce dernier fit brûler cent quarante-sept maisons, deux magasins de provisions générales sans compter les granges, hangars de provisions, et surtout lorsqu'il laissa massacrer lâchement par ses subordonnés des femmes et des enfants sans défense. Après ces inqualifiables cruautés, la plupart des Acadiens se retirèrent à Québec, au Madawaska ou à Miramichi. Toutefois quelques familles se réinstallèrent à une quinzaine de milles en haut de Frédéricton et formèrent un petit groupe à Aukpaque, à mi-chemin à peu près entre l'ancien village de Sainte-Anne (Frédéricton) et les rapides.

Sur une île, en face d'Aukpaque, il y avait au delà de quarante familles de Malécites. Les pères Germain et Ciquaouate les visitaient régulièrement, mais, après la conquête anglaise, le général Murray leur refusa permission de retourner dans ces missions.

Au printemps de 1763, de par les ordres du gouverneur Belcher, de la Nouvelle-Écosse, le lieutenant Gilfred Studholme, commandant du 40^e régiment, vint sommer les Acadiens d'évacuer le village d'Aukpaque et de se retirer immédiatement de la province. Les semences étaient en terre ; de quoi se nourriraient-ils l'hiver suivant ? Ils s'assemblèrent et firent une pétition au gouverneur Montagu Wilmot (qui, dans l'été 1763, avait succédé à Belcher), aux fins de les laisser tranquilles à Aukpaque, au moins jusqu'au printemps suivant, afin qu'ils pussent s'approvisionner pour leur départ et ne pas faire de semailles. Ils ne reçurent aucune réponse et restèrent désormais non inquiétés.

Nous voyons le missionnaire Charles-François Bailly revenir dans l'été de 1767 à Aukpaque qu'il appelle « sa mission d'Ekouipahag en la Rivière Saint-Jean ». On conserve encore à l'église Sainte-Anne, Kingsclear, comté York, le registre des

baptêmes, mariages et sépultures. En 1767, on y voit les entrées ou inscriptions de vingt-neuf mariages, soixante-dix-neuf baptêmes et quatorze sépultures. La plupart des fidèles étaient alors des malécites de l'île et des environs.

Les autorités essayèrent plusieurs fois de faire sortir les Acadiens de leur domaine d'Aukpaque, surtout par les agences de Richard Bukeley, d'Anderson et de Peabody, mais elles ne purent y réussir. On les y voit encore, en 1783, à l'arrivée des loyalistes au Nouveau-Brunswick, et ils sont même en beaucoup plus grand nombre qu'en 1767, car il y avait au delà de 350 Acadiens, dont 61 hommes, 57 femmes et 236 enfants. Dès l'année 1767, les principales familles d'Aukpaque étaient les Cormier, Cyr, Daigle et Hébert qui venaient de Beaubassin, les Martin qui étaient venus de Port-Royal, les Mercure et les Terrio, de l'île Saint-Jean (du Prince-Édouard) les Violette, de Louisbourg, les Mazerolle, de la rivière Charlesbourg.

Malgré leurs souffrances et leurs privations, nombre de ces vieux pionniers montrèrent une endurance, une vitalité vraiment prodigieuse. Prenons un exemple entre plusieurs : Michel Vienneau et son épouse Thérèse Baude qui venaient de cette région de la rivière Saint-Jean moururent à Memramcook à un âge très avancé. Michel Vienneau décéda en 1802, à l'âge de 100 ans et trois mois ; sa veuve mourut en 1804, à l'âge de 96 ans. Leur fils Jean Vienneau est mort à Pokemouche, en 1852, à l'âge extraordinaire de 112 ans. Il laissait un fils appelé Moïse mort à Rogersville en 1893, à l'âge de 96 ans ; somme générale, 404 ans pour ces quatre personnes.

Quand les loyalistes vinrent s'établir au Nouveau-Brunswick, sur les rives de la rivière Saint-Jean, la plupart des Acadiens, tant ceux qui avaient domicile sur la rive droite de ce fleuve en amont, au nord du *Grand Lac*, que ceux d'Aupake, se réfugièrent à Madawaska, à Caraquet et à Memramcook. Aujourd'hui on ne compte plus, le long de la rivière Saint-Jean, qu'une trentaine de familles acadiennes presque complètement anglifiées, lesquelles néanmoins sont restées fidèles à la foi de leurs pères ; on y trouve des Godin, des Roy, des Mazerolle, des Martin, etc. Mais, en somme, cette région autrefois si française est aussi irrémédiablement perdue pour les Acadiens que Grand Pré, Cobequit, Pipiquit et Port-Royal.

Après l'abbé Bailly ce fut le vaillant abbé Joseph-Mathurin Bourg qui visita les missions françaises de la rivière Saint-Jean. Cet intrépide missionnaire est le premier Acadien qui ait été élevé aux responsables fonctions du sacerdoce. L'abbé Bourg naquit à la Rivière-au-Canard, district des Mines,

Nouvelle-Écosse, le 9 juin 1744. Il avait onze ans quand se fit la triste déportation de 1755. Son père, Michel Bourg, et sa mère, Anne Hébert, se sauvèrent, de nuit, avec toute leur famille, à travers les savanes, les marais et les bois et parvinrent à la baie Verte d'où ils traversèrent à l'île Saint-Jean. Trois ans plus tard, quand les Acadiens furent de nouveau expulsés de l'île Saint-Jean par Boscawen et Rollo, la famille Bourg fut déportée en Angleterre d'où elle se réfugia finalement dans le nord de la France. C'est alors que l'abbé de l'Isle-Dieu qui résidait à Paris, mais qui était vicaire général des colonies de la Nouvelle-France, en Canada, prit le jeune Joseph-Mathurin sous sa protection et, après les études préliminaires voulues, l'envoya à un petit séminaire du diocèse de Saint-Malo. Bref, le 13 septembre 1772, l'abbé Bourg fut ordonné prêtre à Montréal par Mgr Briand et, en 1773, fut envoyé en Acadie (1). Cette année-là même, l'abbé Bourg visita les catholiques de la rivière Saint-Jean et au petit village Sainte-Anne, baptisa un grand nombre d'enfants dont les noms, avec ceux de leurs parents, sont inscrits dans un registre conservé à Carleton, comté de Bonaventure, Québec.

Pendant la révolution américaine, l'abbé Bourg exhorta vivement les Indiens et les Acadiens d'Aukpaque et des villages circonvoisins à demeurer fidèles à la couronne anglaise.

Les historiens anglais s'accordent à dire que nul homme ne contribua plus efficacement que lui, au succès du mémorable *pow-wow* qui eut lieu au fort Howe (2) en septembre 1778, où les Indiens tant micmacs que malécites firent un pacte d'alliance avec les loyalistes du Nouveau-Brunswick. Les Sauvages d'aujourd'hui, ont conservé par tradition la mémoire de ce fameux traité, où les Indiens et les Anglais, disent-ils, s'unirent comme des frères, *came all one brudder*. Il y a plus; il paraîtrait, toujours d'après leurs traditions, que, dans ces assises solennelles tenues sur les hauteurs du fort Howe, il fut convenu que l'Indien aurait désormais et toujours le privilège de parcourir librement les bois, même dans les régions concédées à des propriétaires, et d'y prendre sans scrupule et à son choix tous les morceaux de bois ou d'écorce qui lui conviendraient pour la confection de ses paniers, de ses cuvettes ou de ses canots. Quoi qu'il en soit, l'influence de l'abbé Bourg en

(1) L'abbé Bourg, Acadien, fut un des missionnaires les plus extraordinaires qui soient passés en Acadie; Mgr Briand fut si satisfait des résultats de sa première année de ministère (1773) qu'il lui conféra le titre et les pouvoirs de vicaire général dans toute l'Acadie et ses dépendances.

(2) Le fort Howe fut érigé, dans l'automne de 1777, sur une élévation à l'est du havre de Saint-Jean, par le Major Studholme et ses troupes et reçut son nom en honneur du Commandant en chef des troupes anglaises en Amérique.

faveur de l'allégeance anglaise fut très grande auprès des Indiens et des Acadiens qui restaient dans ces localités.

(Voir N° 4 *Notes et Documents.*)

Plusieurs de ces derniers rendirent d'éminents services aux gouverneurs de la Nouvelle-Écosse en portant des dépêches de Saint-Jean ou de Frédéricton à Québec, même d'Halifax à Québec, notamment Louis Mercure et Michel son frère, qui étaient d'excellents courriers.

Pendant cinquante ans, de 1780 à 1830, on vit rarement les missionnaires catholiques se diriger du côté de la rivière Saint-Jean. Mais sur ces terres, d'où trois milles Acadiens avaient été chassés, et où le saint sacrifice de la Messe n'était presque plus offert depuis près de quatre-vingts ans, Dieu allait envoyer, sous le souffle de la persécution et de la misère qui sévissaient en Irlande, une forte émigration de catholiques celtes qui prièrent en union de foi et de croyance, sur les mêmes terres, dans les mêmes localités où s'élevèrent vers Dieu les prières des anciens Acadiens du 17^e et du 18^e siècles jusqu'à la conquête anglaise.

Dans ce pays d'Irlande si longtemps tourmenté, le bill de l'Émancipation venait d'être sanctionné, ouvrant le parlement, il est vrai, aux catholiques et les rendant aptes à remplir la plupart des emplois civils et militaires, mais la solution de cette question n'apportait aucun soulagement au pauvre peuple toujours écrasé sous le landlordisme et la dîme. Les catholiques d'Irlande payaient annuellement à quatre archevêques *anglicans*, à dix-huit évêques, *vingt-deux* chapitres, *quatorze cents* desservants de la même Église anglicane la somme d'environ quatre millions de dollars.

En résumé, six millions de catholiques, nonobstant la pauvreté à laquelle ils étaient réduits, étaient obligés, d'entretenir les clergymen de huit cent mille protestants, tandis que leur propre clergé n'avait d'autres ressources que la charité des fidèles. Ce système de dîmes et le régime agraire étaient devenus insupportables; plus tard survint la famine. De toute nécessité, il fallait aller chercher sous d'autres cieus le pain, la justice et la liberté. C'est alors qu'on les vit s'arracher à leur sol et émigrer durant vingt ans, en lugubres convois de hâves désespérés, pleurant ou maudissant leur patrie devenue marâtre, leur Érin chérie, terre de douleurs, qui semblait ne plus vouloir s'épanouir que sur le tombeau de ses enfants. Ils passèrent aux États-Unis; ils vinrent au Canada; ils se rendirent jusqu'aux mines de l'Australie. Partout ils furent accueillis avec sympathie et charité.

En Amérique, méprisés peut-être à leur arrivée, par les

colons d'origine anglaise, les Irlandais, à force de travail, d'énergie, d'intelligence, par le poids du nombre, par ce levier extraordinaire qu'on appelle l'union, ont conquis une place enviable aux États-Unis et dans les diverses provinces du Canada.

Entre 1834 et 1840, trente mille Irlandais vinrent implanter leurs foyers dans la province du Nouveau-Brunswick. La plupart allèrent se fixer soit à la ville de Saint-Jean ou sur les terres qui bordent cette rivière en remontant jusqu'à Woodstock ; les sept huitièmes étaient catholiques romains.

Une telle affluence de catholiques de langue anglaise au Nouveau-Brunswick changeait complètement la situation de l'Église dans cette province.

Il fallait nécessairement de nouveaux ouvriers évangéliques.

Le grand-vicaire Dunphy (1), de Saint-Jean ne cessait d'écrire à Mgr McDonald afin d'obtenir des prêtres pour sa région ; des courriers lui étaient aussi envoyés de Saint-Jean afin de représenter la situation de vive voix. Enfin Sa Grandeur, l'évêque de Charlottetown en vint à la résolution que nous savons, il envoya le jeune abbé Lafrance à Saint-Jean, à la disposition du grand-vicaire.

L'abbé François-Xavier traversa le détroit à la fin d'avril et se rendit à Saint-Jean par la diligence. A son départ de l'île, il ne savait pas où son supérieur allait l'employer, mais il savait que les nouvelles régions vers lesquelles il se dirigeait avaient été habitées par des humbles, des pauvres et des persécutés, les amis de son Dieu, qu'elles avaient été parcourues en tous sens par les vieux missionnaires français, au dix-septième et au dix-huitième siècles, qu'elles avaient été fertilisées par les sueurs et les pleurs de nos pères les Acadiens, race de chrétiens, de héros et de martyrs. Il savait qu'il allait maintenant porter la parole de Dieu et les consolations de l'Église à une autre race qui, elle aussi, depuis les jours de saint-Patrice, n'avait jamais faibli dans la foi. Et son cœur était inondé de joie, malgré les vives douleurs de son départ de l'île.

Le grand-vicaire n'eut pas plutôt toisé son nouvel assistant qu'il comprit qu'il venait de recevoir un jeune prêtre actif,

(1) James Dunphy était venu, encore laïque, à Québec, à la demande de Mgr Plessis. En 1812, ce dernier s'était, sur les conseils d'un dignitaire ecclésiastique, adressé au vicaire capitulaire de Kilkenny — le siège épiscopal étant vacant — pour obtenir des prêtres ou des séminaristes. Sa Grandeur s'engageait à payer leur passage au Canada et tous les frais d'éducation. Il en vint trois en 1814 : M. Dunphy était du nombre. Celui-ci ne put s'acclimater à Québec ; il s'en alla à Halifax où il fut ordonné par Mgr Burke. Plus tard il passa aux missions du Nouveau-Brunswick.

rempli de zèle et doué d'une énergie extraordinaire. Il résolut donc de le garder avec lui à Saint-Jean aussi longtemps que les autorités le lui permettraient. Il lui confia la plupart des missions qui environnaient la ville jusqu'à celle de Musquash, cette dernière étant à 17 milles de distance de Saint-Jean.

Il n'y avait pas deux mois que l'abbé Lafrance était au service du Père Dunphy, qu'une partie de la ville Saint-Jean fut détruite par le feu dans l'été de 1841. C'était, fut-il dit dans le temps, l'œuvre d'un incendiaire. Le même été il y eut, par ci, par là, diverses tentatives pour faire brûler le reste de la ville. Tous les habitants étaient sur les nerfs ; la consternation était générale. Ils finirent par s'organiser pour faire la garde toutes les nuits, en différentes parties de la cité ; l'abbé Lafrance fut un des directeurs les plus influents de ces organisations.

A cette époque, les travaux du ministère étaient pénibles, accablants. Pendant la semaine le jeune missionnaire était sur pied presque jour et nuit. Les fidèles de la ville et de la campagne recouraient à lui préférablement au curé, parcequ'il avait fait un cours de médecine ; ils le consultaient autant pour leurs maladies corporelles que pour celles de l'âme. Jamais il ne voulut recevoir un denier en retour de ses avis médicaux.

Il était infatigable. Ce fut au reste le trait caractéristique de l'abbé Lafrance — une énergie, une endurance telle qu'on en vit rarement dans nos provinces maritimes, et cette énergie, il la conserva jusqu'à la mort.

A Saint-Jean, les Irlandais raffolaient du jeune prêtre canadien qu'ils appelaient *Father French*, et si le Père Dunphy eût été un homme jaloux — ce qu'il n'était pas, grâce à Dieu — il aurait eu bien des ennuis durant les dix-sept mois que l'abbé Lafrance passa sous son toit.

Tous les matins, sur semaine, l'abbé Lafrance, pendant qu'il était à Saint-Jean, alla dire la messe à Portland (aujourd'hui North End) où se trouve l'église Saint-Pierre dirigée par les Rédemptoristes. Beau temps, mauvais temps, il s'y rendait toujours à pied, à partir de *St. Malachy's Hall* — une distance d'un mille à peu près.

A tous les deux mois, il se rendait à sa mission de Sainte-Élisabeth, Musquash, desservie aujourd'hui par M. le Curé de Saint-George. Chaque fois, il emportait ce qu'on appelle en style de missionnaire, sa chapelle, c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour célébrer la Sainte Messe, pierre d'autel, calice, ornements sacrés, etc.

Le service divin se faisait dans la maison d'un habitant de la

localité. Le missionnaire était conduit à sa mission, en voiture, le samedi, et revenait en voiture, le lundi suivant.

A cette époque les catholiques irlandais de Musquash, venus récemment d'Irlande, étaient encore presque tous pauvres. Ils venaient de s'implanter dans le pays, sur des terres neuves ou abandonnées, et ils n'avaient pas encore de chevaux et de voitures. Au contraire, les protestants, descendants des vieux loyalistes, arrivés en 1783, étaient sur des terres cultivées, exploitées depuis cinquante ans. Ils étaient plus à l'aise ; tous avaient chevaux et voitures.

Un jour il arriva, la tradition ne dit pas par quel hasard, que les catholiques ne purent trouver une voiture pour ramener l'abbé Lafrance à Saint-Jean. Jusque-là les travaux de sa mission et sa condition de simple vicaire avaient empêché le jeune prêtre de se mettre en relation, comme il le fit plus tard dans ses futures paroisses, avec les protestants de la localité. Ceux-ci ne l'avaient vu qu'en passant, et, étant admis les préjugés de l'époque, n'étaient guère disposés à lui accorder des faveurs. M. Lafrance alla frapper à la porte des protestants, il n'essuya partout que des refus. Le dernier qu'il aborda lui dit : « Je ne saurais y aller ; tous mes voisins me jetteraient la pierre » et finit par cette question plus irritante qu'argumentative : « *Why don't your catholic people have horses like we have* » ? « Pourquoi vos catholiques n'ont-ils pas chevaux et voitures comme nous les avons » ? — *The time shall come*, répondit M. Lafrance, *when you'll have no horse to give to your own minister, but the Catholics will give him one*. « Le temps viendra où votre propre ministre n'aura ni cheval ni voiture, mais les catholiques les lui donneront en présent ». Et il s'en revint à pied, portant sa chapelle sur son dos.

La prophétie de l'abbé Lafrance s'accomplit à la lettre. Trente ans plus tard, vers 1871, les catholiques de Musquash se cotisèrent et présentèrent un cheval au pasteur anglican de cette localité. Celui-ci n'avait pas les ressources voulues pour se procurer cette commodité. Il s'était attiré l'estime et les sympathies des catholiques de l'endroit parce qu'il avait beaucoup contribué, en paroles et en actes, à dissiper les préjugés, les idées de bigoterie et de fanatisme qu'il avait trouvés parmi les siens, en second lieu, parce qu'il avait fortement conseillé ses ouailles d'aider les catholiques de Musquash dans la construction de leur église.

Feu Mgr Sweeney disait que, longtemps après qu'il fut nommé évêque de Saint-Jean, les catholiques de sa ville épiscopale lui parlaient souvent du zèle infatigable et de la

grande charité de *Father French, the young Canadian priest*, comme les Irlandais de Saint-Jean appelaient M. Lafrance à cette époque.

Dès ses premières années de sacerdoce, l'abbé Lafrance excella dans les œuvres de miséricorde, surtout par l'aumône donnée aux pauvres du bon Dieu. Il recevait beaucoup de présents, mais il les recevait d'une main pour les donner de l'autre.

Dans son église de Saint-Pierre (Portland), il avait fréquemment la visite, à la sacristie, d'une vieille Irlandaise très pieuse mais très pauvre, laquelle venait se recommander à lui, pour obtenir de l'assistance. C'était une veuve, et chaque fois qu'elle se présentait, le jeune vicaire lui remettait un peu d'argent ou une suffisance quelconque pour quelques jours. Elle s'en retournait consolée, le *Soggarth Aroon* d'Amérique lui était fidèle comme celui de la Verte-Erin. Car disons-le ici, quand tout s'est effondré autour de lui, en Irlande, le paysan catholique de « l'émeraude des mers » a vu son clergé lui demeurer généralement très attaché, très dévoué, sous les coups répétés des plus grandes tourmentes. Dans ses abandons et ses désespoirs, sur tous les chemins qui le conduisaient à l'exil ou à la mort, surgissait, à ses côtés, à l'heure opportune, la présence fortifiante du *Soggarth Aroon* (prêtre chéri).

Dans une mélodie touchante, le barde irlandais a chanté cet envoyé de Dieu, seul ami du pauvre, seul consolateur des opprimés.

« Qui, dans la nuit d'hiver, quand la froide brise mordait, est venu dans ma chaumine et sur le sol de ma chambre s'est agenouillé près de moi, malade et pauvre ? Ah ! c'est toi, et c'est toi seul, *Soggarth Aroon* ».

Un jour de septembre, 1842, comme cette veuve se désolait amèrement, l'abbé Lafrance lui recommanda fortement de faire une neuvaine de prières spéciales, et de demander avec confiance au bon Dieu, l'assistance dont elle ne cessait d'avoir besoin. Quinze jours plus tard, la pauvre infortunée vint encore réclamer l'aumône.

— Avez-vous fait votre neuvaine ? dit M. Lafrance.

— Oui, Votre Révérence, répartit la pauvre veuve, j'ai fait cette neuvaine et j'ai bien prié, mais rien ne m'est encore venu. La Providence ne s'occupe plus de moi.

Au contraire, répondit le jeune prêtre, elle s'en occupe juste à point. Tenez, voilà cinq piastres que je viens de recevoir ; prenez-les, elles sont à vous.

C'était toute la fortune de M. Lafrance et ce qui plus est, il venait de recevoir l'ordre de s'en aller à Tracadie dont il était

nommé curé. Mais celui qui donne aux pauvres donne à Dieu, et ce dernier ne se laisse pas vaincre en générosité. Le jour même de la généreuse offrande faite à la veuve de Portland, sans que M. Lafrance le sût, une seule minute d'avance, une délégation vint trouver le jeune vicaire à la maison curiale de M. Dunphy, pour lui exprimer l'hommage et les sentiments de reconnaissance de tous les catholiques de la ville, ainsi que le regret sincère qu'ils éprouvaient de le voir s'éloigner d'eux. Une adresse lui fut lue, et le chef de la délégation présenta à M. Lafrance une belle grande tabatière en argent, dans laquelle il y avait vingt-sept pièces de cinq dollars chacune, en tout cent trente-cinq dollars. Cette tabatière est conservée au musée de l'Université du collège Saint-Joseph.

Trois jours après, l'abbé François-Xavier Lafrance partait pour Tracadie, comté de Gloucester.



CHAPITRE QUATRIEME

SA PREMIERE CURE — 1842-1852

SIÈGE ÉPISCOPAL ÉRIGÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK — MGR DOLLARD, PREMIER ÉVÊQUE DE CETTE PROVINCE — L'ABBÉ LAFRANCE A TRACADIE — SITUATION DE CES MISSIONS — ÉCOLE ET INSTRUCTION DE LA JEUNESSE — HISTORIQUE DE LA LÈPRE DANS CES PARAGES — DÉVOUEMENT DU CURÉ LAFRANCE POUR LES LÉPREUX — CORRESPONDANCES QU'IL ENTRETIENT AVEC SES VIEUX AMIS, LES ABBÉS DEMERS ET AUCLAIR ET LE MISSIONNAIRE FRANÇOIS-NORBERT BLANCHET — IL EST STIMULÉ, ENTHOUSIASMÉ PAR LES TRAVAUX APOSTOLIQUES DE CES OUVRIERS ÉVANGÉLIQUES DE L'OUEST — COURT EXPOSÉ DE LA VIE DE CES MISSIONNAIRES — MORT DE MGR DOLLARD — M. LAFRANCE EST NOMMÉ CURÉ DE MEMRAMCOOK.

AVANT de suivre le nouveau curé de Tracadie sur son vaste champ de travail, c'est le temps de rappeler à nos lecteurs que, le 30 septembre 1842, le Saint-Siège érigeait, dans la province du Nouveau-Brunswick, un diocèse indépendant de celui de Charlottetown. Depuis plusieurs années, le nombre des catholiques avait augmenté considérablement dans presque toutes les sections de la province. Les relations avec l'île étant d'ailleurs très difficiles, surtout dans la saison d'hiver, il devenait urgent de donner aux fidèles du Nouveau-Brunswick une administration ecclésiastique dans leur province. Les populations catholiques du Nouveau-Brunswick soupiraient après cet événement. Mgr McEachern s'en était aperçu dès l'année 1831, lorsque Sa Grandeur fit appel, par une lettre-circulaire envoyée de Richibouctou à tout son clergé, à la date du 23 juillet 1831, relativement à une demande d'argent pour son collège St Andrew's. Sa Grandeur s'y plaint de ce que les catholiques du Nouveau-Brunswick n'ont pas encore répondu aux demandes précédentes faites à cet effet. L'évêque de Charlottetown passa l'hiver suivant

(1831-32) à Saint-Jean pour y régler des affaires importantes et en profita pour faire une visite à Frédéricton pendant les séances de la Chambre. Après une entrevue avec le gouverneur, sir Archibald Campbell, et quelques membres de l'Exécutif, Monseigneur obtint une somme de cent louis pour établir une école à Shédiac. « Sa Grandeur croyait cette mesure nécessaire, dit un historien de l'île, parce qu'elle s'était convaincue que le clergé et les laïques de la province du Nouveau-Brunswick étaient peu disposés à supporter son collège de St Andrew's ».

En septembre 1842, Mgr William Dollard fut nommé évêque de Frédéricton avec juridiction sur toute la province du Nouveau-Brunswick. Le nouveau prélat qui avait fait un ministère tout de zèle et de charité, dans le diocèse de Charlottetown, était âgé d'à peu près cinquante-quatre ans et avait un quart de siècle de prêtrise. Il était curé de l'église Saint-Dunstan de Frédéricton lorsqu'il fut promu à la dignité épiscopale. Plus tard, Sa Grandeur fit changer le siège et le nom du diocèse en celui de Saint-Jean, quoique son successeur Mgr Connolly, ait été le premier à signer évêque de Saint-Jean. Il n'y avait donc que quelques jours que le nouveau diocèse du Nouveau-Brunswick était érigé quand, le 5 octobre 1842, M. l'abbé Lafrance arriva à Tracadie pour y établir sa résidence et y commencer son ministère. Jusque-là, Tracadie, quoique poste important, n'avait pas encore eu de curé résident et avait été desservi par les missionnaires de Caraquet depuis l'époque des vénérables Joseph-Mathurin Bourg, Antoine Girouard, Michel-Auguste Amiot, Jean-Marie Castanet et Louis-Joseph Desjardins. Les registres de Tracadie ne commencent qu'avec ce dernier missionnaire.

(Voir N^o 5 *Notes et Documents*.)

Le champ d'action du nouveau curé comprenait Tracadie, haut et bas Pokemouche, Nigouac et Burnt-Church sur la baie de Miramichi.

Le premier acte signé par M. Lafrance dans les registres de Tracadie, fut inscrit à la date du 5 septembre 1842 ; c'est la bénédiction d'un mariage entre Athanase Sonier, fils majeur de défunt Pierre Sonier et de défunte Marguerite Savoie, et Marie Brideau, fille majeure de Louis Brideau et de Josette McLaughlin, en présence d'Augustin Basque et d'Isabelle Sonier. — L'abbé Lafrance dut bénir ce mariage au cours d'une visite d'affaires qu'il fit à Tracadie, après sa nomination à ce poste et avant de s'y rendre définitivement. Le premier acte qu'il inscrivit, une fois curé résident, est celui d'un baptême administré le 9 octobre de la même année.

A son arrivée à Tracadie, M. Lafrance ne trouva pas une seule école. Il s'empressa d'en faire bâtir une tout près de l'église, la fit meubler convenablement et en confia la direction à son frère Charles-Félix qui enseignait depuis six ans à Rustico, I. P. E. Toutes les semaines le curé Lafrance visitait cette école, y distribuait des récompenses, et celui qui avait donné plus de satisfaction générale durant la semaine, il le décorait d'un beau ruban au coin duquel il y avait une étoile. Celui qui avait reçu l'insigne du ruban devait le porter durant huit jours.

Pendant ses dix ans de ministère à Tracadie, M. Lafrance donna des preuves incessantes de son zèle et de son énergie extraordinaires. Un vieillard octogénaire de Tracadie que l'auteur de ce livre consultait en 1905, au sujet du curé Lafrance, appréciait ce dernier presque dans les termes qui suivent : « C'était un *maître* prêtre, son souvenir est aussi frais dans la mémoire des vieux, comme s'il venait de nous laisser. Je l'ai vu, un hiver, *trainer* sur le chemin, pour les malades les uns après les autres, pendant trente-six heures, sans sommeil, sans arrêt, excepté pour manger un peu, et cela encore à la hâte, au presbytère ou aux maisons des malades. C'était un homme de devoir partout et toujours. Il ne permettait pas de veillées seul à seul, pas de danses, pas de désordres. Lui-même était toujours à sa place, toujours très respecté ; mais, ajouta-t-il, en clignant de l'œil et en abaissant la voix, il ne fallait pas trop le contredire, *car il était prompt comme de la poudre* ».

Dans cette nature ardente et enthousiaste, il y avait parfois en effet, des mouvements de vivacité. C'était chez lui un des défauts de ses nombreuses et éminentes qualités. Jeune prêtre, placé dans une position qui le mettait à la tête de tous les mouvements d'initiative et de progrès et lui donnait par conséquent une large mesure d'autorité tant au temporel qu'au spirituel, vivant à une époque où les hommes du pouvoir, ecclésiastiques comme laïques, n'avaient pas encore été exercés à prendre conseil de sages aviseurs parmi leurs subordonnés, il n'est pas étonnant qu'il ait été autoritaire et partant peu commode devant la contradiction.

Dans l'administration temporelle, il fit ajouter une sacristie à la vieille église, fit restaurer l'ancien presbytère auquel il ajouta une aile pour servir de cuisine, sollicita et obtint des subsides du gouvernement afin de faire ouvrir des chemins publics dans sa région et aussi pour des fins générales de colonisation. Il fit aussi construire, non sans de grandes difficultés, une église en haut de Pokemouche, les habitants

n'étant pas satisfaits du site choisi pour cette nouvelle église.

L'école construite à Tracadie par M. Lafrance, le presbytère qu'il habita, l'église où il célébra tant de fois les saints Mystères et où il prêcha la parole de Dieu à son peuple, n'existent plus, à moins peut-être que le presbytère ait été converti en hangar et se confonde aujourd'hui avec les nombreuses dépendances qu'on remarque autour du presbytère actuel de cette localité.

Parlons maintenant de l'œuvre par excellence qui a signalé la carrière du curé Lafrance à Tracadie et qui en fera, dans l'histoire le Père Damien du Nouveau-Brunswick, nous voulons dire l'établissement d'un lazaret. Depuis au delà de cinquante ans, il y avait, dans le nord de notre province, des lépreux disséminés, délaissés ici et là, et, jusques-là, ces infortunés n'avaient jamais encore trouvé le bon Samaritain qui s'intéressât à eux et les envoyât dans une hôtellerie particulière et convenable.

Qu'est-ce donc que cette terrible maladie de la lèpre ?

Ceux qui ont contracté la lèpre s'en aperçoivent, paraît-il, d'abord par une éruption écailleuse qui se développe comme des dartres, sur différentes parties du corps, et reste longtemps stationnaire sans beaucoup troubler la santé générale de l'organisme. Elle n'altère la peau qu'à la surface.

Quoique la lèpre soit plus rare chez les enfants que chez les adultes, elle attaque tous les âges et se développe en toute saison. On a dit que l'abus prolongé du poisson salé est de nature à la propager. Son apparition ou sa propagation peuvent être favorisées par une atmosphère froide et humide. Quelques autorités médicales disent qu'elle peut être le résultat de la mauvaise nourriture et de la malpropreté. D'autres prétendent qu'on la rencontre souvent au sein des meilleures conditions d'aisance et de stricte propreté, et en dépit de toutes les précautions hygiéniques possibles.

L'existence de la lèpre remonte aux périodes les plus reculées de l'histoire de l'Orient. Le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome font mention de réglemens spéciaux auxquels les lépreux étaient soumis en Judée et dans la Palestine.

Moïse ordonne à l'homme suspect de la lèpre de se montrer au prêtre qui le déclare impur, s'il y a lieu, et l'envoie demeurer hors du camp. Les autorités démolissent sa maison et les débris en sont brûlés, s'ils sont combustibles ; autrement ils sont jetés dans des lieux retirés. Ses hardes et ses meubles sont brûlés. L'Hébreu, guéri de la lèpre, pouvait revenir dans le camp, avec l'autorisation du prêtre et après avoir subi, à sept jours d'intervalle, deux purifications minutieuses.

Les Germains et les Lombards exigeaient, eux aussi, de

grandes mesures de précaution relativement aux lépreux ; en même temps ils légifèrent de manière à leur ménager une assistance suffisante et charitable. Quand quelqu'un était déclaré atteint de la lèpre, il lui était défendu d'approcher aucune personne ou de toucher à aucun objet qu'il marchandait. Rencontrait-il quelqu'un et voulait-il lui parler, il devait s'arrêter à distance et se tenir sous le vent. Il portait à la main une *cliquette* (petite cloche) qu'il lui fallait sonner quand il demandait l'aumône. Il ne devait pas sortir de sa *borde* (tanière), sans être vêtu de la *houss*e (couverture spéciale), ni boire à aucune fontaine ou ruisseau si ce n'est dans le cours ou le réservoir d'eau qui se trouvait sur le terrain de sa chaumière.

On a dit que la lèpre fut importée en Europe à la suite des Croisades. L'histoire, les actes des Conciles, les Capitulaires des rois démentent cette assertion. Il y en eut dans la plupart des pays d'Europe aussi anciennement qu'on y peut remonter par l'histoire. Prenons la France, par exemple. Grégoire de Tours nous apprend que de son temps (5^e siècle), il existait des léproseries et que l'on avait soin de les construire hors des villes. Sous Pepin le Bref et Charlemagne, en France, il y eut des édits publiés au sujet des lépreux.

Au treizième siècle, la France seule, au témoignage de Matthieu Paris, comptait jusqu'à deux mille léproseries. Il est plus probable que la plupart de ces malades ne souffraient que de l'eczéma ou d'une maladie de peau quelconque, due, soit à la mauvaise nourriture ou à quelque contravention des lois de l'hygiène.

Quoi qu'il en soit, ce fut la charité chrétienne qui fonda au pays de nos aïeux et dans d'autres contrées, les maladreries où les lépreux, déclarés tels par les experts, recevaient un traitement convenable et ne pouvaient plus, sans guérison certifiée, se mêler au reste des hommes.

C'est par ce moyen qu'on fit disparaître en Europe tout vestige de cette triste maladie.

Au commencement du dix-huitième siècle, il n'y avait plus de lépreux en France. Les derniers vestiges en étaient disparus dans l'hôpital Saint-Mesmin, près Orléans, où Louis XIV avait envoyé, en 1692, le dernier groupe de ces infortunés.

Cependant au dix-huitième et au dix-neuvième siècles, elle apparut sur quelques points du globe, notamment en Norvège, à la Guyane française, à l'île Trinidad et dans notre province du Nouveau-Brunswick.

L'origine de la lèpre dans le nord du Nouveau-Brunswick remonte, d'après la tradition, à 1794. Vers cette époque

quelques marins de l'équipage d'un vaisseau français, lequel fit escale au port de Caraquet, passèrent du linge à laver à deux filles de ce village, Ursule et Isabelle L... enfants d'Anselme L... et de Marie B... Peu après les deux filles furent atteintes de cette contagion sans qu'elles en soupçonnassent la gravité. Plus tard cette famille L... s'en alla demeurer à Tracadie, où les filles Ursule et Isabelle épousèrent deux frères Joseph et Firmin B...

D'autres prétendent que cette maladie fit son apparition à Caraquet, vers l'époque ci-dessus mentionnée, à la suite du passage, dans le nord-est de la province, d'un lépreux échappé à une maladrerie de l'île Trinidad.

Quoi qu'il en soit, Ursule L... épouse de Joseph B..., première victime de la lèpre, mourut au mois d'août 1828, à l'âge de cinquante-deux ans.

Bien que les premières victimes aient été, par accident, des Acadiennes, il n'est pas vrai de dire que les Acadiens ont été les seules victimes de cette maladie. De 1815 à 1830, on a découvert un bon nombre d'Anglais qui souffraient de cette triste infection. Parmi les victimes, on compte B... et sa fille mariée à Paul G..., puis St... et ses deux neveux John et Edmund F..., qui moururent au lazaret de Tracadie, vers le milieu du dix-neuvième siècle.

A l'arrivée de M. Lafrance à Tracadie, en 1842, la lèpre était dans ce pays depuis près d'un demi siècle. Ni les gouvernants, ni les médecins, ni l'opinion publique ne s'étaient remués au point de faire de sérieux efforts pour endiguer au moins le terrible fléau. Pourtant, dans cette partie de la province, les hommes d'État, les gens de profession et de commerce, ceux, en un mot, qui dirigeaient les affaires du pays n'étaient pas sans savoir qu'au milieu d'eux, au sein des populations de deux comtés, une des maladies les plus funestes dont l'humanité puisse être affligée, faisait ici et là ses victimes.

Rien ne pouvait être plus préjudiciable à la réputation de notre province, à l'immigration des étrangers sur nos terres, au commerce de notre peuple avec les provinces voisines. Et, depuis un demi siècle, aucune mesure sérieuse, efficace, suivie, n'avait été prise pour s'opposer aux progrès du mal.

Quand le curé Lafrance eut compris la gravité de la situation, il ne laissa pas d'écrire, dès l'hiver 1843, aux membres de la législature et intéressa en même temps les hommes influents des comtés de Gloucester et de Northumberland, afin qu'on prit, de part et d'autre, tous les moyens possibles pour empêcher la contagion de se répandre. Vers cette époque, le

docteur Alexander Key, de Miramichi, s'en alla visiter divers pays de l'Europe afin d'y étudier les symptômes de la lèpre. Avant d'entreprendre ce voyage, le docteur avait soigné plusieurs patients affectés d'une maladie apparemment de ce genre, entre autres, madame Paul G..., dame anglaise, dont il est fait mention ci-dessus. Le docteur Key parcourut plusieurs pays de l'ancien continent et trouva dans un village de Norvège, des cas de maladie tout à fait identiques à ceux qu'il avait observés dans sa pratique du Nouveau-Brunswick et il apprit que ce mal n'était rien autre chose que la lèpre.

A peine le Dr Key était-il de retour à Miramichi que M. Lafrance alla lui faire visite. Il fut alors convenu entre le curé et le docteur que, sans retard, de fortes instances seraient faites auprès du gouverneur Colebrook et son entourage pour faire construire un lazaret dans le but d'y réunir tous ceux qui étaient infectés de la lèpre.

En 1844, l'ouverture de la session eut lieu le 1^{er} février. Quelques jours après, M. Lafrance se rendit à Frédéricton, en compagnie de quelques hommes influents de son comté. Le curé de Tracadie était alors dans la force de l'âge. La position qu'il occupait lui donnait de l'assurance et de l'autorité. Sa haute intelligence, sa connaissance parfaite de l'anglais ainsi que de la constitution et des lois du pays, sa force de caractère lui communiquaient un ascendant auquel il était difficile de résister. L'Exécutif promit à la députation qu'il prendrait des mesures immédiates dans le sens demandé.

A la date du 16 avril 1844, une commission d'hygiène fut constituée pour s'occuper des intérêts de la santé publique dans les deux comtés précités. Les membres de cette commission furent l'honorable Joseph Cunard, président, révérend François-Xavier Lafrance, Dr Alexander Key, Alexander Rankin, Ecr., George Kerr Ecr, et Charles Peters Jr. Ecr. Les lettres ou avis de créance des membres de ce bureau portaient la signature et le sceau officiel de sir William MacBean George Colebrooke, K. H. lieutenant gouverneur et commandant en chef. Immédiatement le contrat fut donné pour la construction d'un lazaret à l'île Sheldrake, dans la baie de Miramichi. Les députés à la législature, la plupart des membres de la nouvelle commission d'hygiène, et le public en général exigeaient que les lépreux fussent relégués dans un endroit tout à fait isolé, loin du commerce de leurs semblables.

La première assemblée de ce bureau de santé fut tenue à Chatham, le 27 avril 1844, chez M. George Kerr.

Afin de se mieux renseigner, une deuxième réunion eut lieu au mois de juin de la même année. A une troisième assemblée

tendue à Chatham le 11 juillet 1844, le Dr Key reçut l'ordre d'aller à Tracadie et à Néguac, là, de s'entendre avec le révérend M. Lafrance et conclure les arrangements que tous deux croiraient les plus convenables afin de réunir les lépreux au lazaret de l'île Sheldrake, en conformité des règlements de la troisième section de l'Acte du Parlement (1).

Quatre jours plus tard, le Dr Key et le Curé Lafrance se mirent à l'œuvre et, le 19 juillet 1844, les lépreux du Nouveau-Brunswick qui, depuis cinquante ans, vivaient mêlés au reste de la population, furent enfin internés au lazaret de l'île de Sheldrake où ils devaient recevoir désormais les soins que réclamait leur état.

Cette commission d'hygiène se réunit encore deux ou trois fois dans l'année 1844, afin d'outiller le mieux possible cette nouvelle léproserie, et d'y envoyer les malades qui, jusqu'à ce jour avaient encore échappé aux recherches des membres de la commission. C'est ainsi qu'à une assemblée du 25 septembre 1844, il fut résolu que deux femmes qui étaient mariées et que la rumeur publique disait atteintes de cette maladie, seraient transportées immédiatement, sous la conduite d'un connétable, à l'île Sheldrake, et que leurs jeunes enfants seraient confiés à la garde d'une femme de Tracadie.

À la demande de M. Lafrance et avec l'autorisation du gouvernement, plusieurs commissions de médecins furent organisées afin de faire une étude minutieuse des symptômes de cette étrange maladie et de l'état des patients. Les premiers rapports de ces examens furent publiés dans le « Royal Gazette » du mois de juillet 1844. En juin 1847, une enquête médicale fut faite, à la demande du gouvernement, par les docteurs Wilson, de Dorchester, et Bayard de Saint-Jean. Le rapport de cette enquête a été publié dans le Journal de la Chambre, année 1848, p. 58. Les deux médecins appellent cette maladie *elephantiasis*, disent qu'elle est héréditaire et non contagieuse. Les docteurs Key, Gordon et autres affirmaient au contraire, qu'elle était souvent contagieuse.

Le 20 avril 1849, avant le transfert des lépreux à Tracadie, une nouvelle commission d'hygiène fut nommée par le lieutenant gouverneur de la province, Sir Edmund Head. Elle était ainsi constituée : Honorable James Davidson, président, révérend F.-X. Lafrance, Roderick McLeod, Ecr. et Robert

(1) It was ordered that Dr Key proceed forthwith to Tracadie and Neguac and there with the Rev. M. Lafrance, together or either of them separately, to make such arrangements as they or either of them may judge most advisable for the removal of the patients laboring under Leprosy to the Lazaretto on Sheldrake Island, according to the provision of the third section on the Act of Assembly. (Report of Assembly, July 11th 1844.)

Robinson Ecr. C'était toujours le curé Lafrance qui était chargé d'annoncer et d'expliquer aux lépreux les divers règlements adoptés par la commission. C'était lui, du reste, qui fournissait la plupart des renseignements sur lesquels se basait la commission pour délibérer. Il était — on le conçoit facilement — l'âme de ce mouvement de bienfaisance qui, grâce à Dieu, s'accroissait enfin pour soulager les pauvres lépreux de cette région.

Au cours d'une lettre que le curé actuel, (1912) de Tracadie, l'abbé Joseph M. Levasseur, envoyait, à la date du 13 février 1905, à l'auteur de ce livre, il disait : « Ce n'est qu'en 1843 (c'est-à-dire après l'arrivée de M. Lafrance à Tracadie) que le Gouvernement commença à s'occuper de ces malheureux lépreux que tout le monde jusque-là abhorrait et fuyait ». Et plus loin il dit : « Assurément, M. Lafrance a été pour les infortunés lépreux un de leurs plus grands bienfaiteurs. Il s'est dévoué pour eux ; il les a consolés et soignés charitablement, en véritable ministre de Jésus-Christ ».

Sa lettre se termine ainsi : « Il reste des documents qui démontrent d'une manière évidente l'intérêt, le zèle et le dévouement qu'a manifesté feu M. Lafrance vis-à-vis des pauvres lépreux. C'est dû en grande partie à son zèle et à ses démarches auprès de l'autorité civile si un lazaret a été construit en 1844 sur l'île Shelldrake et, plus tard, en 1849, à Tracadie où il lui était plus facile de consoler et de soigner ses malheureux malades. Dieu seul connaît ce qu'a fait M. Lafrance pour adoucir le sort des lépreux ».

Et, sous le même pli, le curé Levasseur nous expédiait l'extrait suivant d'un rapport envoyé le 28 février 1844 à Son Excellence, le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, Sir William Colebrooke et signé par le révérend Fr.-X. Lafrance et M. James Blackhall (1) :

« Pour nous conformer au désir de Votre Excellence, nous

(1) *Copie de la lettre originale.* In obedience to your Excellency's request, we have proceeded to collect information relative to the malady which has been supposed to be incurable and of which several persons have died, and may are now labouring under, in this section of the Province. Unfortunately until very lately the sufferers and their relatives have concealed the disease as much as lay in their power. By which conduct it is to be feared many are infected who have as yet shown no symptoms. We understand that the disease, if attended to, at an early stage, can be cured by proper diet and medicine.

We would beg leave to suggest to your Excellency that a lazaretto should be erected in Tracadie, the seat of the disease, that a fund should be raised to defray the expenses of a medical super-intendent, medicine and suitable provisions, and that a committee of three or five most respectable persons in the vicinity should be invested with authority to compel every person attacked with that disease to repair immediately to the Lazaretto, and there to remain until discharged by the physician and a majority of the committee ».

nous sommes mis en route afin de prendre des renseignements relativement à cette maladie que l'on suppose être incurable, dont plusieurs personnes sont mortes et dont plusieurs sont sérieusement affectées en cette partie de la province. Malheureusement, jusqu'à ces derniers temps, les malades et leurs parents ont caché cette maladie autant qu'il leur a été possible de le faire. Vu cette ligne de conduite, il est à craindre que plusieurs personnes soient infectées bien que les symptômes du mal ne soient pas encore très visibles. On nous apprend que cette maladie — si elle est soignée de bonne heure — peut être guérie par la diète et les remèdes particuliers qui lui conviennent.

» Nous prenons donc la liberté de proposer à Votre Excellence qu'une léproserie soit construite à Tracadie, où est maintenant le siège de la maladie, que des fonds soient prélevés afin de payer le salaire d'un surintendant médical ainsi que les remèdes et les provisions qui conviennent et qu'une commission de trois ou de cinq personnes respectables choisies dans ces endroits ait l'autorité voulue, de par le gouvernement, pour obliger toute personne qui souffre de cette contagion de se rendre immédiatement à la léproserie et d'y demeurer jusqu'à ce qu'elle soit renvoyée chez les siens par le médecin du lazaret et par une majorité des membres de la commission ».

Les lépreux ne pouvaient supporter leur exil et leur isolement à l'île Sheldrake. Du haut de la chaire comme ailleurs, le curé Lafrance dut mettre à contribution toute son éloquence, toute son énergie, toute son autorité de prêtre pour faire accepter par les victimes de la lèpre, la séquestration à Sheldrake et les autres mesures légales qui leur étaient imposées dans l'intérêt public. Au début, sur l'île, les lépreux étaient mal logés ; en second lieu, les gardiens étaient loin de leur être sympathiques. Mais ce qu'il y avait de plus pénible pour ces pauvres infortunés, c'était l'ennui, le cruel ennui, doublé de l'humiliation publique qui semblait leur être infligée, du moment qu'on les avait séparés de la société de leurs parents et de leurs semblables.

Aujourd'hui encore l'ennui et la honte de passer pour des lépreux sont des souffrances morales qui torturent plus cruellement les ladres de Tracadie que toutes les incommodités ou douleurs physiques qu'ils endurent.

Le 16 octobre 1845 le lazaret de l'île Sheldrake devint la proie des flammes. Il fut rebâti immédiatement au même lieu. Les lépreux y séjournèrent encore quatre ans. Pendant ce temps, ils ne cessèrent d'implorer les membres de la

commission pour que la maladrerie fut placée sur la terre ferme ; car, disaient-ils, l'isolement uni au désœuvrement les faisait mourir sur cette île déserte.

Le curé Lafrance était lui-même désolé de la triste position qui était faite à ces infortunés. Aussi consentit-il, devant la commission, à donner un terrain, tout près de son presbytère, afin qu'on y construisit un nouveau lazaret. Là, disait-il, les malades se trouveront plus rapprochés de leurs parents, de leurs amis, et s'il reste encore quelques infortunés que les familles recèlent, on les y attirera plus facilement. La proposition fut acceptée.

Le 25 juillet 1849, quinze lépreux furent transférés au nouvel établissement de Tracadie. Le nombre des malades admis au lazaret de l'île Sheldrake, depuis le 19 juillet 1844 au 25 juillet 1849, avait été de trente-deux. Durant ces cinq ans, quinze patients moururent sur l'île, trois s'enfuirent ne pouvant plus résister à l'ennui et ne se croyant pas atteints de la lèpre.

Le médecin-chirurgien qui, en 1849, s'occupa des lépreux placés au nouveau lazaret de Tracadie, fut le Dr Charles M. Labillois, habile médecin de Miguacha, Baie des Chaleurs.

Le 15 décembre 1849, l'abbé Lafrance écrivait en anglais à l'honorable John R. Partelow, secrétaire provincial une lettre suivante dont nous donnons ici et dans la note la traduction et le texte original d'un extrait (1).

« Toute mon influence pour décider les malades à se rendre à la nouvelle léproserie de Tracadie n'aurait servi de rien, si je ne leur avais promis les services du docteur Labillois de Miguacha. Ce dernier a soigné ces sortes de malades en 1818, à Caraquet, d'où nous est venue l'infection qui ravage aujourd'hui notre pays, et il en a guéri neuf. J'ai questionné très sérieusement tous les patients que nous avons ici ; j'ai examiné leurs plaies ou éruptions et, d'après cet examen et leurs réponses, je suis convaincu qu'ils souffrent bien plus de la syphilis que de toute autre sorte de maladie ».

En 1849, le Dr. Labillois soulagea notablement ou guérit complètement plusieurs lépreux dont Marguerite R... Hélène

(1) Extract from a letter bearing date December 15th 1849, to Hon. John-R. Bartelow from Rev. F-X Lafrance, Tracadie, N. B.

* All my influence in inducing the patients to go to the Hospital, would have failed, had I not promised them to do my best endeavours to procure them Dr. Labillois of Miguacha, who had, in 1818, attended and cured nine patients of the same disease in Caraquet whence comes the infection that is now ravaging in Tracadie. I proceeded to examine very minutely all the cases, the nature of their sores, and the answers they gave to my questions, convinced me that it was more syphilis than anything else ».

L... Marie R... Charlotte C... Anastasie C... Anne G..., la plupart femmes mariées.

Bien que le curé Lafrance surveillât de près le lazaret de Tracadie, cette maison n'en était pas moins sous les soins immédiats d'une administration laïque qui n'avait à peu près aucune influence religieuse et moralisante auprès des malades. Il aurait bien voulu des religieuses pour diriger cette institution, mais il ne fallait pas y songer. L'heure n'était pas venue ; tout était encore à organiser dans ce nouveau diocèse. Lui-même allait bientôt partir pour un plus large champ de travail, mais il pouvait se rendre le témoignage qu'il n'avait épargné aucune peine, aucune dépense pour relever la condition des infortunés lépreux, les réunir sous un seul toit, les mettre à la charge du gouvernement du pays, les rapprocher, dans leur isolement, de leurs parents, de leurs amis, de leur père spirituel et de leur église paroissiale.

Maintenant pour ne plus revenir ailleurs sur cette question des lépreux disons que, neuf mois après le départ du curé Lafrance pour aller à Memramcook, le lazaret de Tracadie fut complètement détruit par le feu, un samedi, le 4 octobre 1852. La tradition veut que cet incendie ait été l'œuvre d'un des malades internés à l'institution. Un nouvel établissement fut construit au même endroit le printemps suivant.

Divers rapports préparés par des médecins réputés alors éminents tels que les docteurs Keene, Gordon, etc., ont été publiés, de 1845 à 1860, relativement aux lépreux.

Le révérend M. Ferdinand Gauvreau, qui remplaça le curé Lafrance à Tracadie, a écrit, en anglais, un article qui parut en 1861, dans les colonnes du journal « The Colonial Empire » Saint-Jean N. B. Cet article avait pour titre « The Government and the Lepers ».

Cinq ans plus tard, en 1866, une pétition fut envoyée à la législature provinciale à l'effet de demander des subsides en faveur des Sœurs de la Miséricorde qu'il était question de faire venir à Tracadie afin de soigner les lépreux. Cette requête n'eut pas de succès. Ce fut alors que Mgr Rogers, évêque de Chatham, pria M. le grand vicaire Paquet d'aller chercher des religieuses pour prendre charge du lazaret. Le grand-vicaire s'adressa aux Hospitalières de Saint-Joseph, Montréal, et, le 12 septembre 1868, six religieuses vinrent prendre la direction interne de la léproserie. Ces six religieuses étaient : la révérende Mère Pagé, supérieure et les révérendes Sœurs Quesnel, Viger, Brault, Clémence et Lumina. Détail édifiant : quand la Mère supérieure de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph fit part à ses religieuses de la demande extraordinaire, elle pria les

Sœurs qui consentiraient à aller dans cette région lointaine afin de se consacrer au soin des lépreux, de donner leur nom privément. Toutes s'offrirent et se dirent prêtes à partir ; la vénérable Mère n'eut que l'embarras du choix.

De 1844 jusqu'en 1880, l'entretien du lazaret fut aux frais du gouvernement provincial et l'allocation fut toujours mince et insuffisante. Le 25 novembre 1880, il fut placé sous l'administration du gouvernement fédéral, du département de l'Agriculture dont — à l'époque où nous écrivons — une des branches du service est l'*Hygiène publique et la Quarantaine*. L'argent voté par le gouvernement va pour payer le médecin, les chapelains, le service des religieuses et les réparations faites aux bâtiments. Aux premières années, le trésor fédéral payait à peu près trois mille dollars de subsides. De nos jours cette somme est doublée. D'après le rapport de l'auditeur général pour l'année 1910, les dépenses ont été de \$ 6,126.20.

« Il n'y a plus de doute pour ceux qui ont étudié la maladie des internés du lazaret de Tracadie que l'affection dont ils souffrent soit la vraie lèpre, celle du temps de Moïse et de Notre-Seigneur. Ce mal finit par donner à tous les lépreux une physionomie caractéristique de leur maladie : on dirait un air de parenté, au point que les lépreux de la Palestine ressemblent à ceux de Tracadie.

» Les lépreux de ce dernier lazaret ne se recrutent pas seulement à Tracadie et dans les alentours. Il en vient de lieux bien éloignés. Il y en a actuellement plusieurs de l'Islande : on y voit même aujourd'hui un ministre protestant qui a contracté la lèpre aux Indes anglaises ». (*Lettre du Rév. M. Stanislas-J. Doucet, curé de Grand' Anse, N. B. 1912.*)

Revenons maintenant à celui qui fut curé de Tracadie de 1842 à 1852, et examinons un peu l'effet de ses relations et de sa correspondance avec d'autres prêtres dont quelques-uns furent des compagnons d'école ou de collège. C'est un examen qu'il vaut la peine de faire un instant, car souvent le succès et les insuccès d'un homme dépendent des influences qu'il subit, des relations qu'il entretient avec ses semblables.

Durant les neuf années que M. l'abbé Lafrance passa à Tracadie et même plus tard, il correspondit souvent, comme l'auteur de cet ouvrage s'en est assuré à Tracadie et à d'autres sources, avec quelques anciens condisciples du séminaire de Québec, surtout avec ses deux amis intimes, Modeste Demers et Joseph Auclair ainsi qu'avec François-Norbert Blanchet qui, vingt ans auparavant avait été curé de Richibouctou avec

la desserte des missions du nord jusqu'à Miramichi. Nul doute que ces correspondances fréquentes échangées avec des missionnaires distingués, des prêtres d'élite contribuèrent singulièrement à alimenter son zèle et à l'encourager dans les luttes qu'il eut à faire là à Tracadie et plus tard à Memramcook, pour fonder ces grandes œuvres qui en font un prêtre à part dans notre histoire ecclésiastique.

Joseph Auclair fut ordonné prêtre en 1839, presque deux ans avant son ami Lafrance. Ce fut un homme de talent et rempli de zèle pour le bien des âmes. Il fut vicaire à Saint-Joseph de Lévis et à Saint-Roch de Québec. Victime de son zèle pour les émigrés irlandais de 1847 atteints de typhus, il faillit être emporté par ce terrible fléau.

Curé de Saint-Maurice de la Beauce pendant quatre ans, il fut nommé curé de Notre-Dame de Québec, en 1851, quelques mois seulement avant que M. Lafrance fut nommé curé de Memramcook.

Le curé Auclair fonda des œuvres de bienfaisance remarquables à Québec. Dans ses lettres, il en entretenait souvent son ami Lafrance. Quand ce dernier faisait une visite à Québec, c'est au presbytère de Notre-Dame qu'il se retirait. Œuvre de la Sainte-Enfance pour les orphelins ou enfants abandonnés, hospice Saint-Joseph de la Maternité, académie commerciale, Confrérie de la Sainte-Famille, telles furent les institutions fondées et organisées par l'abbé Auclair et les fruits en étaient trop nombreux, trop évidents pour que le missionnaire de Tracadie et de Memramcook ne fût pas tenté d'imiter de si nobles efforts.

Modeste Demers, l'ami très intime de M. Lafrance fut ordonné prêtre pendant que ce dernier poursuivait ses études de médecine à Québec. Au delà d'un an après son ordination, en 1837, il fut envoyé à la Rivière Rouge dans l'ouest. En 1838, il reçut l'ordre de se rendre à l'Orégon en compagnie de l'abbé François-Norbert Blanchet dont il est fait mention plus haut.

Quand le curé de Tracadie recevait une lettre de ces zélés missionnaires de l'Ouest, il ne pouvait se rassasier d'en parler, et cela toujours avec l'enthousiasme et l'exaltation de sa nature ardente.

Peu de temps après qu'il eut reçu ses bulles d'archevêque de l'Orégon, Mgr François-Norbert Blanchet fit publier une petite brochure intitulée « Notice sur le Territoire et sur la Mission de l'Orégon ». Sa Grandeur, à la demande sans doute de l'abbé Modeste Demers, missionnaire dans la vallée du Wallamet et qui devint plus tard le premier évêque de l'île

Vancouver et de la Colombie Anglaise, envoya à M. Lafrance, vers l'année 1847, deux exemplaires de cet opuscule et une carte faite à la main qui représentait l'extension et les cours d'eau de ces vastes pays.

Le curé de Tracadie se plaisait à lire à ses amis l'exposé des vastes missions de l'Ouest et des grandes œuvres que ses compatriotes et surtout son ami intime de séminaire fondaient dans les régions alors sauvages qui bordent le Pacifique. Il aimait surtout à relater les premiers voyages dans l'Ouest de son compagnon d'enfance, Modeste Demers. Il représentait le jeune missionnaire se rendant à pied ou en canot, en l'année 1837, de Québec à la Rivière Rouge, une distance de 2140 milles. Puis, l'année suivante, en 1838, il le suivait, dans son deuxième voyage, en compagnie de l'abbé François-Norbert Blanchet, de la rivière Rouge jusqu'au fort Vancouver — une course de quatre longs mois.

Car, partis de la rivière Rouge le 13 juillet 1838, Demers et Blanchet avaient remonté le lac Winnipeg, la rivière Saskatchewan et sa branche du nord jusqu'au fort Edmonton où, après quarante jours de marche à travers des régions alors inhabitées par les blancs, ils avaient fait un arrêt de quelques jours. Puis, escortés de leurs guides, après avoir fait un portage (1), ils avaient traversé la rivière Pembina, rejoint la rivière Athabaska qu'ils avaient remontée pendant dix-sept jours jusqu'aux montagnes Rocheuses. Après avoir traversé péniblement ces dernières, ils avaient descendu un cours d'eau tributaire de la rivière Colombie, puis entrés dans cette dernière rivière ils en avaient sauté intrépidement tous les rapides et étaient arrivés au fort Vancouver le 24 novembre.

Souvent le soir à Tracadie, M. Lafrance étendait sur la table de la cuisine la carte primitive et simplement crayonnée de ces nouveaux pays, et il expliquait à ses visiteurs ébahis la géographie de ces régions immenses que ses amis parcouraient en tous sens pour évangéliser les tribus sauvages. Il leur parlait de Modeste Demers pénétrant avec Blanchet, l'ancien curé de Richibouctou, dans des régions toutes neuves à la civilisation et que les pieds du missionnaire catholique n'avaient encore jamais foulées, offrant le très-saint sacrifice de la Messe sur une terre vierge où la Victime de propitiation n'avait jamais encore été élevée sur un autel. « Oh, s'écriait-il, quel beau triomphe, quel honneur, quelle grande gloire pour l'Église de Québec de voir le drapeau de la vraie foi arboré

(1) Un *portage*, dans son vrai sens, est un endroit où les canotiers et passagers doivent débarquer et *porter* jusqu'au prochain cours d'eau navigable, leurs colis, provisions et même leurs canots.

par ses enfants dans ce vaste et nouveau territoire de l'Ouest ».
(Voir *Notes et Documents*.)

Les abbés Demers et Blanchet avaient fondé dans la vallée de Wallamet (1) un petit collège auquel ils avaient donné le nom de Saint-Joseph d'abord pour le mettre sous le chef de la Sainte-Famille, deuxièmement, en mémoire d'un Monsieur Joseph Laroque, de Paris, qui eut la générosité de doter la mission de l'Orégon de 4,800 francs ou neuf cent soixante dollars, pour des fins d'éducation. Et l'abbé Modeste Demers écrivait ces événements à M. Lafrance et lui apprenait comment les élèves du petit collège Saint-Joseph avaient subi, au commencement des vacances, en 1845, un examen public devant leurs parents, combien satisfaisant cet examen avait paru tant aux fondateurs qu'aux bienfaiteurs de l'institution et aux parents.

En lisant ces lettres du grand missionnaire Demers, le curé de Tracadie trouvait de l'encouragement et des consolations. Qu'étaient donc ses courses apostoliques à lui dans les missions du comté de Gloucester, lorsqu'il les comparait aux six cents milles de territoire que son ami de l'Ouest parcourait quand il visitait tantôt à pied, tantôt sur les berges de la Compagnie de la baie d'Hudson, ses soixante et dix-huit tribus indiennes à partir de la Californie en remontant jusqu'à l'Amérique russe ? Et là Demers, malgré son isolement et ses privations et ses voyages continuels, avait fondé un collège. Lui, Lafrance, curé dans une région bien plus rapprochée des foyers d'éducation, dans un pays fondé depuis au delà de deux siècles, parmi les populations de son origine et sa race, dans une zone où les catholiques avaient si grand besoin de l'instruction pour devenir un peuple libre, fort et prospère, ne fonderait-il pas une institution de ce genre ? Oui, il le ferait aussitôt que les circonstances le lui permettraient, il était décidé de faire tous les sacrifices possibles pour établir un collège.

Bon et zélé missionnaire, vos espoirs et vos rêves n'allaient pas jusqu'à vous faire entrevoir que l'institution que vous fonderiez à Memramcook s'appellerait le collège Saint-Joseph et deviendrait une Université dirigée par l'Institut de Sainte-Croix, tout comme le petit collège Saint-Joseph de Wallamet, dirigé autrefois, non loin du Pacifique, par les Lazaristes, est aujourd'hui remplacé, — à distance il est vrai, — mais toujours sur les côtes du Grand Océan, par Columbia University,

(1) L'ancienne vallée de Wallamet embrassait un territoire qui comprend aujourd'hui les diocèses d'Orégon City, de Baker City et de Seattle; Walla-Walla, où fut fondé le petit collège, est l'endroit où la rivière du Serpent vient se jeter dans la grande rivière Colombie.

dirigée par le même institut des religieux de Sainte-Croix.

Pendant ses neuf ans de ministère à Tracadie, le curé Lafrance se dévoua corps et âme pour le bien de ses paroissiens. Travail du confessionnal, le jour et le soir jusqu'à dix heures, et plus ; visite des malades, au premier appel, à quelque distance que ce fût ; préparation des enfants à la première communion ; instructions simples, claires et touchantes données aux fidèles ; voilà pour le domaine spirituel. Il s'intéressa aussi beaucoup aux besoins d'ordre temporel de ses paroissiens. Écoles, colonisation, subsides du gouvernement pour l'ouverture de nouveaux chemins, influence active donnée dans les campagnes électorales, à une époque où le peuple attendait sa direction politique des avis et de la parole du peuple, il n'épargnait aucune peine pour être utile à ceux que l'autorité ecclésiastique lui avait confiés. Ce fut pendant son administration à Tracadie que le premier député français qui ait été envoyé à la Chambre du Nouveau-Brunswick, Josué Alexandre, fut élu par le comté de Gloucester.

Vers la fin du mois d'août 1851, le premier évêque du Nouveau-Brunswick mourut subitement. Il se trouvait à Frédéricton et devait partir le lendemain pour Nelson lorsqu'une syncope de cœur mit fin soudainement à ses jours. C'était un vendredi, le 29 août ; il fut inhumé le dimanche suivant sous le sanctuaire de l'église Saint-Dunstan, Frédéricton. Le révérend M. Walter Alyward présida aux cérémonies funèbres ; aucun autre ecclésiastique n'assistait aux funérailles. A cette époque les prêtres étaient rares, les correspondances et communications difficiles. Dix jours plus tard l'évêque Walsh d'Halifax arriva à Frédéricton. Il reprocha au curé Aylward d'avoir inhumé le prélat trop vite, et sans observer le cérémonial prescrit pour la sépulture des évêques. La légende va jusqu'à dire qu'il voulut faire exhumer le corps afin de lui donner une sépulture plus conforme aux rites de l'Église, mais il ne donna pas suite à ce projet.

Mgr Dollard était curé de Frédéricton lorsqu'il fut élevé à la dignité épiscopale, sous le titre d'évêque de Frédéricton. Plus tard il fit changer le siège épiscopal de Frédéricton à Saint-Jean, bien que lui-même n'ait jamais signé évêque de Saint-Jean. Mgr Connolly, son successeur, est le premier qui comme nous l'avons déjà dit, signe « évêque de Saint-Jean ».

(Voir *Notes et Documents.*)

Trois mois après ce triste événement, M. Lafrance reçut l'ordre, de la part de l'administrateur du diocèse de Saint-Jean, d'aller prendre charge de la cure de Saint-Thomas,

Memramcook, en remplacement de l'abbé Ferdinand Gauvreau qui prendrait charge de Tracadie et de ses missions. Cet ordre fut une grande épreuve pour le curé Lafrance. Il était attaché à ses missions de Tracadie et surtout à son œuvre du lazaret. Au lendemain de cette nouvelle, il partit en voiture pour aller à Saint-Jean. Mais rien ne put changer la décision de l'administrateur et, par obéissance à la volonté de son supérieur en qui il voyait la volonté de Dieu, il se prépara pour aller occuper le nouveau poste qui lui était confié. A cette époque la paroisse de Memramcook, outre les quatre cents familles qui la composaient, comprenait les missions de Scoudouc, Saint-Anselme, Moncton et Irishtown au nord, Amherst, Nappan Menoudy et Shépody au sud. Des modifications furent faites et M. Lafrance n'eut pas à s'occuper longtemps de ces missions du sud.

Il partit de Tracadie, le 7 janvier 1852. Le jour même de son départ, il bénit neuf mariages. Il était encore jeune ; il n'avait que trente-huit ans. Mais déjà il subissait les premières atteintes de l'épilepsie, le terrible mal qui lui fut si inquiétant pendant son ministère, et qui le conduisit à la tombe à un âge relativement peu avancé.



CHAPITRE CINQUIEME

A MEMRAMCOOK, N. B.

ORIGINES DE MEMRAMCOOK — MISSION DE BEAUBASSIN — ÉTABLISSEMENTS ET HABITANTS EN 1755 — ORIGINE DE PIERRE-A-MICHEL — LE RUISSEAU-DES-CABANES — PREMIERS MARAIS ET ANCIENS ABOITEAUX — LA BUTTE-A-PÉTARD — CHAPELLE A L'EST DE LA RIVIÈRE DE MEMRAMCOOK — PREMIÈRE ÉGLISE A L'OUEST DE LA MÊME RIVIÈRE — LES ABBÉS LEROUX ET POWER — LES PÈRES DE LA FOI — LES ABBÉS CIGUARD, BRODEUR ET AUTRES CURÉS JUSQU'A M. LAFRANCE

MEMRAMCOOK est une des vieilles missions acadiennes des provinces maritimes. Depuis son organisation paroissiale avec un prêtre-missionnaire résident, elle compte aujourd'hui (1913) cent trente ans d'existence. Mais, en 1782, lorsque l'abbé LeRoux vint y établir son domicile, ce poste était établi depuis déjà près de cent ans.

Beaubassin (Amherst) avait été fondé vers 1672, sous l'administration de Grandfontaine, par Jacob Bourgeois. Peu d'années après cette fondation, colons, hommes d'aventures, pêcheurs, coureurs de bois, employés au trafic des fourrures s'en détachèrent de temps en temps pour s'établir près des rivières Chipoudy, Petitcodiac et Memramcook. Quand ils devinrent un peu nombreux, ils furent desservis par les missionnaires qui résidaient à Beaubassin qui fut l'église-mère de Memramcook (1).

A la fin du dix-septième siècle, les missionnaires Petit, Trouvé, Beaudoin, Geoffroy et plus tard De Breslay et Leloutre eurent charge de Beaubassin et donnèrent, à époques déterminées, des missions à Memramcook.

(1) M. Placide P. Baudet dit que nous avons tort d'écrire Memramcook, au lieu de Memramcouk, qui est l'épellation vraiment française. Lui-même se sert maintenant de cette dernière épellation, vu que la première est anglaise. Nous croyons qu'il a raison, mais nous ne voulons rien inaugurer en cette matière.

En 1754, l'abbé de l'île-Dieu demandait au ministre du Roi, un missionnaire pour les rivières de « Chypoudy, Petcoudiack et Memramcook » (27 mai 1754).

Le 8 juillet de la même année, le grand-vicaire de l'île-Dieu faisait des instances auprès du ministre et disait: « Nous avons sur les rivières de ce dernier poste (Beauséjour) nommées Chypoudy, Petcoudiack et Memramcook, 200 familles françaises qui commencent à se bien établir (et c'est là même où doivent se faire les aboiteaux dont vous avez accordé les fonds), et ces mêmes familles n'ont aucun prêtre, ni missionnaire ».

L'abbé Le Guerne qui circulait dans ces missions à l'époque de la déportation, 1755, prit, peu de temps après, le parti de se retirer à Québec.

Un dénombrement des habitants de ces parages, dressé au printemps de 1775, nous montre les familles suivantes établies sur la rivière Petitcodiac, à partir du Ruisseau-des-Renards en descendant vers les Beaumont.

Sylvain Braut, sa femme, un garçon.

(Celui-ci habitait à l'endroit où était établi feu Eustache Babin).

	Jean Darouet,	sa femme,	3 garçons,	5 filles.
	Jean Babineau (le jeune)	»
(R)	Joseph Pitre,	» »	2 »
	Honoré Melanson,	» »	3 »
	Pierre Suret,	» »	5 »	2 filles
(R)	Dominique Poitier	» »	1 »
	Réné LeBlanc	» »	7 »	3 filles.
	Simon Melanson,	» »	1 »
	Jean Vincent	» »	1 »
	Pierre Vincent,	» »	4 »	5 filles.
	(à Michel)			
	Jacques Bonnevie	» »	7 »	5 »
	La veuve Suret,	3 »	3 »
(R)	Th. Douscet	» »
	Jacques Godrau	» »
	(Gautreau)			
	Paul Melanson,
(R)	Estienne LeBlanc,	» »	1 garçon	4 filles.
(R)	Th. Coumau,	» »	2 »
(R)	Claude Saulnier, garçon.			
(R)	Pierre Bourgeois,	sa femme,

Ceux dont les noms sont précédés de la lettre (R) étaient des réfugiés venant du district de Beaubassin, dont la rivière de Messagouèche faisait la limite du côté nord.

Voici les noms de quelques-uns des habitants établis, à la même époque sur la rivière de Memramcook :

	Michel Manuel (Hébert) sa femme,	3 garçons,	2 filles.
	Grégoire Richard	» » 1 »	1 »
(R)	Charles Manuel	» » 1 »
(R)	Jean Baptiste Hébert	» » 3 »	3 »
	Aman Manuel	» » 1 »	2 »
	Béloni Manuel	» » 3 »	4 »
	François Manuel	» »	2 »
	Claude Manuel	» »	3 »
	Jean Sirre	» » 2 »	6 »
	Pierre Sirre	» » 4 »	4 »
	Joseph Girouard	» »	1 »
	Basile Girouard	» » 1 »
	Honoré Blanchard	» » 4 »	2 »
	Jean-Bpte Richard	» » 3 »	1 »
	Honoré Landry	» » 5 »	2 »
	Honoré Sirre	» » 2 »	3 »
	Joseph Sirre	» » 2 »	3 »
	Joseph Richard	» » 2 »	3 »
	Jean Blanchard	» » 3 »	3 »
	Paul Blanchard	» » 2 »	1 »
	Pierre Blanchard	» » 3 »	1 »
	Joseph Bourg	» » 1 »	3 »
	Aman Coumau	» » 2 »
	Charles Babino	» » 1 »	1 »
	Charles Maillet	» » 1 »
	Veuve Robichau 1 »
(R)	Jean Lalande sa femme
(R)	Jean-Baptiste Girouard, non marié,
(R)	François Hebert, non marié
(R)	Réné Frahan sa femme	1 fille
(R)	Th. LeBlanc, non marié,

Ces listes, les seules que nous ayons sous la main, sont, comme nous l'avons fait comprendre plus haut, incomplètes. Il y aurait à ajouter les habitants à partir du bas de Dorchester jusqu'au ruisseau de la forêt, etc.

Dans la première liste nous avons mentionné le nom de Pierre à Michel Vincent, un des habitants sur la rive est de la rivière Petitcodiac.

M. Placide P. Gaudet, généalogiste bien connu, nous dit que la souche de cette famille, en Acadie, fut Pierre Vincent né, en 1631, en France. En 1663, alors qu'il avait trente-deux ans, Pierre épousa, à Port-Royal (Annapolis) Anne Gaudet, née en 1644, de Denis Gaudet et de Martine Gautier. De cette union naquirent plusieurs enfants, entre autres Michel qui vint au monde en 1668. Ce dernier, en 1689, épousa Marie

Richard, laquelle mourut à Pigiguit (Windsor N. E.) le deux octobre 1709, lui laissant entre autres enfants, un fils nommé Pierre, né, à Pigiguit, 1707.

En 1711, Michel épousa, en secondes noces, Anne-Marie Doiron, et le premier enfant issu de cette union fut Jean, né en 1712, à Pigiguit.

Les deux frères consanguins Pierre et Jean Vincent sont les fondateurs du village de Pierre-à-Michel, aujourd'hui village des Belliveau.

Le 25 juin 1733, Pierre à Michel Vincent épousa, à Beaubassin, Anne Comeau, née à Port-Royal, le 8 juin 1706, et fille d'Abraham Comeau et de Marguerite Pitre.

Jean à Michel Vincent épousa, à Beaubassin, le 25 mai 1734, Elisabeth Comeau, sœur de Anne dont nous venons de parler, et née, à Port Royal, le 10 mars 1716, d'Abraham Comeau et de Marguerite Pitre.

Une fois mariés ces Vincent s'établirent au village actuel de Belliveau. Non loin du quai actuel, tout près de l'ancien emplacement de Thaddée à Gâdolle Belliveau, il y avait, sur la terre de Pierre Vincent, une petite source où les deux familles allaient chercher leur eau à boire. Un jour une dispute s'éleva entre les deux sœurs Anne et Elisabeth, au sujet de cette fontaine. Ce fut auprès de la source même qu'eut lieu cette prise de bec et elles allèrent, dans leur emportement, jusqu'à se battre à coup de courges. Oubliant la voix du sang, la femme de Pierre défendit formellement à sa sœur Elisabeth et à sa famille de venir dorénavant puiser de l'eau à cette source. Les maris durent intervenir ; les explications furent longues et violentes, mais tout finit par s'arranger à l'amiable. Cette affaire fut connue des voisins, surtout au village acadien qui se trouvait du côté ouest de la rivière (aujourd'hui Hillsbore). On s'amusa beaucoup à parler de la source à Pierre à Michel Vincent. Plus tard, on ne désigna cette localité que par le nom de *Source à Pierre-à-Michel*. Dans la suite il ne fut plus question du mot *source*, mais seulement de *Pierre-à-Michel*, désignation conservée jusqu'à nos jours.

Quand survint la tourmente de 1755, les Vincent furent dispersés. Pierre mourut au Canada et Jean, sur les côtes de Miramichy.

Du côté est de la rivière de Memramcook, à partir du ruisseau ou de l'aboiteau des browson en allant vers Dorchester et plus loin, il y avait un établissement de familles françaises. Au nord de l'aboiteau susdit, c'était la forêt primitive ; et c'est dans cette direction qu'eut lieu le petit établissement du *Ruisseau-des-Cabanes*.

A Memramcook-Est, environ un mille au-dessous de l'église de N.-D. de Lourdes, en droite ligne entre cette dernière église et celle de Saint-Thomas de Memramcook, sur la terre de feu Anselme Landry, on voit, dans un ravin, le site historique des *cabanes*.

La tradition raconte que, immédiatement après la capitulation de Beauséjour, en 1755, douze familles de Beaubassin se réfugièrent en cet endroit isolé. Neuf cabanes y furent construites. Les réfugiés se rendaient, en canot, à une courte distance de ce ravin par la rivière d'abord, puis par le lac qui était plus large et plus profond qu'aujourd'hui.

Comme toute cette région n'était pas encore défrichée, ni habitée, cette retraite offrait, au moins pour quelque temps, une assez bonne sûreté. Les douze familles y demeurèrent dix-huit mois d'où elles partirent pour aller s'établir à Shédiac ou plus au nord.

En aval du site des *cabanes*, sur la terre de Vital Saulnier, près d'un petit cours d'eau qui se décharge dans le Ruisseau-des-Cabanes lequel, à son tour, conduit ses eaux dans le lac, il y a plusieurs pierres qui portent de vieilles inscriptions assez difficiles à déchiffrer. Sur une de ces pierres on voit les caractères ou signes suivants :

T. A. / 100 V / \ 4.

← 10

Sur une autre, on distingue ce qui suit :

N E. 50.

E. V. B.

100

▽

Du côté ouest de la rivière de Memramcook, au bas de la terre haute, vis-à-vis le Monument-Lefebvre, on voit encore de vieilles reliques des premiers aboiteaux construits en cette partie du marais. Le premier aboiteau élevé par les douze familles du village des *Piau* (village actuel de l'église) fut construit pas plus tard qu'en 1760, en bas de Chez Martin Coujo, tout près de la terre haute, à l'endroit où il y a un pont de bois, sur le détour du chemin du marais. Sous ce pont, on voit encore aujourd'hui (1912) la dalle en bois de pin de cet ancien aboiteau ; elle est très bien conservée.

Le deuxième aboiteau du marais des *piau* fut bâti vers 1790. Ses ruines sont visibles encore de nos jours, au milieu du marais. Vers 1824, les habitants de ce village construi-

sirent leur troisième aboiteau, là où l'on en voit un aujourd'hui.

A ce dernier site, la reconstruction a été faite vers 1860 et 1890, car un aboiteau ne résiste guère plus de trente ans aux violences des marées. A la fin du dix-huitième siècle, le village des *Piau* commençait chez Simon à Charles Gaudet et s'étendait jusque chez Moïse à Pierre à Charles Gaudet, emplacement occupé de nos jours par Joseph à Moïse Gaudet.

Les douze familles de ce village, pour mieux s'encourager, travaillaient souvent en commun, soit au marais, soit sur la terre haute. Quand elles renfermaient un morceau de marais et le protégeaient par des levées et des aboiteaux, elles le divisaient en douze parts et chaque famille y cultivait la part qui lui avait été assignée. Sur les deux rivières, l'ouvrage des marais se fit ainsi en commun ; c'est ce qui explique le système des parts.

Après l'expulsion de 1755, la Butte-à-Pétard fut défrichée, en travail commun, par les douze familles dont nous avons parlé plus haut. Elle fut divisée en douze petits lots ; ceux-ci furent tirés au sort. Chaque ayant-part avait à peu près sept sillons de patates et le reste en proportion.

Mais me direz-vous, puisque vous en parlez, d'où vient donc ce nom de Butte-à-Pétard sur laquelle sont établies les bâtisses de notre première université française en Acadie ? M. Placide P. Gaudet prétend — et nous respectons son opinion jusqu'à preuve du contraire — que cette colline fut ainsi nommée parce que, à l'époque de la déportation, un Louis-Joseph Cyr, surnommé *Pétard*, y habitait. L'ancien collège Lafrance, occupé aujourd'hui par les « Petites Sœurs de la Sainte-Famille » et le berceau de leur fondation et de leur origine en 1874, aurait été bâti sur l'emplacement de la maison Pétard. D'après cette version, cette localité aurait été défrichée avant le grand dérangement, et les douze familles primitives qui s'y établirent partagèrent l'endroit défriché comme ils l'auraient fait d'une *commune*.

La première chapelle construite dans la paroisse de Memramcook fut élevée, à l'est de la rivière qui porte ce nom, près de la maison habitée aujourd'hui (1912) par M. Sanford Crossman. Ce dernier est le propriétaire du terrain où furent la première chapelle et le premier cimetière de la paroisse. Avant lui, les Black possédaient cette propriété. Les bâtisses actuelles de Crossman sont toutes sur l'ancien cimetière.

Après la déportation, la chapelle fut abandonnée. Le premier Anglais qui acquit cette propriété, démolit l'église et se servit de la charpente pour des pièces de construction.

Lorsque le Canada fut passé définitivement sous le régime anglais, les Acadiens de Chignectou prirent les moyens à leur disposition pour sortir de l'intolérable condition dans laquelle ils étaient forcément plongés depuis de longues années. Ils s'abouchèrent avec les autorités anglaises pour obtenir des accommodements. Le 30 janvier 1760, un arrangement fut conclu entre le colonel Frye, commandant du fort Cumberland, et les délégués des Acadiens conduits par leur dévoué missionnaire Manach. En vertu de ce traité les Acadiens pouvaient désormais séjourner en paix dans leurs cantons respectifs. Leur occupation du sol, sans être officiellement approuvée, était au moins ouvertement tolérée.

L'espoir revint au cœur des pauvres proscrits qui restaient encore au pays. Un grand nombre des familles de Memramcook, dont nous avons donné les noms au commencement de ce chapitre, s'étaient réfugiés dans le nord de la province, au Madawaska ou au Canada. Elles furent remplacées par des familles venant de Beaubassin, Pipiquit, Cobequit, Rivières-aux-Canards, etc.

Sous le nouveau régime, nonobstant la bonne volonté et les promesses de Frye, les missionnaires français exerçaient leur ministère à leur risque et péril. Les gouverneurs anglais s'y opposaient. Pendant vingt-cinq ans, les petits groupes de catholiques, tous Acadiens, ou Souriquois, qui venaient à Memramcook, furent visités par les abbés Manach, Bailly de Messein, Le Guerne, Bourg, le père Bonaventure, le P. de la Brosse, etc. Dans ces occasions, le missionnaire célébrait les Saints Mystères dans une maison ordinaire.

Vers 1780, les missionnaires font des visites plus fréquentes et plus longues à Memramcook, et c'est vers ce temps-là que fut construite la première église, sur le terrain de Gabriel à Jacques Léger, au côté ouest de la rivière, à mi-chemin entre l'église actuelle et le village de Memramcook-Ouest.

Le premier missionnaire résident fut l'abbé Joseph-Thomas-François LeRoux. Celui-ci était un prêtre breton. Après son ordination, il fit du ministère dans le diocèse de Tours, où il remplit les fonctions de supérieur dans un séminaire. Il était passé en Canada à la demande de l'abbé de La Corne et de Mgr Briand, de Québec, et faisait du ministère aux îles de la Madeleine et au Cap Breton, ainsi qu'à l'île Saint-Jean, depuis près de dix ans, quand il reçut l'ordre, en 1782, d'aller prendre charge de Memramcook et de ses missions. Il avait alors cinquante-deux ans. Son district s'étendait de Cogne à Menoudy. C'était un homme de prière, de zèle et de dévouement. Il est regrettable qu'il

n'ait pas mieux compris la triste situation faite aux catholiques de nos régions par suite des persécutions de l'époque. Son influence aurait été plus encourageante pour ses ouailles qui reconnaissaient sa haute piété, et, de nos jours, sa carrière serait moins difficile à apprécier. Tous ceux d'entre nous qui ont exercé le ministère dans des missions pauvres, nouvelles, éloignées des grands centres, mal organisées, savent combien le missionnaire, pour faire le bien, dans de telles situations, doit être patient, peu exigeant, comment il doit savoir se conformer aux circonstances de temps, de lieu, en un mot, se faire tout à tous.

C'est ce que M. LeRoux et M. de Calonne, deux missionnaires distingués, très pieux, remplis de foi, aux aspirations vraiment apostoliques, ne semblent pas avoir bien saisi, si nous en jugeons par leur correspondance et par ce que la tradition nous a fait connaître d'eux. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cela, ces prêtres zélés ayant été habitués à un ministère régulier dans de vieux diocèses parfaitement organisés de France. Mais c'est une constatation que nous tenons à laisser tomber ici de notre plume et que nous pouvons appuyer de preuves nombreuses.

Nous avons dit que le territoire desservi par M. LeRoux était de Cocagne à Menoudy. Durant deux ans, de 1786 à 1788, il alla faire du ministère à l'île Saint-Jean dans les missions de l'abbé Phelan.

Quand l'abbé LeRoux reçut à Memramcook la lettre pastorale que Mgr d'Esgris adressa le 19 octobre 1787 à ses « chers Enfants en Notre-Seigneur Jésus-Christ, les Catholiques Anglais, Irlandais, Écossais, Acadiens et autres établis à Halifax, au Cap-Breton, à l'île Saint-Jean, à Shelburn (1), à Antigonish, à Digby, à Memramcook, au Cap-Sable, à la baie Sainte-Marie, à Miramichi, à Annaréchaque (Arichat) et généralement dans toutes les parties de la Nouvelle-Écosse », et par laquelle il exhortait surtout les catholiques des provinces maritimes, de quelque canton qu'ils fussent, « de témoigner beaucoup de respect, d'obéissance et d'affection pour les prêtres » chargés de la conduite de leurs âmes, l'abbé LeRoux en ressentit une grande joie et il ouvrit son cœur et sa pensée à son évêque et au grand-vicaire Gravé par deux lettres écrites au mois d'août 1788 et dans lesquelles il raconte ses travaux, ses tribulations et ses peines.

Dans celle expédiée au grand-vicaire, il dit, au milieu de la

(1) Les loyalistes avaient établi une ville à Shelburn. A cette époque, elle comptait douze mille âmes, parmi lesquelles il y avait un bon nombre de catholiques.

lettre : « On m'a mis le pistolet à la gorge. J'ai fait côte une fois, je suis tombé à la mer dont j'ai été retiré, n'ayant plus ni mouvement, ni connaissance, et cela, en revenant de mes missions, sans compter la faim, la soif, réduit à manger de la soupe de vache marine, et encore puante, etc. »

Plus loin, en parlant de Memramcook, il dit : « En établissant cette paroisse, j'ai aboli toutes les assemblées, les danses, les bals, les veillées, catéchisé deux et trois fois le jour, pendant l'hiver, jusqu'aux Pâques, etc. ».

En 1789, Mgr Hubert, évêque de Québec, encourageait M. LeRoux par ces mots, à la fin de sa lettre :

« ... Continuez, mon très cher frère, à employer tous vos soins et vos talents à une œuvre aussi glorieuse...

» Assurez votre troupeau de ma tendresse paternelle. Dites à ces chers enfants en Notre-Seigneur que je les porte continuellement dans mon sein, ainsi que leur respectable Pasteur, et que vous avez tous une part dans mes sacrifices et dans les prières que j'adresse au ciel pour le salut de mes diocésains ».

Dans quelques-unes de ses lettres il se plaint tantôt de la conduite de certain confrère à son égard, dont il croit recevoir des affronts ou des persécutions mal à propos, tantôt de ses paroissiens, les Acadiens « bonnes gens à la vérité, dit-il, mais il leur faudrait autant de prêtres qu'il y a de têtes ». Ceci se passe de commentaires.

Avouons, en définitive, que la tâche de l'abbé LeRoux était bien rude. A part de ses visites à Malpec, Ile Saint-Jean, il lui fallait rayonner, à Memramcook, à quarante milles de distance, au nord et au sud, et cela, à cheval, dans des sentiers à peine battus, en canot, ou, dans l'hiver, sur les vieux traîneaux primitifs, ou en raquettes. Ces voyages eurent vite fait de l'épuiser. Dans une de ses lettres écrites, en 1792, à Mgr Hubert, il se plaint que sa vue est trop affaiblie pour qu'il puisse continuer à réciter son bréviaire, et il demande à l'évêque d'en être exempté.

Mgr Hubert lui envoya son propre bréviaire imprimé en gros caractères.

En juin 1793, M. LeRoux reconnaissait ainsi la sollicitude toute paternelle de son évêque : « J'ai eu l'honneur de recevoir avec plaisir et satisfaction la lettre de Sa Grandeur, ainsi que le bréviaire qu'elle a eu la bonté de m'envoyer ». Et, dans la même lettre, il le mettait au courant de son état de santé qui devenait inquiétant.

« Je me trouve tellement affaibli de la vue, écrivait-il, que je ne puis plus dire messe avec les lunettes que j'ai. Peut-être que si j'en avais de plus âgées j'aurais la satisfaction de pou-

voir dire quelques messes. Ainsi je prie Votre Grandeur d'avoir la bonté de m'en envoyer de plus âgées que nous appelons en France loupe, environ de quatre-vingts ans. Comme je me vois hors d'état de pouvoir desservir mon cher troupeau, je prie Sa Grandeur de vouloir bien songer à me remplacer au plus tôt ». Cette lettre était écrite de la main de l'abbé Joseph-Mathurin Bourg.

En novembre 1793, Mgr Hubert écrivit à M. LeRoux que s'il était en état de faire le voyage de Québec, il n'avait qu'à se rendre à l'hôpital général où il recevrait tous les soins et les secours que pouvait attendre un vieillard de son mérite. Mais l'abbé LeRoux était trop affaibli pour entreprendre un tel voyage et, le printemps suivant, au 10 mars 1794, la mort vint le délivrer de ses inquiétudes et de ses infirmités. Il fut enterré sous le sanctuaire de l'église construite à mi-chemin entre l'église actuelle et le *McGinley's Corner*, près du chemin qui s'en va à la montagne, dans la direction de l'ouest. Cette église, nous la désignons désormais sous le nom de *chapelle de la Montagne*.

M. l'abbé LeRoux fut remplacé par M. l'abbé Thomas Power, prêtre irlandais venu d'Irlande en 1787, avec des lettres de recommandation de la part de M. Hussey, grand-vicaire du diocèse de Cork. M. Power savait suffisamment la langue française pour travailler dans les missions acadiennes, car il avait étudié quelques années à Paris.

En 1795, la chapelle de la Montagne fut rasée par les flammes. La tradition raconte que Simon à Nathalie LeBlanc mit le feu à un abatis et que un grand vent d'ouest s'étant élevé, des charbons de feu furent transportés sur l'église dont le toit était en chaume et la consumèrent.

Il y eut, après ce fâcheux incident, maintes difficultés au sujet du site qu'on donnerait à la nouvelle église. Après de longues discussions, la majorité opta pour qu'elle fût bâtie là où repose la tour de l'église actuelle de Memramcook. C'était simplement une construction temporaire, en attendant que les paroissiens pussent s'organiser pour élever une plus grande église. Toutes ces épreuves ne contribuèrent pas peu à placer l'abbé Power dans une position délicate et embarrassante. D'un autre côté, ses idées, ses usages, ses vues, sa mentalité complète, bien qu'il eût passé quelques années au collège irlandais de Paris, ne laissaient pas de déteindre fortement sur les usages et la réglementation sévère de son prédécesseur.

Nous savons par la tradition que ce missionnaire était très charitable et que ce qu'il recevait d'une main, il le donnait de l'autre, aux pauvres et aux indigents.

Mais, en plaçant la nouvelle église dans la *grenouillère de la Butte-à-Pépard*, comme ce nouveau site était alors appelé par les mécontents, il se créa des ennemis.

De trop nombreux commérages, écoutés avec beaucoup de complaisance par quelques-uns de ses jeunes confrères, se firent au sujet de l'abbé Power. Nos classes ignorantes et illettrées, quelque religieuses et discrètes qu'elles soient, tombent facilement, à leurs heures de désœuvrement, dans le piège toujours dangereux de la critique de l'administration ou de la conduite du curé, surtout si un ou plusieurs prêtres trop remuants les y poussent.

Des rapports indiscrets et exagérés firent leur chemin de Richibouctou jusqu'aux autorités religieuses de Québec. Le pauvre missionnaire ne s'en releva jamais complètement.

Ce fut à cette époque que Nos Seigneurs Denaut et Plessis s'efforcèrent d'établir, en 1802, une communauté religieuse à Memramcook et d'y fonder en même temps un collège. Cet établissement devait être confié aux Pères de la Foi ; malheureusement ce projet ne put aboutir. Les gouverneurs du pays s'y opposèrent péremptoirement.

Le R. P. Rozaven, supérieur provincial des Pères de la Foi, avait envoyé de Kilmington-House, Londres, un de ses sujets, le P. Zocchi pour tenter la fondation d'établissements dans le Bas-Canada. Le Père Zocchi passa tout un hiver à Québec où il enseigna la théologie au séminaire, fit les fonctions de chapelain suppléant dans plusieurs communautés. Il capta la confiance et l'estime de Nos Seigneurs les évêques Denaut et Plessis qui en parlent comme « d'un homme fervent », « l'homme le plus pieux, le plus aimable, le plus propre à commencer un établissement de cette espèce » (lettre de Mgr Plessis). Les Pères de la Foi essayaient de ressusciter l'ordre des Jésuites. C'est parce que leur intention fut révélée que le lieutenant-gouverneur du Bas-Canada, Robert-Shore Milnes s'en effaroucha et ne voulut pas qu'ils s'établissent au Bas-Canada. Les autres provinces britanniques s'y opposèrent également. Le P. Zocchi se dirigea vers les États-Unis.

Dans l'automne de 1803, Mgr Denaut, évêque de Québec, visita Memramcook. Voici les noms des principaux endroits que Sa Grandeur visita depuis le commencement de l'été : Longueuil, Saint-Jean d'Iberville, Burlington, Charlotte-Bay, Boston, Sainte-Marie, (Church Point), Tousquet, Sainte-Anne du Cap-de-Sable, Halifax, Charlottetown, Arichat, Chéticamp, Pictou, Tracadie, Miramichi, Richibouctou, Memramcook, Sainte-Anne sur la rivière Saint-Jean et le Madawaska. Sa visite à Memramcook eut lieu en octobre 1803. C'est alors,

d'après la Réponse aux *Mémoires de Bishop Burke*, « que Mgr Denaut résolut d'y placer l'excellent M. Ciquard » qui desservit Memramcook de 1804 à 1812. M. l'abbé Power partit de Memramcook en l'été de 1804, se retira dans les missions anglaises du comté de Cumberland où il mourut en avril 1806. Son corps fut enterré à six milles de la chapelle de Menoudy, sur la terre d'un Irlandais, qui soigna le missionnaire dans sa dernière maladie. Ce n'est qu'après la mort de ce dernier que M. Ciquard introduisit à Memramcook des registres pour y inscrire les baptêmes, mariages et sépultures, ils datent du mois d'octobre 1806.

Dans les *Notes et Documents*, le lecteur trouvera une liste des prêtres dont les noms apparaissent dans les registres de Memramcook. (Voir N° 8).

L'abbé François Ciquard était Français d'origine, il arriva à Québec en 1783. Le gouverneur Haldimand le fit prisonnier et l'envoya en Angleterre. Rendu à la liberté, il retourna en France d'où il fut chassé durant la Révolution. Il passa à la Nouvelle-Orléans et de là à Frédérickton, puis à Québec. L'évêque lui donna la desserte de la rivière Saint-Jean vers 1797. C'est de là qu'il fut appelé à Memramcook en 1803. En 1812, il fut nommé curé de Saint-François-du-Lac. En 1815, il se retira à Saint-Sulpice où il mourut le 28 septembre 1824, âgé de 70 ans.

Un an avant son départ de Memramcook, en 1811, l'abbé Ciquard entreprit la construction d'une église en bois pour remplacer la petite chapelle temporaire élevée à la hâte en 1796, le printemps qui suivit l'incendie de l'église du *chemin de la Montagne*.

Cette nouvelle église fut placée un peu plus au sud que l'église actuelle en sorte qu'il y avait un passage de voiture entre les deux lorsqu'on construisit cette dernière.

Aussitôt la charpente montée il fit exhumer les restes mortels de l'abbé LeRoux et les enterra sous le sanctuaire de la nouvelle église. Ils furent exhumés une seconde fois en 1847 et déposés sous le chœur de l'église actuelle. C'est le seul prêtre dont les dépouilles mortelles reposent aujourd'hui sous le maître autel de l'église de Memramcook.

Le missionnaire Ciquard fut remplacé en 1812 par l'abbé Louis Brodeur qui fit terminer l'église et exerça les fonctions de curé-missionnaire dans cette région jusqu'en 1818.

Louis Brodeur était né à Varennes le 6 décembre 1776 et avait fait ses études au collège de Montréal. Après son cours de théologie il fut ordonné prêtre le 13 octobre 1801. Il fut rappelé de Memramcook, en 1818, pour prendre charge de la

cure de Saint-Roch-des-Aulnaies où il mourut subitement le 26 avril 1839. En 1836, il avait fait son testament en faveur du collège Sainte-Anne de la Pocatière. Le collègue recueillit de sa succession à peu près la valeur de 8000 dollars en constituts, terrains, argenterie et argent monnayé. Déjà, de son vivant, il avait donné à cette institution un certain nombre d'instruments, dix-sept, croyons-nous, pour la formation d'une fanfare ou d'un corps de musique. Ces instruments lui avaient coûté au delà de cent louis.

Les curés suivants se sont succédé à Memramcook jusqu'à M. l'abbé Lafrance.

l'abbé Isidore Poirier,	Acadien d'origine,	1818 à 1821.
» Louis Gingras,	Canadien,	1821 à 1825.
» Célestin Gauvreau,	»	1825 à 1829.
» Ferdinand Gauvreau,	»	1829 à 1832.
» J. Walsh,	Irlandais,	1832 à 1833.
» Antoine Gagnon,	Canadien,	de juil. à oct. 1833.
» J. N. Couture,	»	1833 à 1836.

(Depuis le mois de juin jusqu'au mois de décembre 1836, les abbés Antoine Gagnon, Thomas Paquet et Richard Vercker desservent la paroisse à tour de rôle).

L'abbé Ferdinand Gauvreau fait un second terme de 1836 au 5 janvier 1852.

Ce fut durant cette seconde administration que M. le curé Ferdinand Gauvreau fit commencer, en 1840, les fondements de l'église en pierre actuelle. Ces travaux de fondation étaient à peine terminés que, par suite du feu de Saint-Jean en 1841, d'une grande dépression commerciale qui se fit sentir en Angleterre et aux États-Unis et de trois années subséquentes de mauvaises récoltes, les travaux ne furent repris qu'en 1845. Les pierres de construction furent prises, partie sur la terre de John Boudreau (à David à Hilaire), partie dans la carrière de Laurent à Sylvain, chez les Beaumont, partie sur la terre d'Alexis Saulnier, Memramcook-Est.

Le contrat ne fut pas suivi à la lettre ; d'après les engagements conclus, le mur devait avoir quatre pieds de plus en hauteur ; celui-ci fut terminé en 1847, et c'est pour rappeler cette date qu'on l'inscrivit en chiffre sur une pierre.

Quand M. l'abbé Lafrance vint prendre charge de la paroisse de Memramcook, l'église en pierre était terminée à l'extérieur.

La chapelle de Sainte-Anne, dite ordinairement, l'église-des-Sauvages. En 1842, quand les Micmacs de la Pointe virent les gens de Memramcook commencer une grande église en pierre, ils se concertèrent pour construire, eux aussi, une petite chapelle en bois. Ils fournirent le bois, dit la tradition.

Reçurent-ils des dons en argent ? Nous avons entendu dire que Mgr Dollard leur vint en aide. En tous cas ce fut Hilaire L. Arsenault qui dirigea les travaux de charpente. Les Acadiens de Beaumont y travaillèrent gratuitement, plusieurs jours. Bref, à l'automne de 1843, l'église de Sainte-Anne était construite, bénite, et le Saint Sacrifice de la messe y fut célébré pour la première fois par le révérend Ferdinand Gauvreau, curé. Durant l'administration des curés Gauvreau et Lafrance, la messe n'y fut célébrée qu'à la Sainte-Anne, le 26 juillet, et une fois, sur semaine, à l'époque des Pâques. Bien que notre historique de la paroisse de Memramcook ne dépasse pas généralement la date de 1864, nous croyons bon de dire que sous l'administration des religieux de Sainte-Croix, plusieurs prêtres ayant toujours été employés au ministère de la paroisse et de ses missions, la desserte de la chapelle Sainte-Anne en a beaucoup bénéficié. De 1846 à 1875, la messe a été célébrée, le *dimanche*, plusieurs fois par an, quoique à dates irrégulières. Puis les Saints Mystères y furent célébrés, pendant plusieurs années, une fois par mois, le dimanche. On en vint à un service régulier donné toutes les trois semaines. Aujourd'hui, c'est à chaque second dimanche.

Sous l'administration et la direction paroissiale du Rév. P. A. Roy, C. S. C. curé, le R. P. A. Bourque C. S. C. fut autorisé en 1900 à prélever des fonds pour cette église. Il s'y employa corps et âme, et la dite chapelle a été magnifiquement restaurée à l'intérieur.

Les Micmacs sont partis, les uns après les autres, de la *Poin-te* : il n'y en reste que trois ou quatre familles. Ce sont les Acadiens de Beaumont et du village du Cap qui contribuent aux dépenses que nécessitent le culte et les visites bi-mensuelles du prêtre. Sans eux, il est probable que la vieille église élevée, il y a 70 ans, aurait trop souffert des injures du climat et du mauvais entretien, pour rester debout et qu'elle aurait disparu comme les wigwams des bons Micmacs qui l'ont construite autrefois.



CHAPITRE SIXIEME

A MEMRAMCOOK, N. B. 1840-1860

ÈRE DE PROGRÈS POLITIQUE ET COMMERCIAL — ACCROISSEMENT DE POPULATION AU NOUVEAU-BRUNSWICK — TRAITÉ D'ASHBURTON — ÉTUDES GÉOLOGIQUES — TAUX DE POSTE — LUTTES POUR LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE — IMMIGRATION EXTRAORDINAIRE D'IRLANDE—LE TYPHUS—CHEMIN DE FER DE SHÉDIAC A SAINT-JEAN — LES CONCESSIONS DE TERRES DE DESBARRES — ÉCOLES COMMUNES — ÉCOLE NORMALE ET INSPECTEURS D'ÉCOLE — LOI D'ÉCOLE DE 1858 — MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT — DISCIPLINE DANS LES ÉCOLES

CET ouvrage n'est pas nécessairement une monographie restreinte. Il importe même qu'elle fasse connaître un peu l'histoire de l'époque où l'abbé Lafrance exerça son ministère et organisa ses œuvres dans notre province. Chez nous comme dans les autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord, cette période fut mouvementée, fertile en péripéties mémorables. Celles-ci n'entravèrent pas néanmoins le mouvement progressif donné au commerce, à la colonisation, à toutes les branches de l'industrie et de l'éducation par une population avide de liberté, d'instruction et de progrès. Chez les Acadiens, l'histoire détaillée de cette époque n'a pas été faite en français. Pour cette raison nous allons donner dans ce chapitre un court aperçu de la situation politique et économique du pays et de la condition des écoles communes. Au chapitre septième, nous ferons une étude des usages et des coutumes en vogue au milieu des populations acadiennes de l'époque.

Quand l'abbé Lafrance commença son ministère au Nouveau-Brunswick, en 1841, notre province comptait 156,161 âmes, soit une augmentation de 36,705 sur le recensement de 1834.

En 1851, le recensement de la province accusait une augmentation de 39,800 : il donnait le chiffre de 195,800 âmes.

Pendant ces dix dernières années, de grands changements s'étaient opérés dans la province.

Que ce fût par faveur ou par diplomatie — peu importe de le préciser — le gouvernement impérial commençait à s'occuper un peu du Nouveau-Brunswick, à lui faire quelques concessions, à lui accorder quelques miettes de liberté.

Dès 1838, notre province obtint du gouvernement impérial le contrôle de ses revenus casuels et territoriaux, lesquels, auparavant, allaient à Londres. Ce fut à la même époque que le conseil législatif de Frédéricton fut séparé du conseil exécutif — ce qui était un pas dans la voie des réformes intelligentes. L'année 1842 vit se conclure le traité d'Ashburton qui réglait la question des frontières entre notre province et le Maine.

Contrairement à une opinion que nous avons émise, il y a dix ans, dans l'*Histoire du Canada en 200 leçons*, nous croyons aujourd'hui, après avoir aperçu les nouvelles lumières jetées sur cette question, que le traité dont nous venons de parler nous donna autant d'avantages que nous pouvions légitimement en attendre vu la condition des travaux et arrangements précédents, et que le travail de lord Ashburton fut habile, consciencieux et digne d'un bon diplomate.

Ce fut de 1838 à 1842 que le savant docteur Abraham Gesner parcourut une grande partie de notre province afin de l'étudier au point de vue géologique. Les rapports qu'il soumit à la Chambre au sujet de cette étude de nos ressources minérales et agricoles sont très intéressants.

A cette époque, il y eut une notable diminution dans les taux de poste. Jusqu'en 1850, une lettre ne pouvait s'envoyer de Shédiac ou de Dorchester à Saint-Jean (N.B.) — par le courrier officiel — à moins de neuf sous (15 cts) pour les frais de transport. De Saint-Jean à Dalhousie, quinze sous de port, à Québec, dix-huit sous, à Montréal, vingt sous, aux Iles Britanniques quatre shillings (80 cts).

De 1840 à 1854, année où s'organisa tout de bon, au Nouveau-Brunswick, le gouvernement responsable, il y eut, à la Chambre d'Assemblée et ailleurs, une succession d'efforts énergiques pour amener cette ultime et excellent résultat.

Aujourd'hui il est permis de croire que le fonctionnement régulier du gouvernement responsable n'a été retardé dans cette province — comme peut-être dans toutes les autres provinces britanniques de l'Amérique du Nord — que parce que ce système d'administration n'était pas encore bien compris de ce côté-ci de l'Océan.

A Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, en plein discours d'élec-

tion, Robert L. Hazen, membre de l'Exécutif provincial et adversaire du gouvernement responsable, défia n'importe quel homme du pays de lui expliquer en quoi consistait ce mode de gouvernement. Apparemment, c'était une machine dont on ne connaissait pas l'engrenage.

Si les hommes instruits de l'époque eussent mieux compris l'organisation et les avantages d'une administration responsable au peuple, ils se fussent empressés de mettre fin à un vieux régime qui anémiait nos industries et nos institutions, qui paralysait le développement du pays et consacrait nos profits et nos taxes à l'enrichissement des aristocrates du *Family Compact*.

C'est bien ce que Lord John Russell écrivait, dès 1840, à lord Sydenham : « Dans vos Colonies, disait-il, personne ne semble encore avoir compris que, la Constitution ayant placé les pouvoirs de législation dans les mains de l'Assemblée et du Conseil exécutif, ce n'est seulement que par l'entremise et l'action de ces deux corps délibératifs que les devoirs de la législation peuvent s'exercer. Que si ces fonctions spéciales et légitimes du gouvernement sont négligées ou méprisées, non seulement les améliorations que le peuple attend ne seront pas accomplies et la prospérité du pays sera par le fait paralysée, mais cette branche de la législature ne fonctionnera pas selon ses pouvoirs et ses devoirs, et le peuple pourra être facilement soulevé, etc. »

En 1848, on vit sir William Colebrooke, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, remplacer l'honorable William-Franklin Odell, lequel avait été secrétaire provincial depuis trente ans, par Alfred Reade, un étranger né en Angleterre, presque inconnu dans le pays. Et le gouverneur fit cette nomination, de son chef, sans consulter son Conseil. Il est vrai qu'elle ne fut pas sanctionnée en Angleterre, mais ceci prouve comment certains gouverneurs de l'époque semblaient peu favoriser un système de gouvernement qui fonctionnait pourtant avec succès, depuis de longues années, dans la mère-patrie.

En dépit de toutes ces oppositions à un gouvernement de progrès, notre province, de par les énergies et les volontés tenaces du peuple, progressait et prospérait. Ainsi, une compagnie de gaz s'était formée à Saint-Jean et donnait satisfaction. Une ligne de communication télégraphique se construisait d'Halifax à Québec. D'un autre côté, contrairement aux usages passés, les élections provinciales allaient se faire en un seul jour, au lieu de prendre deux à trois semaines. Chaque localité un peu nombreuse et importante eut son bureau de

votation. L'élection de 1846, celle qui nous donna, à Westmoreland, notre premier député acadien dans la personne de M. Armand Landry, se fit en un seul jour.

En 1847, une immigration extraordinaire vint d'Irlande à Saint-Jean. Quinze mille Irlandais débarquèrent à l'île-de-la-Perdrix dans le port de Saint-Jean. En Irlande, c'était l'année terrible. Dans la Verte-Erin, depuis 1845, la pomme de terre (*patate*) était malade.

Les autres pays se ressentirent aussi de cet événement fâcheux. Mais, pour l'Irlande, la calamité fut grande, car la pomme de terre était la principale nourriture du paysan. Non pas que l'Irlande ne produisait pas en abondance le blé et l'orge et l'avoine... mais ces denrées s'en allaient par lourds convois en Angleterre avec le bétail, les œufs, le beurre pour acquitter le fermage, et cela, sans que le paysan irlandais pût racheter, même à haut prix, son propre grain du landlord anglais, comme autrefois, au dire de Tacite, les paysans bretons rachetaient leur blé du décimateur et des commissaires romains. Et les pauvres censitaires se nourrissaient de navets sauvages, de cresson, de lichen et d'herbe. Dans cette année désastreuse de 1847, au plus fort des calamités, on exporta, en une seule semaine de deux localités, celle de Drogheda et de Waterford, 6108 têtes de bétail, 466,000 livres de farine, 130 caisses d'œufs, 192,500 livres de beurre (*Daily News*).

D'après le rapport des commissaires du gouvernement (*Thomas' Official Directory*) les spéculateurs anglais arrachèrent cette année-là, de la bouche des habitants de l'Irlande une valeur de 55,697,650 louis sterling. Et le fléau de la famine allait, à droite et à gauche, a dit un historien de ce pays, fauchant les populations. Les cadavres s'entassaient par les chemins et dans les chaumines. Et debout au milieu de ces cadavres, les vivants décharnés paraissaient des spectres. On les vit tomber morts en broûtant l'herbe des champs. Les chevaux, les ânes, les chiens étaient dévorés. A Cliffen, Irlande, un grand voyer rencontra épars sur la voie publique, comme après une bataille, les corps de cent quarante pauvres. En certains endroits, les vivants manquaient pour relever et ensevelir les morts.

Sur les quinze mille émigrés, arrivés d'Irlande en 1847, il en mourut deux mille du typhus.

En 1848, le lieutenant-gouverneur Colebrooke fut remplacé par sir Edmund Head. Ce dernier n'était pas un militaire comme ses prédécesseurs, mais il se croyait un homme de lettres et de cour. Il affectait même, à ses heures, un certain

mépris pour les petites gens qu'étaient les simples députés de la législature de sa province.

A cette époque un chemin de fer était en voie de construction entre Saint-Jean et Shédiac et la législature provinciale vota cent cinquante mille louis pour subvenir en partie aux frais des travaux. De part et d'autre, on agitait, sans la résoudre définitivement, la question de deux autres lignes de chemin de fer, l'une de Saint-Jean aux frontières du Maine, l'autre d'Halifax à Québec.

En 1850, il y eut, à Portland, Maine, une grande convention dans le but de favoriser des lignes de communication rapide entre les provinces britanniques de l'Amérique du Nord et les États-Unis et de là avec l'Europe. Une compagnie anglaise fut organisée à cet effet et porta le nom grandiloquent de *European and North American Railway Co.* Il semble, rien qu'à entendre ce nom, que tous les capitalistes de l'Europe et de l'Amérique du Nord auraient dû s'y intéresser, mais pas. L'Angleterre s'en préoccupa peu; les États-Unis, toujours fins et en éveil, n'y risquèrent rien de trop; les intéressés n'avaient pas de fonds considérables à y risquer, bref, tout était dans le marasme lorsqu'une compagnie anglaise à la raison commerciale Peto, Brassey, Jackson et Betts, offrit ses services et ses soumissions pour construire une voie ferrée d'Amherst aux frontières du Maine, soit une distance de 214 milles. Les travaux commencèrent en 1853, mais des obstacles et des malentendus ne tardèrent pas de se faire jour, et la compagnie ne put exécuter pleinement son contrat. Tout ce qu'on put en retirer fut le chemin de Saint-Jean à Shédiac, long de 108 milles, et encore, pour le terminer, le gouvernement fut-il obligé de venir à la rescousse de la compagnie susdite, et cette route ne fut ouverte au trafic que le 5 août 1860.

Ce qui dominait quand même toutes ces questions c'était le travail constant que les zélés du progrès, de la justice, de la liberté accomplissaient en vue d'obtenir le *gouvernement responsable*. Enfin ces libertés et ces droits furent pleinement accordés vers le milieu du siècle et mis en exercice régulier, dans la législature du Nouveau-Brunswick, dès l'année 1854.

Telle était, en résumé, la situation politique, commerciale et domestique de notre province.

Quand l'abbé Lafrance arriva à Memramcook en 1852, nombre de propriétaires de cette paroisse avaient fraîchement à la mémoire le (1) *tribouil* — Desbarres. C'est à peine s'ils achevaient de payer le rachat de leurs terres à la suite de réclamations inattendues sinon mystérieuses de la part

(1) *Tribouil*, vieux mot français pour *tribulation*.

d'Auguste-Wallet Desbarres. Bien que nous ayons sous la main plusieurs documents relatifs à cette affaire, le cadre et le but de cet ouvrage ne nous permettent pas d'entrer dans beaucoup de détails. Qu'il suffise de dire qu'il y eut — cent ans passés — un homme public nommé Joseph-Frédéric-Wallet Desbarres, lequel fut fondateur de la ville de Sydney, Cap-Breton et premier gouverneur de cette île, en 1784. Le major Desbarres, comme on l'appelait alors, car il avait fait du service tout à fait appréciable dans le corps d'armée de Wolfe, à la prise de Québec, fut aussi gouverneur de l'île du Prince-Édouard, de 1805 à 1812. Il mourut à Poplar Grove, Halifax, en octobre 1824, âgé de cent trois ans.

Non seulement le major Desbarres s'était conduit bravement au siège de Québec, mais plus tard, il avait préparé plusieurs cartes marines des côtes de la Nouvelle-Écosse, de la baie de Fundy, etc. C'est en retour de ces divers services qu'il reçut, paraît-il, à époques différentes, à l'insu des Acadiens ou autres propriétaires de bonne foi y intéressés, et dans des conditions d'enregistrement provincial qui rendaient ses titres douteux ou très discutables, quatre ou cinq grandes concessions de terres de plusieurs milliers d'acres chacune. Une de ces concessions s'étendait à l'est de la rivière Petitcodiac, du Cap à Dover ; une autre sur la rivière de Memramcook ; une troisième à Menoudy, d'autres sur la rivière Saint-Jean. Un jour nos pères de Memramcook apprirent que les terres qu'ils avaient défrichées, améliorées, cultivées depuis quarante ans, ne leur appartenaient plus, qu'il leur fallait les abandonner devant les réclamations soi-disant légales d'un héritier de Desbarres ou les racheter à prix d'argent.

Dans leur affolement, ils portèrent cette affaire devant les tribunaux. Pauvres gens, qui avaient-ils pour les défendre ? Elle y demeura vingt ans au profit de leurs exploiters. En définitive ils furent obligés de racheter leurs terres. Tous les habitants de Memramcook inclus dans la menace d'expropriation, firent ce rachat. Il en fut autrement à Menoudy. En vertu de cette concession de Cumberland, Auguste-Wallet Desbarres prétendait pouvoir réclamer toutes les terres défrichées de cette localité et les deux mille neuf cents acres de marais qui avoisinent la mer. Amos Seaman acheta les droits de Desbarres et se mit à l'œuvre pour déposséder les Acadiens établis de bonne foi sur ces terres. Il ne voulait pas vendre à un taux raisonnable comme cela se pratiquait vers 1840 au nord de la baie de Fundy, sur les concessions de Petitcodiac et de Memramcook. Il désirait garder les Acadiens sur ses terres, à titre de censitaires qui seraient obligés de payer une

haute redevance à leur maître et seigneur. A l'automne, au jour fixé pour le paiement du revenu annuel, si les censitaires n'avaient pas l'argent tout prêt, Seaman faisait saisir et vendre leurs animaux. La rente élevée qu'il exigeait, ruinait les Acadiens. Ceux-ci finirent, en partie, par se décourager et un bon nombre partirent de Menoudy. Plusieurs vinrent s'établir à Scoudouc, Painsec, Memramcook (par exemple les *Roma Melanson*) à Pierre-à-Michel (i. e, les *Laurent à Jean à Pierrot*, Laurent Bourque etc.).

Ces réclamations de Desbarres agitèrent longtemps les esprits, comme nous l'avons dit plus haut. De temps en temps les ci-devant propriétaires acadiens étaient inquiétés, cités devant les tribunaux. Il leur fallait être toujours en éveil afin de n'être pas appréhendés et jetés en prison.

Un jour, lorsque l'abbé Célestin Gauvreau était curé, en 1828, au sortir d'une grand'messe que divers Acadiens de Memramcook avaient fait célébrer afin d'obtenir des adoucissements dans la solution de ce grave et sérieux différend, et où tous les propriétaires intéressés assistaient en corps, ceux-ci furent saisis et traînés à Dorchester et y passèrent plusieurs jours en prison. Un des leurs — dans toutes les localités, il y a au moins un traître — par convoitise, sur promesse d'une concession de plusieurs centaines d'acres de terre, s'était rendu à Dorchester, la veille de cette grand'messe et avait averti les autorités que le lendemain, à telle heure, l'occasion serait favorable pour arrêter les Acadiens récalcitrants.

(Voir *Notes et Documents*.)

Pour le règlement de cette triste affaire, les habitants de Memramcook eurent recours à divers avocats entre autres à M. Young d'Halifax.

Simon LeBlanc, père de Frédéric (Barrel), et frère de Pierre à Simôn LeBlanc servit de courrier et d'interprète auprès des aviseurs légaux d'Halifax. Simon était très intelligent et parlait bien l'Anglais. Il fit plusieurs voyages à Frédéricton et à Halifax afin d'exposer à qui de droit les raisons invoquées par les propriétaires éprouvés de Memramcook.

Ces explications données relativement à la réclamation — Desbarres, étudions maintenant la condition des écoles publiques, dans le sud du Nouveau-Brunswick, au milieu du 19^e siècle.

A l'arrivée de M. Lafrance à Memramcook, il y avait déjà plusieurs années que les plus intelligents de nos députés s'efforçaient d'améliorer nos écoles. En 1846, une demande fut faite à la Chambre d'assemblée dans le but d'établir, dans la province, une école normale où les instituteurs seraient for-

més ; cette pétition n'eut pas un succès immédiat. Cependant, l'année suivante, en 1847, elle eut un meilleur sort. Une proposition fut adoptée aux fins de réformer les écoles, de diviser les paroisses en districts d'écoles, de nommer des commissaires, d'établir une école modèle et de classer les instituteurs selon leur science et leur mérite.

Les personnes formées aux écoles normales ou modèles devaient être nanties d'une licence ou d'un diplôme avant de pouvoir se livrer à l'enseignement. On voulut bien tolérer, pour une courte période de temps, les instituteurs qui n'avaient pas passé par l'école normale, mais on diminua le chiffre de leur rémunération provinciale.

Vint plus tard la loi des écoles de 1858 ; nous allons examiner cette organisation et voir quel genre d'enseignement et quelle espèce de discipline il y avait, à cette époque, dans quelques-unes de nos écoles françaises.

Une fois l'Acte du 6 avril 1858 en vigueur, le lieutenant-gouverneur de la province, les membres du Conseil exécutif et le surintendant de l'Instruction publique formaient le Bureau provincial de l'Instruction publique.

Le surintendant de l'Instruction publique était désigné par le gouverneur en conseil. Il recevait un traitement (?) d'à peu près trois cents louis, i. e. douze cents dollars de notre monnaie, sans compter les frais de voyage et autres dépenses incidentes qui étaient remboursés par l'État. Il avait un assistant ; ce dernier recevait cent cinquante louis.

La province était divisée en quatre grands districts qui avaient chacun son inspecteur. Le traitement de ce dernier était fixé à deux cent cinquante louis.

Le Bureau de l'Instruction publique pourvoyait à l'établissement et à la direction de certaines bibliothèques ainsi qu'au choix des livres qui devaient y être placés.

Tous les ouvrages, était-il dit dans l'Acte, qui seront réputés licencieux, vicieux, aux tendances immorales ou hostiles à l'esprit chrétien, tous les traités de controverse religieuse en seront scrupuleusement écartés.

Il n'y avait que trois syndics d'écoles pour chaque ville ou chaque paroisse — quel que fût le nombre des écoles établies dans ces villes ou paroisses.

Les syndics ou commissaires étaient élus par les citoyens de leur paroisse ou de leur ville respective. Leurs pouvoirs étaient plus étendus que ceux des commissaires actuels.

Chaque école était sous la responsabilité immédiate d'un comité qui s'occupait de fournir les choses nécessaires au maintien de l'école : tables, sièges, cartes géographiques, bois

de chauffage, etc. Les membres de ce comité pouvaient admettre les enfants des pauvres à prix réduit ou même gratuitement.

Les instituteurs et les institutrices étaient répartis en trois classes désignées sous le nom de *première*, *deuxième*, et *troisième* classe.

Les instituteurs de première classe étaient tenus d'enseigner l'épellation, la lecture, l'écriture, la grammaire anglaise, la géographie, l'histoire, la tenue des livres, le mesurage du bois et des autres solides, la géométrie, l'arpentage, l'algèbre et un cours de navigation. Ces diverses matières étaient enseignées, toutes, en langue anglaise, à l'exception de la lecture française quand on pouvait trouver quelqu'un qui pût enseigner cette partie avec compétence.

Ceux de la deuxième classe enseignaient l'épellation, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire anglaise, la géographie, l'histoire et la tenue des Livres. Ceux de la troisième classe devaient enseigner l'épellation, la lecture, la calligraphie et les premières opérations de l'arithmétique.

Les gradués de première et de deuxième classe étaient censés connaître et pouvoir enseigner la géographie détaillée et l'histoire des ressources matérielles du Nouveau-Brunswick et des autres colonies anglaises de l'Amérique du Nord.

Les institutrices, elles, s'engageaient à enseigner, en première classe, l'épellation, la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire anglaise, la géographie, l'histoire et les travaux à l'aiguille. Celles de la deuxième classe enseignaient les mêmes matières, l'histoire exceptée. Les institutrices de troisième classe n'enseignaient que l'épellation, l'écriture, la lecture, l'arithmétique et les travaux d'aiguille.

Ceux ou celles qui se chargeaient d'instruire la jeunesse, devaient selon les règlements de l'Acte, s'efforcer le plus possible, (*exert their best endeavours*) d'imprimer, dans l'esprit des enfants, les grands principes de la religion, de la moralité et de la justice, en plus, d'inculquer, avec une scrupuleuse attention, l'amour de la vérité et de l'honnêteté, l'attachement à leur pays, la loyauté, la charité, la bienveillance envers tous, la sobriété, l'esprit de travail, la frugalité, la chasteté, la modération, l'esprit d'ordre, la propreté et toutes autres vertus qui font l'ornement de la société.

A l'école, aucun élève ne devait être forcé de lire des livres religieux ou de participer à des actes de religion que ses parents réprouvaient. En faveur des enfants qui y étaient autorisés par leurs parents ou tuteurs, le Bureau de l'Instruction publique s'engageait, par une clause spéciale, à maintenir, dans les

écoles, la lecture de la Bible — la version de Douay étant la seule autorisée pour les écoles catholiques.

Le traitement accordé par le Bureau de l'Instruction publique était comme suit :

Instituteurs	de première	classe,	£37,10s	(\$150.00)
"	"	deuxième	" £30,0 s	(\$120.00)
"	"	troisième	" £22,10s	(\$ 90.00)
Institutrices	"	première	" £27,10s	(\$110.00)
"	"	deuxième	" £22,10s	(\$ 90.00)
"	"	troisième	" £17,10s	(\$ 70.00)

Les habitants de chaque district — seulement ceux qui envoient des enfants à l'école — étaient taxés de manière que, ensemble, ils dussent prélever, en faveur de l'instituteur ou de l'institutrice de ce même district, un montant égal à celui qui lui était donné par le Bureau de l'Instruction publique.

Chaque paroisse civile avait droit à une école supérieure sujette à des conditions posées par le Bureau de l'Instruction publique. Les taxes d'écoles furent souvent organisées et imposées au gré des inspecteurs. En certains endroits, les chefs de famille étaient taxés selon le nombre d'enfants qu'ils envoyaient à l'école ; ailleurs, la taxe était imposée, comme aujourd'hui, d'après la propriété foncière ou les revenus personnels.

A cette époque, il se faisait pourtant un mouvement en vue d'abolir l'enseignement religieux dans les écoles publiques. Les protestants de Saint-Jean à cette nouvelle, se firent un devoir de s'opposer à un tel projet. Ils rédigèrent une pétition appuyée par plus de huit cents signatures et la firent présenter à la Chambre par l'honorable M. Seely.

Nous traduisons cette pétition *in extenso*, car elle est utile à conserver à titre de document historique :

A l'honorable John-Henry-Manners Sutton, lieutenant-gouverneur et commandant en chef de la province du Nouveau-Brunswick, etc. etc.

A l'honorable Conseil législatif et à l'honorable Chambre d'assemblée réunis en session générale.

La pétition des soussignés, magistrats, membres du clergé et autres citoyens de Saint-Jean expose humblement l'opinion :

Que, dans un système d'éducation ayant en vue le bien de la province, il semble aux signataires qu'il est d'importance majeure que l'on admette extérieurement la Foi chrétienne comme la religion reconnue par les habitants du pays, aussi les Saintes Écritures, puisque celles-ci contiennent la révélation divine de la doctrine et des préceptes de cette même religion.

« Vos pétitionnaires demandent donc que, en ce qui concerne les écoles publiques de cette province, on ne permette pas l'adoption d'aucun bill qui ne sanctionnera pas l'usage — dans les écoles où l'allocation publique est accordée — de la version autorisée des Saintes Écritures, pourvu que les enfants ne soient pas forcés de lire la bible, malgré leurs parents.

Et vos pétitionnaires ne cesseront, comme c'est leur devoir, de prier... »

Cette pétition était signée par dix-sept ministres protestants de diverses dénominations ou confessions religieuses et par les principaux citoyens de la ville (1).

L'Acte de 1858 ne faisait pas mention de la langue française. Nonobstant l'oubli dans lequel on nous tenait à Frédéricton, il y eut, dans nos paroisses acadiennes, un petit nombre d'instituteurs français, Canadiens et Acadiens, qui enseignèrent la lecture, l'épellation et le catéchisme — le tout en langue française. Le syllabaire de Québec et *Devoir du Chrétien* étaient tolérés dans ces écoles.

L'instituteur des campagnes, à cette époque, était un grand personnage. Sa fonction était en honneur dans tout le pays. On l'appelait le maître d'école, *Magister scholae*, tout comme au temps de l'école palatine, sous Charlemagne. Il était l'oracle du district dans lequel il enseignait. Quant à sa science, les contribuables n'étaient pas exigeants. Pourvu qu'il sût lire, écrire passablement et enseigner, en arithmétique, les quatre règles simples, il dominait sa région. Il était le secrétaire obligé de tout son district d'école.

Non seulement il était chargé des intérêts intellectuels de la jeunesse, mais il contribuait quelquefois dans une bonne mesure au développement des connaissances religieuses des enfants. Pour préparer ces derniers à la première commu-

(1) Il y a peu de différence entre l'Acte des Écoles de 1858 et celui de 1871. Tous deux recommandent aux instituteurs d'enseigner les principes de la moralité chrétienne et d'en donner l'exemple dans leur conduite. Tous deux sanctionnent la récitation du « Notre Père » et la lecture de la bible durant les heures d'école, soit dans la version catholique ou dans la version protestante. Aux yeux des protestants, l'enseignement de la *religion* y est non seulement toléré, mais parfaitement reconnu et expressément recommandé. Mais il faut bien noter que l'enseignement prescrit par ces deux Actes de loi est foncièrement protestant. La lecture de la Bible doit se faire *sans explications, sans commentaire*, laissant l'interprétation au jugement, à l'opinion personnelle de l'instituteur et de chaque élève.

C'est précisément ce que demande le principe fondamental du protestantisme : aussi la plupart des sectes protestantes ont, dans nos écoles dites non-confessionnelles (*non sectarian*), justement l'enseignement religieux qui leur convient et leur suffit.

Il en va autrement des catholiques éclairés qu'on ne leurre point avec de tels trompe-l'œil. Pour eux, en principe, de telles écoles ne sont point satisfaisantes ni même acceptables.

nion, il leur enseignait le catéchisme et s'efforçait même souvent de le leur expliquer. Les habitants du village le consultaient à l'endroit de leurs différends ou de leurs discussions ; bref, il n'était pas seulement maître d'école, mais le notaire, le secrétaire et le quasi-vicaire de la paroisse.

Il serait trop long de parler ici des méthodes d'enseignement alors en usage. Qu'il suffise de dire qu'elles étaient plutôt médiocres et beaucoup inférieures à celles que nous avons aujourd'hui. Ce qui infirmait alors l'enseignement, c'est qu'il était trop abstrait, trop faiblement illustré ; il s'adressait trop à la mémoire, pas assez au raisonnement et aux opérations de l'esprit.



CHAPITRE SEPTIEME

MŒURS ET COUTUMES ACADIENNES AU MILIEU DU 19^e SIÈCLE

IMPORTANCE DES ÉTUDES ÉTHNOLOGIQUES — LES OBSERVATIONS GÉNÉRALES COMPORTENT PARTOUT DES EXCEPTIONS — COUTUMES DOMESTIQUES ET SOCIALES — COSTUMES ET HABITATIONS — ESPRIT DE PROPRIÉTÉ — VERTU DE TRAVAIL — MODE DE POLITESSE — COURAGE DANS LES ÉPREUVES ET LES DURS TRAVAUX — VOYAGES ET MÔDES DE TRANSPORT — RÉPUTATION DES OUVRIERS — SANTÉ ; FORCE MUSCULAIRE ; LONGÉVITÉ — LANGAGE ET INTELLIGENCE — VEILLÉES D'HIVER — CHANTS PIEUX ET POPULAIRES — CHARITÉ ENVERS LES PAUVRES — DÉFAUTS ET MAUVAISES COUTUMES — AVEUX ET TÉMOIGNAGES ÉTRANGERS

NOUS nous permettons de décrire dans ce chapitre les mœurs et coutumes de nos pères telles qu'un observateur les aurait saisies sur le vif, au sud de notre province, il y a cinquante ans. Puisqu'un seul chapitre y est consacré, ce sera nécessairement une étude très abrégée, un simple aperçu des usages d'une autre époque. C'est une peinture ethnologique qui aura toutefois son importance avant longtemps, car nos mœurs, nos usages, nos travaux même changent d'une manière notable depuis un quart de siècle, et ils ne laisseront pas de se modifier, d'évoluer au point que, dans vingt ans, il sera curieux pour les Acadiens nés dans le vingtième siècle de lire ce que furent les coutumes de leurs aïeux au milieu du dix-neuvième.

On nous dit souvent : Hâtez-vous de reconstituer le mieux possible dans vos écrits la vie humble mais pleine de charmes des paysans acadiens d'autrefois. Nous ne pouvons ici qu'effleurer le sujet, mais nous lirons toujours avec plaisir les écrits où des observateurs compétents feront revivre les récits de nos pères, recueilleront le vrai *folk-lore* acadien, décriront, par le menu, les usages et modes d'action des générations dispa-

rués, et raconteront ces légendes du temps passé qui ont bercé notre enfance et que nos mères, le soir, à la lumière de la grande cheminée ou de la chandelle de suif, nous racontaient sérieusement afin de nous faire tenir bien sages.

Il est impossible à qui que ce soit de peindre sur une même toile un tableau représentant fidèlement les usages connus dans chaque localité acadienne. Les pêcheurs, les mineurs, les ouvriers des petites villes ont des observances, des coutumes qui leur sont particulières. Mais les grandes lignes d'un portrait qui représente un groupe local, on les reconnaît très facilement dans la physionomie des autres Acadiens des provinces maritimes, d'où le lecteur peut conclure que les mœurs et coutumes des Acadiens, nos pères, d'où qu'ils soient, se ressemblent dans tous les points essentiels qui constituent le fond d'un tableau ethnologique.

La substance de deux ou trois articles que nous allons détailler ici se trouve déjà dans un des livres de lecture française en usage dans les écoles acadiennes. C'est l'auteur de cet ouvrage qui a fourni ces articles en les extrayant d'une étude ethnologique faite déjà par lui depuis plusieurs années. Nous ne croyons pas que le lecteur se formalise de trouver ici les articles en question dans ce tableau d'ensemble.

Nourriture et coutumes domestiques. — Avant l'époque de l'expatriation les Acadiens de Grand Pré, Beaubassin etc. étaient à l'aise. Après les nombreuses évictions qui commencèrent en 1755, ceux d'entre eux qui voulurent se rattacher au sol natal durent recourir à des moyens d'énergie et d'économie extrêmes. Ces mesures héroïques de la part de nos ancêtres devront indiquer à leurs descendants la voie à suivre pour sauvegarder leurs propriétés et pour conserver cette simplicité de mœurs et de coutumes qui partout est l'honneur et le salut des classes agricoles et ouvrières.

Le régime de nourriture suivi par nos ancêtres était frugal et quelquefois austère. Ils ne mangeaient du pain de blé que quelques mois l'année. Pour le reste, c'était du pain d'orge, de sarrasin, ou d'avoine. Tous les ans, ils faisaient une abondante provision de pommes de terre que nous appellerons ici *patates*. Avec des patates et du bon hareng ou de la viande de porc, ils faisaient un repas complet.

Pendant le carême, ils ne faisaient pas usage d'autres aliments que de patates, de poisson et de pain de sarrasin. Les patates étaient cuites de tant de manières différentes qu'ils pouvaient se croire nourris avec des mets variés. La cuisinière les faisait bouillir pelées, tantôt avec la pelure : une autre fois elle les rôtissait au feu toutes rondes ou quelquefois, cou-

pées en taillettes minces qu'elle saupoudrait de sel ou couvrait de petits morceaux d'oignon. Il y avait aussi la soupe à la patate, les patates râpées, les poutines-en-sac, etc. L'appétit venait donner à tous ces mets primitifs une saveur que les rois auraient enviée.

Les soupes, les viandes, les fricots etc. se préparaient dans un chaudron suspendu à une crémaillère au-dessus du foyer de la cheminée. Le pain était cuit au foyer même, dans la cendre recouvrant les charbons ardents. Les ustensiles de cuisine étaient simples et peu coûteux. Les cuillers et les fourchettes étaient généralement de bois. La vaisselle de faïence ou de poterie était peu commune.

Contrairement à l'usage qui existe encore en France et dans plusieurs autres pays de l'Europe, nos pères faisaient un repas copieux le matin ; celui du soir était plutôt frugal.

Les enfants qui n'avaient pas encore fait leur première communion n'étaient pas admis à manger à la table commune. Leur portion leur était servie à part.

Quand on recevait la visite de quelques parents ou même d'étrangers, la première table était préparée pour les visiteurs, le chef de la famille et les vieillards, s'il y en avait, qui étaient en pension dans la maison. Les autres membres de la famille, enfants ou adultes, attendaient le second service. Certaines particularités que nous venons de relater ne se sont guère vues dans quelques familles plus à l'aise... Mais comme la classe pauvre embrassait, depuis les épreuves de 1755, la grande majorité des Acadiens, d'autre part, comme la pauvreté soufferte avec esprit de foi, en union avec le Divin Enfant de la Crèche, au lieu d'être déshonorante, offre de grands mérites, nous devons à la vérité des faits de fournir ces détails à la publicité.

Costumes et habitations. — Chez les anciennes races du Levant, les premières dont l'histoire a été écrite, le costume ne variait presque jamais. A cause de la chaleur du climat, les vêtements étaient larges, amples et ils étaient par là même peu susceptibles de modification.

Les étoffes étaient également peu variées. Hommes et femmes se contentaient pour tout habillement d'une robe moitié toile et moitié coton : ainsi l'avait ordonné Moïse au vingt-deuxième chapitre du Deutéronome : *Non indueris vestimento quod ex lanâ contextum est*, « Vous ne vous revêtirez pas d'une robe faite de laine ». Aussi la laine n'entraîna jamais dans la confection du vêtement des Égyptiens et des Hébreux.

L'habit des premiers Gaulois se composait de *bracæ* (braccæ) large pantalon lié au-dessus de la cheville du pied et du genou,

puis d'un sayon rayé (*sagum virgatum*) qu'on nommait blaude et que notre blouse rappelle et par son nom et par sa forme, encore aussi bien d'un *bardo cucallus*, la coule, sorte de manteau ou scapulaire à capuchon servant de protection au haut du corps et à la tête, comme la cape des landes bretonnes ou le capot d'hiver des anciens habitants canadiens.

La coiffure des Gaulois ne consistait qu'en un bonnet de poil, de feutre ou d'étoffe foulée.

Toutes les pièces de l'habillement en usage encore aujourd'hui datent de la dernière réforme radicale faite sous Louis XIV. Le manteau à collet qu'on avait écourté au temps de la Fronde devint le manteau à manches, puis il se fit rétrécir et forma l'habit. Le justaucorps devint la veste et plus tard le gilet. Enfin parut le haut-de-chausses, puis la culotte ; c'est ce que, auparavant, l'on avait appelé la *trousse*, et que les Anglais appellent encore aujourd'hui *trousers*.

Nos mères fabriquaient leurs propres étoffes et préparaient tous les vêtements qui se portaient la semaine, les fêtes et les jours de dimanche.

Les vêtements de dessous étaient en toile tissée. Cette dernière était forte, durable, mais rude à cause des déchets piquants du lin. Seuls, les vieillards et les invalides portaient des corps de laine en hiver.

Pour cette dernière saison, les vêtements de dessus étaient préparés en étoffe de laine croisée à deux ou à quatre *marches*. La veste, qui fut récemment appelée chez nous *frock-coat* était courte et descendait au-dessus des hanches, juste pour couvrir les reins. Les pantalons portaient des boutons jaunes étagés sur la couture de chaque jambe à partir du genou jusqu'en bas.

Les hommes portaient au cou, en guise d'amulette, une médaille en argent ou un petit crucifix. Ils ne connaissaient pas l'usage du foulard de laine et ils ne se couvraient pas le cou, même dans les plus grands froids de l'hiver.

Pour coiffure, les anciens se servaient du chapeau de paille, aux jours de la semaine. Ce couvre-chef avait la forme du chapeau de jardin. Le dimanche, les hommes se couvraient du haut de forme qu'ils appelaient chapeau *fin*. L'usage exigeait que le fiancé, au jour de ses noces, fût couvert du haut de forme, en hiver comme en été.

Les chaussures étaient faites de peau de bœuf. En hiver, elles portaient des jambières que nos pères désignaient sous le nom bien rationnel de *hausses*. On appelait *souliers français*, la chaussure faite de peau de veau : la bottine était inconnue à cette époque, mais pas le sabot qui en 1830 et même

jusqu'en 1850 était encore porté par un bon nombre de personnes.

En 1850, les pardessus d'hiver étaient très rares chez les Acadiens : les chaussures de drap, claques etc. n'étaient pas encore en usage.

Les femmes portaient la cotte et la mantille ; elles appelaient cette dernière *manlelet*. Lorsqu'elles se mettaient en toilette de visite ou de fête, elles se couvraient la tête d'un chapeau appelé *grand'mère* — coiffure de paille, à la forme allongée, elliptique et couverte de dentelles.

A la maison, sur semaine, elles portaient sur leur tête un mouchoir, et bon nombre, pour chaussure, portaient le moccasins. En hiver, elles se couvraient les épaules d'un châle importé des vieux pays — seul article qui ne sortit pas du fil de leur lin ou de la laine de leurs brebis.

Logement. — Les premières maisons des Acadiens furent des cabanes construites pièce sur pièce et calfeutrées avec de la mousse. A l'époque qui nous occupe, ces chaumines primitives se faisaient déjà fort rares. Les maisons étaient, au contraire, relativement spacieuses, construites en bois de charpente, planches, bardeaux etc. Toutefois, elles n'étaient pas divisées à l'intérieur comme elles le sont aujourd'hui. En général, elles n'avaient qu'un étage surmonté d'un grenier ou, en terme d'architecture, de l'appartement du comble.

Dans le vaste appartement du bas, les lits étaient installés aux quatre coins de la maison et souvent entourés de rideaux.

La grande cheminée donnait à la fois la ventilation, la chaleur et, le soir, la lumière. Elle était faite grande et forte, et, comme le bois n'était pas rare, on savait la faire chauffer dans les nuits froides d'hiver.

Dans ces habitations, il y avait toujours cave et mansarde ou grenier.

A la cave on gardait les légumes, les patates, les navets et tous les comestibles sujets à la gelée. On renfermait au grenier la farine, les viandes en baril, la plupart des grains et, dans un endroit à part, le métier pour la confection des tissus, le dévidoir, le travail, le rouet, le demi-boisseau, les romaines, etc. Des échelles à barreaux conduisaient au grenier ou à la cave ; les escaliers d'aujourd'hui n'étaient pas encore en usage.

En général les coffres et des bancs servaient de sièges quand il y avait plusieurs visiteurs, bien qu'il y eût, dans chaque maison quelques chaises de fabrication domestique. Les rideaux, les doubles fenêtres, les tapis, les chaises bourrées et couvertes en crin, les sofas moelleux n'étaient pas encore introduits dans l'ameublement.

Les granges étaient ordinairement plus grandes que les maisons. Entourées de planches seulement, leur toit était toujours couvert de bardeaux ou au moins de chaume auquel nos pères donnaient le nom de *rouche*. L'étable où l'on gardait les bestiaux était mieux fermée que la partie de grange où s'entassaient le foin et le fourrage.

La propreté. — Les Acadiens du dix-neuvième siècle, hommes ou femmes, étaient propres, et dans leur tenue personnelle et dans celle de leur maison.

Le matin, après le déjeuner, les femmes *faisaient le train*, c'est-à-dire relevaient et mettaient toutes choses à leur place, dans l'intérieur de la maison. Elles refaisaient les lits soigneusement, lavaient, après chaque repas, la vaisselle qui avait servi, balayaient le plancher et s'occupaient de la toilette des enfants. Le plancher était balayé dans les cuisines ou appartements où séjournait la famille, plusieurs fois par jour ; de plus il était frotté avec du petit sable fin ou de la lessive et lavé au moins une fois par semaine et la veille des fêtes et des visites extraordinaires attendues. Jamais on ne voyait d'animaux tels que veaux, jeunes cochons, poules malades, etc. sous les mêmes appartements ou sous le même toit que la famille, comme cela se pratique encore chez le paysan dans certaines contrées de l'Europe.

Nos pères ne s'adonnaient guère aux bains ; plusieurs d'entre eux les considéraient comme des passe-temps imprudents et, à d'autres points de vue indignes d'être recommandés à la jeunesse. Il est probable que c'était l'enseignement des missionnaires de l'époque. On peut abuser de tout sur la terre. Les bains en eux-mêmes sont excellents, et il est toujours facile de les prendre selon les règles de la plus stricte prudence.

Dans l'ancienne Loi donnée par Dieu, les ablutions fréquentes et régulières étaient au nombre des préceptes que Moïse était chargé de faire exécuter. Dans la nouvelle Loi, notre Seigneur n'a pas laissé d'en donner un exemple mémorable lorsque, à l'entrée de la salle de la grande cène eucharistique, le Jeudi-Saint, il se mit à genoux devant ses apôtres et leur lava les pieds.

Travaux divers. — L'homme, a-t-on dit, est né pour agir : il doit faire quelque chose. Le travail, à chaque pas éveille une force endormie. Channing nous assure que pour l'homme le travail a une grande dignité. Il n'est pas seulement le grand instrument qui couvre la terre de fertilité et de beauté, qui soumet l'Océan et plie la matière en mille formes agréables et utiles. Il a une mission bien plus élevée, c'est de donner de

la volonté, de l'énergie, du courage, de la patience et de la persévérance. Malheur à qui n'a pas appris à travailler ! Il ne se connaît pas lui-même. Il dépend d'autrui sans pouvoir lui rendre l'appui qu'il en reçoit.

De son côté Vauvenargues a écrit que la jouissance est le fruit et la récompense du travail, qu'on ne saurait jouir qu'autant que l'on agit. Ce qui rendait nos aïeux si gais, si contents, si robustes, c'était leur travail continu en plein air. Ils ne connaissaient pas le loisir ni le désœuvrement qui paralysent si souvent les forces morales. Il y avait de l'ouvrage pour tout le monde, et il y en avait les douze mois de l'année. Il n'y avait pas de comestible en conserve comme aujourd'hui, pas de vêtements tout faits, ni d'étoffes importées en vente dans les magasins. Nos pères devaient pourvoir, de leurs mains, par leur travail, à tous les besoins de la vie.

Au printemps, les hommes réparaient les clôtures, labouraient et ensemençaient les champs ainsi que les terres neuves appelées *brulis*. Entre les semences et la récolte, ils ésouchaient un nouveau morceau de terre ; c'est ce qu'ils appelaient *faire de la terre neuve*.

Aux mois d'août, septembre et octobre, ils engrangeaient les foins doux, *la grande herbe* (gros foin de marais) et les grains, et encavaient les patates et tous les autres légumes. En novembre et décembre, ils battaient le grain au fléau.

Dans la saison d'hiver, les jeunes gens abattaient du bois dans la forêt, coupaient les perches de clôture, le bois de charpente et celui de chauffage. A la maison, les vieillards tannaient les peaux de bœuf, etc. et confectionnaient les chaussures pour la famille. Ces derniers travaillaient aussi au nettoyage quotidien des étables, au soin des animaux, à la confection des charrettes, traîneaux, chaises, tables, couchettes et de tous les autres meubles de la maison. Nous l'avons dit, rien de tout cela ne s'achetait au magasin. Chaque chef de famille était le menuisier et le cordonnier de sa maison.

Les travaux d'agriculture étaient plus lents, mais peut-être étaient-ils moins coûteux qu'ils ne sont aujourd'hui. Pour les labours et tous les charrois pesants, les fermiers se servaient de bœufs et non de chevaux comme on le fait presque partout de nos jours. Il n'y avait, à cette époque, ni faucheuse, ni grand racloir, ni semoir, ni batteuse. Les journées d'ouvrage étaient plus longues et la dépense moins forte.

De leur côté, les femmes travaillaient autant que les hommes, peut-être plus.

Au printemps elles plantaient les patates et préparaient le jardin potager et s'occupaient exclusivement de ces deux

cultures jusqu'à la récolte y incluse. Elles se livraient aux travaux légers de la fenaison, arrachaient le lin, coupaient presque tous les autres grains à la faucille et se chargeaient de la récolte de toutes les plantes potagères du jardin et des champs. Ce sont nos mères qui broyaient le lin, près d'un ruisseau et d'un petit bois : elles en faisaient une fête où les voisins donnaient le coup de main et participaient au goûter. Les femmes avaient aussi l'intendance de la basse-cour et même de la porcherie.

L'hiver arrivé, une autre série de travaux réclamait, à l'intérieur, l'énergie et la vigueur de la femme. Il lui fallait carder la laine et les étoupes, tisser les étoffes et la toile, tresser la paille et confectionner les chapeaux, coudre les couvertures, draps de lit et les habits requis pour la famille. Que l'on ajoute à cela les travaux quotidiens de la cuisine, du ménage, la propreté de la maison, le soin donné aux enfants, aux infirmes et aux vieillards, et l'on aura encore à peine une juste idée des occupations sans trêve de nos mères et de nos aïeules.

Il y avait très peu de médecins diplômés parmi les Acadiens, au milieu du dix-neuvième siècle. Nos mères servaient aux malades des tisanes et des potions que les traditions de famille recommandaient en certaines syncopes, faiblesses ou maladies; ces infusions d'herbes et de simples apportaient souvent du soulagement aux douleurs internes. Les Acadiens se servaient aussi d'emplâtres et cataplasmes dont ils composaient ingénieusement la recette.

Ils avaient leurs dentistes, leurs chirurgiens et leurs sages-femmes, et tout considéré, ceux-ci s'acquittaient bien de leurs fonctions.

En général nos pères avaient une grande confiance en la saignée et ils ne se faisaient pas faute de l'employer à temps et peut-être quelquefois à contre-temps. Les constitutions étaient incontestablement plus fortes que celles d'aujourd'hui.

De la politesse. — La politesse varie selon les pays, et les usages reçus. Elle a ses caprices comme la mode, ses bizarreries selon la mentalité de chaque nation. En cette matière, il n'est pas toujours juste de comparer les peuples et de décider quels sont véritablement les plus polis.

Si toute la politesse consiste dans les manières extérieures, les saluts, les excuses fréquentes, les demandes de pardon et toutes manifestations de ce genre, la comparaison des races est chose facile.

Malheureusement ce code est, dans la plupart des cas tellement surfait, tellement maniéré et fallacieux, qu'il n'est plus en rapport avec l'esprit, avec le fond de sincérité, de liberté et

de franchise du cœur humain, en un mot, qu'il n'est plus pratique. Alors ces civilités, cette courtoisie affectée deviennent simplement une feinte, un trompe-l'œil, une manifestation hypocrite et une singerie menteuse.

Le louangeur non sincère vous flatte, vous fait patte de velours, mais à peine vous éloignez-vous qu'il rit de vous, critique vos défauts ou vous en impute que vous n'avez pas. Il semble qu'il ait besoin de se dédommager de toutes les courbettes dont il vous a adulé. Ses compliments à vous confondre, à vous faire rougir, tout cela était dit sans sincérité, sans amitié aucune, sans autre motif que de vous leurrer, vous jeter de la poudre aux yeux afin de vous mieux trahir.

Ah ! qu'il y a bien loin de ces simagrées des hypocrites à cette véritable politesse de nos pères, laquelle était sans façon, sans patelinage, mais toute de bonté, de simplicité, de franchise, d'honnêteté et de vérité. Point de cérémonies inutiles, mais les coutumes franches et simples que la tradition leur avait léguées, ils les observaient très scrupuleusement. Ces usages relatifs à la politesse se sont conservés assez intégralement, surtout dans les campagnes.

Les enfants ne devaient jamais tutoyer leurs père et mère, ni leurs frères et leurs sœurs plus âgés qu'eux, ni les parents, ni les étrangers. La même règle s'appliquait aux adultes.

Si même le fils ou l'enfant de n'importe quel voisin, entrait chez vous, il fallait lui offrir le siège d'honneur, l'inviter au repas, si c'était l'heure du repas.

Quand un ami, un parent venait d'au loin, il était reçu avec grande joie, lui et ses compagnons ou compagnes. On prenait grand soin de son cheval et de sa voiture pour lesquels on faisait la meilleure place à l'étable et que l'on soignait très attentivement, tant que restaient les visiteurs, fût-ce une semaine et plus.

Durant de telles visites, la table était toujours mieux servie que de coutume. Les meilleurs lits étaient donnés aux visiteurs, sans compter les petites attentions très simples, très franches, toujours bienveillantes et très sincères.

Quant au mendiant ou au chemineau, quel qu'il fût, sauvage ou nègre, sale ou pouilleux, s'il demandait un repas ou le gîte pour la nuit, cette faveur lui était toujours accordée de bon cœur, sans hésitation aucune.

Dans la conversation, dans les réunions de famille, la politesse du langage témoignait de l'attention particulière avec laquelle les coutumes traditionnelles étaient observées.

Le gendre qui adressait la parole au père ou à la mère de son épouse les appelait toujours du nom tendre et respectueux de

beau-père et de *belle-mère*. Le vocatif « Monsieur » ne s'adressait qu'aux prêtres et aux hommes de profession distinguée. Les autres étaient appelés simplement par leurs noms de baptême.

La filleule appelait toujours « son parrain » celui qui avait répondu pour elle aux fonts baptismaux. Les enfants désignaient sous le vocable d'oncle ou de tante, le demi-oncle de leur père ou la demi-tante de leur mère, en remontant ainsi trois ou quatre degrés en ligne collatérale. De cette manière, les liens de parenté restaient presque aussi longtemps dans la mémoire des familles qu'ils circulaient dans le sang.

Quand nos aïeux faisaient une fête de famille, les voisins étaient toujours invités à la fête et aux divers repas qui y étaient donnés. Lorsque, à la saison d'automne, ils tuaient les porcs gras, ils n'oubliaient jamais d'envoyer un morceau de choix aux deux plus proches voisins. Le printemps, quand les vaches donnaient leurs veaux, ils envoyaient aux voisins un beau morceau de flan, tarte faite avec le nouveau lait auquel s'ajoutaient de la farine, des œufs, etc. Lorsque les érables coulaient, ils invitaient ceux de leurs proches qui n'avaient pas d'érablière, à venir à la cabane pour déguster les sirops et le nouveau sucre.

Les vieillards étaient, règle générale, très respectés. Ils étaient considérés, dans la famille, comme des oracles. Leurs avis étaient écoutés, leurs conseils étaient suivis presque à l'égal de ceux du curé. Non seulement les enfants et les petits-fils les honoraient extérieurement, mais ils savaient remplir envers eux les devoirs d'amour, d'obéissance, de respect et d'assistance dans les besoins spirituels et temporels. Ils avaient appris et se souvenaient de ces avis du Sage : « Celui qui honore son père trouvera sa joie dans ses enfants, et il sera exaucé au jour de sa prière. Celui qui craint le Seigneur honorera son père et sa mère, et il servira comme ses maîtres ceux qui lui ont donné la vie ». (V. 6, 8, c. III. Ecclésiastique).

Le courage. — Le courage est une vertu de premier ordre. C'est la première des éloquences, l'éloquence du caractère, a dit Lamartine.

Pour nos pères, le courage s'est manifesté et s'est affirmé, trois siècles durant, dans les luttes, qui n'ont jamais cessé. L'auteur des Misérables a dit « Il y a des bravoures opiniâtres et ignorées qui se défendent pied à pied, dans l'ombre, contre l'invasion fatale des nécessités. Noble et mystérieux triomphe qu'aucun regard ne voit, qu'aucune renommée ne paye, qu'aucune fanfare ne salue. La vie, le malheur, l'isole-

ment, l'abandon, la pauvreté sont des champs de bataille qui ont leurs héros : héros obscurs plus grands parfois que les héros illustres ». Pour bien mettre en évidence le courage et l'énergie des anciens Acadiens, il faudrait rappeler leurs luttes avec leurs vainqueurs, mais ceci nous transporte en dehors de l'époque assignée à notre étude. Conquis quatre fois par l'Angleterre nos pères ne se découragèrent jamais. Quand arriva la grande et ultime conquête, ils conservèrent encore l'espoir, au fond de leur âme, malgré toutes les apparences. Dépossédés de leurs biens, expulsés de leurs terres à Grand Pré, à l'île Saint-Jean, à Sainte-Anne du Nouveau-Brunswick, ils revinrent au pays où dormaient leurs aïeux. Les bonnes terres, les marais bien endigués étaient aux mains des Anglais, mais ils ne se découragèrent point. Ils s'enfoncèrent dans les bois, défrichèrent de nouvelles terres, avec combien d'épreuves ! Dieu seul le sait. Car cette fois ils colonisent, non sous un gouvernement qui les encourage et les protège, mais sous une administration qui ne les tolère que pour les mieux exploiter plus tard. Pendant cent ans, ils n'ont pas de représentant à la Chambre, pas de magistrat de leur race ou croyance dans les cours, pas d'avocat de leur origine pour les défendre, pas de représentant dans les municipalités, dans le commerce, les industries, etc ; ils sont sans instruction, sans moyens de s'instruire, par conséquent à la merci de leurs maîtres et vainqueurs. Cependant, jamais ils ne se découragent : ils restent au pays, car ils ont foi dans leur cause, dans la justice de Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui mettent toute leur confiance en lui.

A part de cette énergie, de cette fermeté qu'ils manifestent dans l'épreuve, dans les travaux pénibles et incessants, voyons leur courage dans les longues courses, dans leurs expéditions, dans les voyages qu'il leur fallait accomplir d'abord pour remplir leurs devoirs de religion, ensuite pour pourvoir aux besoins de la vie.

Vers 1850, hommes et femmes ne craignaient pas d'aller à pied de Memramcook à Scoudouc ou au Ruisseau-des-Renards (Saint-Anselme), distance de douze milles, afin d'assister à la sainte messe, quand le curé de Memramcook allait la célébrer dans l'une ou l'autre de ces missions. L'office terminé, ils s'en revenaient à pied lestement et, à leur retour, après cette marche de vingt-quatre milles, ils dinaient chez eux.

Dans la saison d'été, ils ne craignaient pas de marcher de Memramcook à Bouctouche, cinquante milles. Ils faisaient cette course d'un soleil à l'autre, comme dit l'expression populaire, c'est-à-dire du lever du soleil à son coucher.

Souvent on a vu, à cette époque, des habitants de Memramcook partir à pied pour Bouctouche et Richibouctou et portant sur leurs épaules des pièces de toile qu'ils vendaient aux marchands de ces localités. Ils rapportaient de l'or anglais en échange.

C'est vers 1850 que les voitures à roues commencèrent à se répandre dans nos paroisses; encore les premières se vendirent-elles très lentement. Elles n'avaient pas de ressorts : la boîte reposait sur l'essieu, comme nos grandes charrettes à foin. Plus tard la boîte et les essieux furent reliés avec des chaînes de fer, puis avec des lanières de cuir : enfin apparurent les ressorts tels que nous les avons aujourd'hui. Les calèches à deux roues ne furent en usage chez nous que durant quelques années seulement.

En hiver, c'était le traîneau comme aujourd'hui. Nos pères se rendaient souvent sur leurs traîneaux à Miramichi, afin de pouvoir vendre ou faire l'échange de leurs produits. Rendus à Shédiac, ils prenaient les baies qu'ils contournaient jusqu'à destination. Ordinairement ils allaient par groupe de plusieurs voitures afin que, advenant des difficultés, des tempêtes ou des accidents, ils pussent se secourir mutuellement.

Non seulement les Acadiens ont été des modèles de courage et d'énergie chez eux, mais ils ont joui et jouissent encore généralement de cette réputation partout où ils ont été employés.

Aux carrières de Cleveland, Ohio, d'Eastlong Meadow Massachusetts, nos ouvriers de Memramcook ont passé pour les employés les plus énergiques, les plus assidus et les plus dignes de confiance que les gérants eussent jamais employés.

Nos marins et nos caboteurs sont restés de braves lours de mer comme leurs pères.

Les pêcheurs acadiens de Baie-des-Chaleurs, d'Arichat, d'Escousse, Chéticamp, l'Ardoise, Rivière-Bourgeois, Margarine, Havre-à-Boucher, Baie-Sainte-Marie, Tousquet, Pubnico, Chezettecooke, du comté de Guysboro, de l'île du Prince-Édouard, des Îles-à-Madeleine etc. sont partout renommés en raison de leur courage et de leur tenacité. Ils sont toujours fort recherchés par les armateurs de Gloucester, lorsque se préparent, au printemps, les expéditions qui partent pour les grands bancs de Terre-Neuve. Chaque année, plusieurs de ces braves sont engloutis par l'Océan, mais leurs enfants, jeunes intrépides, leur succèdent sans se préoccuper des terribles leçons de l'expérience et du passé.

A l'exemple des anciens Basques et Bretons qui, dès le

seizième siècle et même auparavant, traversaient, tous les ans, l'Atlantique pour pêcher sur ces côtes, leurs descendants se sont aussi attachés à cette vie de risques et d'aventures.

Revenus au foyer, ils racontent, dans les soirées d'hiver, au coin du feu, les terribles drames de la mer. Et, comme ils ont soin de mettre toujours en relief leur bravoure, leur lutte intrépide et souvent presque désespérée avec les vents déchaînés et les flots en furie, les enfants écoutent la relation de ces périls et de ces incidents avec autant d'intérêt que le fils du guerrier écoute le récit des combats et des batailles où son père a déployé sa valeur et terrassé de puissants ennemis. C'est ainsi que ces enfants grandissent avec le désir d'aller, à leur tour, faire la lutte avec les éléments et les tempêtes sur ce champ de naufrages qu'on appelle le *Grand Banc*.

Santé et longévité. — La vie au grand air qui favorise une saine circulation du sang, et l'obligation du travail lourd, continu et pénible développèrent, sans doute, beaucoup les muscles chez nos aïeux. Les forces étaient plus grandes chez ces hommes que parmi ceux de notre génération actuelle. Il y avait plus de ressources physiques, plus d'endurance pour résister dans les heures mauvaises et de fatigue.

Autrefois, l'Impartial de Tignish publia un jour une liste de vingt Acadiens appartenant à la paroisse peu nombreuse alors de Tignish, et dont les âges variaient de quatre-vingt à quatre-vingt quatorze ans ; sur ce nombre il y avait douze veuves, une femme de 81 ans, épouse d'un homme âgé de 87 et six autres hommes. Après avoir donné la moyenne des âges de ces vingt personnes, laquelle dépassait 85, le journal ajoutait : « Nous aimerions à savoir s'il y a une autre paroisse dans les provinces maritimes qui compte plus ou même autant de vieillards que la nôtre ».

Le gant fut relevé. Trois semaines après, sous la rubrique *Longévité à Bouctouche*, un correspondant de cette dernière paroisse donnait une liste de quarante-deux Acadiens ou Acadiennes de Bouctouche, vingt-sept femmes et quinze hommes dont les âges variaient de 80 à 103 ans et dont la moyenne d'âge était au-dessus de 87. Dans la liste, il y avait Babée Doiron qui, à l'âge de 103 ans était alerte, spirituelle, gaie et visitait ses enfants de la paroisse Sainte-Marie pour leur donner de bons conseils. Marin Girouard, âgé de 99 ans, occupait encore un poste dans le département des pêcheries et ne songeait pas à démissionner. Urbain Allain, âgé de 96 ans, défendait à ses enfants de couper, sur sa terre des lisses ou pieux pour les vendre, parce qu'il ne voulait pas être obligé

d'en acheter, lui-même, plus tard, quand il serait *devenu vieux*, etc., etc.

Au Havre-à-Boucher nous avons connu un vieillard, âgé de 86 ans, Louis Charpentier qui, hiver et été portait toujours un chapeau fin haut de forme, montait lestement à cheval et sur sa monture allait à de grandes distances. Pendant l'hiver, il allait, seul, à la forêt, couper et charroyer le bois de chauffage nécessaire à sa maison, il s'occupait des bestiaux ; l'été, il faisait tous les travaux de la ferme. Il avait encore avec lui sa femme et une bru, pauvre veuve que son mari noyé avait laissée pauvre avec ses six enfants, tous trop jeunes pour pouvoir travailler.

Simon Boucher, 88 ans, fut invité à danser au premier bazar qui ait été organisé en 1890 dans cette paroisse, et dont les recettes étaient employées à la construction d'un couvent. Le père Boucher avait son entrée et les repas gratuits pourvu que, chaque jour du bazar, il donnât, sur l'estrade *ad hoc*, un bon échantillon des danses de son jeune temps.

Aussitôt qu'on lui jouait la *toune* du défunt Michel Coste, le vieillard chaussé de gros mocassins de peau de bœuf sautait sur l'estrade et vous faisait du frotage, des sauts, des mouvements, et des accords de chorégraphie à épater les habitués du ballet Mabilles, à Paris.

Simon De Coste, 93 ans, fauchait encore son foin et faisait tous les autres travaux extérieurs qui se font lorsqu'on tient maison. Il continua ainsi ses travaux jusqu'à sa mort qui l'emporta dans sa quatre-vingt-seizième année. Vers cette époque, une dame Vigneau est morte au Petit Degrat, Cap Breton, à l'âge de 107 ans.

Tous ces prodiges de vitalité se sont produits dans des conditions où le travail, le grand air, la sobriété, une vie pure et réglée concouraient à nous fournir des constitutions taillées dans le roc, et à les maintenir dans toute leur vigueur jusqu'à une vieillesse très avancée.

Langage et intelligence. — Il y a au delà de quarante ans, il parut, dans les colonnes du Moniteur Acadien une série de lettres signées *Advena* et dont l'auteur était feu l'abbé Isidore Desnoyers, du diocèse de Saint-Hyacinthe, qui avait fait une visite à Memramcook et ses environs dans l'été de 1870. Les appréciations de ce touriste distingué n'étaient pas aussi justes que les rédacteurs de l'« Album-Souvenir des Noces d'argent de la Société Saint-Jean-Baptiste du collège Saint-Joseph » l'ont prétendu, quoiqu'il ait bien parlé de nous et d'une manière évidemment sympathique. Ces lettres furent reproduites dans une « Revue » de France peu de temps après.

Entre autres erreurs qui ne sont que de détail, *Advena* juge sommairement les Acadiens relativement à leur état de santé et à leur langage, et, dans ces deux jugements, il a fait complètement erreur. Pour savoir à quoi s'en tenir sur ces sujets, il faut passer quelque temps chez un peuple, *Advena* n'y fit qu'une promenade de trois semaines, dans la saison d'été.

« Les Acadiens, dit-il, sont communément débiles de santé. Chez eux, la maladie est très fréquente, en hiver surtout. La phtisie pulmonaire fait beaucoup de victimes parmi eux. Cela est dû aux mauvais soins et aux traitements intempé-
tifs qu'ils se donnent, à une nourriture malsaine, et, avant tout, à l'insalubrité des maisons pendant la saison rigoureuse : ajoutez que certaines raisons généalogiques y sont pour leur bonne part ».

« Les hommes, continuait-il, savent généralement parler l'anglais ; les femmes peu ou point. La race acadienne forme un type tout particulier dans son langage ; elle a conservé l'*accent* français plus que nous autres Canadiens ; cependant ce n'est pas tout-à-fait la vraie prononciation française. Les Acadiens ont une certaine nomenclature de mots, à eux spéciaux, inusités parmi nous. Au *présent absolu* et au *présent relatif* de l'*indicatif* ils n'emploient jamais la 3^e personne pluriel, non plus que le pronom personnel *je* ou *nous*. Exemple : Un certain espiègle, accompagnant un jour, en qualité de valet un parti de chasse, où les nemrods n'avaient pas tous su se renfermer dans les bornes d'une stricte sobriété, racontait ainsi leurs faits et gestes : « Ils *étiont* plusieurs chasseurs, et moi, *il* (?) les accompagnions pour porter le bagage ; d'abord *ils aviont* ben bonne chance ; ils *chargiont* leurs fusils, ils *tiriont* ben droit, et ils *tuiont* ben beaucoup de gibier. Après ils *buviont*, ils *chargiont* de nouveau, ils *tiriont* encore, et ils ne *tuiont* plus rien, etc., etc. ».

Nous avons eu l'honneur de connaître personnellement l'abbé Isidore Desnoyers qui a écrit ces lignes. Nous gardons en grand respect sa mémoire, car il fut un homme de vertu et de sainteté, bien que cette sainteté fut un peu grincheuse et insociable. C'était un prêtre aux intentions très droites, franc comme l'épée du Roi.

Les paragraphes précités, il les a écrits de bonne foi, mais il s'est laissé tromper. Tous les Canadiens qui ont séjourné quelque temps chez les Acadiens savent parfaitement que les deux affirmations de cet écrivain sont incorrectes et irrecevables. Ceci nous rappelle Faucher de St. Maurice quand il fait parler, en un langage inoui, les acadiennes du village de Richibouctou, dans son « Voyage dans le Golfe ».

Ci suit une petite liste des locutions particulières à nos pères : elles sont encore usitées, en partie, de nos jours :

Esclopper, pour estropier.

Handler, anglicanisme pour manipuler.

Menouner, murmurer à demi-voix, entre les dents.

S'estravailler, faire le fendant ou se démener.

Grafigner, déchirer à fleur de peau avec les ongles ou les griffes.

S'escarrer, se mettre en évidence d'une manière plutôt ridicule.

Berdasser, dépenser sans calcul, avec extravagance.

Faire des verdasses, s'applique surtout aux chevaux qui se font peur à propos de rien.

Faire des gibarts, se livrer à des bouffonneries.

Tarvette, un morceau, *c'est bitable*, c'est étonnant.

Un smicieux, pour un écumeur de nouvelles (anglicisme).

Le cagouette, l'occiput ou derrière de la tête.

Entormi, se dit d'un jeune homme remuant et dissipé.

Tricoler pour caracoler, aller de droit à gauche.

Allejibrures, choses confuses, difficiles à comprendre ; galimatias.

Ammoumèter, gagner la confiance par de bonnes manières ou des caresses.

Se ouètrer, aller prendre son petit sommeil, sans se mettre au lit tout de bon.

Bouffiole, ampoule, boursoufflure.

Fourgailler, stimuler d'une manière rude, par paroles ou action.

Jamborteux, très remuant, très dissipé.

Nous avons beaucoup plus d'anglicismes que les Canadiens de la province de Québec ; ceux-ci, à leur tour, ont plus de vieilles locutions empruntées aux idiomes provençaux de France. Mais, Canadiens et Acadiens parlent plus correctement qu'on ne le dit et qu'on ne le croit en France. Leur prononciation tient beaucoup à celle de la cour de France au milieu du dix-huitième siècle. Il y a une excellente grammaire française qui reçut au milieu du dix-huitième siècle, presque tous les suffrages des écrivains français de l'époque. Elle fut imprimée d'abord en 1730 et eut non moins de vingt-cinq éditions. Rollin l'approuva, et les membres de l'Université la reconnurent comme un excellent livre classique. Elle a pour titre : « Principes généraux et raisonnés de la grammaire française avec des observations sur l'orthographe, les accents, la ponctuation et la prononciation ; et un abrégé des règles de la versification française ; dédiés à Monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, par M. Restant, avocat au Parlement, et aux conseils du roi. A Paris, aux dépens de Lottin-le-Jeune, libraire, rue Saint-Jacques, vis-à-vis de la rue de la Parcheminerie, M.DCC.LXXIV. Avec approbation, et

privilège du roi. — Onzième édition, corrigée très exactement et augmentée de la vie de l'auteur.

Cette grammaire, comme on le voit, n'est pas du temps de Ronsard et de la Pléiade, mais de l'époque de Voltaire, de Montesquieu et de Buffon.

Or, dans cette grammaire, au chapitre qui traite de la prononciation, on trouve toutes les pratiques de prononciation qui ont cours aujourd'hui chez les Canadiens et les Acadiens.

Ouvrons page 562 et 563, et nous lisons : « On prononce en conversation *croire*, je *croais*, pour croire, je crois ; *frêt* pour froid, etc.

« On ne prononce pas *l'* dans *il* ou *ils*, si le verbe suivant commence par une consonne. Il mange, ils mangent, se prononcent comme *i* mange, *i* mangent. Mais si le verbe suivant commence par une voyelle, *l'* ne se prononce qu'au singulier, *il aime* ; et, au pluriel *ils aiment*, il faut prononcer *i zaiment*.

« On ne fait pas entendre *l'r* dans *votre*, *notre*, quand ils sont pronoms possessifs absolus, c'est-à-dire quand ils précèdent leur substantif, et on prononce « notre maison » « votre chambre » comme s'il y avait *note maison*, *vote chambre*.

» *Cet* se prononce comme *st*, et *cette* comme *ste*. Ainsi, quoiqu'on écrive « cet oiseau, cet honneur, cette femme », il faut prononcer *stoiseau*, *sthonneur*, *stefemme*.

» Quelque, quelqu'un, se prononcent aussi comme s'il y avait *quèque* ou *chèque*, *quèqu'un* ou *chèqu'un*, etc., etc.

Voilà les règles de la prononciation française telles qu'elles étaient enseignées à Paris, en 1750, à la cour. Ce chapitre de la prononciation donnerait aux lecteurs bien d'autres surprises si le cadre et le plan de cet ouvrage me permettaient de les indiquer.

— Quant à l'intelligence des Acadiens, elle n'a jamais été, croyons-nous, soumise, sur une large échelle, à des observations comparées. Les races dont les facultés intellectuelles n'ont pas été cultivées, aux hautes écoles, pendant une longue période de temps, peuvent devenir plus ou moins indifférentes aux travaux ou à la culture de l'esprit. Cependant, si elles se sont bien conservées physiquement et moralement, elles sont aussi susceptibles de développement et de succès, dans le domaine de l'intelligence et des études, qu'aucune autre qui vive.

Bien que l'éducation de famille ait été peut-être, sous certains aspects, un peu négligée chez les Acadiens, malgré le marque d'écoles et d'instruction où les Anglais, leurs vainqueurs les ont laissé croupir sciemment depuis la conquête presque jusqu'à nos jours, nous pouvons affirmer que l'intelli-

gence acadienne s'est conservée à un niveau aussi élevé que celui d'aucune race dans le Dominion.

Qu'on suive à l'œuvre, d'où qu'ils soient, nos hommes de métier, nos artisans, nos industriels, nos commerçants et l'on se convaincra qu'il y a parmi eux des intelligences d'élite et que ce qui a fait défaut jusqu'ici pour leur permettre de se lancer avec succès dans toutes les carrières, ce sont les moyens d'instruction, le manque d'expérience et de direction de la part des parents, et surtout le manque de confiance et de soutien de la part des autorités et des gouvernants.

Nous avions connu un Acadien de Menoudy, nommé Brun, qui, sans savoir une lettre de l'*alphabet*, pouvait vous dire à quelle date précise Pâques tomberait dans vingt, trente ou quarante ans d'ici, quelle heure il était dans n'importe quel pays du monde, et la table des heures des marées depuis les eaux qui arrosent la Terre de Feu jusqu'à celles qui battent l'île d'Anticosti dans le Golfe.

Combien de capitaines acadiens, qui ne savaient pas écrire un seul mot et qui néanmoins ont réussi à merveilles, au siècle dernier. Responsables de fortes cargaisons, ils s'en allaient en Europe, aux îles Occidentales, sur les côtes d'Afrique et dans toutes les mers. Il y avait les achats, les commissions à faire, les cargaisons nouvelles à mettre à bord dans ces ports étrangers, les polices d'assurance, les formalités d'entrée et de sortie dans ces divers havres, les périls du trajet lorsque les tempêtes les jetaient en dehors des directions ordinairement indiquées par les cartes. Et ces capitaines illettrés perdaient rarement une cargaison ou même un homme d'équipage : jamais les fonctionnaires des compagnies d'assurance ne pouvaient les embarrasser ni les duper. Pour le mécanisme et les autres travaux qui demandent de la réflexion et du calcul, l'Acadien de nos jours progresse d'une manière étonnante. Vivant au milieu des Anglais il a emprunté à l'esprit saxon ou écossais cette sage lenteur qui permet de bien réfléchir avant d'agir.

Quant à ce qui concerne les beaux-arts, les lettres et les sciences, les Acadiens les ignoraient complètement jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle quand l'abbé François-Xavier-Hyanveux Lafrance vint préparer les esprits et les événements pour la fondation de nos maisons d'éducation.

Les veillées d'hiver. — C'est dans les veillées d'hiver, dans les réunions de famille, le soir, au coin du feu, que se perpétuent les traditions du passé ; c'est aussi dans ces veillées que les bons villageois s'entretiennent des divers événements de la journée ou de la semaine.

A l'époque que nous étudions les vieillards racontaient leurs épreuves et celles de leurs pères, leurs luttes avec la misère et la pauvreté. Ils narraient avec émotion les glorieux exploits par eux réalisés, les voyages périlleux accomplis, les entreprises difficiles menées à bonne fin, les tours de force étonnants qu'ils avaient exécutés, dans leur « jeune temps ». Ils étaient trop gaulois d'origine pour ne pas mêler adroitement au récit d'actes très héroïques des scènes les plus cocasses et les plus désopilantes : ils mariaient ainsi le trait pour rire aux souvenirs les plus graves, aux péripéties les plus douloureuses. Chez tous les peuples latins, les veillées ont à peu près le même caractère, dans la campagne, chez les petites gens, comme on appelait autrefois, en France, les fermiers ou cultivateurs, au temps de la monarchie. Elles consistent à raconter les événements du jour, dans le village, et à les commenter ; qui les labours ou autres travaux, qui les incidents drôlatiques arrivés chez le voisin ou peut-être encore les malheurs survenus à quelque famille du voisinage. On épiluche ensuite les scandales du jour, les incartades des jeunes gens, les petites querelles des voisins, les folies de tout le monde.

D'autres races, par exemple les Américains, les Anglais, les Écossais, les Allemands etc. lisent, le soir, au foyer et commentent entre eux leur lecture. La bonne et saine lecture est un excellent repos pour l'ouvrier, et sa conscience et son intelligence se porte beaucoup mieux de ce passe-temps que des veillées passées dans de vains et futiles commérages.

Mais nos pères ne savaient pas lire, au milieu du dix-neuvième siècle ; pour eux la seule récréation possible après les travaux de la journée, était la conversation en commun.

Les vieillards relataient les faits et gestes excentriques de Moïse Cartel (*Voir Notes et documents*) les voyages extraordinaires des anciens, les aventures de David à Jopiau (Belliveau) et du vieux Piaugeau (père de Pierre) quand ces deux braves se rendirent à pied de Pierre-à-Michel à Frédéricton pour obtenir des adoucissements dans l'affaire-Desbarres, les exploits titanesques de Jean Doiron, dit *Gros Jean*, de Saint-Anselme, Fox Creek. C'était lui aussi, un des grands marcheurs du commencement du dix-neuvième siècle. Il transportait à Halifax, à pied, les lettres et des minuscules paquets de poste. Les bois étaient remplis d'ours à cette époque, mais *Gros Jean* n'en faisait pas plus de cas que de simples agneaux. Il allait droit à eux, les prenait par la patte, leur faisait quelques caresses et semblait, dans leur compagnie, en toute sécurité. Dans un de ses voyages, tard en automne, il tua un ours, lui enleva la peau pour s'en couvrir durant la nuit.

Le froid de la veillée fut intense et la peau adhéra tellement aux habits de Gros Jean qu'il ne put la décoller et qu'il arriva ainsi bichonné dans la ville d'Halifax, aux amusements de la foule.

Gros Jean avait un estomac de chameau. Ordinairement avant de partir pour Halifax ou Frédéricton il mangeait pour tout le voyage ; alors il n'avait pas besoin de provision. Quand il ne prenait pas cette précaution, gare aux ours ou aux auberges où il arrêta.

Un jour, en se rendant à pied de Fox Creek, à Frédéricton, Gros Jean, qui n'avait point pris son gros repas avant de partir, entre à Saint-Jean, dans une auberge et commande un repas pour sept hommes. Quand tout fut prêt, le maître de céans lui demande : Où sont vos sept hommes ? — C'est singulier qu'ils n'arrivent point, répartit Gros Jean, en se mettant à table, mais soyez tranquille, s'ils ne viennent point, je paierai pour eux. Et Gros Jean se met à manger ; la table était abondamment servie pour sept voyageurs : notre homme mangea tout ce qu'il y avait sur la table, paya pour ses prétendus compagnons de voyage, et continua sa route vers la capitale.

Le maître d'hôtel n'osa point badiner en sa présence au sujet de son appétit, car Gros Jean était de force à tenir non seulement les ours en respect, mais même les aubergistes.

Tous les ans, Gros Jean allait à la chasse avec son fils : ils passaient tous deux quelques semaines. Quand ils avaient battu la forêt toute la journée, ils se retiraient toujours le soir au même endroit, dans un repaire d'ours où ils avaient transporté un petit chaudron. Ils passaient la nuit à manger et à dormir. L'un des chasseurs veillait et faisait bouillir une pleine marmite de viande d'ours : quand le tout était cuit à point, il réveillait l'autre pour manger : le chaudron était vidé du coup. Celui qui avait pris sommeil veillait à son tour et faisait cuire une autre chaudronnée : ainsi s'écoulait toute la nuit.

Dans ces veillées d'hiver, les pères et mères faisaient parfois une homélie aux enfants sur le sujet du dernier sermon prêché par le curé. Ils interprétaient cette instruction à leur manière, il est vrai, mais toujours de bonne foi. Quand, dans ces soirées intimes, les anciens venaient à bout d'histoires vécues, ils se jetaient volontiers dans le domaine de la fiction ou de la superstition et une foule de racontars sur les revenants, les lutins, les sorciers, les feux follets etc. y passaient.

Chants pieux et populaires. — Les descendants des vieux Gaulois ont toujours aimé le chant. C'était pour eux un

besoin du cœur de répéter les vieux chants de triomphe, de reconnaissance, les chansons populaires ainsi que les cantiques consacrés par les prescriptions liturgiques au culte divin.

Le chant du reste, n'est-il pas aussi ancien que la parole, n'est-il pas un cantique de reconnaissance et d'amour, entonné, exécuté par Adam puis par Ève après leur création, une réminiscence de l'Eden, après la chute, une imitation du ciel dont les habitants échangent entre eux d'éternelles mélodies. Les Hébreux chantaient dans les solitudes du désert et sur les rives de la Mer Rouge. A la tête des femmes d'Israël, Marie, sœur d'Aaron, célèbre, au son des instruments et par des chants de triomphe, la délivrance du peuple de Dieu. Quand le Roi-prophète veut raconter les merveilles de la création, il s'écrie : « O mon âme, je chanterai les bienfaits du Seigneur aussi longtemps que je vivrai. Saint-Paul recommande aux Ephésiens de s'encourager, de s'édifier les uns et les autres par des hymnes et des cantiques spirituels. Dans leur sombre cachot Paul et Silas chantaient les louanges du Sauveur.

Au milieu de leurs plus pénibles labeurs, nos pères répétaient souvent les pieux cantiques dont ils avaient goûté et appris les douces mélodies sous la voûte de leurs églises ou de leurs humbles chapelles. En les entendant on se serait cru reporté à ces temps dont parle saint Jérôme dans une lettre à sainte Marcelle où il dit : « Le laboureur, en conduisant sa charrue, entonne de joyeux alleluias ; le moissonneur, en recueillant ses gerbes, sous les feux du soleil, se soutient par le chant des psaumes. Celui qui cultive la vigne, en émondant et en redressant les tiges d'un arbuste redit au loin les phrases sublimes du roi-prophète ». Nous, fils du dix-neuvième siècle, nous avons vu ces beaux jours de la foi chrétienne dans nos familles d'Acadie. Les premières mélodies dont nos oreilles furent frappées, dès notre tendre enfance furent celles des chants liturgiques, des vieux cantiques d'église qui se chantaient, le soir, au sein du foyer, après les rudes travaux de la journée, par nos pères et par leurs voisins. A part les chants pieux, ils avaient aussi leurs chansons sociales et populaires. Quelques-unes étaient de composition locale, d'autres venaient de France ou de Québec. Ces chants servaient à occuper leurs courts loisirs, à les distraire d'une manière innocente et honnête, à briser la monotonie des longues soirées d'hiver.

Charité envers les pauvres. Défauts et superstitions. — Chez nous, à l'époque dont nous parlons, les pauvres n'ont jamais souffert de la faim, ni de la privation des choses nécessaires à la vie. Dans certaines familles, les provisions et les vêtements

n'étaient pas en abondance, mais l'extrême pauvreté, celle dont souffre la santé, d'où découlent les maladies, celle-là était soulagée aussitôt que connue.

Lorsqu'une grange ou une maison devenait la proie du feu, les habitants du village où se trouvait la famille affligée, fournissaient tout ce qu'il fallait pour remplacer l'édifice détruit. Si un vieillard ou un infirme sans protection tombait dans l'indigence les voisins s'en chargeaient et lui donnaient tour à tour et de bon cœur l'hospitalité.

Les chefs de famille se prêtaient volontiers leurs instruments aratoires, leurs voitures, leurs chevaux, même leurs habits neufs pour un voyage. C'était, sous certains aspects, une sorte de communauté où l'esprit d'amour de Dieu et du prochain animait et unissait tout le monde comme en un même corps social et où l'on voyait, mise en pratique, la charité mutuelle que prêcha l'apôtre vierge, charité soutenue et fortifiée par les liens d'une même origine, d'une même langue, d'épreuves, de souffrances et d'espérances communes.

Ce tableau de mœurs et de coutumes ne serait pas complet et régulier s'il ne contenait quelques ombres.

Nos anciens ont eu leurs travers et leurs faiblesses et un grand nombre de ces faiblesses sont nées de leurs épreuves.

Lorsque notre colonie fut fondée, il y avait de très graves désordres à la cour de France, et dans les rangs de la noblesse française. Quelques-uns des premiers fonctionnaires publics et officiers subalternes que nous eûmes en Acadie se resentaient plus ou moins des défauts de la haute société française de l'époque.

A la faveur de la liberté d'action qui accompagne toujours une fondation dans les forêts vierges, le relâchement s'introduit toujours plus ou moins ; les missionnaires, aidés souvent par de bons gouverneurs et des officiers consciencieux surent dans les premiers temps de la colonie, endiguer le mal, comme le font aujourd'hui les pasteurs des fidèles au sujet des veillées solitaires lesquelles sont réprochées par les lois du simple bon sens, de la convenance et surtout de la saine morale.

Il y a un demi-siècle passé, un défaut qu'on trouvait chez les Acadiens, c'était l'indifférence, le préjugé au sujet de l'éducation, leur manque de méthode et de prévoyance pour leurs travaux. Un certain nombre étaient attachés à leurs fausses notions relativement au temps et au mode d'action pour leurs travaux des champs.

Plusieurs, le grand nombre ne semailent, plantaient et n'exécutaient maints travaux agricoles qu'en tenant compte des périodes de la lune. Nos grands pères s'attachaient opiniâ-

tremement à ces vieilles traditions : quelques-uns de leurs descendants en retiennent encore.

Aveux et témoignages étrangers. — Puisque nous avons consacré ce chapitre à une courte esquisse de nos coutumes et de nos mœurs, terminons-le en reproduisant le témoignage que nous donne un sincère ami des Acadiens, Rameau de Saint-Père, et par les aveux de quelques Anglais qui prirent part autrefois à notre persécution. M. Rameau dit : « Les Acadiens n'étaient ni poétiques, ni enthousiastes ni rêveurs. C'étaient tout simplement de braves gens, très obligeants les uns pour les autres, très religieux, très dévoués à leur famille et vivant gaiement au milieu de leurs enfants, sans beaucoup de soucis ; on pourrait peindre leur physionomie en deux mots : *c'était un peuple honnête et heureux* ».

M. Rameau a pris ses observations au milieu du dix-neuvième siècle. Le portrait qu'il fait de nos pères prouve que nous n'avions pas dégénéré depuis un siècle. Car nous présentons les aveux que firent, au sujet de nos ancêtres, ceux mêmes qui participèrent à leur déportation. Brook Watson dit, en parlant d'eux : « C'était un peuple honnête, industriel, sobre et vertueux. Rarement des querelles s'élevaient parmi eux. Leurs longs et froids hivers se passaient dans les plaisirs d'une joyeuse hospitalité. Comme ils avaient du bois en abondance, leurs maisons étaient toujours confortables. Les chansons rustiques et la danse étaient leur principal amusement ».

De son côté, en 1750, Cornwallis, le gouverneur de la Nouvelle-Écosse qui, cinq ans plus tard fit déporter brutalement les Acadiens, s'exprimait ainsi à leur endroit : « Nous connaissons bien votre industrie et votre tempérance, et nous savons que vous n'êtes adonnés à aucun vice ni à aucune débauche. Cette province est votre pays ; vous et vos pères l'avez cultivée, vous devez, naturellement, jouir des fruits de votre travail ».

Enfin citons l'aveu de Moÿse de Lesderniers, qui vivait en 1755 et présida au pillage parmi les proscripteurs : « Les Acadiens, remarque-t-il, étaient le peuple le plus innocent et le plus vertueux que j'aie jamais connu ou dont j'aie lu le récit dans aucune histoire. Ils vivaient dans un état de parfaite égalité, sans distinction de rang dans la société. Les titres de « messieurs » n'étaient pas connus parmi eux. Ignorant le luxe et même les commodités de la vie, ils se contentaient d'une vie simple qu'ils se procuraient facilement par la culture de leurs terres.

» On ne voyait parmi eux que bien peu d'ambition et d'ava-

rice. Ils allaient au-devant des besoins les uns des autres avec une bienveillante libéralité. Ils n'exigeaient pas d'intérêt pour les prêts d'argent ou d'objets de service. Ils étaient obligeants et hospitaliers à l'égard des étrangers et d'une grande charité pour ceux qui embrassaient leur religion.

» Ils étaient tout à fait remarquables pour leur inviolable pureté de mœurs. Je ne me rappelle pas un seul exemple de naissance illégitime parmi eux, même aujourd'hui.

» C'était un peuple fort sain, capable d'endurer de grandes fatigues, et vivant généralement jusqu'à un âge très avancé, quoique personne n'employât les médecins...

» Si quelques disputes s'élevaient au sujet de leurs transactions ils se soumettaient toujours à un arbitrage, et leur dernier appel était au prêtre. Quoique j'aie vu quelques récriminations, au sortir de ces décisions données par le curé, j'ai découvert rarement pour ne pas dire jamais des idées de malice ou des projets de vengeance, les uns contre les autres. Enfin ils s'étaient tout à fait habitués à agir d'une manière candide, en toutes circonstances. En vérité, s'il y a un peuple qui nous rappelle l'âge d'or décrit par l'histoire, ce sont les anciens Acadiens ».



CHAPITRE HUITIEME

A MEMRAMCOOK, N. B. 1852-1855

L'ABBÉ F.-X. LAFRANCE, CURÉ DE MEMRAMCOOK — SON INTELLIGENCE DE LA SITUATION — LE PEUPLE A FAIM ET SOIF DE L'INSTRUCTION — LE NOUVEAU CURÉ PREND LA RÉOLUTION DE LE FAIRE INSTRUIRE, COÛTE QUE COÛTE — ACHAT DE TERRAINS POUR Y PLACER UNE MAISON D'ÉDUCATION — DIFFICULTÉS ET PRÉJUGÉS — FONDATION DU SÉMINAIRE SAINT-THOMAS — INSTITUTEURS ET ÉLÈVES AU DÉBUT DE CETTE FONDATION — COURTE ANECDOTE

LE douze janvier 1852, vers les huit heures du soir, par une de ces nuits ternes, humides et froides, fréquentes dans le voisinage de la baie de Chignectou, un homme enveloppé de fourrures et accompagné d'une femme, descendait de voiture, à un mille de distance au nord de l'église de Memramcook, et allait, seul, frapper à la porte d'une maison habitée par une famille Bourque. Il voulait connaître la distance à parcourir avant d'arriver au presbytère de Memramcook. C'était l'abbé Lafrance qui, en compagnie de sa sœur Olive, arrivait à Memramcook pour y prendre charge de sa nouvelle cure. C'était le lundi soir : il était parti de Tracadie le jeudi précédent.

Un jeune homme de la maison, David à Célestin Bourque, se fit un honneur et un plaisir de conduire M. Lafrance à sa nouvelle résidence curiale.

Le nouveau champ de travail confié à ce zélé missionnaire comprenait la paroisse de Memramcook, les missions de Saint-Anselme, de Scoudouc, du Coude (Moncton) et de la Montagne (Irishtown).

A cette époque, nous sommes fondé à croire que M. Lafrance prenait sous sa charge spirituelle au delà de six cents familles réparties à peu près comme suit :

Memramcook... 440 familles (les catholiques irlandais et écossais compris).

Saint-Anselme..... 60 familles.

Moncton et Irishtown..... 50 familles résidentes.

Scoudouc..... 50 familles. (Nous ne comptons pas les missions du sud desservies un an et quatre mois).

Pour les missions de Moncton et d'Irishtown, nous disons cinquante familles catholiques *résidentes*, car, de 1853 à 1860, un nombre bien plus considérable de catholiques que celui que nous venons de mentionner, travaillaient au chemin de fer Shédiac-Saint-Jean, dans la section de Moncton ; mais, c'était une population flottante, qui n'apparaissait là que l'été et s'en retournait, l'hiver arrivé, dans ses foyers, en dehors du comté. Le nouveau curé de Memramcook avait donc au-delà de quatre mille âmes à desservir : il n'avait que trente-huit ans, était de force herculéenne, doué d'une énergie de fer, mais sa forte constitution se minait sous les fréquentes secousses de l'épilepsie dont il avait senti la première attaque à Tracadie, un soir d'élection à la suite de fortes émotions et d'une fatigue excessive. Dans ces conditions de santé déjà inquiétantes, la simple et instinctive prudence lui disait de se contenter du ministère laborieux qui venait de lui être imposé. Mais l'ardeur de son zèle l'emportait sur toutes ces considérations personnelles et égoïstes.

Dieu venait de le placer dans cette partie de l'Acadie où les évêques de Québec, cinquante ans auparavant, à la visite du Père Zocchi, avaient essayé en vain d'envoyer les Pères de la Foi, prêtres de Londres, dans le but d'y établir un collège. Eh bien, lui, François-Xavier Lafrance, enfant de Québec, mais prêtre de la nouvelle Église du Nouveau-Brunswick, entreprendrait cette œuvre d'éducation à Memramcook : il y consacrerait ses ressources pécuniaires, son influence, son activité, son énergie, sa vie. A son œuvre du lazaret, il avait pris contact avec les autorités de la province. Il possédait aujourd'hui toute l'influence voulue pour fonder le collège depuis longtemps projeté. Il en ferait une œuvre matériellement humble et modeste, mais le but en serait large, catholique dans tout le sens du mot, c'est-à-dire destinée à répandre les bienfaits de l'instruction parmi toutes les races du pays. Assurément ceux qui en bénéficieraient le plus, ce seraient les Acadiens qui, depuis l'époque du séminaire des Récollets à Port-Royal, deux siècles auparavant, n'avaient jamais eu d'écoles supérieures dirigées et enseignées dans leur langue.

Les paroissiens de Memramcook même et des missions qui en dépendaient n'avaient pas en 1852, d'aussi belles maisons, d'aussi jolies voitures et des toilettes aussi élégantes que celles d'aujourd'hui, mais ils jouissaient d'une douce et médiocre

aisance, de l'*aurea mediocritas* chantée par le poète. Les terres étaient moins usées, moins épuisées, qu'aujourd'hui elles étaient en général plus largement cultivées et donnaient un meilleur rendement. La dîme qui revenait au curé Lafrance, en 1860, à Memramcook, Saint-Anselme et Scoudouc s'élevait à cinq mille quatre cents minots (1) de *patates*, plus de trois mille minots d'avoine, douze cents minots de sarrasin, cent cinquante de blé et autant d'orge. Tout ceci ne lui fut pas porté chaque année dans ses greniers ou dans ses caves : il faisait annuellement des remises aux pauvres, acceptait en échange de dîme de l'argent, du travail, etc ; mais c'était un fort revenu. Avec ces revenus annuels M. Lafrance crut qu'il pouvait se donner carrière et fonder ses œuvres sans retard. Il commença par acheter un terrain pour y placer son collège. C'était l'illusion de l'époque qu'avec de grandes terres le bien-être et l'avenir d'un collège sont assurés. M. L'abbé Painchaud fondateur du collège de Sainte-Anne-la-Pocatière n'avait-il pas doté son établissement d'au delà de deux mille acres de terres en vue d'assurer sa prospérité ?

Le premier terrain que M. Lafrance convoitait le plus pour y placer son séminaire était une jolie éminence connue depuis longtemps sous le nom prosaïque de *Butte-à-Pétard*. Cette colline, dit M. Pl. P. Gaudet, « appartenait à une douzaine de personnes environ, lesquelles ne voulaient s'en détacher à aucun prix ». Le curé Ferdinand Gauvreau avait essayé d'acheter ces quelques arpents de terre pour y bâtir l'église en pierre, mais il n'avait pu réussir. M. Lafrance acquit, lui, en janvier 1854, — non sans de grandes difficultés — ce site appartenant en de très petites parts à Vve. Fidèle Gaudet (Marie Landry), qui ne voulait vendre, ni pour or ni pour des prières, à MM. Toussaint Gaudet, Pierre Gaudet (Pic) François, Jean, Eustache et Joseph Gaudet, tous quatre fils de Toussaint et autres.

Il fit aussi l'acquisition d'un autre petit morceau pour y placer un couvent. Ce lopin de terre était au sud du presbytère actuel. La tradition nous rapporte que pour réussir à acheter les parts de la veuve Fidèle Gaudet, M. Lafrance dut recourir à un moyen preste et hardi. Comme plusieurs tentatives avaient déjà échoué, un soir, lorsqu'il revenait d'un voyage avec son domestique, il descend de voiture vis-à-vis la maison de Mme Gaudet et dit à son garçon de service : « Va-t-

(1) Dans plusieurs localités des Provinces-Maritimes, les Acadiens donnent incorrectement le nom de *boisseau* à la mesure du minot. Le boisseau ne contient que le tiers du minot, c'est-à-dire, un peu plus que le *peck* anglais.

en au presbytère ; j'entre ici et je garde le fouet que j'emporte-
rai avec moi ».

En entrant chez la Veuve Fidèle, il lui dit : « Bonsoir, la mère ! ce soir, j'ai apporté mon fouet, car il me faut vos petites parts de terre. Comprenez bien ceci, je ne sortirai pas de votre maison avant que vous les ayez vendues, et s'il faut me servir du fouet, je m'en servirai ».

Quand les onze heures du soir eurent sonné et que la veuve Fidèle ainsi que ses enfants furent bien persuadés que le curé tenait fermement à sa décision, le marché fut conclu et l'argent payé immédiatement. Pour ces petites parts de la *Butte* aussi bien que pour les grandes terres qu'il acheta deux à trois ans plus tard, M. Lafrance dut violenter pour ainsi dire les propriétaires et leur payer des prix excessifs. En voici les raisons. Depuis la malheureuse affaire Desbarres, les habitants de Memramcook craignaient toutes transactions relatives à leurs terres ; en second lieu, le peuple qui prête toujours l'oreille aux commérages croyait que le nouveau curé achetait ces terres pour y placer ses parents et les faire vivre aux dépens de l'église paroissiale, comme il était arrivé, disait-on, à telle époque ou en telle localité. En dernier lieu, à Dorchester, quelques gros bonnets anglais faisaient accroire aux Acadiens qu'ils seraient obligés de se saigner aux quatre membres pour construire et surtout pour soutenir plus tard cette nouvelle maison d'éducation.

« Why ! avait dit un homme très en vue du comté, it'll take at least two thousand pounds a year to keep up an institution of that kind and, of course, you'll be taxed for it (1). Et les paroissiens de Memramcook s'en revenaient de Dorchester, inquiets, enragés et se répétant les uns aux autres la sombre prédiction.

L'emplacement de la Butte-à-Pétard acheté et payé, le curé Lafrance fit couper le bois de charpente de son collège, dans les mois février et mars 1854, et, dès le même printemps, l'on procéda à la construction du futur séminaire. Les ouvriers de la paroisse employés aux travaux de ce nouveau bâtiment furent MM. David C. Bourque, Béloni F. Gaudet, Maximin J. Gaudet, Laurent F. Gaudet, Frédéric J. Gaudet, Célestin Bourque, Pierre Richard etc. La charpente fut élevée le 8 juin 1854, dix ans, jour par jour, avant l'arrivée du Père Lefebvre à Memramcook. Une vingtaine d'ouvriers travaillèrent à ces bâtiments durant tout l'été. Les travaux de la plâtrerie furent confiés à M. Jeffrey Hamilton, de Hills-

(1) Il faudra au moins deux mille louis (\$8,000) par an pour soutenir une maison d'éducation de ce genre et, assurément, c'est vous qui paierez.

boro. Ce dernier avait la réputation d'être le meilleur plâtrier du pays. Le 1er novembre, l'édifice était presque terminé.

Citons ici une lettre que M. Lafrance envoya, à la hâte sans doute et entrelardée d'expressions anglaises, à M. Louis Robichaud de Néguaç, le 2 avril 1854. « C'est aujourd'hui le treizième anniversaire de ma consécration au service des autels, et j'ose espérer que dans votre charité, vous offrirez à Dieu une petite prière pour qu'il m'accorde la grâce de faire un meilleur usage de mon ministère à l'avenir que par le passé.

» Depuis mon passage au milieu de mes anciens paroissiens de Nigaouec, j'ai décidé une grande entreprise : un séminaire. La bâtisse principale ou du centre, que nous allons élever dans huit jours (1), aura quarante cinq pieds sur trente, à deux étages et à mansardes avec une cuisiné en arrière de trente pieds sur vingt, à deux étages également. Le site est déjà acheté, payé et près de £200 louis sont dans les fonds. Tous les matériaux de construction, tels que planches, madriers, lattes, briques, chaux, sable, pierre, etc. seront sur les lieux dans quinze jours. Vous savez que le pauvre peuple acadien n'a jamais eu justice jusqu'à présent, du côté de l'éducation ; et si ceux qui prennent au milieu d'eux la douce appellation de pères, ne mettent pas la main à l'œuvre, ils en seront longtemps privés encore. Je ne me cache pas qu'ils ont des préjugés mais tant qu'on ne commencera pas à déraciner ces préjugés de la nation, ils ne feront qu'accroître, et, dans un temps plus éloigné, ils deviendront *unmanageable* (impossibles à diriger). Lorsque j'étais au Nord (Tracadie), j'ai fait, selon mes revenus, des efforts qui porteront leur fruit, j'ose l'espérer, dans le temps assigné par la divine Providence. Ici, avec des revenus plus amples, je puis faire quelque chose de plus ; et ce quelque chose, tout le monde en convient, aurait dû être commencé *a long time ago* (il y a longtemps). J'ai eu la présomption de croire que l'œuvre m'avait été destinée ; et voilà qu'avec l'encouragement de tous les bons chrétiens du pays l'œuvre est commencée, assurée. Si les soins de la famille vous laissent un moment de loisir, cet été, et que vous daigniez visiter nos parages, *it will cheer your heart to see the success of your co-citizens.*

» Si le printemps n'eût pris le dessus depuis deux jours, nous aurions de la neige aux oreilles. Le jour et la nuit sont presque trop courts pour satisfaire à toutes les demandes de mon district, et j'en ai été quitte, juste aujourd'hui quinze jours

(1) Elle ne fut pas élevée huit jours après, comme M. Lafrance le prévoyait. Survinrent des circonstances imprévues, puis les travaux des champs : or, la charpente ne parut debout que le 8 juin, comme il a été dit plus haut.

après une longue nuit sur le chemin, pour une seconde édition de l'inflammation de poitrine dont je suis à présent à peu près guéri. C'est ce à quoi nous devons nous attendre dans les combats du Seigneur, d'ici à ce que le nombre des soldats soit augmenté.

» Vous avez entendu sans doute, l'appel que vous a fait votre Évêque pour sa cathédrale, et j'ose espérer que Nigaoec se montrera dans ceci, comme toujours, libéral. J'ai souscrit moi-même £50 louis, et dites à mes anciens enfants qu'ils suivent la trace de leur père dans les œuvres de cette nature.

» Vous ne sauriez croire l'activité qui règne ici. On élève des bâtiments dans toutes les directions et on dirait que les forêts par enchantement, ont été couchées sur les chemins. Je ne néglige aucun moyen propre à la réussite de mon œuvre. J'ai fait une demande à la législature, où j'ai de nouveau fait entendre ma voix pour mon peuple, afin qu'on lui accorde la part qu'il a le droit d'exiger pour sa nourriture spirituelle : L'éducation. Je n'attends rien de ce côté, mais ce sera une arme de plus dont je saurai me servir aux prochaines élections ».

Nous ne donnons ici que la partie maîtresse d'une lettre beaucoup plus longue écrite par un convalescent qui, habitué à une vie d'activité fébrile, cherche à faire taire ses ennuis en s'entretenant par correspondance, avec un de ses amis intimes de Néguaac. Au cours de cette même lettre, le malade parle d'un voyage qu'il a intention de faire à Québec dans l'intérêt de son nouvel établissement d'éducation.

Voilà à peu près la *seule* lettre importante qui nous reste de M. Lafrance et encore fut-elle expédiée après le premier jet, sans correction, sans préparation sur brouillon, sous l'impulsion du moment, mais elle vous révèle le caractère, les dispositions et les grandes vues du curé Lafrance. D'abord il recommande aux prières de ses amis son ministère des âmes, puis il leur annonce la grande nouvelle, son entreprise d'un séminaire, laquelle rencontrera des obstacles, devra faire face à des préjugés qui existent dans l'esprit « de son pauvre peuple ». Et puis il nous parle des travaux nuisants, épuisants du ministère, de sa santé qui s'ébranle ; et, dans tout cela on voit percer la résignation, l'énergie, le courage et la générosité de son cœur à l'égard de toutes les œuvres du diocèse, la construction de la cathédrale y comprise.

Vers la fin, son enthousiasme débordant, il nous représente les forêts que les bûcherons *couchent* sur les grands chemins et les nouveaux bâtiments construits dans toutes les directions. Ailleurs il dit qu'il a fait entendre sa voix devant la législature

en faveur des droits de son peuple. A cette époque, combien d'hommes y avait-il à la Chambre qui osaient faire une pareille déclaration de droits ; combien de députés qui osaient se lever devant leurs collègues pour énoncer et expliquer d'une manière claire et convaincante les droits garantis aux Acadiens par la Constitution anglaise.

Pendant que le curé Lafrance construisait son collège de la Butte-à-Pétard, son frère Charles Lafrance était instituteur dans une école de Shippagan, comté de Gloucester, au nord de la province du Nouveau-Brunswick.

Déjà à Memramcook et dans les environs, les amis et les confrères de M. le curé Lafrance avaient des inquiétudes au sujet des professeurs qui seraient employés au nouveau séminaire.

— Vous construisez un collège, mais où allez-vous donc prendre vos professeurs, lui répétaient-ils ?

— J'en ai un d'assuré, répondait-il, Dieu pourvoira aux autres.

Dans l'automne de 1854, le curé écrivit à son frère Charles et lui offrit (1), d'après la version de la fille de ce dernier, Mme Émilie Belliveau de Moncton, la somme de cent trente louis par an avec certains privilèges pour loyer, etc.

Charles lui répondit : « Envoie-moi la somme de trente louis comme garantie du contrat et je m'y rendrai ». Le retour du courrier apporta les trente louis demandés par l'instituteur. Ce dernier démissionna à Shippagan et vint à Memramcook avec son épouse et ses enfants Charles et Émilie, le 1er octobre 1854. Le curé Lafrance était absent, à Québec, mais il revint la semaine suivante.

Les classes du nouveau collège furent ouvertes le 15 novembre 1854. M. Charles Lafrance fut seul à enseigner, la première année. Parmi les élèves qui fréquentèrent les classes de cet établissement dès les premières semaines, rappelons ici quelques noms : MM. François-Xavier Cormier, André J. Belliveau, Jean-B. Gaudet, Honoré F. LeBlanc, Honoré D. Cormier, Moïse J. Gaudet, Hippolyte C. LeBlanc, Ovide P. LeBlanc, Lucien M. Bourque, Jules F. LeBlanc, Marcellin D. Gaudet, Thomas F. Gaudet, Philéas Jeannet, de Caraquet, Charles Lafrance, Jr. Narcisse Belliveau, Thomas Saulnier, André Saulnier, Abraham B. Bourque, Vital Bourque, Vital J. Landry, Étienne Leger, Thaddée Fr. LeBlanc, Damien Bourque, Dosithée Bourque, Frank McManus, Thomas Mc-

(1) Sur le feuillet du vieux livre de compte, M. Ph. P. Gaudet a trouvé la note suivante écrite de la main du curé Lafrance : « M. Charles Lafrance est entré à mon service comme maître d'école, le 1^{er} octobre 1854, à raison de £60 par an, plus £25 pour Mile Oregon, plus £25 pour sa pension, en tout £110. »

Manus, John McManus, Patrick McGowan, Daniel McGowan, Thomas Weldon, Alfred Weldon, Albert Weldon, Albert Lamb, George Lamb, Charles Kinnear, Hazen Cochrane, Albert Kickman, Albert Chapman, Pascal J. LeBlanc, Narcisse Dorion (*Paul Gousse*) Théotime McGinley, Paul Moore, Maxime J. Gaudet, Joseph Turner etc. etc. L'œuvre de M. le curé Lafrance était, comme on le voit, une œuvre régionale entreprise pour l'avantage de toutes les races et de toutes les confessions religieuses.

Six semaines après l'ouverture des classes, M. le curé Lafrance écrivait ce qui suit à M. Louis Robichaud de Néguaç : « Je profite de la présente pour vous faire, ainsi qu'à votre famille et à la paroisse, mes meilleurs souhaits pour la nouvelle année. Notre église (1) sera finie pour le milieu de mai prochain, et je vous ferai connaître plus tard le jour de sa *consécration*. J'ai, par le temps qui court, cinq églises à desservir, plus cent cinquante familles sur la ligne du chemin de fer, entre le Bend (Moncton) et Shédiac. Je suis à l'œuvre jour et nuit. Combien de temps pourrai-je tenir ? Dieu le sait ! Je suis en apparence déjà bien épuisé. Je désirerais n'avoir jamais laissé mon ancienne mission, mais Dieu l'a voulu.

» Notre séminaire marche ; nous avons quarante-quatre écoliers dans les classes du jour et une vingtaine pour l'école du soir. Nous avons une compagnie pour les cérémonies de l'église, qu'on exerce tous les dimanches après les offices, de plus, un nouveau chœur de chantres est sur le point de commencer ses exercices : tout cela à la plus grande gloire de Dieu ».

A la fin de la première année scolaire, il y avait quatre-vingt quinze élèves qui suivaient les cours du petit collège et ce nombre ne diminua guère jusqu'à la fermeture du collège en 1862.

En l'été de 1855, le curé Lafrance se procura les services d'une demoiselle O'Regan pour donner l'enseignement aux petites familles dans des classes tout à fait séparées. Mary O'Regan était née en Irlande et était bien instruite. Elle avait étudié plusieurs années à Paris et contrairement à ce qu'on en a dit, connaissait très bien la langue française. Elle n'enseigna que deux ans à Memramcook, d'où elle se retira à Brooklyn N. Y. où elle est morte en 1889. Un troisième professeur fut employé au nouveau collège, c'était M. Justin Haché, veuf, âgé d'à peu près quarante ans : Il venait de

(1) A part la construction de son collège, le curé Lafrance faisait terminer en même temps l'intérieur de l'église en pierre commencée sous le curé Gauvreau, son prédécesseur.

Caraquet, rendit de bons services dans les classes du séminaire Saint-Thomas et s'en retourna plus tard à Caraquet où il est mort. Mademoiselle Émilie Lafrance (aujourd'hui Mme Jean Belliveau, de Moncton) a fait la classe aussi plusieurs mois dans le département des petites filles, après le départ de Mlle O'Regan. Madame Belliveau a suivi de près tous les événements de cette fondation importante et à l'époque où nous écrivons ces lignes (1912), elle a si bien conservé ses facultés intellectuelles, malgré le poids des années, qu'elle nous a fourni de vive voix, d'une manière précise et intéressante, une foule de renseignements précieux.

Vers 1858 et les années subséquentes des cours de latin furent enseignés par M. Charles Lafrance. Le curé venait de temps en temps visiter les classes et distribuait des prix d'émulation ou d'encouragement aux élèves. Quelques examens eurent lieu en présence de M. le curé Lafrance et de M. l'inspecteur des Écoles, Sayre. A chaque fois ce dernier félicita chaleureusement le curé de Memramcook au sujet de la belle organisation de son nouveau collège et de l'enseignement pratique que les maîtres et maîtresses y donnaient.

Trois ans après l'achat des petites parts de terrain sur lesquelles le collège avait été construit, le vaillant curé acheta la grande terre des Saulnier. Pour la part de Dominique Saulnier il paya huit cents louis (\$3,200) pour celle de Joseph Saulnier, neuf cents louis (\$3,600). Quand M. Lafrance n'avait pas l'argent dans la main pour faire ces achats, il empruntait des usuriers du comté. Cette terre des Saulnier lui coûta un bel argent \$8,500 à part les morcellements de la Butte-à-Pétard pour lesquels il paya au delà de \$1,000. Ajoutez les morceaux du presbytère, au sud-ouest, achetés des Isaac de Pierre-à-Michel et le tout, d'après une déclaration officielle faite en 1904, dans un discours public, par l'honorable A. D. Richard, régistrateur du comté de Westmorland, se monte à onze mille dollars payés par le curé Lafrance pour ses achats de terrain à Memramcook.

Tous ces sacrifices n'abattaient pas le courage de ce généreux et énergique éducateur. Il parlait de son œuvre d'éducation en chaire, dans ses visites aux malades, dans ses missions, à Dorchester, au milieu des protestants, partout où l'occasion se présentait.

— C'est un grand malheur, disait-il aux protestants, quand la moitié d'une nation est méprisée par l'autre. Vous autres, Anglais, vous méprisez les Acadiens; pourquoi? Est-ce parce qu'ils ne sont pas honnêtes, sincères, laborieux, industrieux, intelligents, sobres, d'excellente conduite? Oh, non!

c'est parce qu'ils n'ont aucune instruction. Eh bien, faites-les instruire ; facilitez-leur l'instruction, et ces Acadiens qui sont relégués à l'écart, au lieu d'être un danger pour la province, deviendront pour tout le pays un appoint et une force de premier ordre.

Aux Acadiens qui étaient déjà devenus apathiques et indifférents au sujet de l'éducation, il ne cessait de répéter que l'éducation adoucit les caractères, éclaire les populations sur leurs devoirs, inspire l'amour de l'ordre, de la justice et des vertus, fait connaître enfin et aimer de plus en plus son pays. Il citait souvent cette parole de Benjamin Franklin « que pour obtenir le nombre d'hommes intelligents nécessaires à la prospérité d'une nation, il y a beaucoup plus à attendre de l'éducation de la jeunesse que de tout autre moyen et que, dans certaines circonstances, un seul homme instruit peut rendre à son pays d'immenses services.

Pourquoi tant vous agiter ? lui disait-on ailleurs. Les Acadiens augmentent en nombre, se répandent partout, leurs terres prennent de la valeur ; pourquoi venir taxer et pressurer ces pauvres gens qui ont à peine fini de payer les réclamations de Desbarres ?

— Je veux doubler la raison de leur progrès, répondait-il. La grandeur et la prospérité d'un groupe ne se mesure pas plus au nombre et à l'accroissement de ses sujets que la grandeur d'un homme ne se mesure à la hauteur de sa taille ou au poids de sa corpulence. L'unique mesure d'un peuple, l'unique facteur de son progrès, c'est la quantité et la qualité d'intelligence et de vertu qu'il possède.

Dans l'été de 1854, un samedi après-midi, pendant que la construction du nouveau collège était poussée avec grande activité, un groupe de citoyens respectables de Memramcook jasaient, réunis sur la rue, *au corner de Crane-à-Benne*. Il y avait là quelques Acadiens, un bon nombre d'Irlandais et un protestant, Crane Charters, charmant homme grandement estimé dans la paroisse, parlant le français tout à fait à l'*acadienne* et absolument étranger au moindre fanatisme. La conversation roulait sur l'opportunité et l'importance du nouvel établissement de M. le curé Lafrance. Tout à coup quelqu'un s'écria : « Tiens le voilà qu'il arrive au pont ; je reconnais son cheval et sa voiture. Quand il passera ici, il nous faut le faire parler au sujet de son futur collège.

Lorsque M. Lafrance arriva au milieu d'eux, un des plus braves l'interpella ainsi : Arrêtez donc un peu, Monsieur, qu'on vous *parle quelques paroles*, vous avez du temps, le chemin est beau, dites-nous donc : Qu'est-ce que vous voulez

faire de cette bâtisse-là que vous construisez sur la butte ? — Oui, répétèrent les autres, qu'est-ce que vous allez faire de ce collège-là dont vous nous parlez presque tous les dimanches, depuis un an ? Personne n'a besoin de cela pour apprendre à bêcher les patates, à faucher le foin et à battre l'avoine au fléau !

— Qu'est-ce que je ferai de mon collège, répartit M. Lafrance, j'y préparerai des avocats pour plaider la cause des Académiens opprimés, des marchands pour leur vendre ce dont ils ont besoin à des taux raisonnables, des prêtres pour en placer dans tous les centres importants, des médecins qui visiteront nos infortunés mourant sans soin et sans secours, et même, dit-il, en levant son fouet, des *juges qui vous jugeront...*

... Là dessus il abat le fouet sur son cheval qui part au grand galop et les laisse là déconfits, déconcertés.

Ah ! ah ! dit Crane Charters, vous vouliez le rembârer, mes boug... mais i vous l'a bayé, i vous l'a bayé comme il faut, tant mieux !!



CHAPITRE NEUVIEME

A MEMRAMCOOK

TRAVAUX A L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT-THOMAS —
CONSÉCRATION SOLENNELLE DE L'ÉGLISE DE MEMRAMCOOK —
PROJET DE COUVENTS POUR MEMRAMCOOK, ET SAINT-ANSELME
— BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE — M. LAFRANCE A MONCTON —
SES DÉMARCHES POUR UN PONT SUR LA RIVIÈRE DE MEMRAM-
COOK VIS-A-VIS L'ÉGLISE ET POUR LE CHEMIN DU MARAIS —
UNE VOIE DIRECTE POUR LE PRÉ-D'EN-HAUT — IL CÈDE QUEL-
QUES-UNES DE SES MISSIONS A SON VICAIRE, M. L'ABBÉ JOHN
MURRAY — UN EXEMPLE DE ZÈLE DANS LE MINISTÈRE DES
AMES

DANS une lettre envoyée le 14 avril 1855 à son ami, M. Louis Robichaud de Néguaç, par le curé Lafrance, ce dernier dit : « Notre église ne sera terminée que pour le commencement de juin. On n'a plus qu'à finir le sanctuaire et à le peindre. L'ancienne église de Memramcook a été autrefois admirée et la nouvelle commence à attirer les mêmes éloges. Ce sera la plus belle église du diocèse, après la cathédrale » etc. Le parachèvement de l'église Saint-Thomas s'accomplissait, comme nous le voyons, presque en même temps que la construction et la première organisation du nouveau collège. Dans un pays où tous les matériaux et les ouvriers voulus sont difficiles à trouver, il y a toujours des retards dans les entreprises comme celle de l'intérieur de l'église : les travaux dirigés par le contracteur John Weldon ne furent terminés complètement qu'au mois de novembre 1855. L'église fut bénite, les bancs vendus la première année, et le curé commença à y célébrer les Saints-Mystères. Il fut convenu relativement aux bancs, qu'après un an d'occupation, ils seraient tirés au sort également et loués au taux annuel de vingt-cinq centins par place, les droits d'hérédité dans chaque famille devant être respectés. Ce système bizarre et désuet est encore en vigueur aujourd'hui.

Au printemps de 1856, le curé Lafrance résolut de préparer une grande fête pour la *consécration* solennelle de son église. Il fixa la date de cette cérémonie au 15 août 1856.

Vers la fin de juillet, un abbé français nommé Clérion, lequel passa quelques semaines au presbytère de Memramcook, s'occupa avec l'instituteur Charles Lafrance, à exercer pour cette cérémonie de la consécration, soixante-douze jeunes gens du village qui devaient figurer au chœur, en surplis et soutanes rouges, au jour de la grande fête. Tous les dimanches et les jours de fête, les soixante-douze élus allaient faire les exercices réglementaires.

Ce fut Mgr Thomas-L. Connolly, évêque de Saint-Jean, qui consacra ce beau temple : la cérémonie fut imposante. Parmi les prêtres qui assistaient à cette solennité, les vieillards d'aujourd'hui se rappellent ceux dont les noms suivent : RR. MM. Rogers (plus tard évêque Chatham), Mooney, Babineau, McGuirk, Gosselin, et Madran : c'était la moitié des prêtres chargés du ministère depuis la Gaspésie jusqu'à Menoudy. Jamais Memramcook n'a vu une foule aussi considérable autour de son église : elle était deux fois plus grande, nous disent encore les vieillards d'aujourd'hui qu'à la grand'messe paroissiale de la convention de 1881 ou qu'aux funérailles du père Lefebvre le 31 janvier 1895, et, dans ces deux circonstances, le nombre des assistants était au delà de quatre mille. Près de trois quarts de ceux qui étaient présents à la consécration de 1856 ne purent entrer dans l'intérieur de l'église. La foule couvrait la grande route depuis le ruisseau du moulin jusque chez M. Eustache Gaudet : il y avait des étrangers de toutes les paroisses à partir de Saint-Louis, du comté de Kent, jusqu'à Menoudy, N. E. ; ces derniers étant venus en chaloupe par la rivière Petitcodiac jusqu'au village de Pierre-à-Michel.

Mgr Connolly fit le sermon de circonstance et parla pendant au delà de deux heures. La première partie de son instruction roula sur le respect dû au temple de Dieu et fut faite, partie en français, partie en anglais. L'autre moitié fut plutôt du genre dogmatique et de controverse et traita du dogme de l'Immaculée conception qui venait d'être promulgué tout récemment dans les provinces maritimes. Dans cette partie, l'orateur sacré parla en anglais seulement, et fit un magistral exposé de la doctrine de l'église à ce sujet. Des centaines de protestants étaient présents à cette cérémonie.

Il a été maintes fois répété que l'église de Memramcook n'a pas été consacrée, vu que le maître-autel n'est pas en pierre et que la pierre d'autel, au moins ne repose pas sur une colonne construite en pierre. Nous n'entreprendrons pas de discuter

ici cette question, ou de faire une dissertation sur les conditions requises pour la consécration d'une église. Il suffit de dire qu'il est hors de doute que l'intention de l'évêque consécrateur et celle du curé de Memramcook furent de consacrer l'église Saint-Thomas, et toutes les cérémonies du jour furent accomplies à cet effet.

Nous présumons que s'il manqua quelque condition requise ordinairement pour une cérémonie de ce genre, Mgr Connolly avait le droit d'en dispenser : Dans ces diocèses de missions où les prêtres et les évêques ont des pouvoirs de dispense très étendus, rien n'empêche que l'évêque ait pu accorder cette dispense particulière *servatis aliis conditionibus servantis*, toutes autres conditions étant remplies.

Il est constant que Saint Sylvestre (1) a décrété que l'autel du Prince des Apôtres ne pouvait être consacré à moins qu'il ne fût construit en pierre. Cependant le même pape a consacré, au cinquième jour avant les Ides de novembre (le 9), la basilique de Latran dont l'autel n'était qu'en bois ; ce qui n'est pas étonnant dit ensuite le texte, car il y avait des raisons légitimes pour en agir ainsi.

Quelques jours après la consécration de l'église de Saint-Thomas, une clôture fut élevée autour de l'église, à quelque dix pieds seulement de l'édifice sacré afin de rappeler au peuple que leur église était sainte et que les fidèles ne devaient en approcher qu'avec respect. Les anciens se rappellent encore que le curé Lafrance recommanda plusieurs fois, en chaire, à ses paroissiens, de ne parler qu'à mi-voix en dedans de cette palissade et de ne jamais en laisser les barrières ouvertes de peur que les animaux n'y pussent pénétrer.

Quand l'église fut terminée à l'intérieur, les bancs furent vendus. Cette vente était pour la première année. Car il fut décidé soit par le curé et les syndics ensemble, ou par le curé seulement, que, après l'expiration de cette première année, les bancs seraient tirés au sort, une bonne fois et demeureraient désormais la propriété permanente de chacun de ceux qui tirèrent au sort.

A leur mort, le banc ou la place du banc passait aux héritiers : une légère rente annuelle serait toutefois payée par les propriétaires. Nous sommes toujours étonné de constater qu'un tel système ou arrangement se soit maintenu jusqu'à nos jours.

(1) Quod si beatus Silvester postea in consecratione altaris Principis Apostolorum decrevit, ut deinceps nisi ex lapide altaria non edificarentur : tamen Basilicæ Lateranensis altare fuit ligno erectum : quod mirum non est... Nam et in suo Lateranensi palatio Ecclesiam Salvatoris dedicavit... quam idem Pontifex consecravit quinto Idus Novembris etc. (*Légende du bréviaire romain.*)

Dans les années subséquentes, de 1857 à 1861, M. le curé Lafrance dirigea son attention et ses efforts vers la construction de hautes écoles ou couvents pour les filles. Il voulait une de ces maisons à Memramcook, l'autre à Saint-Anselme (fox-Creek). Attendait-il des succès immédiats pour ces fondations ? Peut-être.

Il y a des hommes que Dieu suscite, à certaines époques, pour jeter, sans calcul humain, sans hésitation, dans un grand élan d'enthousiasme, le grain de senevé en terre. C'est Lui qui se charge de le faire germer une année ou cent ans, avant qu'il sorte de terre, grandisse et produise ses fruits. Avec Dieu, il n'y a pas d'années : il a ses desseins et il pose à un moment donné la base d'une œuvre qui s'édifiera et s'étendra aux temps marqués par sa Providence.

La première de ces entreprises de couvents fut faite à Memramcook vers 1857 ou à peu près. La charpente du bâtiment projeté coûta quinze cents dollars. Elle était très forte et en bois de première qualité. Elle fut érigée vis-à-vis le couvent actuel des Dames de la Charité, à l'ouest du chemin public, sur le terrain qui appartient aujourd'hui à la fabrique.

Le corps principal avait soixante pieds de longueur sur trente-deux de largeur : la cuisine, vingt sur quinze. Le grand-oncle paternel de l'auteur de ce livre, Laurent (à Fidèle) Gaudet prit l'engagement de fournir le bois et de l'équarrir : il n'y fit pas fortune. Hilaire (à Louis) Arsenault dirigea les travaux pour piquer la charpente et la monter.

Ceci fait, le curé Lafrance alla consulter son Ordinaire, Mgr Thomas-L. Connolly, évêque de Saint-Jean. Ces événements se passaient dans l'été de 1858. Depuis près de deux ans, les révérendes Sœurs de la Charité étaient implantées dans le diocèse de Saint-Jean avec promesse qu'elles auraient la direction des établissements fondés dans ce diocèse. La plupart de ces religieuses ignoraient complètement la langue française. A l'époque où nous sommes, elles ne pouvaient pas enseigner le français d'une manière satisfaisante dans un couvent ou même dans une école paroissiale française. D'un autre côté, introduire dans ce diocèse une nouvelle communauté était une chose délicate, qui demandait réflexion. Depuis lors, nous avons eu, à ce sujet, des misères à Halifax, et ceux qui connaissent bien l'histoire ecclésiastique et religieuse de nos provinces maritimes, les différends qui ont existé sous Mgr Hannan, archevêque d'Halifax, entre les religieuses de la Charité et celles du Sacré-Cœur, savent que, dans de telles questions, un évêque doit être prudent.

Mgr Connolly ne fit pas de promesse immédiate à M. La-

france. — Attendez, lui dit-il, je verrai nos Sœurs de la Charité, et je vous répondrai plus tard.

Que se passa-t-il entre l'évêque de Saint-Jean et le conseil de sa jeune communauté ? nous l'ignorons. Ce qui est constant, c'est que M. le curé Lafrance fut averti qu'il ne pouvait être autorisé à confier la direction de son école des filles à une autre communauté que celle déjà introduite dans le diocèse de Saint-Jean.

Les travaux du couvent de Memramcook furent suspendus.

Au même mois et dans la même année que M. Lafrance eut son entrevue avec Mgr Connolly relativement à son futur couvent de Memramcook, Mgr William Walsh, premier archevêque d'Halifax, mourut, le 10 août 1858. L'opinion publique mentionnait Mgr Connolly comme le futur archevêque du siège d'Halifax. En effet, il y fut promu le 15 avril 1859, mais il ne s'y rendit qu'en 1860. Il eut pour successeur à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, le Rev. M. John Sweeny, élu évêque le 29 novembre 1859 et sacré à Saint-Jean le 15 avril 1860.

Rome prit occasion de ces changements pour diviser le Nouveau-Brunswick en deux diocèses : Saint-Jean et Chatham. La circonscription du premier serait la partie sud-ouest du Nouveau-Brunswick qui comprend les comtés d'Albert, Carleton, Charlotte, Kent, Kings, Queens, Saint-Jean, Westmoreland et York. Le nouveau diocèse, érigé le 8 mai 1860 comprendrait les comtés de Gloucester, Kent (au nord de la rivière Richibouctou), Madawaska, Northumberland, Restigouche et Victoria.

Les lecteurs trouveront dans une note la liste des prêtres qui exerçaient le ministère dans les provinces maritimes en 1812, 1813, 1841 et au Nouveau-Brunswick en 1860 à l'époque de la division des deux diocèses. (Notes and documents). N° 11.

1er FÉVRIER 1912

(Ici l'auteur, sur l'ordre formel de son médecin, interrompt son travail de rédaction commencé, dans ses temps libres, au mois de septembre dernier. Vu sa promesse d'envoyer, en juillet 1912, ses manuscrits clavigraphiés au comité de gestion de la statue-Lefebvre, au mois de juin 1912, il fait réunir par des copistes, ses notes non rédigées et fusionnées, comme ce qui précède et les fait publier ici à bâtons rompus dans les trois autres chapitres, 10^e, 11^e, et 12^e. Elles serviront à compléter cette vie de M. Lafrance. La partie historique et traditionnelle de cet ouvrage n'y perd rien et se trouve ainsi conservée. Quelques notes de l'auteur nous donnent aussi,

en deux chapitres une notice biographique de feu l'abbé F.-X. Cormier, un autre bienfaiteur très marquant de l'Université du collège Saint-Joseph).

BIBLIOTHÈQUE PAROISSIALE — M. Lafrance organisa une bibliothèque paroissiale à Memramcook. Il avait acheté à cet effet deux cents livres. Les livres furent répan- dus dans la paroisse, mais comme il n'y avait pas de registre en règle pour y indiquer la sortie et la rentrée des livres, les volumes de la bibliothèque furent pour la plupart dispersés ou égarés.

COUVENT A FOX CREEK — C'est ici l'occasion de parler de la terre qu'acheta plus tard M. le curé Lafrance à Fox Creek dans le but d'y préparer un couvent. C'était la terre du feu Charles LeBlanc (Charles à Charles Pinou) décédé en mai 1861. La propriété restait aux héritiers du défunt, mais était grevée de dettes et dut se vendre. M. Lafrance l'acheta, dans l'automne de 1864, et la garda deux ans. Elle contenait 200 arpents de terre haute, et 25 arpents de pré, de très bonne qualité et tout en un seul morceau. Sur la terre haute, à l'époque de l'achat, 80 arpents étaient préparés pour la charrue et en bon état de culture. Il y avait, sur cette terre deux maisons et des granges spacieuses, aussi un beau verger. M. Lafrance acheta en même temps le moulin des LeBlanc, mais il leur en laissa l'exploitation, comme gagne-pain, puisque ceux-ci n'avaient plus leur terre. Terre et moulin furent vendus à M. Lafrance par les *Charles* pour la somme de 450 louis, (\$1,800). Feu Thomas Gallant de Barachois prêta l'argent à M. Lafrance pour faire cette nouvelle acquisition. Déjà, dans l'hiver 1863-1864, une liste de souscription pour le couvent de Saint-Anselme, de Fox-Creek, avait été mise en circulation ; le bois de charpente avait été sorti de la forêt, équarri en partie, et placé près du cimetière paroissial. La charpente ne fut jamais montée et le bois s'est détérioré complètement sur les lieux où il avait été déposé. La santé de ce grand zélateur des œuvres d'éducation diminuait à vue d'œil. Dans l'été de 1864, il n'était plus curé de Memramcook, et les beaux projets qu'il avait rêvés, dans son zèle, pour le prompt relèvement de la cause catholique et française, et en faveur de la mission de Saint-Anselme, ne se réalisaient que difficilement. Feu l'abbé F.-X. Cormier nous a assuré que M. Lafrance paya de son argent \$1,300 piastres pour cette terre. Il avait emprunté la balance \$500, de feu Thomas Gallant, de Barachois. Quelque temps avant sa mort, M. Lafrance, qui ne pouvait payer ce montant à M. Thomas Gallant, alla

trouver ce dernier et lui demanda de lui faire cadeau de ces cinq cents dollars. Il promit à M. Gallant que lui, le curé Lafrance, laisserait cette propriété de Fox Creek entre les mains du Père Lefebvre pour des fins d'éducation. Thomas Gallant allait se laisser gagner, lorsque sa femme intervint et ne voulut pas consentir à un don aussi considérable. M. Lafrance voyant qu'il n'avait pas réussi s'écria : « Ève a autrefois perdu le genre humain, aujourd'hui, elle me fait perdre cinq cents piastres, dit-il en sortant de chez M. Gallant. » Pour régler cette affaire, le curé Lafrance signa en faveur du dit Thomas Gallant les droits qu'il avait sur la terre des Charles de Fox-Creek. Ce dernier fit des remises particulières au Père Lefebvre avec lequel M. Lafrance s'était entendu pour que sa sœur Olive fût en pension, sa vie durant, au collège de Memramcook, et que le dit supérieur payât aussi quelques notes dues par M. Lafrance sur les terrains du collège. En 1871, Thomas Gallant vendit la dite terre, pré et moulins, à Théophile M. LeBlanc et à Philippe Bourque de Fox-Creek.

CHEMIN DU MARAIS VIS-A-VIS DE L'ÉGLISE — M. Lafrance parla souvent d'un chemin public qui viendrait droit à l'église à travers le marais, par conséquent, il fallait un pont sur la rivière de Memramcook. Il y eut des demandes faites, pour l'achat ou le dédommagement des lots des propriétaires intéressés, mais il se fit, à ce sujet, un soulèvement parmi un certain nombre de paroissiens qui déjà trouvaient le curé trop remuant ou entreprenant, et une grave agitation s'en suivit dans la paroisse. Ce nouveau chemin public lui aurait assuré sans retard un bureau de poste, près l'église.

CHEMIN DU PRÉ-D'EN-HAUT (Vulgairement appelé la Pré-d'en-haut. Nous lui conserverons ici le dernier nom). —

Ce fut dans l'automne de 1864 qu'on décida de faire un chemin direct de l'église paroissiale à la Pré-d'en-Haut. Le tracé de ce chemin faisait ligne droite de chez les François Richard et venait sortir à la clôture nord du cimetière. Il passait le long de la terre du collège, sur sa limite sud. Le gouvernement promettait de construire un pont au ruisseau du moulin, précisément à l'endroit du pont actuel, près de l'ancien étang, sur les terres du collège : mais afin d'éviter un second pont sur le ruisseau en arrière du cimetière, pour lequel pont le député Amand Landry ne pouvait obtenir de subsides du gouvernement, on en était arrivé, à la décision — M. Lafrance ne le sachant pas et étant déjà retiré à sa cure de Barachois, — de faire tourner le chemin sur le flanc du ruisseau du côté nord-

ouest et de venir traverser ledit ruisseau un peu plus au nord que le pont actuel qui mène au Parc LeBlanc, c'est-à-dire en bas du grand champ de jeu des Petits. De là, le chemin public devait longer la terre du collège en passant juste où est le Monument Lefebvre et rejoindre en droite ligne, le chemin du Roi.

Quand M. Lafrance eut vent de cela, au Barachois, il partit en toute hâte pour Memramcook. A son arrivée au collège, il trouva les hommes, les attelages en pleine activité pour tracer la nouvelle route. Il se rendit sur le lieu des travaux et avec cette détermination qui le caractérisa toujours. « Allez-vous-en chez vous, je vous défends, dit-il de passer le chemin public sur cette terre ». Et tous s'en retournèrent, sans insister en aucune manière. Est-ce assez énergique ?

LE VICAIRE JOHN MURRAY — Il eut l'abbé John Murray comme vicaire, du mois d'octobre 1858 au mois d'août 1859. Ce fut à cette date que ce dernier alla résider à Saint-Anselme (Fox-Creek) à titre de curé. Il eut pour missions Moncton et Irishtown.

EXEMPLE DE ZÈLE — ZÈLE DE M. LAFRANCE POUR LA VISITE DES MALADES ET POUR SON SAINT MINISTÈRE — M. Thomas LeBlanc, de collège-Bridge, ancien instituteur, âgé aujourd'hui (1911) de 81 ans, raconte le fait suivant que j'insère ici en résumé. Il faisait l'école au village dit « En haut-du-Ruisseau », quand on vint le prier, un soir, après son école, d'aller chercher le curé Lafrance, pour visiter un homme bien malade. L'instituteur Thomas se procure cheval et voiture, vient au presbytère de Memramcook, apprend là que M. Lafrance était rendu à Fox-Creek ; or, il se dirige lui-même à la recherche du prêtre. Arrivé à Fox-Creek vers les dix (10 h.) heures du soir, il trouve le curé au confessionnal. Il va l'avertir, et M. Lafrance part sans retard, tout en recommandant aux gens de Fox-Creek de revenir le lendemain matin de bonne heure, qu'il sera de retour pour continuer à entendre les confessions, donner la sainte communion, etc. De Fox-Creek, le curé voyage, de nuit, au village d'en Haut-du-Ruisseau, administre son malade ; de là, il vient au presbytère de Memramcook, change de cheval, donne à manger à son guide, Thomas LeBlanc, retourne lui-même à jeun, en compagnie de M. LeBlanc à Fox-Creek où il arrive vers les quatre heures du matin... — « Retourne faire ton école, dit M. Lafrance, moi je vais dire mon bréviaire en attendant que les gens viennent à confesse vers les six heures ». Thomas LeBlanc vint reprendre son cheval à la grange curiale de

Memramcook et arrivait à peine au village ci-dessus mentionné en temps pour déjeuner avec les autres, et commencer, tout épuisé, son école de la journée.

SERMON DE SÉPULTURE — Le Rév. P. Lefebvre a dit quelques mots lors de l'enterrement de l'abbé Lafrance, en novembre 1867. Ce ne fut pas long, car il arrivait de voyage et était souffrant.

Les dépouilles mortelles de l'abbé Lafrance arrivèrent, en novembre, de nuit, à Memramcook, entre onze heures du soir et minuit. Les chemins étaient on ne peut plus mauvais ; temps de brume et de pluie depuis plusieurs jours. La cloche de l'église sonna longtemps à l'arrivée du prêtre défunt, à minuit. Les élèves du petit dortoir, chez Thaddée LeBlanc, furent réveillés en sursaut. C'est François-Xavier Cormier, le protégé du curé Lafrance, devenu prêtre trois ans plus tard, et dont le lecteur trouvera ci-après une notice biographique, qui présuma la permission d'aller sonner la cloche de l'église à cette heure de la nuit. Sa vénération pour le curé Lafrance dépassait les limites de ses connaissances de la rubrique.

M. LAFRANCE A MONCTON — Remontons ici quelques années, et voyons ce que fit M. le curé Lafrance à Moncton. Ce fut dans l'automne 1851, deux mois après la mort de Mgr Dollard, que M. Lafrance fit sa première visite à Moncton. Il était alors curé de Tracadie ; il passa quelques jours chez les Hennessey et visita tous les catholiques du Coude. L'année suivante, il vint à Memramcook, quand l'abbé Ferdinand Gauvreau et lui changèrent de paroisse. Cette même année, Mgr Connolly devint évêque de Saint-Jean. Nous avons vu que M. Lafrance en prenant Memramcook, avait aussi la desserte de Saint-Anselme de Fox-Creek, Moncton, Irishtown, Scoudouc et Menoudy, où il allait, les premières années, une fois par an. A Moncton, il se retirait chez les Hennessey.

En 1853, un dimanche soir, M. Lafrance crut que c'était le moment favorable de faire une collecte dans le but d'acheter un terrain à Moncton, afin d'y construire plus tard une église. Les travaux du chemin de fer étaient alors en pleine activité, c'était le moment opportun pour faire un coup d'essai, et une bonne recette.

Il part à 7 heures du soir, va à la porte d'une douzaine de maisons, là où il savait trouver un ou plusieurs catholiques. Il acheva sa ronde à deux heures après minuit. Ici et là, il fut un peu rebuté ; dans quelques maisons, il trouva les gens au lit. Le lendemain matin, en argent ou en souscription, il avait deux cents louis, c'est-à-dire \$800.

Il acheta un terrain de M. Botsford (devenu plus tard le juge Botsford). Ce terrain comprenait quatre lots et s'étendait, à peu près à partir de l'endroit où est situé actuellement le presbytère du curé de Moncton jusqu'à Queen Street.

Il y eut quelque opposition légale présentée plus tard relativement à l'achat de ces terrains, mais tout fut réglé à l'amiable.



CHAPITRE DIXIEME

A MEMRAMCOOK, N. B.

EMBARRAS PÉCUNIAIRES : MAUVAISE ENTENTE ENTRE M. LE CURÉ LAFRANCE ET SON FRÈRE CHARLES — M. LAFRANCE DEMANDE LES SERVICES D'UNE COMMUNAUTÉ : CESSION DE SES BIENS — MGR SWEENY A NEW-YORK : CE DERNIER RENCONTRE EN 1863, LE T. R. P. CHARLES MOREAU, VISITEUR GÉNÉRAL DES MAISONS DE LA CONGRÉGATION DE SAINTE-CROIX EN AMÉRIQUE — VOYAGE DU PÈRE CHARLES MOREAU A SAINT-JEAN ET A MEMRAMCOOK — ARRIVÉE DU R. PÈRE LEFEBVRE A MEMRAMCOOK — M. LAFRANCE SE RETIRE AU BARACHOIS — SA PRÉSENCE A UNE SÉANCE DE FIN D'ANNÉE — ACCIDENT ET MORT DU CURÉ LAFRANCE — SÉPULTURE — TRANSLATION DES RESTES MORTELS AU MONUMENT DU CIMETIÈRE EN 1889.

A LA suite d'embarras pécuniaires et de difficultés entre le Curé Lafrance et son frère Charles, le séminaire Saint-Thomas fut fermé en 1862. M. Lafrance était dans les dettes et ne pouvait plus payer ses professeurs. Son état de santé était d'un caractère alarmant ; il fit cession de ses propriétés à Mgr Sweeny.

Nous citons ici textuellement, ou presque textuellement, ce qu'en dit M. Pl. P. Gaudet dans un travail publié dans l'Album-Souvenir de l'Académie Saint-Jean-Baptiste du Collège Saint-Joseph :

« Cependant, dit M. Gaudet, l'œuvre commencée par le vénéré curé de Memramcook au prix de tant de labeurs et de sacrifices ne devait pas périr par cette fermeture temporaire. La Providence veillait sur elle et la destinait à régénérer tout un peuple.

» Un nouveau Moïse allait bientôt surgir, qui, plus heureux que l'ancien sur le versant du Nébo, aurait, après bien des sueurs et des souffrances, la douce et suprême consolation d'avoir pu conduire son peuple dans la terre promise : la

régénération des Acadiens par les bienfaits de l'éducation.

» Dieu qui sait si bien régler chaque chose et faire disparaître au moment propice les obstacles qui obstruent la marche du progrès tant temporel que spirituel de ceux qui le craignent et le servent fidèlement, semble avoir jugé, dans sa sagesse infinie, que les fils des confesseurs de la foi avaient assez longtemps supporté le joug de l'ignorance, conséquence inévitable du malheureux état dans lequel la force des circonstances les avait plongés, depuis la tragédie ourdie par les Shirley et Lawrence et mise à exécution dans les mois d'octobre et de décembre de 1755.

» Un digne fils de la Verte Erin venait d'être promu à l'évêché de Saint-Jean, qui, bien sympathique aux pauvres Acadiens, favorisa autant qu'il fut en son pouvoir, l'établissement des institutions projetées par Monsieur Lafrance pour le bénéfice de ses paroissiens ; car son long séjour de missionnaire parmi eux lui avait fait connaître et apprécier ce petit peuple, et il avait compris comme l'abbé Lafrance, que la planche de salut des populations acadiennes est l'éducation chrétienne dans leur langue maternelle. Ce digne et saint Evêque est Mgr John Sweeny, le vénérable prélat qui depuis trente-quatre ans préside avec tant de sagesse et de succès au gouvernement ecclésiastique de ce diocèse.

» Il existait une grande amitié entre Mgr Sweeny et l'abbé Lafrance, qui avait été, comme nous l'avons dit plus haut, le professeur de Sa Grandeur quelques années auparavant, au collège de St-André, I. P. E. Aussi, quand l'abbé Lafrance eut fermé les portes de son Séminaire, il s'adressa avec confiance à son ordinaire pour que celui-ci fit venir, à Memramcook une communauté religieuse, laquelle continuerait l'œuvre déjà commencée. Pour mieux assurer la réussite et le succès de l'entreprise, il offrait d'abandonner la cure de Memramcook à celui qui serait choisi comme supérieur de cet établissement d'éducation.

» L'abbé Lafrance insista également auprès de son évêque, pour que Sa Grandeur acceptât en franc-alleu tous les biens-fonds qu'il avait achetés à Memramcook et qui constituaient une magnifique propriété de trois cent soixante-seize arpents, d'une valeur de £2,160. L'Evêque y consentit ; et, le deux juillet 1863, un acte était passé par-devant notaire, par lequel l'abbé Lafrance léguait en franc-alleu à Mgr Sweeny tous les biens-fonds qu'il possédait à Memramcook, à condition que Sa Grandeur se chargeât de placer une communauté religieuse au Séminaire de Saint-Thomas de Memramcook ».

MGR SWEENEY RENCONTRE LE VISITEUR DE LA CONGRÉGATION DE SAINTE-CROIX — « Une circonstance toute fortuite se présenta aussitôt après la signature de ce document et facilita grandement la mise à exécution du vœu ardent de l'abbé Lafrance et de la promesse que lui avait faite son Évêque.

» Dans un voyage à New-York, l'évêque Sweeny, rencontra en 1863 le T. R. P. Charles Moreau, Visiteur général de la Congrégation de Sainte-Croix. Le bon évêque de Saint-Jean profita donc de cette rencontre providentielle pour faire part au Père Visiteur de la Congrégation de Ste-Croix des démarches qu'il comptait faire pour placer une communauté religieuse enseignante à Memramcook, et il pria le R. P. Moreau de vouloir bien faire en son nom une proposition en ce sens au supérieur de sa communauté.

» La demande de Mgr Sweeny ayant été acceptée par les autorités de la Congrégation de Sainte-Croix, le T. R. P. Général envoya à l'automne de l'année 1863, au R. P. Lefebvre, C. S. C., qui était alors occupé à donner des missions en divers endroits des diocèses bas-canadiens, l'ordre de se tenir prêt à partir pour Memramcook, N. B., en qualité de curé de cette paroisse et de supérieur du nouvel établissement que la communauté venait de décider de fonder en cet endroit. Mais le départ du R. P. Lefebvre de Saint-Laurent, ne s'effectua que le 27 mai de l'année 1864, et dans les circonstances suivantes.

VOYAGE DU VÉNÉRABLE ÉVÊQUE DE SAINT-JEAN A MONTRÉAL — DÉPART DU T. R. P. LEFEBVRE POUR MEMRAMCOOK — « Mgr Sweeny, voyant que l'on acquiesçait à ses instances, voulut se rendre jusqu'à Montréal, au-devant des futurs ouvriers qui étaient destinés à travailler sous sa paternelle bonté, dans cette partie de la vigne du Père commun confiée à son zèle et à sa sollicitude pastorale. Sa Grandeur arriva à Montréal le 24 mai et se rendit directement à Saint-Laurent, afin de lier connaissance avec le sujet qui lui était destiné pour rencontrer les vues de l'abbé Lafrance. Le R. P. Lefebvre était alors absent, à St-Jacques-Mineur, où il partageait les labeurs du ministère avec le curé, l'abbé Morin. C'est là qu'il reçut la dépêche de revenir à l'évêché de Montréal où l'attendait l'évêque de Saint-Jean.

» La première question que lui fit Mgr Sweeny fut celle-ci : « Savez-vous l'anglais » ? La réponse fut négative ; ce qui parut un peu déconcerter le bon évêque. Mais sur la promesse qu'il serait possible de l'apprendre, celui-ci parut reprendre courage ; cependant on doit à la vérité de dire que

cette promesse ne fut jamais complètement réalisée, car l'avenir prouva que le bon Père n'avait pas la *langue tournée à la saxonne*.

» Ce fut donc en compagnie de ce vénérable prélat que le R. P. Lefebvre partit de Montréal, le 27 mai, et arriva à Memramcook, le 7 juin 1864. Sa Grandeur avait voulu venir elle-même l'installer à son nouveau poste. Elle préluait, par cette première marque d'estime et de bienveillante considération, à cette protection toute spéciale qu'Elle n'a cessé d'accorder au collège Saint-Joseph ».

ARRIVÉE DU T. R. P. LEFEBVRE A MEMRAMCOOK

— « Bien douce fut la joie du curé Lafrance, lorsqu'il apprit l'arrivée du R. P. Lefebvre, car il voyait dans sa personne un successeur apte à conduire à bonne fin l'œuvre déjà commencée et qu'il avait tant à cœur; aussi le reçut-il avec toute l'effusion d'une âme généreuse et reconnaissante.

» Que de fois nous avons entendu cet homme de Dieu répéter à ses paroissiens : « Ne perdez pas courage, mes frères ! » un collège sera fondé au milieu de vous ; des religieux nous viendront bientôt ».

» Le dimanche qui suivit l'arrivée du P. Lefebvre, nous le vîmes monter en chaire pour la dernière fois et prononcer ces paroles prophétiques en présentant son successeur à ses paroissiens : « Enfin il est arrivé le nouveau Moïse qui doit conduire son peuple dans la terre promise ! Dieu soit loué ! » Il fit ensuite ses adieux aux habitants de Memramcook qu'il desservait depuis au delà de douze ans ; et, la semaine suivante, il s'en alla prendre la cure de la paroisse du Barachois, à six milles à l'est de Shédiac.

» Peu de semaines après l'arrivée de R. P. Lefebvre à Memramcook, il fut rejoint par deux membres de la communauté : les Frères Dieudonné et Alphonse, en qualité de professeurs au collège. D'autres religieux de Sainte-Croix vinrent à l'automne. Le premier fut le R. P. Jean Bazoge, originaire de Coulombiers, canton de Beaumont-sur-Sarthe (France), où il vit le jour le 22 septembre 1781. Il arriva directement de la maison de Saint-Laurent à Memramcook, 4 septembre 1864, après avoir laissé à Saint-Jean le R. P. O'Brien pour y recevoir l'onction sacerdotale. Le 8 du même mois, le R. P. François Antoine Robert, né à Saint-Flour en Bretagne, (France) en l'an 1822, le R. P. O'Brien, nouvellement ordonné, et le Frère Elzéar vinrent grossir le nombre de la petite communauté. Le R. P. Robert et le Frère Elzéar arrivaient directement de France. Le premier avait été maître des novices Joséphites

à la Charbonnière, à une demi lieue de Sainte-Croix du Mans, où il avait reçu du T. R. P. Général son obédience pour Memramcook, en qualité de supérieur d'une école de réforme que le T. R. P. Moreau avait, paraît-il, songé à établir à Memramcook, en même temps qu'un collège. Mais ce projet ne fut pas mis à exécution. L'abbé Lafrance s'y opposa énergiquement. Le Frère Elzéar était chargé de s'occuper d'agriculture.

« Ces sept religieux, dont quatre Pères et trois Frères, furent les premiers membres de la Congrégation de Sainte-Croix arrivés à Memramcook, à l'été et à l'automne de 1864.

OUVERTURE DES CLASSES AU COLLÈGE SAINT-JOSEPH — « C'est le 10 octobre 1864 que s'ouvrirent les classes au collège Saint-Joseph. Cet événement, qui ne fit pas grand bruit dans le temps, devait par la suite marquer une nouvelle ère de progrès parmi les descendants des victimes de l'exode de 1755. Ce jour-là, une messe solennelle du Saint-Esprit fut célébrée à l'église paroissiale de Memramcook par l'abbé Lafrance, afin d'implorer du Très-Haut les lumières célestes sur le nouvel établissement d'éducation. Dans le cours de la journée, dix-neuf élèves, tous enfants de la vallée de Memramcook, avaient leurs noms enregistrés comme demi-pensionnaires dans cette institution depuis si longtemps désirée ; une dizaine d'externes firent aussi leur entrée le même jour, et je fus du nombre de ces derniers (*Pl. P. Gaudet.*)

» A la fin de cette première année scolaire, le 26 juillet 1865, on comptait, y compris trois ou quatre pensionnaires, les demi-pensionnaires et les externes, soixante-deux élèves fréquentant les classes de cette maison d'éducation encore au berceau. « Humbles prémisses, écrivait le fondateur, mais » destinées cependant à régénérer tout un peuple ».

» L'année fut très heureuse sous le rapport de l'enseignement ; les élèves témoignèrent beaucoup d'aptitude pour l'étude et d'application au travail. Les professeurs en étaient très contents, et quand advint la distribution des prix, le 26 juillet 1865, les parents furent si vivement touchés de voir leurs jeunes enfants répondre avec aplomb aux questions qu'on leur posait (l'examen eut lieu publiquement au second étage de la sacristie, aujourd'hui chapelle des dames de Sainte-Anne) « qu'il leur fut impossible, écrivait encore le R. P. Lefebvre, de nous exprimer leur bonheur et leur reconnaissance autrement que par des larmes. Le bon et pieux M. Lafrance surtout était au comble du bonheur ».

« Voilà, disait-il à ses anciens paroissiens qu'il chérissait autant qu'il en était aimé, voilà le commencement des belles

choses dont je vous ai si souvent entretenus. Courage ! Courage ! mes amis, le bienfaisant soleil de l'instruction chrétienne se lève, bientôt il vous réchauffera de sa douce et fortifiante chaleur ».

» A l'ouverture de la seconde année, il y eut 63 élèves qui s'inscrivirent. Ce nombre quoique petit, était cependant tout ce que l'établissement pouvait contenir ; et encore professeurs et élèves étaient loin de jouir du comfortable.

» Pendant cette seconde année, le révérend père Lefebvre s'occupa à compléter les réparations commencées l'année précédente ; il s'appliqua à améliorer les terrains attachés au collège comme dépendances et en fit des prairies artificielles en l'été de 1866.

» Ce fut au commencement de la troisième année, septembre 1866, que s'ouvrirent les classes latines du cours classique. Dix-huit élèves en firent partie, dont sept, qui avaient étudié en d'autres collèges, montèrent en belles-lettres. Les neuf qui commencèrent leurs éléments latins furent : Pascal Poirier, James McDevitt, Fidèle Gaudet, André T. LeBlanc, Hypolite D. LeBlanc, Louis Belliveau, Philippe J. Belliveau, Antoine T. LeBlanc et Honoré Cormier. De ce nombre, cinq sont prêtres, un est avocat et sénateur, un est instituteur, un est médecin et l'autre est mort commis-marchand.

» Le nombre maximum des élèves, cette année-là, ne dépassa pas 78.

» A l'ouverture des classes de la quatrième année, septembre 1867 les élèves suivants passèrent au cours classique : André T. Bourque, Philéas F. Bourgeois, Alphée Belliveau, Aimé H. Belliveau, Jean Nadeau, Dominique Belliveau, Dominique Cormier et Gilbert A. Girouard. De ce nombre deux sont prêtres, un est professeur à l'école normale provinciale, un est employé civil dans le département des pêcheries à Ottawa, deux sont marchands, un mort religieux de Sainte-Croix, et l'autre est décédé après avoir été député de Kent au fédéral pendant plusieurs années.

» Nous suspendrons pour quelques instants l'histoire du Collège pour faire entrer ici les détails de la mort, des cérémonies funèbres et de l'érection du monument de celui qui en a été le promoteur.

MORT DU CURÉ LAFRANCE (par Pl. P. Gaudet) — 1867
— Ce fut en cette année que survint la mort de M. l'abbé Lafrance. Sa santé, depuis longtemps ruinée par les rudes labeurs d'un long ministère et par de fréquentes attaques d'épilepsie, le força bientôt à demander un vicaire. Le R. P. Ba-

zoge, C. S. C. professeur au collège Saint-Joseph, lui fut envoyé en 1856.

Le matin du 26 novembre 1867, on eut la vive douleur de trouver l'abbé Lafrance mort dans son lit, foudroyé par une attaque d'apoplexie. Cette triste nouvelle se répandit rapidement et jeta un voile de deuil dans les paroisses qu'il avait desservies et parmi toutes les populations acadiennes des Provinces Maritimes.

Ses restes mortels furent apportés à Memramcook, le 29 novembre. Les funérailles eurent lieu le 30 du même mois, au milieu d'un nombreux clergé et d'une foule immense de fidèles de Memramcook et des paroisses environnantes.

Il fut inhumé dans le caveau de l'église de Saint-Thomas, à côté du premier prêtre résidant de Memramcook, M. l'abbé Joseph LeRoux, décédé en l'hiver de 1793-94.

Durant près de vingt-deux ans les cendres de cet homme de Dieu, de ce bienfaiteur des Acadiens, ont reposé dans le caveau précité avec une seule plaque commémorative.

ÉRECTION DU MONUMENT LAFRANCE — Le T. R. P. Lefebvre attendait le moment propice pour faire élever un monument à la mémoire de ce bienfaiteur insigne du collège Saint-Joseph ; ce fut à l'occasion de l'année jubilaire de cette institution qu'un riche monument en granit rose fut érigé, dans le cimetière de la paroisse de Memramcook, par les citoyens reconnaissants de cette localité et des paroisses avoisinantes. Ce monument a une élévation totale de vingt-trois pieds et neuf pouces ; le piédestal de la colonne a onze pieds de hauteur, et la colonne elle-même d'une égale élévation, est surmontée d'une croix en marbre blanc.

Sur le frontispice du socle, on lit l'inscription suivante en belles lettres d'or : « A la mémoire du Révd. F.-X. -S. Yanveu Lafrance, ancien curé de St-Thomas de Memramcook, promoteur de l'éducation du peuple acadien et bienfaiteur insigne du collège Saint-Joseph, mort curé du Barachois, le 27 novembre 1867, âgé de 58 ans ». (*C'est 53 qu'il aurait fallu graver.*)

En arrière se trouve cette autre inscription, tirée du psalme 40, verset 1 :

Beatus qui intelligit super egenum et pauperem, in die mala liberabit eum Dominus.

Traduction : (« Bienheureux celui qui comprend les épreuves de l'indigent et du pauvre, au jour d'épreuve Dieu le délivrera ».)

R. I. P.

TRANSLATION DES CENDRES DU CURÉ LAFRANCE — La translation des restes du vénéré défunt a eu lieu le 10 octobre 1889. J'emprunte dit M. Pl. P. Gaudet au *Moniteur Acadien*, édition du 15 octobre, le compte rendu de cette imposante cérémonie funèbre. Voici ce qui est rapporté : « On célébrait, jeudi dernier, 10 octobre, au collège Saint-Joseph, le 25ème anniversaire de l'ouverture des classes de cette institution. On faisait aussi l'inauguration du monument Lafrance et la translation des cendres du regretté missionnaire, au dévouement et aux sacrifices duquel l'Acadie doit la fondation de son premier collège.

» Cette imposante cérémonie avait attiré à l'église, tant de la paroisse que des localités avoisinantes, une grande foule de fidèles. On remarquait, entr'autres, M. B. Charles E. F. Lafrance, instituteur, de Moncton, et G. A. Lafrance, relieur de la ville de Québec, frères du vénéré défunt auquel on rendait ce jour-là un éclatant témoignage public de reconnaissance ; l'honorable F. A. Landry, M. P., l'honorable P. Poirier, sénateur, et l'honorable A. D. Richard, conseiller législatif.

» Les cendres de feu l'abbé Lafrance, qui reposaient sous le chœur de l'église, depuis sa mort, avaient été levées la veille et placées dans la grande allée, en face de l'autel, sur un catafalque entouré de cierges ».

LES CENDRES DE L'ABBÉ LAFRANCE — « A neuf heures et demie, la messe solennelle de Requiem commença. Le saint sacrifice fut offert par M. l'abbé F. X. Cormier, curé de Cocagne, assisté du Révd. Père A. T. LeBlanc, comme diacre et de M. l'abbé V. LeBlanc, vicaire au Cap Pelé, comme sous-diacre. Au chœur on remarquait les RR. PP. C. LeFebvre, A. Roy, A. D. Cormier, J. Lecours, J. Bazoge, Girard, Guertin, Manning, Tessier ; le Révd. Père Labbé, curé du Barachois, MM. les abbés P. Bradley, curé du Cap Pelé, A. Ouellet, curé de Shédiac, Massé, curé de Grande-Digue, D. Léger, curé de Fox-Creek, et Hudon, vicaire à Bouctouche.

» L'église avait revêtu ses plus beaux ornements de deuil ; on lisait sur les draperies noires qui faisaient le tour des galeries, les inscriptions suivantes en lettres blanches :

- « Il a passé en faisant le bien ».
- « La mort ne l'a pas surpris ».
- « Son nom demeurera éternellement ».
- « Sa mémoire sera en bénédiction ».
- « Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis ».
- « Ayez pitié, Seigneur, de l'âme de votre serviteur ».

« Le juste ne meurt pas ».

« Il a prié et il a été exaucé ».

« Il a combattu les bons combats et l'espérance fut sa force ».

» Le chœur des élèves, dirigé par le Révd. Père Perquis, accompagné sur l'orgue par M. Alban Robichaud, et le chœur paroissial, dirigé et accompagné sur l'orgue par M. le professeur S. Arselnaut ont exécuté le chant. Le chœur paroissial était placé dans la nef en face du petit autel à gauche, et le chœur des collégiens occupait la galerie. La messe des morts, si solennelle, si imposante, si lugubre à la fois, fut rendue alternativement par les deux chœurs exercés avec soin par les directeurs. Jamais chant funèbre ne fut plus impressionnant.

» Après la messe, le Très Révérend Père Lefebvre monta en chaire pour prononcer l'oraison funèbre de l'illustre prêtre que l'Acadie vénère comme un bienfaiteur. Prenant pour texte les versets 14 et 15, c. xlvi. de l'Ecclésiaste : « Leur nom demeurera éternellement, et leur mémoire sera toujours bénie », l'éloquent prédicateur déclara que ces paroles adressées jadis aux hommes illustres d'Israël s'appliquaient particulièrement à feu l'abbé François-Xavier-Yanveu Lafrance, parce qu'il avait sacrifié sa vie au service de Dieu et à l'éducation de son peuple. Le sermon anglais fut prononcé par M. le curé de Moncton.

» Après le sermon, M. le curé Bradley, du Cap Pelé, fit l'absoute et l'on porta processionnellement les cendres de M. Lafrance au tombeau creusé, pour les recevoir, au milieu du cimetière, au pied du superbe monument récemment érigé par la reconnaissance des paroissiens de Memramcook, Scoudouc et Barachois, à la mémoire vénérée du promoteur de l'éducation au sein du peuple acadien. Les milliers de personnes qui encombraient l'église les y suivirent dans un religieux silence en adressant au Roi des Cieux de ferventes prières pour le repos éternel de ce bienfaiteur public ».

Le sermon anglais fut prononcé par le curé Michaud de Moncton.
(Fin des notes de M. Pl. P. Gaudet.)

(Les notes suivantes de l'auteur trouvent place à la fin de ce Chapitre, car elles se rattachent aux sujets qui y sont traités.)

LA PRÉSENCE DE M. LAFRANCE A LA FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 1866, AU COLLÈGE SAINT-JOSEPH — L'auteur se rappelle la présence de M. Lafrance, curé de Barachois, à la séance de fin d'année de 1866 (juillet-2) du collège Saint-Joseph. Les séances se faisaient alors, en plein air, près du vieux presbytère. Durant un entr'acte M. Lafrance se leva et

dit : « Allons, je vais faire une petite quête pour le collège : ouvrez vos bourses. » Il prend la barette du Père Lefebvre et, la renversant, il dépose vingt dollars et parcourt l'assemblée. Il amassa une belle somme. Au cours de la séance, nous le vîmes pleurer plusieurs fois. Ce fut la dernière séance publique qu'il vit à Memramcook. Il n'aimait pas les pièces comiques jouées dans nos collèges ; Mgr Sweeny non plus. A l'été de 1867, il était souffrant et ne sortait guère de sa paroisse.

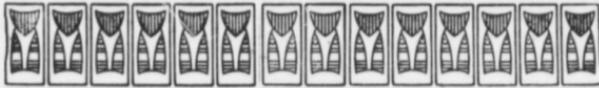
LE T. R. PÈRE CHARLES MOREAU, A MEMRAM-COOK — Le T. Rév. Père Charles Moreau, visiteur délégué et général de la Congrégation de Sainte-Croix est venu à Memramcook, en 1863, après avoir vu Mgr Sweeny à New-York et à Saint-Jean. Ses conversations avec l'abbé Lafrance, au cours d'une longue veillée, le mirent au courant de la situation acadienne. Charles Lafrance, instituteur, assistait à cette veillée, et quand il en parla le lendemain à ses enfants, il leur dit : « Nous avons eu une longue veillée, avec le religieux Visiteur. Le curé lui a exposé la situation longuement, et le Très révérend Père Moreau a pleuré à chaudes larmes ».

PRESENTIMENTS DE M. LAFRANCE AU SUJET DE SA MORT — Un an avant sa mort, au Barachois, le curé Lafrance était tombé en avant d'une voiture qui le ramenait des malades, la nuit, et celle-ci lui était passée sur l'estomac. Après cela, il ressentit souvent de violentes douleurs à la poitrine. Ce fut, croit-on cet accident qui accéléra sa mort.

Quelques jours avant son décès, il semblait avoir un presentiment de sa fin prochaine. Il envoya chercher un homme auquel il devait une somme d'argent, et lui dit, à son départ, après avoir réglé ses affaires : « Mon heure est marquée, et je sens qu'elle est proche ».

Il se préparait tous les soirs à paraître devant Dieu et déposait son crucifix dans son lit, près de son oreiller.

Au matin de sa mort, le 27 novembre 1867, on trouva ce crucifix à la tête du lit.



CHAPITRE ONZIEME

EN 1904

ORGANISATION D'UNE COMMISSION POUR CÉLÉBRER LE CINQUANTENAIRE DE LA FONDATION-LAFRANCE. L'AUTEUR DE CE LIVRE EST NOMMÉ SECRÉTAIRE-PUBLICISTE DE CETTE COMMISSION. L'ANNIVERSAIRE DOIT ÊTRE CÉLÉBRÉ LE 15 NOVEMBRE. REPRODUCTION DES ARTICLES DES JOURNAUX, CORRESPONDANCES, ETC. — EXTRAITS DES LETTRES D'ADHÉSION A CE MOUVEMENT DE RECONNAISSANCE — SÉANCES PUBLIQUES DES 15 et 17 NOVEMBRE 1904 — VOIR A LA FIN DU LIVRE DANS LES NOTES ET DOCUMENTS LES DISCOURS PRONONCÉS EN CETTE CIRCONSTANCE

DANS l'été de 1904, une commission fut organisée à Memramcook dans le but de commémorer, à l'automne, le cinquantenaire de la fondation-Lafrance.

Le Très Rév. P. A. Guy, supérieur, promit, en septembre, le concours de ses élèves pour mener cette célébration à bonne fin. Une séance fut organisée pour le 15 novembre. Des invitations furent envoyées à plusieurs amis de l'éducation et anciens élèves de Saint-Joseph. On trouvera, quelques pages plus loin, des extraits tirés de certaines lettres reçues et, dans les Notes et Documents deux discours préparés et deux improvisations.

Le 15 novembre, il y avait tempête à Memramcook. La séance fut tenue, mais les organisateurs promirent au public de la répéter, le 17, jeudi soir. A cette dernière date, la température n'était guère plus élémentaire.

Dans ce chapitre le lecteur trouvera, détachés, divers articles du *Moniteur Acadien* relatifs à ces deux séances et à cette célébration, et il pourra se convaincre que si le peuple n'a pas encouragé M. Lafrance, durant sa vie, dans ses œuvres de régénération sociale et intellectuelle, au moins, il a voulu plus tard reconnaître ses mérites quand il a constaté *de visu* le fruit de ses œuvres.

LA GRANDE ŒUVRE DE M. L'ABBÉ LAFRANCE (Du « Moniteur Acadien » par un correspondant du collège Saint-Joseph, l'auteur de ce livre). — Au milieu de l'effervescence créée par l'émouvante campagne électorale qui bat aujourd'hui son plein, n'allons pas perdre de vue le cinquantième anniversaire de la fondation faite, à Memramcook, en novembre 1854, par le curé Lafrance, de vénérée et vénérable mémoire.

Ce prêtre a été grand sans le savoir. Il appartient à la classe de ceux qui ont élevé un monument plus durable que l'airain et qui ont pu s'écrier, à la fin de leur carrière :

Exegi monumentum aere perennius

.....

Non omnis moriar.

Chez nous, François-Xavier-Stanislas-de-Kostka Lafrance ne mourra pas tout entier.

Quelqu'un a dit : « Parmi le cortège d'hommes illustres dont s'honore l'humanité, il n'est pas de groupe plus auguste et rayonnant d'un plus pur éclat que celui des fondateurs. Fondateurs de peuples ou d'empires, fondateurs d'Ordres ou de cités, fondateurs de grandes institutions intellectuelles, religieuses ou hospitalières, ils occupent une place à part au Livre d'or de la gloire humaine ».

La génération d'aujourd'hui ne saurait ignorer la carrière de l'abbé Lafrance. A l'école il nous faut faire connaître aux enfants « le grand œuvre » de cet homme de Dieu, de ce héros qui a fait germer, au milieu de nous, les dons inappréciables de l'éducation.

Curé de Memramcook depuis à peine deux ans, il se décide, en janvier 1854, à faire l'acquisition d'une propriété indépendante de celle de la fabrique, afin d'y asseoir la fondation d'une maison qu'il destine à devenir collège catholique.

Dès l'ouverture des classes, le 15 novembre 1854, il y fait suivre des cours de grammaire française, anglaise et latine, y fait enseigner, en même temps, l'arithmétique, la géographie, la tenue des livres, etc.

Chaque année, il consacre ses revenus au paiement des professeurs, à l'agrandissement des bâtiments, à l'achat de nouveaux terrains jusqu'à ce qu'une terrible maladie, l'épilepsie, vienne lui enlever l'énergie voulue pour diriger désormais son œuvre.

C'était en 1862 lorsque cette épreuve vint menacer de détruire la fondation de 1854. L'abbé Lafrance avait alors, à titre de propriété de son futur collège, 360 arpents de terre,

une bâtisse principale de 45×30 pieds, a deux étages pleins, adossée par une aile de 30×20 pieds, aussi quelques autres bâtiments construits sur ces mêmes terrains.

Il était curé de Memramcook, Petit-coudiac, Irishtown et Scoudouc. Le revenu de sa paroisse et de ses missions s'élevait à \$2,500, pour le moins. Il prend la résolution de céder tout cela à la communauté enseignante qui viendra insuffler la vie dans son œuvre mourante, la faire revivre, lui donner de l'accroissement, la faire produire les fruits que lui, fondateur, en avait attendus.

Et le Père-Lefebvre, sur la demande du curé Lafrance, vint se pencher sur ce berceau, en 1864. Il donna à cette œuvre agonisante ses soins intelligents, dévoués, empressés, de jour et de nuit.

Sur la fondation faite par M. Lafrance la communauté Sainte-Croix a construit presque tout ce que l'on y voit maintenant, mais l'abbé Lafrance avait préparé les voies, déraciné les préjugés populaires, obtenu l'adhésion canonique de son ordinaire, choisi un site aussi commode que magnifique pour son futur établissement — toutes choses fort difficiles et qui exigeaient une rare force de volonté, une énergie indomptable.

Qu'on le sache bien, fonder n'est pas toujours édifier.

Pour fonder, il suffit de jeter une base solide en vue de constructions futures.

Fonder un collège, c'est appliquer son zèle, faire servir son dévouement, d'une manière pratique, à une œuvre future de haute éducation, c'est faire agir, faire peser son intelligence, sa volonté, cinquante, cent ans d'avance, à l'avantage intellectuel de population à venir.

Fonder un collège catholique français dans une province protestante et anglaise, c'est une des plus grandes gloires qui puissent s'acquérir sous le soleil.

Cette gloire-là, M. Lafrance se l'est acquise en 1854.

En créant alors son séminaire de Saint-Thomas, il a travaillé au bénéfice de la jeunesse catholique pour laquelle, du reste, il n'a pas hésité, plus tard, à sacrifier et ses économies, et sa santé et surtout sa tranquillité d'esprit. Il a travaillé pour sa paroisse de Memramcook, en la dotant d'une institution où ses enfants pourraient s'instruire commodément. Il a travaillé surtout pour l'Église, pour son évêque, pour son diocèse, pour notre province, en préparant les voies au recrutement de sujets pour le sacerdoce aussi bien que pour les carrières libérales et le commerce.

Sur les 300 prêtres qui exercent aujourd'hui les fonctions sacerdotales dans les provinces maritimes, 75 ont étudié à

Memramcook, sans compter ceux qui font du ministère en dehors du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île du Prince-Édouard.

Les collèges de Nicolet, Saint-Hyacinthe, de Lévis et autres n'étaient, à leur fondation, que de simples écoles, et l'histoire fait remonter la date de fondation de ces collèges du premier établissement construit en vue d'y organiser, dans la suite, une haute maison d'éducation.

C'est ce que nous devons faire chez nous. Que tous les amis éclairés de Memramcook viennent donc s'unir à nous le 14 novembre prochain, afin de payer leur tribut d'admiration à la mémoire de M. l'abbé Lafrance, un prêtre qui, au point de vue de l'éducation, a reconquis l'Acadie à ses enfants. Que membres du clergé et laïques, jeunes et vieux, exaltent en commun un fondateur dont le mérite est aussi grand, dans l'histoire des pionniers du sanctuaire, que celui de M. Painchaud, à Sainte-Anne de la Pocatière, de M. Girouard, à Saint-Hyacinthe, de M. Brassard, à Nicolet, de M. Ducharme à Sainte-Thérèse et de M. Labelle au collège de l'Assomption, dans la province de Québec.

Saint Joseph, N. B.

Ce 22 octobre 1904.

(Du Moniteur Acadien.)

La semaine suivante, on lisait dans le même journal ce qui suit :

HOMMAGE A L'ŒUVRE DE FEU LE CURÉ LAFRANCE — Nous apprenons avec grand plaisir que le 50^e anniversaire de la fondation du séminaire Saint-Thomas sera célébré, le 15 du mois prochain, à l'Université du collège Saint-Joseph, par une séance publique et une illumination des bâtisses de l'Université.

Il y a aujourd'hui unanimité de vue et de sentiments à ces fins.

Il va sans dire que le comité exécutif des Anciens Élèves de Saint-Joseph, toujours si dévoué à son Alma Mater, sera heureux d'apprendre cette nouvelle et de contribuer au succès de cette fête de famille.

C'est au prix d'efforts immenses, d'indicibles sacrifices que feu M. Lafrance a établi cette fondation de 1854. Quand il la vit périliter, il fit tout ce qui dépendait de lui pour la mettre entre bonnes mains, pour la confier à une association qui pût lui assurer succès et longue vie. Et, en 1864, il appelait les RR. PP. de Sainte-Croix pour défricher ce champ de Maître, l'ensemencer et en soigner la moisson.

Le public sait ce que cette fondation du curé Lafrance a déjà fait de bien, quel arbre puissant, magnifique, s'élève aujourd'hui en ces lieux où le curé de Memramcook déposa le grain de sénévé, il y a cinquante ans.

La société Sainte-Cécile du collège s'est engagée à préparer la séance publique qui sera donnée le 14 de novembre, à 8 heures du soir. Les RR. PP. H. D. LeBlanc et J.-E. Mondou sont résolus de ne rien épargner afin d'organiser une soirée intéressante. Le lendemain, il y aura grand congé pour les élèves.

Le *Moniteur* félicite les autorités de Saint-Joseph au sujet de leur projet de fête et il espère que tout le public s'empressera de se rendre au collège, à la date du 14 prochain, afin d'honorer la mémoire d'un saint prêtre auquel les Acadiens principalement doivent les prémices de leur régénération.

Un peuple qui se souvient est un peuple, qui, à son tour, ne saurait être oublié ni de Dieu ni des hommes.

Sur une autre page le *Moniteur* ajoutait :

Ce sera une fête intime de famille, née de la reconnaissance que l'Université doit et devra toujours au généreux prêtre, qui avec énergie et désintéressement, a préparé les voies à son établissement. Toutefois, à cette fête de famille le public est non seulement invité, mais attendu en foule.

Qu'il vienne témoigner, lui aussi, sa vénération, sa profonde estime pour le courageux pionnier de l'éducation dont le nom est synonyme de dévouement et dont les mérites ne sauraient être plus longtemps méconnus par l'histoire.

La séance du 14 novembre sera très intéressante. La *Gavroche*, comédie en deux actes, mérite qu'on en parle d'avance. Elle soulèvera l'hilarité et l'applaudissement de l'auditoire.

Orphéon en voyage, tel est le titre d'un chœur en quatre parties, ou plutôt une espèce d'opérette qui sort du genre ordinaire et qui captivera le public par son originalité et sa mise en scène pas du tout banale.

Toute la partie musicale, — chant, orchestre, fanfare — sera préparée avec grand soin.

Un discours de circonstance sera prononcé par un élève de rhétorique.

Des invitations viennent d'être envoyées pour qu'il y ait, à la fin de la séance, divers discours appropriés à la circonstance.

LE JOUR ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION LAFRANCE — Aujourd'hui, le 15 novembre, la paroisse Saint-

Thomas de Memramcook remémore pieusement et religieusement la première fondation collégiale faite, par feu l'abbé Lafrance, il y a un demi siècle.

La violente tempête d'hier qui, avec ses rudes bourrasques de neige, nous a apporté la température et les frissons de l'hiver, a dérangé presque tout le programme du 14.

Au Monument-Lefebvre, la partie musicale et dramatique de la séance a été exécutée, en exercice de répétition. Les discours de l'occasion n'ont pas été prononcés.

Quelques courageux visiteurs s'étaient toutefois mis en route, malgré le déchaînement des éléments, et assistaient à cet exercice d'hier au soir, entre autres le curé D. Léger, de Saint-Paul, le curé l'Archevêque, de Cocagne, le curé J. G. Robichaud, du Burnt Church, diocèse de Chatham, le Dr Fidèle Gaudet, de Moncton, M. et Mme Jean Belliveau de Moncton, etc.

La pièce en deux actes, « Gavroche », est très intéressante et fait rire tant qu'on veut. L'opérette « Quadretto » est de fine composition et est rendue avec un succès qui, dans ce genre, n'a jamais été égalé, croyons-nous, au collège Saint-Joseph.

Cette séance, trop bien préparée pour être perdue pour le public, sera donnée au complet, jeudi soir, le 17.

Les orateurs déjà annoncés y porteront la parole.

Ce matin, il y a eu service solennel, chanté dans l'église paroissiale, en mémoire du saint prêtre qui, en 1854, a jeté les premières assises des institutions religieuses qui font l'honneur de la paroisse Saint-Thomas. A cause de l'arrivée subite de l'hiver, il n'y avait pas foule à l'église. Mais nous savions que les paroissiens y étaient d'âme et d'esprit. Nous sommes sûrs qu'ils ont, en ce jour, tous remercié Dieu pour les bienfaits reçus de par la fondation Lafrance.

Si la journée eût été belle, l'église aurait été remplie, car, dimanche dernier, en présence de nombreux fidèles, le R. P. A. Roy, curé de la paroisse, a parlé avec beaucoup de conviction et d'éloquence sur les immenses services rendus à la paroisse et au pays par les entreprises de feu M. Lafrance.

La messe solennelle des Morts a été célébrée par le R. P. A. D. Cormier, assisté des RR. PP. A. T. LeBlanc, et Ph. F. Bourgeois, trois enfants de la paroisse.

Les élèves du collège et du couvent y assistaient. Le chant a été à la hauteur de la solennité.

Ce sera là tout le programme d'aujourd'hui. Il suffira pour faire connaître aux uns et rappeler aux autres un cœur de prêtre ardent, une âme éprise d'idéal, remplie surtout d'un grand zèle pour l'éducation de la jeunesse, d'un grand désir

de voir les Acadiens se ressaisir et prendre dans notre province la position qu'ils doivent occuper en vertu de leur nombre, de leur intelligence et de leur fidélité aux lois de l'État et de l'Église.

Saint-Joseph, ce 15 novembre 1904.

LA SOIRÉE DU 17 AU COLLÈGE SAINT-JOSEPH — La séance de jeudi dernier, laquelle était un renvoi de celle du 14 du présent mois, a donné au public un programme très intéressant et exécuté avec un rare succès.

On sait que toute la semaine dernière ne nous a apporté que la température la plus vilaine.

Le temps n'était guère meilleur jeudi que lundi au soir, mais le public savait que les renvois n'étaient plus possibles, et la salle du monument Lefebvre était, ce dernier soir, assez remplie.

Parmi les assistants, on remarquait M. le curé Belliveau, de Grand'Digne, M. le curé Robichaud, de Saint-Anselme, MM. les abbés H. D. Cormier, de Moncton et F. X. Cormier de Shédiac, l'honorable A. D. Richard de Dorchester, les docteurs F. Gaudet de Moncton, E. Doherty, de Dorchester, E. Gaudet, de Memramcook, MM. O. S. Léger, Denis E. Richard, Moncton, etc.

Diverses dépêches et lettres exprimant toutes, de la part de ceux qui les envoyaient, le regret profond de ne pouvoir assister à cette fête de famille, et témoignant de leur entière adhésion au sentiment de reconnaissance et à l'enseignement historique qui se dégagent de cette célébration, furent reçues de M. le Grand Vicaire Hébert, de Bouctouche, de M. le curé F. X. Cormier de l'Aboujagane et de plusieurs autres curés du diocèse, des honorables juge Landry, sénateur Poirier, C. H. LaBillois, du docteur A. A. LeBlanc, d'Arichat, etc.

Nous l'avons dit en commençant, le programme de la séance du 17 a été fort bien exécuté.

La fanfare du collège a joué d'excellents morceaux. Tous ceux qui l'ont entendue en sont enchantés. Il y a longtemps qu'elle n'a pas été aussi forte et bien composée.

La comédie « Gavroche » et l'opérette « Voyage en Chine » ont soulevé une seconde fois l'enthousiasme de l'auditoire.

Les discours de l'occasion ont été écoutés avec beaucoup de recueillement et d'intérêt visible.

M. Alphonse Babineau, élève de rhétorique, a parlé au nom des élèves actuels du collège. Son discours a été suivi très attentivement par l'auditoire avide de connaître tous les détails qui se rattachent à la fondation Lafrance.

A la fin de la séance, le R. P. A. D. Cormier, C. S. C., a remplacé le curé F. X. Cormier et a porté la parole au nom du clergé formé par l'institution de Memramcook. Il a parlé avec éloquence et persuasion.

A son tour, l'honorable A. D. Richard, qui a parlé à la place de l'honorable juge Landry, a donné expression à de très beaux sentiments de gratitude de la part des populations françaises qui ont bénéficié du noble projet de l'abbé Lafrance.

Ces deux improvisations ont été très goûtées, très heureuses.

Vinrent ensuite M. le docteur Doherty et le T. R. P. Guy, supérieur de l'université. Leurs discours étaient annoncés, attendus et le public n'a pas été frustré dans son attente. Ces deux morceaux d'élocution ont été réellement magnifiques, et nous exprimons l'espoir que ces éloquents tributs d'hommage seront conservés à l'histoire.

Il était onze heures du soir quand la séance a été levée.

Le devoir filial de nos populations, des élèves de nos institutions s'est affirmé : c'est l'essentiel.

Cette manifestation contribuera peut-être à faire mieux connaître un jour au public, un prêtre extraordinaire que la reconnaissance de ses paroissiens n'a jamais oublié, il est vrai, mais dont les sacrifices et la carrière sont restés, jusqu'à nos jours, presque totalement ignorés.

Saint-Joseph, le 21 novembre 1904.

EXTRAITS DE LETTRES ENVOYÉES AU SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE LA CÉLÉBRATION DU CINQUANTENAIRE DE LA FONDATION-LAFRANCE

MGR J. HÉBERT V. G. — « Le révérend M. Lafrance a été un généreux ami des Acadiens. Si son œuvre n'a pas réussi immédiatement, on peut toujours dire avec vérité qu'il a aplani et préparé la voie pour celui qui devait venir après lui, dans le but de continuer et de pousser l'œuvre à bonne fin ».

L'HONORABLE JUGE P. A. LANDRY. — « J'attache beaucoup d'importance aux travaux et aux sacrifices héroïques de feu M. Lafrance. Ces sacrifices ont fait, sous terre, dans l'ombre, creuse et solide, la base entière de la florissante Université qui fait aujourd'hui l'honneur et la gloire des Acadiens. M. Lafrance a été pour nous le vrai Samaritain de l'Évangile. Il nous a trouvés sur la route, blessés, abandonnés, oubliés et prêts à disparaître comme race. Il nous a relevés, soulagés et conduits à la bienfaisante hôtellerie de l'éducation. Et là, il nous a donné tout ce qu'il possédait, afin de nous assurer les soins voulus pour notre guérison. C'est en vue de ces beaux résultats que M. Lafrance a construit son petit collège en 1854.

Sans les bases jetées à cette époque, l'Université actuelle aurait été très probablement impossible.

On ne saurait donner trop de louanges aux grandes qualités d'esprit et de cœur de ce premier fondateur. Il n'a été surpassé par personne en ce qui a été fait pour nous. Cependant cela ne diminue en rien les excellents mérites du Rév. Père Lefebvre. Au reste, tout ce que dira l'histoire du zèle de feu M. Lafrance ne saurait diminuer la somme de reconnaissance que nous devons au père Lefebvre et à ses successeurs et collaborateurs ».

L'HONORABLE SÉNATEUR POIRIER — « Il m'est impossible de me rendre à votre très aimable invitation pour la célébration du quinze. Je serai avec vous de cœur et d'esprit ce jour-là...

Vous rendez là, à un homme éminent, à un prêtre saint et courageux, à l'un des plus grands bienfaiteurs de l'Acadie, un hommage bien mérité, et les auteurs de ce projet sont dignes de tous les compliments qu'il soit possible de leur adresser ».

L'HONORABLE CH. LABILLOIS — « Je vous félicite de la bonne idée que vous avez eue de célébrer le cinquantième anniversaire de l'inauguration du grand œuvre de M. l'abbé Lafrance — la fondation de la belle institution de Memramcook ».

RÉVÉREND F. X. CORMIER, SR. — « Je suis de tout cœur uni à la célébration du cinquantenaire de l'ouverture des classes au collège du curé Lafrance. Nous lui devons cela, car, sans le curé Lafrance, nous n'aurions pas eu le Père Lefebvre à Memramcook, et, par conséquent, pas de collège Saint-Joseph chez nous ».

RÉVÉREND A. ROY, C. S. C. — « Je forme des vœux pour le succès de la célébration du cinquantenaire de la fondation-Lafrance ».

RÉVÉREND F. X. COLLERETTE — « J'ai toujours admiré l'entreprise du saint curé Lafrance : elle a été grande. Ce grain de sénévé qu'il a déposé en terre ne s'est pas perdu : il a grandi et, avec la grâce de Dieu, grandira encore de plus en plus ».

RÉVÉREND DÉSIRÉ F. LEGER — « J'entre de tout cœur dans vos idées au sujet de la célébration de votre fête du cinquantenaire de la fondation-Lafrance ».

RÉVÉREND ALBERT-POIRIER — « Succès au comité dans sa loyale et patriotique entreprise ».

M. L'AVOCAT N. A. LANDRY — « L'Acadie tout entière se joindra certainement à votre comité pour célébrer dignement cette fête consacrée à la mémoire d'une âme éclairée, héroïque qui nous a donné l'œuvre du collège Saint-Joseph ».

RÉV. PH. F. BELLIVEAU :

Au Révérend Secrétaire du comité chargé de la célébration du cinquantenaire de la « Fondation-Lafrance ».

La reconnaissance du cœur, chez les individus comme chez les peuples, est une des plus belles vertus sous le soleil. L'Association des anciens élèves, la Faculté du Collège Saint-Joseph, la paroisse de Memramcook et toute l'Acadie s'honorent en perpétuant la mémoire du noble prêtre qui nous a assuré à tous l'éducation catholique et française. La vie du bonheur présent, des succès d'aujourd'hui, de la prospérité actuelle, nous enthousiasme et nous porte à oublier les causes premières de cet heureux résultat. Nous nous extasions à la vue d'une fleur aux mille nuances, d'un arbre au riche feuillage, de la moisson dorée, d'une ferme modèle, et nous ignorons et le germe qui a fécondé les premiers, et l'humble défricheur qui a préparé de longue main la prospérité de la seconde. — Nous admirons le riche fini d'une maison somptueuse — les beautés d'une église parachevée, les proportions imposantes d'une institution quelconque, — et nous oublions avec une remarquable facilité, celui qui a vaincu les premières difficultés — qui sont toujours les pires — qui a présidé aux excavations, qui a jeté les bases, qui a élevé les murs de ces constructions qui font aujourd'hui notre orgueil.

Celui qui écrit ces lignes donnera toujours son premier souvenir à l'ouvrier de la première heure — et la large part du mérite à celui qui, grâce à un travail herculéen, à des actes d'héroïsme inconnus du grand nombre, a assuré la fondation d'une œuvre utile.

Ph. L. BELLIVEAU, ptre.
ce 4 novembre 1904.



CHAPITRE DOUZIEME

NOTES GÉNÉRALES RELATIVES AU CARACTÈRE, AUX ŒUVRES ET AUX VERTUS SOCIALES ET RELIGIEUSES DU CURÉ LAFRANCE. DOCUMENTS DÉTACHÉS

EN 1854 — NOTES RECUEILLIES PAR L'AUTEUR SUR LE MINISTÈRE DE M. LAFRANCE — LE CATÉCHISME DU DIMANCHE — OPPOSITION FAITE AU CURÉ POUR SON COLLÈGE — LIVRES FOURNIS GRATUITEMENT — SES ÉTUDES — SOUVENIR D'ANDRÉ (COUJO) LEBLANC — CARACTÈRE BOUILLANT DE M. LAFRANCE — SES RECOMMANDATIONS POUR LES MALADES — LA CESSION DE SES TERRES A L'ÉVÊQUE SWEENEY — UNE VISITE DE L'ABBÉ PILOTE — COLLÈGE ET MAISON DE RÉFORME — SIMPLICITÉ DANS L'AMEUBLEMENT DE SON PRESBYTÈRE — SON INGÉRENCE DANS LA POLITIQUE — AUTRE NOTE SUR LA MORT DE M. LAFRANCE — SES PROTÉGÉS ET ÉLÈVES DE MEMRAMCOOK A SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE — LES NOTES PROMISSOIRES DUES A M. LAFRANCE — SES ATTAQUES D'ÉPILEPSIE — DEUX FAITS REMARQUABLES — GUÉRISON D'UN HOMME DE FOX-CREEK — PONT DE MONCTON — APRÈS LA VISITE DU PÈRE MOREAU — REMISE DE DETTES — FORCE HERCULÉENNE DU CURÉ LAFRANCE — UN SOUVENIR PERSONNEL DE L'AUTEUR — LA PLAIE DES SAUTERELLES — FEU DE FORÊT — LES TRAVAUX DE CLERGÉ CANADIEN CHEZ LES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE — ÉPILOGUE

NOTES DE L'AUTEUR

En 1854

Sur le feuillet d'un vieux livre on a trouvé inscrit de la main de M. le Curé Lafrance la note suivante : « Monsieur Charles Lafrance est entré à mon service comme maître d'école, le 1er octobre 1854, à raison de 60 louis par an. (Pl. P. G.)

D'autres sources, il paraît que M. Lafrance était engagé à raison de 150 louis par an payables, partie en argent, partie en

produits de la terre ou de la dime. Comme il n'y a pas de pires contrats, ou des contrats plus mal observés que ceux qui sont faits entre proches parents, M. Lafrance (Charles) se plaignait d'être mal payé. Tous les ans, il ne recevait qu'une partie de son salaire disait-il, tellement qu'au bout de huit ans, en 1862, l'instituteur réclamait du curé 500 louis. Le différend fut porté devant les cours : Charles Lafrance eut gain de cause.

NOTES, ETC. RECUEILLIES PAR L'AUTEUR SUR LE MINISTÈRE DE M. LAFRANCE

Aux demandes suivantes faites à un bon nombre de vieillards consciencieux qui ont bien connu M. le curé Lafrance, j'ai recueilli les réponses ci-dessous : 1^e Question.—M. l'abbé Lafrance avait-il eu des attaques d'épilepsie avant de prendre charge de la cure de Memramcook ?

R. — Oui, ce fut dans une des dernières années de son ministère de Tracadie qu'il tomba pour la première fois d'épilepsie. A Memramcook, il avait des attaques presque à tous les mois. L'évêque lui avait dit que s'il tombait durant la messe, il se verrait obligé de lui enlever la permission de célébrer. M. l'abbé Lafrance n'eut, en célébrant, qu'une seule attaque, à Memramcook, et ce fut à la fin de la messe, avant qu'il eût le temps d'enlever les ornements sacrés.

2^e Question. — Était-il zélé pour les confessions, pour se rendre aux malades lorsqu'il y était appelé ?

R. — Très zélé, et toujours prêt, malgré la maladie et les mauvais chemins. — Il faisait du ministère à l'époque où les prêtres n'admettaient, en général, les fidèles aux pâques, qu'après les avoir entendus en confession, deux fois et plus. Une confession préparatoire, et quelques semaines plus tard, la confession finale, selon les cas. La paroisse de Memramcook seule, sans Scoudouc et les autres missions était très populeuse (1) ; chaque famille était plus remplie en 1855 et 1860 qu'elle ne l'est aujourd'hui en 1912. Il y avait à peu près 2500 communions dans le carême, et le curé était seul. Il

(1) Dans le registre des baptêmes, mariages, sépultures, etc., de 1860, nous trouvons ce qui suit :

Première Communion

1860

Le 22 août 1860, nous, prêtre soussigné, avons vu à la Sainte Table pour la première fois 148 enfants dont 78 garçons et 70 filles, en foi de quoi.

FR.-X. LAFRANCE, ptre.

Et d'après le témoignage des anciens, la première Communion était faite tous les ans à Memramcook.

Depuis vingt ans et au-delà la moyenne du nombre des enfants admis à la première Communion chaque année ne dépasse pas la centaine.

confessait toute la journée, pendant la Sainte Quarantaine souvent le soir, jusqu'à dix, onze heures. S'il était appelé aux malades, dans les confins ou limites de la paroisse, il recommandait aux personnes qu'il laissait à la sacristie, surtout celles venues à l'église de plusieurs milles, de ne point s'en retourner, mais d'attendre son retour et qu'il les confesserait. On ne se rappelle pas qu'il ait jamais rebuté personne. Se présentait-on à contretemps, il laissait là ses occupations et il se rendait au confessionnal.

Il en était de même pour les visites aux malades. On l'a vu souvent partir quelques heures seulement après ses attaques d'épilepsie. « Je reposerai aussi bien dans la voiture, disait-il, que dans ma chaise et sur mon lit, et le grand air contribuera à me remettre sur pied plus vite ».

3^e Question. — Et sa prédication ?

Le curé Lafrance prêchait bien, il n'avait pas l'apparence du Père Lefebvre, en chaire, ni son geste éloquent, ni sa voix nette ; mais il parlait facilement, expliquait bien la doctrine chrétienne et s'exprimait aussi facilement en anglais qu'en français. Il prêchait en anglais, quatre à cinq fois par an. Il s'élevait fortement contre les veillées des jeunes gens, seul à seul.

SON INFLUENCE SOCIALE ET POLITIQUE — M. le curé Lafrance était un lecteur assidu des principales revues ou des grands journaux qui se publiaient au Canada. C'était un homme renseigné, averti sur les questions sociales, politiques et religieuses de son époque. Son opinion était respectée parmi les protestants comme parmi les catholiques : son influence était très grande. Il s'occupa beaucoup de politique ; on pourrait même dire qu'il s'y est livré quelquefois avec un excès d'ardeur. A cette époque, le peuple avait besoin de l'opinion du curé pour les questions politiques, car il ne lisait pas les journaux et pouvait d'ailleurs être facilement trompé par les sectes protestantes et aussi par d'autres.

4^e Question. — Était-il charitable ?

R. — Oui, très charitable. Personne ne vint jamais solliciter l'aide de M. Lafrance, sans avoir été exaucé, sans avoir obtenu ce qu'il demandait, pourvu que ce fût dans les bornes de la raison et du besoin. Il faisait grâce de la dime aux pauvres, vendait, — sachant souvent qu'il ne serait pas payé, — de la semence de grains au printemps.

Il avait fait un cours complet d'études en médecine. Il tenait une petite pharmacie bien remplie et donnait ses drogues et remèdes gratuitement aux malades. Inutile de dire que, durant son ministère à Tracadie, et à Memramcook, il fut et le médecin corporel et le pasteur spirituel de son peuple.

5^e Question. — Combien souvent allait-il à sa mission de Fox-Creek, l'été ?

R. — A tous les mois, et un grand nombre de paroissiens de Memramcook y allaient à la messe, hommes et femmes, à pied. Nous étions alors aux temps héroïques.

6^e Question. — Et la première communion des enfants ?

R. — Il la préparait avec soin durant deux à trois mois de l'été cinq jours par semaine. Il n'était pas pressé ni facile pour admettre les enfants.

7^e Question. — Dans les assemblées des syndics, comment s'arrangeait-il avec eux ?

R. — Il était absolu et arbitraire, c'était la coutume de la plupart des curés de l'époque.

8^e Question. — Allait-il, à jeun, pour faire les enterrements à Fox-Creek ?

R. — On se rappelle qu'il y est allé quelquefois.

LE CATÉCHISME DU DIMANCHE — En été le dimanche M. le curé Lafrance faisait le catéchisme une heure, entre la messe et les vêpres. Les adultes y étaient invités et plusieurs y assistaient.

Le catéchisme régulier de la première communion et les explications s'y rapportant, duraient trois mois, comme il est dit ailleurs dans nos notes, six heures par jour, et cinq jours par semaine. Il n'y avait de relâche qu'en raison des visites aux malades.

OPPOSITION FAITE A M. LAFRANCE — Il eut beaucoup d'opposition faite à Memramcook, lors de la construction de son collège, de la part d'une partie des Acadiens et des Irlandais. Des pétitions furent envoyées au gouvernement, de nombreuses visites furent faites chez les Chandler, Hickman, Chapman.

LIVRES FOURNIS GRATUITEMENT — Dans son séminaire de Saint-Thomas, M. le curé Lafrance fournissait gratuitement les livres à presque tous les élèves. Ajoutons à ce propos que quelque nom que M. Lafrance ait donné par écrit ou de vive voix à cette institution, les paroissiens n'appellèrent jamais cet établissement le Séminaire Saint-Thomas, et ils ne se rappellent point l'avoir entendu nommer de la sorte, du haut de la chaire. Ils l'appelaient « le collège ».

SES ÉTUDES — C'était un homme de Dieu, rempli de foi et du véritable esprit sacerdotal. Il joignait à cela la science. Il avait fait un solide cours d'études comme le témoignent les prix qu'il remporta au séminaire de Québec ; ses études ecclé-

siastiques avaient été bien moins suivies et complétées. Cependant il connaissait admirablement l'Écriture Sainte, et, à chaque instant, dans les conversations ou les événements de la vie, il avait un texte parfaitement approprié à la circonstance.

SOUVENIR D'ANDRÉ A (COUJO) LEBLANC — Il eut, pendant quelques années, comme domestique, à Memramcook, André (Coujo) LeBlanc. « J'ai souvent, dit ce dernier, regardé par le trou de la serrure, dans l'office de M. le curé Lafrance, quelquefois pour voir s'il y était, d'autres fois pour savoir qui était avec lui. Je l'ai maintes fois vu à genoux, les mains jointes, sans livre et priant devant son crucifix, à mi-voix, et quelquefois tout haut. Une fois je l'ai vu et entendu prier tout haut, il demandait au bon Dieu que pas une des âmes qu'il lui avait confiées, ne fût perdue ». Ceci ne nous rappelle-t-il pas d'une manière saisissante la prière suprême de Jésus à son Père après la Cène. « Père Saint ! par votre Nom, conservez ceux que vous m'avez donnés (St Jean, XVII, 1-26.)

CARACTÈRE BOUILLANT DE M. LAFRANCE — Il y a une note ci-devant au sujet de la science de M. Lafrance. Par nature, il était prompt de caractère et s'impatientait sans grande provocation. Deux minutes après il n'en paraissait plus rien. A part ce défaut, qu'il assujettissait encore merveilleusement avec l'aide de la grâce, M. Lafrance était un prêtre zélé, saint, studieux. Il avait, pour l'époque, en 1864 une des plus belles bibliothèques qu'on pût trouver chez un prêtre des Provinces Maritimes. Quand le ministère lui laissait des moments de loisirs, il lisait. Il était très fort en astronomie. Un manuscrit de 200 à 300 pages écrit de sa main, sur ce sujet, et composé de notes tout à fait intéressantes a été trouvé à Memramcook après son départ. Malheureusement, il a été détruit, comme on a jeté au feu après sa mort toutes ses lettres et correspondances conservées au Barachois et tout cela sans les lire, par pure ignorance de la valeur de ces documents. Nous sommes de ce côté-là, dans un pays d'Os-trogoths : rien d'historique ne se fait ni se conserve.

SES RECOMMANDATIONS POUR LES MALADES — Le curé Lafrance avait une nature ardente, remplie d'énergie et de courage. Les tempêtes de neige, les mauvais chemins ne l'effrayaient pas du tout, lorsqu'il s'agissait d'aller voir les malades. Et on l'entendit souvent recommander à ses paroissiens de ne pas craindre de se dévouer lorsqu'il s'agissait d'un appel du prêtre auprès d'un malade en danger.

« Laissez-là votre ouvrage et vos foyers, leur disait-il, hâtez-

vous d'ouvrir les chemins, s'ils sont encombrés par la neige, cédez vos chevaux et les meilleurs pour qu'on aille chercher le prêtre : tout le monde, disait-il, doit avoir à cœur le zèle du salut des âmes. Ce que vous ferez pour les autres, Dieu permettra qu'on le fasse pour vous ». Ces exhortations n'ont pas été oubliées dans nos campagnes. — Je viens de dire qu'il était très courageux. Une fois le feu prit à la vieille église en bois, contiguë à l'église actuelle, située quelques pieds plus au sud, du côté du presbytère actuel ; M. l'abbé Lafrance envoya son serviteur chercher de l'aide, et pendant ce temps, il cerne le feu, fait usage de la hache, etc. Il sauva et la vieille église et la neuve qui n'était pas encore ouverte au culte.

LA CESSION DE SES TERRES A L'ÉVÊQUE — Quand le curé Lafrance se vit obligé de fermer son collège, en 1862, à cause des difficultés financières etc., et qu'il fit sa demande pour avoir des religieux, l'évêque Sweeney, exigea qu'il signât ses terres à l'évêque comme propriété ecclésiastique. Peut-être l'Institut de Sainte-Croix avait-il demandé cette garantie de terrains avant de se décider à fonder à Memramcook.

UNE VISITE DE L'ABBÉ PILOTE — M. l'abbé Pilote, économiste du collège Sainte-Anne de la Pocatière vint une fois visiter M. Lafrance à Memramcook. Ce dernier réglait tous les comptes pour les dépenses collégiales faites à Sainte-Anne par Honoré LeBlanc et François Cormier dont les parents ne payaient que la moitié des dépenses, leur condition ne leur permettant pas de faire plus. Un soir, il fut question de régler définitivement ces comptes et de faire les papiers de quittance, reçus, etc. Le jeune François Cormier était présent. M. Pilote tire son calepin et en bon économiste et procureur présente un compte exact qu'il pose devant M. Lafrance. Ce dernier avait aussi son memorandum. Les notes n'étaient pas du tout pareilles. M. Lafrance avait oublié ou noté ailleurs plusieurs items. Les deux hommes discutèrent haut et bref : le jeune François avait peur. Il alla fermer bien hermétiquement une arrière-porte, afin qu'on n'entendît pas les cris à la cuisine. Tais-toi, Pilote, fit enfin M. Lafrance ; c'est moi qui ai tort ; je viens de trouver mon erreur, au bas de cette page, dans un *nota* que j'y ai inséré. Il tire son secrétaire, compte trente-deux louis, et les lui remet ». Tiens voilà ce que tu réclames, et tu as raison, c'est le compte exact ». Et lui mettant les deux mains sur les épaules, il lui donne le baiser de paix en disant : C'est fini. « *Justitia et pax osculatæ sunt* ».

COLLÈGE ET MAISON DE RÉFORME — Un jour Mgr Sweeney pria, par lettre, le Père Lefebvre, d'agencer les ap-

partements de la maison de Charles Lafrance pour une école de réforme. Cette double entreprise pouvait nuire au but que M. Lafrance avait en vue, en fondant le collège. M. Lafrance qui était à Memramcook, en visite, défendit au père Lefebvre d'en rien faire. — Mais j'ai un ordre de le faire, dit le nouveau supérieur. — Eh bien, moi, je vous donne un contre-ordre, et c'est Rome qui l'appuiera, s'il le faut. A la même heure, ce jour-là, il écrivit, en latin, une lettre au Cardinal Barnabo, à Rome, en fit tirer une copie par François X. Cormier laquelle il conserva, et mit à l'instant sa lettre à la poste. Le même jour, il mettait Mgr Sweeney au courant de sa demande et de ses démarches. C'était parfaitement selon les lois du recours au droit pontifical. Mgr de Saint-Jean n'insista plus sur le projet qu'il avait eu d'avoir un collège et, tout près, une école de réforme en même temps. La présidence du collège avait été confiée, au Canada, au Rév. P. Lefebvre ; le R. P. Robert avait reçu de France, l'obédience de la direction de l'école de réforme.

SA SIMPLICITÉ DANS L'AMEUBLEMENT DE SON PRESBYTÈRE — Le presbytère de M. Lafrance était tenu d'une manière simple : pas de luxe. Il avait acheté une fois un tapis pour mettre dans la chambre de l'évêque (Connolly), qui ne visitait les paroisses qu'à tous les quatre ou cinq ans. Aussitôt que l'évêque fut parti, M. Lafrance fit placer le tapis sur les degrés de l'autel.

SON INGÉRENCE DANS LA POLITIQUE — Ici, comme à Tracadie, M. Lafrance se mêla de politique. Il fit une grande opposition à M. John Belliveau marié à Émilie, fille de Charles Lafrance, quand ce dernier posa sa candidature pour lutter, dans son comté, contre feu Albert Smith. Les Smith ont toujours été très attachés à M. le curé Lafrance.

AUTRE NOTE SUR LA MORT DE M. LAFRANCE — En l'automne de 1866, M. Lafrance tomba de voiture, en revenant des malades et les deux roues de cette voiture pesante lui passèrent sur l'estomac. Il fut, après cela toujours souffrant. Quelquefois ces souffrances étaient très vives. Dans les dernières semaines de sa vie, le Père Lefebvre avait envoyé le Père Bazoge, C. S. C. pour l'aider aux fonctions du ministère, au Barachois. Il était avec le curé Lafrance, à titre de vicaire. Le curé fut appelé un soir aux malades et revint plus souffrant que de coutume : c'était le 25 novembre. Le lendemain matin, le 26, on le trouva mort dans son lit. Il disait ordinairement la première messe. Ce matin-là, le Père Bazoge la cé-

lébra à sa place, et, comme le curé n'avait pas encore paru vers les dix heures du matin, on enfonça la porte de sa chambre et on le trouva mort, la figure dans ses oreillers, et son crucifix tout près de lui. Deux jours plus tard, il fut enterré à Memramcook, sans très grande solennité ni concours du peuple : la température avait été très mauvaise depuis une semaine et les chemins étaient dans un triste état. Le Père Lefebvre fatigué par un long voyage qu'il venait de faire ne prononça pas d'oraison funèbre régulière : il se contenta d'un très court éloge sur les mérites et la carrière du défunt. Coïncidence à noter. Le Rév. P. Bazoge est mort de la même manière : il visita un malade la veille, à Memramcook, entra de nuit au presbytère et fut trouvé mort, le lendemain, dans son lit.

SES PROTÉGÉS ET ÉLÈVES A SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE — Les trois élèves de Memramcook, parmi les jeunes gens choisis pour être envoyés à Sainte-Anne de la Pocatière, furent MM. André J. Belliveau, Honoré P. LeBlanc et François X. Cormier. Les parents d'André Belliveau payaient annuellement plein prix \$100, ceux d'Honoré LeBlanc \$20 et ceux de Cormier \$10. Belliveau resta à Sainte-Anne 3 ans et 4 mois : LeBlanc et Cormier y passèrent quatre ans.

LES NOTES PROMISSOIRES DUES AU CURÉ LAFRANCE, A LA FIN DE SON SÉJOUR A MEMRAMCOOK — Les dernières années que M. le Curé Lafrance passa à Memramcook il faisait rédiger les notes promissaires qui lui étaient dues, d'une manière bien particulière : Les notes étaient faites au nom de M. Jean Belliveau, son neveu. Quand, à l'événement du Père Lefebvre, le curé Lafrance négocia ses notes avec le Père Lefebvre, il fallut les faire endosser par M. Jean Belliveau, les mots « without recourse » ayant été ajoutés, sur chaque note, après l'endossement.

SES ATTAQUES D'ÉPILEPSIE — Les attaques d'épilepsie que M. Lafrance subissait assez fréquemment à Memramcook ne l'empêchaient pas de vaquer à ses occupations presque immédiatement. S'agissait-il d'aller aux malades, il disait aussitôt qu'il était revenu de son attaque : « Eh bien, allons, si le malade allait mourir, ... en voiture ». Et l'on partait.

En juin 1853, Étienne Bourgeois, voisin du presbytère de Saint-Anselme, était en service chez le curé Lafrance, de Memramcook. Un jour ce dernier tomba d'épilepsie dans la cuisine. Le vieux Baptiste au Doug (Cormier), grand-père de Fabien Cormier, était présent. Quand Baptiste vit le curé s'abattre, foudroyé, sur le plancher de la cuisine, la peur le prit et il s'enfuit. Étienne Bourgeois et la sœur du curé,

Olive, dite *La Cablèche*, transportèrent, comme ils purent, le pauvre curé sur un sofa, dans sa chambre de travail. A peine était-on rendu qu'on accourt en toute hâte pour un malade chez Pierre Pic (Gaudet) Pierre-à-Charles. Vingt minutes plus tard M. Lafrance accompagné par un voisin se rendit à ce malade.

DEUX FAITS REMARQUABLES — Au mois de juillet, il survint au presbytère un incident digne de remarque. A ce temps-là, les femmes du presbytère faisaient cuire le pain dans un four qui était à petite distance de la résidence curiale. Un après-midi, pendant que le pain était à cuire dans le four, voilà qu'on s'aperçoit que le feu était dans une rangée de bois de chauffage tout débité : c'était du bois de bouleau. A ce temps-là, on ne se chauffait qu'au bois. La provision de bois était débitée au printemps et entassée, cordée, comme disent les Acadiens, sur une longue rangée. Il y avait là tout le bois du presbytère et de l'église. Le temps était très sec, depuis plusieurs semaines. Cet après-midi là, grand vent, temps clair et soleil brûlant. Le feu prit dans cette rangée comme dans une traînée de poudre. Le presbytère et l'église étaient menacés de destruction. Les voisins étaient à leurs travaux : le temps d'aller les avertir suffisait pour embraser toutes les bâtisses. M. Lafrance se met en prière. Un quart d'heure après, le vent était changé, le ciel s'était couvert, en partie, d'un gros nuage noir qui donna une averse de pluie très abondante pendant vingt minutes. Plus tard tous constatèrent que la pluie était tombée dans les limites contenues entre Jos (Amand) LeBlanc et Simon (Charles) Gaudet.

GUÉRISON D'UN HOMME DE FOX-CREEK — Vers 1861, un homme de Fox-Creek, âgé de 31 ans souffrant, me raconta-t-il d'un *mauvais mal*, c'est-à-dire, érysipèle à la figure ou une forte névralgie, ne pouvait plus manger ni dormir. Comme il avait beaucoup de foi et une grande confiance en M. Lafrance, il part, à pied, seul, un dimanche matin, en plein hiver, les chemins étant mauvais et assez mal battus, pour venir à la messe à Memramcook. Il avait la figure tout enlevée. Après la messe, il va voir M. Lafrance au presbytère. Celui-ci lui fait enlever les linges pour examiner le mal, ne lui donne aucun remède, mais se contente de lui dire que cela va aller mieux, après lui avoir tracé un signe de croix sur le front ». Je partis pour n'en revenir, dit-il, toujours à pied, comme j'étais venu, et rendu au portage, j'ai enlevé le linge, car je ne ressentais plus de mal.

Assurément, me dit-il, j'étais guéri : jamais depuis lors, je n'ai éprouvé ce mal-là à la figure.

PONT DE MONCTON — C'est M. Lafrance qui a fait bâtir le premier pont entre Fox-Creek et Moncton.

APRÈS LA VISITE DU P. MOREAU — Après la visite du T. R. Père Ch. Moreau, à Memramcook, comme certaines gens avaient entendu dire qu'une société, dite Société de *Sainte-Croix*, allait venir ici prendre la direction de la paroisse et des affaires du Collège, il se fit à ce sujet, sous l'influence malsaine de quelques exaltés, une agitation extraordinaire. Au point qu'un Acadien et un Irlandais (LeBlanc et McGowan) allèrent à Saint-Jean pour en parler à l'évêque et lui dire que la paroisse s'opposait aux plans de M. Lafrance. Ils étaient porteurs d'une pétition assez largement signée. L'évêque Sweeney ne leur donna pas de réponse définitive. Le dimanche suivant, M. Lafrance donna des explications à ses paroissiens, et leur dit qu'il travaillait pour la gloire de Dieu, pour le bien de tous et que ceux qui vivraient dans vingt à trente ans, verraient les heureux résultats de l'œuvre qu'il avait entreprise. Ses remarques, disent les vieillards, furent très éloquentes et bien acceptées par la majorité des paroissiens.

REMISE DE DETTES — A son départ de Memramcook, le Curé Lafrance annonça qu'il ne considérait plus comme ses débiteurs, ceux qui, parmi les pauvres, avaient emprunté ou acheté de lui, de la semence, des patates de plante, des grains de toutes sortes, et qui n'avaient pu payer, et, les temps durs ne leur ayant pas permis de le faire sans se gêner.

FORCE HERCULÉENNE DU CURÉ — Le curé Lafrance était un homme bien pris, pesant dans les 200 livres tout près, et d'une force peu commune. Feu André (à Sauveur) Belliveau, me disait en 1911, qu'il n'y avait pas d'hommes plus forts dans la paroisse de Memramcook, que ne l'était M. Lafrance vers 1856, et il citait plusieurs faits en preuve.

UN SOUVENIR PERSONNEL DE L'AUTEUR — C'est au curé Lafrance que l'auteur de ces notes a fait sa première confession sacramentelle, dans l'été de 1862. Il avait à peine sept ans et vint à pied du Cap à l'église paroissiale, en compagnie de son oncle Damien, aujourd'hui hôtelier de Moncton, et sous la direction de sa grand'mère paternelle, Mme Simon Bourgeois. Les vieux et les vieilles d'aujourd'hui se rappellent encore la figure, et la taille de ma grand'mère paternelle, Anne Belliveau (Nanette), sœur de Joseph Belliveau, autrefois propriétaire de la ferme Belliveau, achetée depuis lors par l'abbé F. X. Cormier et donnée au collège. C'était une femme grande, de très haute taille, de figure sérieuse, comme celle de

son frère Joseph, sévère même comme celle de son frère Sauveur. C'était la seule femme qui sût lire au village du Cap. Elle enseignait le catéchisme aux enfants.

Damien Bourgeois, qui n'a que quinze mois de plus que l'auteur, venait probablement faire aussi ce jour-là sa première confession. En tout cas, les confessions des deux enfants et de la grand'mère entendues, cette dernière se rendit au presbytère, nous y amenant tous deux, un peu malgré nous, car, à cette époque, les enfants avaient peur du prêtre. Elle voulait acheter des objets pieux. A peine avait-elle acheté ses médailles et autres objets de piété que M. Lafrance, qui connaissait bien la vieille, lui dit : « Tiens, je viens de recevoir des « Manuels de Cantiques ». Vous qui savez lire et chanter, il faut en acheter un. — Mais je n'ai pas d'argent sur moi, répliqua la grand'mère. — Oh! vous me le payerez avant la fin du monde, dit M. Lafrance. Il faut que vous l'achetiez. Emportez-le, tenez! Un cantique chanté dans la famille, c'est un prône pour les enfants, pour tous ceux qui l'entendent. Tout ce monde-là chez vous est loin de l'église, les enfants surtout n'y viennent point souvent, le dimanche. Prêchez par vos Cantiques ». Et toi, mon petit, en se tournant vers moi, vas-tu à l'école? — Ouelle, que je répons. — Dis : Oui, Monsieur, reprit ma grand'mère. — Oui, Monsieur. — A qui? A la tête blanche. Le curé éclata de rire. Il avait compris, il s'agissait de M. John Friel, albino de naissance, dont je ne connaissais pas moi-même le nom, excellent instituteur, qui faisait alors l'école au village des Pierres-à-Michel. Cet instituteur avait la réputation d'être sévère, et il ne l'avait pas volée. Quand il nous disait : — Viens ici que j'enlève la poussière de ta chemise, c'était sérieux, car il tenait toujours à l'école tout ce qu'il fallait pour cette besogne. — Et tu n'en as pas peur de ce maître-là? dit-il, car il est encore plus prompt que mon frère Charles, mais on dit qu'il enseigne bien. C'est seulement de l'anglais, mais vaut mieux cela que rien. Et se tournant vers ma grand'mère, il lui dit : il faut pourtant avoir un instituteur français par là. J'en aurai un : j'en aurai un, répéta-t-il. Et comme nous sortions tous, debout, à la porte, il s'écria : — Vous en allez-vous à pied, la mère? Et ces enfants-là pourront-ils se rendre? — Ah! cher prêtre, répondit-elle, ils font cinquante milles par jour, courir du cap au brûlé. — Ah! dit-il, quand on est jeune!...

Et je me rappelle de son expression de figure et de son geste. Il était alors malade, dépérissant sous les attaques violentes et fréquentes de l'épilepsie qui devait le conduire prématurément au tombeau.

LA PLAIE DES SAUTERELLES — Vers l'année 1857, les sauterelles comme aux jours de la huitième plaie d'Égypte (Exode ch. x. 12) s'abattirent sur le village des Pierre-à-Michel. Elles dévoraient tout. On peut dire avec l'Écriture que la terre en était assombrie. Elles ravageaient les moissons et les herbes des champs aussi bien que les fruits des arbres. On vint chercher M. Lafrance. Celui-ci se rendit sur les lieux et après quelques prières, il survint une abondante pluie, et grand vent qui durèrent deux ou trois jours : il ne resta plus de sauterelles dans cette région.

FEU DE FORÊT — M. Jean Belliveau, aujourd'hui de Moncton et mon oncle, Olivier Bourgeois, (Castor) avaient mis le feu, en un brûlé, à peu près où demeure aujourd'hui M. Jack Young. (Pierre-à-Michel). Il faisait un grand vent du sud. Le feu s'étendit, s'agrandit rapidement, et s'en venait à toute vitesse, sous la poussée du vent, ravageant, détruisant tout sur son passage, vers les terres de François et de Joseph Belliveau, Memramcook. Ce dernier, craignant que le feu ne s'emparât de toute la forêt, courut en toute hâte, prier M. Lafrance de se rendre sur les lieux et de conjurer, par ses prières, le grand désastre qui semblait imminent. Le curé Lafrance se rendit immédiatement sur les lieux du sinistre, son étole au cou. Il y pria quelque temps et s'en revint. C'était vers quatre heures de l'après-midi. Sur les cinq heures, le temps se couvrit, le vent cessa presque complètement, et vers sept heures une pluie torrentielle, qui dura toute la nuit, mit fin complète au dangereux incendie. Le feu s'était arrêté au chemin du Roi du Portage des Pierre-à-Michel.

LES TRAVAUX DU CLERGÉ CANADIEN CHEZ LES ACADIENS DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE — Depuis la conquête du Canada par l'Angleterre, le clergé canadien n'a pas cessé de protéger d'une manière tout-à-fait généreuse les intérêts de la religion chez les Acadiens des provinces maritimes.

Il s'est apitoyé sur leur sort, s'en est ému à toutes les époques et, s'est dévoué et se dévoue encore pour notre cause.

C'est un fait évidemment acquis à l'histoire et nous le notons ici, avec preuve à l'appui dans nos notes, afin qu'il ne soit pas méconnu et oublié.

Il n'y a que quelques années encore, un Acadien (1) se levait

(1) Chez toutes les nations, dans les questions sociales et patriotiques, comme dans celles de la politique parlementaire, il y a divers partis : des patriotes ardents, extrémistes ; d'autres modérés et prudents, comme, dans la politique, il y a des libéraux extrémistes, d'autres qui sont modérés ; nous voyons des conser-

dans une des salles de l'Université du collège Saint-Joseph, afin d'adresser la parole aux délégués généraux d'une société de bienfaisance acadienne, en présence d'une grande foule d'étrangers que cette fête avait réunis au collège. Quelle ne fut pas la surprise générale lorsque cet orateur, ignorant tout à fait les annales ecclésiastiques de son pays, imbu d'ailleurs des fausses notions historiques répandues sans scrupule par certains vils articles d'un journal acadien, en violation de tous les égards que lui imposait l'hospitalité, s'écria : Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous le dire, ce ne sont pas *ceux-ci* et *ceux-là* (et il mentionnait les races) qui sont, au milieu de nous, les ennemis des Acadiens, nos pires ennemis ce sont les Canadiens-Français.

Une telle déclaration était *prima facie* trop indélicate, trop mal fondée pour qu'on y répondît sur le champ. Les directeurs du collège Saint-Joseph, ne se permirent pas de relever une assertion aussi insultante qu'incorrecte. Ils avalèrent cette impertinence sans mot dire et tout fut fini.

Que de telles incartades sont regrettables ! Et il nous a fallu les subir périodiquement, depuis au-delà de trente ans, et souvent de la bouche ou de la plume d'hommes qui auraient dû réfléchir ou se renseigner, avant de publier leurs mensonges ou leurs inexactitudes historiques. Travaillons, études, perfectionnons-nous. Rendons-nous dignes des meilleures places et occupons-les ; c'est notre droit, mais restons reconnaissants pour les services passés et pour ceux qui nous sont encore rendus aujourd'hui ; quelle que soit la race qui nous les rende. (Voir Notes et Documents.)

ÉPILOGUE

Nous venons de terminer, ce que nous voulions dire des œuvres apostoliques de M. l'abbé Lafrance ainsi que de l'histoire de l'époque où se sont opérés ces divers travaux.

vateurs modérés et des extrémistes, etc. Tous ces partis sont dignes de respect. Ils sont dans l'ordre, parce qu'ils sont souvent, presque toujours, nécessaires pour conserver un bon équilibre. L'abbé Lafrance était un éducateur ardent, extrémiste ; le Père Lefebvre était prudent et modéré. Tous deux étaient nécessaires pour l'œuvre unique qu'ils ont créée.

Les extrémistes donnent parfois l'essor à des mouvements nationaux très utiles, très profitables, mais leurs moyens sont toujours dangereux. C'est l'imprudence de leurs mesures qu'il importe de signaler et dont il faut incessamment se défier. Il n'est que juste de respecter leur volonté et l'intérêt immense qu'ils portent à l'avancement de leur pays. Dans de telles questions, l'homme qui ne voit rien de bon en dehors de son parti est un aveugle digne de pitié.

Au domaine spirituel, dans les questions de doctrine et même de discipline religieuse, les fidèles et leurs pasteurs ont le *devoir* de suivre la direction et l'enseignement donnés par Rome et par les évêques dont Notre-Seigneur a dit : *Qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise.*

Dans notre ouvrage, nous avons fait l'historique de la formation de nos diocèses de l'Église des provinces maritimes ; nous avons raconté les progrès accomplis par l'élément catholique et nous avons décrit aussi fidèlement que possible des usages acadiens et des vieilles coutumes françaises qui s'en vont.

Au fond de tout cela le lecteur a vu apparaître la figure énergique d'un prêtre qui s'est laissé prendre par plusieurs idées de dévouement extraordinaire, de générosité sublime.

Ces idées ont dominé la carrière sacerdotale de l'abbé Lafrance. Elles ont déterminé ses œuvres et ses efforts. Elles ont été chez lui des maîtresses impérieuses, exigeantes, exclusives.

Combien on l'a dit de Bossuet, il a été conduit par elles, ébloui par elles, entraîné par elles, assoiffé d'elles. Elles en ont fait leur clairon de luttes, de combats, de défaites autrefois, de victoires finales aujourd'hui.

Ces idées naquirent un bon jour, dans son esprit, en un rêve d'enthousiasme. Il les repoussa comme irréalisables. Et voilà qu'elles partent et qu'elles vont, mais elles reviennent. Elles se plantent devant lui et elles insistent. Et, sous leur influence irrésistible, il a fait ce que nous avons raconté. Il a entrepris les projets, humainement parlant, les plus téméraires.

Le lazaret de Tracadie s'est maintenu : C'est tout à la fois en sections bien séparées, un hôpital, un orphelinat, une école bien dirigée par des religieuses très dévouées.

Le collège de Memramcook s'est maintenu aussi. Il célébrera bientôt en 1914, ses soixante ans d'existence depuis la fondation-Lafrance, ses noces d'or depuis que la congrégation de Sainte-Croix l'a ressuscité.

Nulle institution n'a fait plus de bien, même n'a fait autant de bien dans les provinces maritimes.

Le couvent de Memramcook s'est élevé de ses cendres : c'est un des beaux pensionnats de nos provinces.

Le projet d'un couvent à Saint-Anselme ne s'accomplira-t-il jamais ? Nous ne voudrions pas dire : non. Il n'en tient qu'au curé actuel de le mettre à exécution. Avec son influence il n'a qu'à le vouloir, et c'est fait. Demain il aura un externat aussi grand, aussi joli que celui de Shédiac.

Dans quelques mois, nous verrons luire, en février 1914, le centenaire de M. l'abbé Lafrance. Qu'à cette époque notre humble travail biographique soit dans toutes les familles acadiennes afin que se perpétue la mémoire d'un prêtre qui a sacrifié ses revenus, sa santé, la moitié de sa vie pour faire triompher nos droits et nous placer, comme les autres groupes d'origine européenne, au soleil de la nation.



L'abbé F.-X. CORMIER,
premier prêtre né à Memramcook, insigne bienfaiteur
du collège Saint-Joseph.



UNE COURTE NOTICE BIOGRAPHIQUE
DE
L'ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER CORMIER
CHAPITRE PREMIER

SA NAISSANCE — SON EXTRAIT DE BAPTÊME — CHEZ SES PARENTS — AU PETIT COLLÈGE LAFRANCE — SA PREMIÈRE COMMUNION — SES PROGRÈS A L'ÉCOLE — AU COLLÈGE SAINTE-ANNE DE LA POCATIÈRE — AU COLLÈGE SAINT-JOSEPH, MEMRAMCOOK — PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE SAINT-JEAN-BAPTISTE — SES DISCOURS SUR L'ÉDUCATION — SES COMPAGNONS DE CLASSE — AU SÉMINAIRE — SA CARRIÈRE SACERDOTALE — SES NOCES D'ARGENT DE PRÊTRISE — LA QUESTION DE L'ÉDUCATION — SA DERNIÈRE MALADIE — SA MORT

FRANÇOIS-XAVIER CORMIER, le premier prêtre de Memramcook, est né le 27 février 1846, à l'Anse des Cormier, Memramcook. Voici son extrait de baptême : Le 27 février, mil huit cent quarante-six, nous, prêtre soussigné, avons baptisé François-Xavier Cormier né ce jour du légitime mariage de Bénoni Cormier et de Marguerite Cormier de cette paroisse. Parrain, François LeBlanc ; marraine Henriette Léger. E. Désauniers, ptre, vicaire.

Il était le neuvième enfant d'une famille de onze, nommément :

Nathalie	née	en 1825.
Denis	né	" 1828.
Geneviève	née	" 1830.
Venant	né	" 1832.
Marie	née	" 1835.
Domithilde	"	" 1837.
Philippe	né	" 1840.
Jérôme	"	" 1843.
<i>François-Xavier</i>	"	" 1846.
Osité	"	" 1848.
Dominique	"	" 1851.

Ses parents n'occupaient pas un rang très élevé dans le

monde. Ils étaient pauvres, humbles habitants de la campagne, mais ils avaient la foi grande et la piété haute, ferme, inébranlable. Nous en fournissons un exemple. Au jubilé extraordinaire de 1827, le premier qui ait été promulgué dans les provinces maritimes, le père et la mère de François-Xavier Cormier partirent de Memramcook et se rendirent à Bouctouche, à pied, afin que la mère fit son jubilé.

Ils portèrent, tour à tour, dans leurs bras, leur première enfant, une fille âgée de dix-huit mois.

Quand, au printemps, les exercices jubilaires s'étaient faits à Memramcook, la mère était alitée. Revenue à la santé, elle s'empressa d'aller, en compagnie de son mari, gagner ces indulgences dans la paroisse de Bouctouche. Le jubilé de 1800 ne se fit pas dans nos provinces, ni à Québec : celui de 1825 ne fut promulgué à Québec qu'en 1827. C'était l'année sainte par excellence, et les parents du jeune Cormier auraient entrepris le voyage le plus pénible pour ne pas en perdre les fruits.

La maison de Bénoni Cormier était construite pièce sur pièce, sur un lot de terre voisin de feu David Cormier, père d'Honoré Cormier et du Rév. A. D. Cormier, C. S. C. David Cormier et Bénoni à Ignace étaient deux amis, ils se voyaient tous les soirs, surtout en hiver, et c'est David Cormier qui se rendait chez son voisin. Son fils Honoré le suivait. Honoré et François-Xavier furent des amis d'enfance ; ils étaient tous deux à peu près du même âge, de la même disposition, même mentalité : deux agneaux du bon Dieu. Et tandis que les deux pères de famille discouraient sur les sujets d'actualités, c'est-à-dire sur ce qui se passait ou se disait au village, les deux enfants s'amusaient ferme, au coin de la cheminée.

Honoré allait à l'école du village ; François-Xavier Cormier n'y mit jamais les pieds et il ne perdit rien. Dans cette école, le temps se passait à infliger des punitions qui faisaient pouffer de rire et amusaient grandement ceux qui n'étaient pas punis. Tantôt il fallait se tenir debout sur un pied, tantôt aller au cachot de suie, en prison ou bien mettre la calotte de papier et aller saluer tout ce qui passait dans le chemin, hommes ou animaux.

En 1855, le jeune François fut envoyé, après bien des instances, au collège de M. Lafrance, c'est là qu'il révéla ses talents et ses belles dispositions.

A dix ans, il fit sa première communion.

Partout, dans les familles chrétiennes, c'est une époque importante que celle de la première communion d'un enfant.

Dans le tabernacle que Jésus a choisi pour sa demeure, il a gardé pour les enfants ce profond amour qu'il leur prodiguait aux jours de sa vie terrestre.

Sainte Madeleine de Pazzi, encore toute petite avait un si grand désir de recevoir Notre Seigneur au Saint Sacrement qu'elle pleurait de ne pouvoir accompagner sa mère à la sainte Table pour y recevoir son bien-aimé Jésus. Et lorsqu'on lui répondait qu'elle était trop jeune encore pour recevoir une grâce aussi grande : Ah ! disait-elle, j'aimerai tant Notre-Seigneur qu'il oubliera ma jeunesse.

A l'époque dont nous parlons, dix ans, était l'extrême limite de la jeunesse pour être admis à faire sa première communion, à Memramcook. Ordinairement c'était à douze ou treize ans. Mais François montrait tant d'intelligence ; il était si sage, savait si bien son catéchisme qu'il fut admis plus tôt que les enfants ordinaires.

Avec quel soin scrupuleux non seulement le curé, mais les parents préparaient alors les enfants à ce premier banquet eucharistique. Avant la confession finale, les enfants allaient demander pardon aux voisins pour tous les ennuis qu'ils auraient pu leur causer par leur enfantillage ; ils demandaient la remise des petites pommes vertes qu'ils auraient pu enlever aux pommiers sauvages d'un tel ou d'un tel, les petits navets ou les carottes qu'ils auraient arrachés, une fois en passant, dans une tentation de gourmandise. Il fallait avoir la conscience nette de tous ces petits voils.

Nous ne croyons pas que le jeune François-Xavier Cormier ait été obligé de faire cette ronde. Il était trop timide pour aller manger les fruits du voisin.

Déjà au collège et surtout à la première communion, François avait été remarqué par le curé Lafrance et celui-ci était décidé, advenant la fermeture probable de son collège, de l'envoyer étudier au dehors et de payer ses dépenses. C'est ce qui arriva en 1861. François-Xavier Cormier, Honoré LeBlanc et André J. Belliveau (qui vit encore en 1912) furent dirigés vers le collège Sainte-Anne de la Pocatière. M. A. J. Belliveau y resta trois ans et quelques mois. LeBlanc et Cormier s'en revinrent à la fin de l'année 1865.

Notons ici un incident du premier voyage de nos trois jeunes Acadiens à Sainte-Anne. Quand ils montèrent en 1861, en navire par le fleuve, le capitaine ou l'homme de quart oubliia qu'il devait déposer ces trois jeunes passagers à tel débarcadère ou quai et le bateau passa outre. Un membre de l'équipage en fit la remarque qui arriva aux oreilles de nos trois jeunes passagers. Ceux-ci étaient dans une inquiétude mortelle, vu les dépenses qu'ils seraient obligés de faire pour revenir à Sainte-Anne par terre. Heureusement il y avait à bord, parmi les passagers un hardi capitaine acadien nommé Augustin

Landry, père de M. Valentin A. Landry, fondateur et ancien propriétaire de l'*Évangeline*.

A peine eut-il vent de cette affaire qu'il va trouver le capitaine du navire et lui dit en l'abordant :

« — Capitaine, où allez-vous faire descendre ces jeunes gens qui s'en vont au collège Sainte-Anne de la Pocatière ?

— Quoi, reparti le capitaine, sont-ils encore à bord ?

— Certainement, dit Landry, et il faut rebrousser chemin et les déposer à leur débarcadère ou vous paierez leurs dépenses pour revenir par terre, sinon vous aurez affaire à moi à Québec ».

L'ordre fut donné de virer de bord et nos trois jeunes Académiens furent mis à terre à la destination convenue.

En 1865, nous voyons le jeune François-Xavier au collège Saint-Joseph. Il n'y avait alors que les élèves suivants au cours classique : F. X. Cormier, Honoré LeBlanc, Pierre A. Landry (aujourd'hui juge de la Cour Suprême), André J. Bellevue, Michael McSorley, Michael Dolan, Joseph Murray et A. Moore. Les professeurs de ces élèves furent les RR. PP. Bazage et Robert.

Ailleurs, il est dit dans des notes recueillies par M. Pl. P. Gaudet que François-Xavier Cormier fut mis dans la classe de Belles-Lettres, dès son entrée au Collège Saint-Joseph et que son seul compagnon de classe était Michael McSorley.

François passa quatre ans au collège où il fut élu en 1866 président de l'Académie Saint-Jean Baptiste. En 1867, il fut envoyé au séminaire de Montréal et reçut l'onction sacerdotale en 1870. C'est le premier enfant de la paroisse qui ait été ordonné prêtre.

— Voici la liste des prêtres nés dans la paroisse de Memramcook ou dans ses missions, lorsqu'elles étaient sous la direction du curé de Memramcook, ainsi que l'année de leur ordination respective :

1870. — Ordination de l'abbé François-Xavier Cormier, décédé.

1875. — L'abbé James McDevitt, décédé, né en 1849 à Irishtown, au nord de Moncton — mission qui alors était et avait toujours été auparavant desservie par Memramcook. Il fut ordonné le 21 août dans l'église de Saint-Thomas de Memramcook, ainsi que le R. P. A. Roy, aujourd'hui curé de cette même paroisse, et le Père Saint-Cyr, décédé en 1877.

1875. — R. P. André.-T. Leblanc, C. S. C. Saint-Joseph, N. B.

1877. — L'abbé Antoine-T. LeBlanc, Moncton, N. B.

1877. — L'abbé John O'Flaherty, né en 1850, à Shepody, comté d'Albert desservie par Memramcook jusqu'en 1852. Il réside à Saint-Andrews, N. B.

1877. — L'abbé Fidèle Belliveau, décédé en 1891, à la cure du village de Richibouctou.
1878. — R. P. André D. Cormier, C. S. C. Dorchester, N. B.
1879. — R. P. Ph. F. Bourgeois, C. S. C. Saint-Joseph, N. B.
1881. — R. P. Hippolyte D. LeBlanc, C. S. C. Saint-Joseph, N. B.
1883. — R. P. Philippe J. Belliveau, S. J. Québec.
1884. — R. P. André T. Bourque, C. S. C. États-Unis.
1884. — L'abbé Ph.-Ls. de Gonzague Belliveau, Grande Digue, N.B.
1889. — L'abbé Vital D. LeBlanc, décédé en 1892.
1898. — L'abbé Henri D. Cormier, Aboujagane, N. B.
1903. — L'abbé François-Xavier Cormier, Moncton, N. B.
1906. — 21 décembre, l'abbé Jean V. Gaudet, ordonné pour le diocèse de Saint-Jean, N. B. Celui-ci est le premier prêtre de la paroisse Memramcook proprement dite, qui ait été ordonné dans l'église paroissiale de Saint-Thomas, où il fut baptisé, confirmé, auprès de la Sainte Table au-dessus de laquelle, à douze ans, il fit sa première communion.
- Son prédécesseur, l'abbé Cormier, de Moncton, reçut la prêtrise à Memramcook, mais ce fut dans la chapelle du collège. Feu l'abbé McDevitt, mentionné plus haut, fut ordonné lui aussi, dans l'église paroissiale de Saint-Thomas; cependant, comme il a été dit, il n'était pas né dans la paroisse proprement dite, mais dans une de ses missions.
1908. — L'abbé Dismas LeBlanc, ordonné pour le diocèse de Saint-Jean, entré au noviciat de Sainte-Croix dans l'été de 1912.
1909. — L'abbé Albert Landry, vicaire au Cap Pelé.
- En tout, dix-huit prêtres. Il est probable qu'en 1914 le petit collège de M. Lafrance aura donné vingt prêtres à l'Église catholique.

Au sermon des funérailles qui est donné dans un autre chapitre, la carrière de la vie sacerdotale de l'abbé F.-X. Cormier est suffisamment expliquée pour que nous n'en parlions pas davantage dans ce premier chapitre: ce serait de la répétition.

Qu'il suffise de dire qu'il fut un insigne bienfaiteur du collège Saint-Joseph auquel il donna en terre ou en argent *quatorze mille dollars*, toutes ses économies d'une vie frugale et sévère. En août 1895, plusieurs de ses amis allèrent lui présenter leurs hommages à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Nous reproduisons ici le rapport du *Moniteur Acadien* à cette petite fête intime.

JUBILÉ SACERDOTAL DE M. L'ABBÉ F. X. CORMIER
 — « Dans son extrême humilité, M. le curé de l'Aboujagane a formellement refusé de se prêter à la fête que ses confrères et ses amis lui avaient préparée pour mercredi, et après avoir lu le *Moniteur* de mardi, M. l'abbé Cormier signifiâ ses volontés d'une manière péremptoire à ses amis.

Comme bien l'on pense, ce refus les contrista beaucoup, mais tout en respectant ses motifs, ils ne voulurent point laisser passer cet anniversaire tout-à-fait inaperçu. Ils modifièrent le programme et s'entendirent pour lui faire une visite de circonstance.

Ainsi, mercredi après-midi, le Très Révérend Père A. Roy, vénérable supérieur du collège Saint-Joseph, accompagné du R. P. Bourgeois, le Révd. M. Bradley, curé du Cap-Pelé, accompagné de M. l'abbé Martineau, son vicaire, son Honneur le juge Landry, l'hon. sénateur Poirier, l'hon. A. D. Richard, MM. O. M. Melanson, Dr. L. J. Belliveau, C. H. Galland, Ferd. Robidoux, se rendaient à la Haute Aboujagane, où M. H. A. Powell, notre nouveau député, les rejoignit.

Après avoir visité la jolie église, et admiré les plans du presbytère dont la construction doit être commencée ces jours-ci, les paroissiens qui travaillent aux préparatifs du pique-nique de mardi prochain entourèrent leur vénérable curé, puis un père du collège donna lecture de l'adresse qui suit :

AU RÉVÉREND M. FRANÇOIS-XAVIER CORMIER,
curé de l'Aboujagane, N. B., à l'occasion de son jubilé sacerdotal, le 28 août 1895.

« Révérend Monsieur le Curé,

« Si la dignité du prêtre se mesure à l'importance des devoirs qu'il a à remplir, à sa puissance et à son autorité dans le domaine des affaires surnaturelles, il n'est pas étonnant que les fidèles se plaisent à honorer, — à des époques déterminées, — ceux qui ont reçu de l'Église, notre mère, le pouvoir d'exercer de si honorables fonctions.

» Aujourd'hui, révérend Monsieur, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de votre élévation au sacerdoce, nous sommes venus, — quoique inattendus, pour ainsi dire, — mêler nos actions de grâces aux vôtres, en retour des bienfaits que Dieu a accordés à son peuple, lorsqu'il vous fit entrer, il y a un quart de siècle, dans les rangs de la milice sacrée.

» Vous êtes, révérend Monsieur, le prêtre doyen d'une paroisse qui en a fourni douze à l'église. Quatre de ces prêtres vous entourent dans notre comté et bénissent Dieu en ce beau jour. Trois autres sont livrés aux travaux de mission : l'un, dans ce diocèse, à quatre-vingt lieues d'ici ; un autre dans les plaines du Far West, en Amérique, tandis que le troisième est à convertir les idolâtres dans les jungles des Indes Orientales. Deux sont employés, dans les collèges de la province de Québec, à une œuvre peu appréciée, obscure, ingrate, mais

éminemment utile à l'Église et à l'État, — l'œuvre de la haute éducation de la jeunesse chrétienne. Enfin, les deux autres sont allés recevoir leur couronne dans la gloire du Père qui est aux cieux, et prier pour leurs frères, pour la patrie, pour les besoins de l'Église qui milite ici-bas.

» Révérend confrère, vous avez été, pour notre cénacle des douze, un conseiller prudent, un ami sincère, un modèle dans tous vos travaux, tant dans le ministère des âmes que dans la sage, habile et prudente administration des affaires temporelles qui vous ont été confiées.

» Où vous avez passé, vous avez fait le bien, et vous l'avez bien fait.

» Votre douceur, votre esprit de franchise et votre mansuétude vous ont attiré le cœur des fidèles et ont ravi leur admiration.

» Vous avez toujours compris que le prêtre se doit tout à tous. Aussi vos qualités personnelles et sacerdotales ne sont-elles pas moins honorées et appréciées aujourd'hui parmi les fils des émigrés d'Irlande, à Saint-Jean et à Frédéricton, qu'elles ne le sont parmi les descendants des déshérités de Beauharnois, à Fox-Creek, Cocagne et Richibouctou.

» De plus, — ce qui n'est pas un privilège de minime importance — vous avez toujours joui des bons égards et de la sincère affection du digne évêque de votre diocèse. Sa Grandeur ne pouvait oublier, du reste, qu'Elle avait toujours reçu, de votre part, l'expression d'une franchise filiale dans vos peines, un dévouement sans bornes dans le devoir et une entière soumission à ses moindres volontés.

» Votre apostolat, révérend confrère, n'a pas été seulement fécond en œuvres de bien pour les paroisses que vous avez desservies ; il a été ennobli par de plus hautes aspirations.

» L'éducation de la jeunesse a été encouragée ; et la belle institution qui fait l'honneur de votre paroisse natale a été dotée par vos largesses. Aussi suis-je fondé à dire que la présence à ce tribut d'hommage du révérend Père Roy, supérieur du collège Saint-Joseph, est un témoignage évident de l'impérissable reconnaissance des Pères de son Institut.

» Votre carrière, qui est à son midi, nous rappelle ce que dit le livre de l'Écclésiastique d'un prêtre de l'ancienne loi qui fut fils d'Onias.

» Le pontife Simon, dit l'auteur sacré, a soutenu la maison du Seigneur tant qu'il a vécu, et il a fortifié le temple pendant ses jours.

» C'est lui qui a fait faire les fondements profonds du temple, le double bâtiment et les hauts murs...

» Il s'est acquis de la gloire par la manière dont il a élargi et étendu l'entrée de la maison et du parvis...

» C'est pourquoi les enfants d'Aaron ont fait retentir un grand bruit pour renouveler leur mémoire devant le Seigneur. Tout le peuple est venu en foule, et ils se sont prosternés le visage contre la terre pour adorer le Seigneur leur Dieu et pour rendre leurs vœux au Tout-Puissant, au Dieu très haut. Le peuple a offert sa prière... et le grand-prêtre a élevé ses mains sur toute l'assemblée des enfants d'Israël. (1-22 v., c. 50, Eccl.).

» Eh bien, vous aussi qui êtes le premier pontife parmi ceux qui sont nés dans notre paroisse de Memramcook, étendez votre main sur ceux qui sont devant vous, en cette solennité.

» Élevez vos mains sur vos nouveaux paroissiens de l'Aboujagane et bénissez-les. Bénissez tous ceux qui sont venus poser ici, en votre honneur, la première borne jubilaire de votre ministère apostolique.

» Pour ce qui est de nous, nous demanderons que Dieu vous conserve de longs jours dans l'exercice de vos saintes fonctions. Oui, nous le prions tous, qu'il ne cesse de vous combler de ses consolations et de ses grâces, afin que les fidèles puissent toujours dire de vous, disciple, ce que les foules disaient autrefois du Maître : « Il a passé en faisant le bien : transiit benefaciendo. »

VOS AMIS ET PAROISSIENS

M. le curé Cormier répondit brièvement à cette adresse de félicitation. « Je vous remercie beaucoup, dit-il, des beaux sentiments que vous m'exprimez, des vœux que vous m'adressez. Hier en repassant en esprit ma carrière sacerdotale, j'ai compris que si j'avais pu faire quelque bien, j'aurais dû en faire bien davantage, et cette conviction m'a inspiré la résolution de faire plus, de mieux faire à l'avenir, et de déployer plus d'ardeur au service de Dieu et de la religion ».

Chacun des assistants serra la main de l'abbé Cormier, qui invita ses visiteurs à une collation, à sa résidence temporaire, chez M. Jacques P. Boudreau.

Avant de finir ce chapitre nous voulons rappeler à nos lecteurs que l'aile nord du collège Saint-Joseph est l'œuvre de l'abbé F. X. Cormier. Ses vues sur l'éducation et le maintien des collèges étaient éminemment pratiques. Il ne voyait d'avenir dans ces institutions qu'en autant qu'elles seraient soutenues par le clergé et par le peuple. « Il est certain, disait-il souvent que les Anglais et les Écossais comprennent mieux leurs devoirs que nous relativement à la haute éducation ».

En cela il avait parfaitement raison.

L'université McGill avait besoin récemment d'un million de dollars pour faire face à ses obligations. Le président se contente d'en avertir le public. Quelques semaines plus tard les citoyens Anglais de Montréal lui mettaient dans la main un chèque d'un million et demi de dollars.

Voulons-nous outiller nos colléges comme ils doivent l'être au point de vue pratique, scientifique, etc., soyons généreux. Si nous ne pouvons pas donner un million, donnons quelques milliers.

Cette année (1912) il était question de construire à Memramcook, une aile au sud du corps principal de l'Université du collége Saint-Joseph. Espérons que nos anciens se cotiseront pour en payer une partie. En 1889, aux noces d'argent du collége les anciens ont versé la somme de \$3000 dollars qu'ils ont retiré, croyons-nous, pour l'appliquer au Monument Lefebvre.

En 1914, ils devraient pouvoir donner dix mille dollars pour la construction de l'aile dont il est fait mention plus haut ; ce serait en partie du moins, l'œuvre des anciens. Aussi que de paroisses s'empresseraient de contribuer à l'envi à une œuvre de ce genre pourvu que l'idée fut bien présentée et le mouvement organisé avec tact en n'assurant l'approbation de l'Ordinaire et la bonne volonté des curés de paroisse.

Nous parlions un jour de cette question à un de nos amis, qui fut autrefois membre au Conseil législatif du Nouveau-Brunswick, vieil avocat patriote, plein d'esprit et de finesse, et il nous répondit en se pinçant le bout du nez : « Nos colléges, je ne comprends pas comment il se fait qu'ils se maintiennent. Il est évident qu'ils ne sont pas encouragés et qu'ils n'ont pas les revenus suffisants pour faire ce qu'on exige d'eux.

J'aurais mauvaise grâce d'aller dire au pauvre qui n'a qu'un petit salaire : « Mon ami, il vous faut un automobile et une meilleure maison que celle que vous habitez ; votre voiture est misérable. Mettez-vous sur un meilleur pied ». Il me répondrait avec raison : Je n'ai point les appointements ou les honoraires des juges, des employés publics, des magistrats, des hommes de profession ou des gros marchands pour faire de telles dépenses. Je vis selon mes moyens. Or, pour revenir à nos colléges, ajoutait-il, voilà : Que ceux qui ont un grand désir de voir nos colléges mieux outillés, que ceux-là ouvrent leur bourse et donnent une *grosse* somme à leur institution de choix. En second lieu, ceux qui ont un désir bien accentué, mais plus modéré de voir un corps de professeurs bien compétents et des bâtiments assez vastes pour recevoir largement un grand nombre d'élèves, que ceux-là délient aussi le cordon de

leur bourse et fournissent un bon montant à la caisse du collège qu'ils veulent encourager. Enfin que ceux qui n'ont pas d'inquiétudes au sujet de l'avenir de nos maisons d'éducation et de la compétence de leurs professeurs, que ceux-là soient laissés en paix ou donnent ce qu'ils voudront.

Notre honorable ami, croyons-nous, avait raison. Nous voulons quelque chose de mieux, eh bien, il faut y contribuer de notre bourse, de notre générosité.

Au collège Saint-François-Xavier, à Antigonish, les services des professeurs, des prêtres surtout sont convenablement rétribués. Mais que fait le peuple, que font les paroisses catholiques du diocèse ? A tous les quatre ou cinq ans, elles sont taxées pour une somme de...

Cette taxe est répartie au *pro rata* du nombre des familles dans chaque paroisse. Le curé fait une quête ou deux et prend le reste sur le revenu de son église. Les catholiques voient cela d'un bon œil, car ils comprennent que ce n'est que par de tels moyens que leur collège diocésain pourra se maintenir avec honneur et garder des professeurs qui soient à la hauteur de leur position.

En 1906, au mois de mars, l'abbé François-Xavier Cormier tomba dangereusement malade. Ses amis le décidèrent d'aller à l'Hôtel-Dieu et de se faire traiter par des spécialistes. Il s'ennuyait dans cet hôpital et exigea de ses médecins une opinion décisive sur sa maladie. Ceux-ci, voyant que le patient voulait s'en retourner immédiatement lui dirent que sa maladie était mortelle. Il les crut sur parole et s'en revint se laisser mourir, pour ainsi dire, dans son presbytère de la Haute Aboujagane. Il est probable que si le curé Cormier eût voulu recourir alors aux eaux minérales et de Vichy ainsi qu'aux petits soins, il aurait prolongé sa vie de quelques années. Muni de tous les sacrements, il mourut le 4 août 1906, en présence du Rév. P. A. D. Cormier et de son neveu, l'abbé François-Xavier Cormier.



CHAPITRE DEUXIEME

OBSÈQUES ET SÉPULTURE DE L'ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER CORMIER — ALLOCUTION FUNÈBRE PRONONCÉE PAR L'AUTEUR DE CES NOTES — MORT DU RÉV. F. X. CORMIER, CURÉ DE L'ABOUJAGANE, « DU MONITEUR ACADIEN »

LES imposantes cérémonies des obsèques du vénérable défunt ont débuté mardi matin, à la Haute-Aboujagane, par un service solennel de requiem. A neuf heures et demie, la levée du corps fut faite au presbytère par le T. R. Père A. Roy, curé de Memramcook, assisté du Révd. M. Belliveau, curé de Grand'Digue, et du Révd M. Henri A. Cormier, vicaire à Moncton, au milieu d'une foule énorme de fidèles. Le service fut chanté par M. l'abbé F. X. Cormier, neveu du défunt, assisté de M. le curé Belliveau comme diacre et de M. l'abbé H. D. Cormier comme sous-diacre. Le chœur paroissial, sous la direction de M. Melanson, et assisté de MM. N. D. LeBlanc, de Shédiac, Athanase et Frs Bourgeois de Cocagne, et Thos P. Arseneau, du Barachois, rendit avec âme les chants si impressionnants de la messe des morts.

A l'évangile, le Révd Père A. D. Cormier, économiste du collège Saint-Joseph, prononça l'oraison funèbre, au cours de laquelle il passa en revue la vie de sacrifice du saint apôtre que la mort vient d'enlever à l'affection de ses paroissiens.

Il rappela ses travaux apostoliques dans les différentes paroisses du diocèse, ses courses dans les missions lointaines confiées à sa sollicitude, ses luttes contre l'esprit du mal, son amour pour les âmes, son ardeur au service du divin Maître. Le bien des âmes, la gloire de Dieu, tel était le but de tous ses actes. L'éloquent prédicateur exalta les vertus du défunt et son dévouement inaltérable à la grande cause de l'éducation, à l'avancement de laquelle au milieu des siens il a pour ainsi dire consommé de bon cœur toutes les économies que sa vie frugale et simple lui avait permis de réaliser.

Les dépouilles mortelles du Rév. F. X. Cormier, sont arri-

vées à Memramcook mardi soir, le 7. Soixante voitures accompagnèrent le corps jusqu'au collège où un *Libera* solennel a été chanté. La cérémonie a été présidée par Mgr W. Chapman, V. G., de Saint-Jean.

A 8.30, Sa Grandeur Mgr Casey, évêque de Saint-Jean, arrivé dans l'après-midi, descendit à l'église Saint-Thomas où les restes mortels étaient déposés. Il était accompagné de tout le clergé. Une trentaine de prêtres se formèrent en deux chœurs au sanctuaire et psalmodièrent en partie et chantèrent, pour le reste, tout l'Office des défunts au bréviaire.

Le lendemain, à 9,30, grand'messe pontificale des *Morts* célébrée par Mgr Casey, assisté par Mgr J. Hébert, V. G., comme grand prêtre de cérémonie ; par les RR. PP. Roy et L. Guertin, C. S. C., comme diacre et sous-diacre d'honneur ; le Révd Père A. D. Cormier, C. S. C., diacre d'office ; le Rév. H. D. Cormier, sous-diacre d'office.

Le révérend J. A. Larchevêque, curé de Cocagne, agissait en qualité de maître de cérémonies, le Rév. J. McDermott, curé de Sussex, était thuriféraire.

L'oraison funèbre du défunt a été faite par un père du collège Saint-Joseph. L'occasion demandait une allocution de premier ordre ; l'orateur a été à la hauteur de son sujet.

Nous remercions un des assistants de nous avoir envoyé une copie assez fidèle, nous dit-on, du panégyrique que nous publions dans nos colonnes.

Parmi ceux présents, on remarquait :

- Mgr Wm. Chaman, V. G. Saint-Jean.
- Rev. E. Doyle, Miltown.
- Rév. E. Labbé, C. S. C. Memramcook.
- Rév. E. Savage, Moncton.
- Rév. A. T. LeBlanc, C. S. C.
- Rév. Ph. F. Bourgeois, C. S. C.
- Rév. J. B. Langlais, C. S. C.
- Rév. W. McKinnon, C. S. C.
- Rév. J. B. Martineau, Rich'Village.
- Rév. Antoine T. LeBlanc, Moncton.
- Rév. Alb. Robichaud, St Anselme, R.F.X. Cormier, desservant, Abouj.
- Rév. Wm. Duke, Shédiac, les religieux de Sainte-Croix et les Dames de Charité du couvent de N. D. du S. Cœur.
- L'hon. Juge Landry, Dorchester.
- Hon. O. J. LeBlanc, M. P. Ste-Marie.
- M. C. M. Léger, M. P. P., Memramcook.
- M. J. B. Goguen, M. P. P., Cocagne.
- Dr. L. N. Bourque, Moncton.
- Dr. E. T. Gaudet, Memramcook.
- Dr. L. J. Belliveau, Shédiac.

M. J. LeBlanc, Shédiac.

M. F. Robidoux, Réd. du « Moniteur », M. André Belliveau, Saint-Joseph et une foule de citoyens dont les noms nous échappent.

L'église était remplie de monde.

La cérémonie des absoutes solennelles a été très imposante.

Le chœur était dirigé par le Rév. H. D. LeBlanc, C. S. C., l'orgue était touchée par Melle M. R. Gaudet. Les divers morceaux de chant ont été exécutés avec âme et entrain.

La cérémonie a commencé à 9,30 se terminant à midi, lorsque les dépouilles mortelles du premier prêtre de la paroisse de Memramcook et des élèves du Collège Saint-Joseph furent enterrés dans le cimetière des religieux de Sainte-Croix, à côté de la tombe du regretté Père Camille Lefebvre, fondateur du collège Saint-Joseph. (*De l'Évangéline.*)

ALLOCUTION FUNÈBRE PRONONCÉE PAR LE RÉV. PH. F. BOURGEOIS, C. S. C., DU COLLÈGE SAINT-JOSEPH, AUX FUNÉRAILLES DE L'ABBÉ F. X. CORMIER, CURÉ DE L'ABOUJAGANE, N. B., ET INSIGNE BIENFAITEUR DU COLLÈGE SAINT-JOSEPH, LE 8 AOÛT 1906

Opus Justi ad vitam.....

Memoria Justi cum laudibus.....

(Par Samom. c. 10)

Monseigneur, Mes Frères,

« Aux leçons de l'Écriture occurrente du bréviaire romain que nous récitons ces jours derniers, il est dit que « les œuvres du Juste produisent la vie » et que « le souvenir du Juste » doit être perpétué avec louange ».

» Opus justi ad vitam... Memoria justi cum laudibus... Le prêtre, droit d'intention, doux, humble, obéissant, zélé pour les œuvres de bien, dont nous entourons, à l'heure présente, les dépouilles mortelles, s'est employé énergiquement, avec amour et persévérance, durant toute sa vie, aux œuvres du Juste.

« C'est notre droit de louer aujourd'hui ses actions, sa carrière et ses vertus mêmes en face des saints autels.

» François-Xavier Cormier naquit dans cette paroisse de Memramcook, le 27 février 1847.

» A l'âge de neuf ans, il commença à fréquenter les cours qui se donnaient à l'académie Lafrance, où ses talents et ses heureuses dispositions le firent remarquer d'une manière spéciale. Il fut du nombre des trois élèves de Memramcook que le curé Lafrance envoya au collège Sainte-Anne de la Pocatière, en 1861. Il y passa quatre ans et en sortit à la fin de sa classe de Versification. C'était en 1865.

» Feu l'abbé Lafrance venait de faire des instances réitérées auprès de Mgr Sweeney, de sainte et regrettée mémoire, et de la

Congrégation de Sainte-Croix, aux fins de réorganiser son petit collège sur des bases plus solides.

François-Xavier Cormier entra au collège Saint-Joseph en 1865, pour y continuer les études commencées au collège Sainte-Anne de la Pocatière. A cette époque de sa vie, il entendit souvent intérieurement l'appel que Dieu fait à ceux qu'Il destine à l'état ecclésiastique.

» Le Seigneur, mes Frères, se réserve l'élection de ses prêtres : *Non vos me elegistis, sed ego elegi vos.*

» *Spiritus ubi vult spirat.* A des heures de silence, de recueillement, de paix, l'ange dit à un jeune homme : *Tu dois être prêtre.* Les années s'écoulent ; le monde présente et déroule ses fascinations. Le cœur de dix-huit, de vingt ans, quelquefois travaillé par les passions humaines, par les ambitions de la gloire, s'étonne d'entendre encore cette prophétie, *tu dois être prêtre.*

» Dieu l'appelle ; le monde l'entraîne ou le retient. Il veut et ne veut pas.

» Quelle lutte difficile, quel pas décisif dans la vie.

» Celui dont nous pleurons la mort aujourd'hui eut à soutenir les assauts de cette lutte.

» A vingt ans, il fut partagé entre le monde dont les charmes l'attiraient et la carrière ecclésiastique à laquelle il se sentait appelé par les inspirations secrètes, par les inoubliables murmures de la voix de Dieu.

» Son indécision fut relativement de longue durée et lui donna, comme il le déclarait à ses amis, de profondes inquiétudes.

» Malheureusement, il n'était pas encore assez convaincu que la conduite la plus sage, dans une telle conjecture, est de se laisser conduire avec confiance par son confesseur ou ses directeurs.

» A la fin de son cours, il s'en alla dans le monde et y passa un an. Son expérience fut bientôt faite, car il ne laissa pas de s'apercevoir qu'il s'était déclassé et qu'il faisait fausse route. Aussi, tout à fait dégouté d'une sphère qui évidemment n'était pas celle qui lui convenait, il résolut, cette fois pour de bon, d'embrasser la carrière ecclésiastique.

» C'était en septembre 1867.

» Le curé Lafrance avait charge de la paroisse de Barachois. Ce vénérable apôtre fut enchanté d'apprendre la décision de son jeune protégé. Ce fut une de ses dernières consolations, car le promoteur, bienfaiteur et premier fondateur du collège de Memramcook mourut subitement au mois de novembre 1867.

» L'abbé François-Xavier Cormier fit trois ans d'études théologiques au séminaire de Saint-Sulpice, Montréal. Là, le jeune séminariste fut très estimé de ses directeurs et de ses

confrères. Il était pieux, régulier, studieux, d'un caractère ouvert, toujours rempli de cette franchise et de cette gaieté, qui font le charme de la vie commune. Il fut ordonné prêtre le 28 août 1870, un dimanche.

» Le dimanche suivant, 4 septembre, cette année-là, veille de la réouverture des classes du collège Saint-Joseph, la paroisse de Memramcook vit son premier enfant, et le collège Saint-Joseph, son premier élève, célébrer la Sainte Messe et prononcer le sermon du jour. Son instruction roula sur la perfection à laquelle tout chrétien doit aspirer sur cette terre. Son texte fut ce précepte du divin Maître : *Estote ergo vos perfecti sicut et Pater vester cœlestis perfectus est*. L'assemblée, tout habituée qu'elle était aux éloquentes instructions du R. P. Lefebvre, écouta, dans le silence le plus profond et avec une attention la plus soutenue, la plus chaleureuse et sympathique allocution du jeune lévite.

» Il y avait des larmes de joie dans tous les yeux, de l'émotion vive et de la reconnaissance dans tous les cœurs.

» Et maintenant, mes Frères, pour ce jeune prêtre, c'est le ministère des âmes, la vie réelle qui commence, dans un diocèse où la moisson est abondante et les ouvriers fort rares.

» Ses six premières années de prêtrise se passèrent à Saint-Jean et à Frédéricton, où il fut employé à titre de vicaire.

» En mars 1876, il fut nommé curé de Saint-Anselme, Fox-Creek. En février 1878, il fut transféré à la cure du Village de Richibouctou et de là, en 1885, à celle de Cocagne.

» En 1895, à la fin de la retraite ecclésiastique, Mgr Sweeney le nomma premier curé de l'Aboujagane, poste qui jusque-là avait été une mission de la paroisse de Barachois.

» Sa santé était déjà ébranlée, et il avait demandé à son évêque un petit poste retiré et sans desserte de mission.

» C'est à l'administration de cette paroisse du Sacré-Cœur de l'Aboujagane que le défunt a consacré les onze dernières années de sa carrière morale.

» Vers la fin de l'hiver dernier, son état de santé s'aggravant d'une manière fort inquiétante, les parents et amis du curé Cormier finirent par le décider d'aller à l'Hôtel-Dieu de Montréal, se soumettre à l'examen de médecins spécialistes.

» Il était trop tard. Les hommes de l'art lui déclarèrent qu'il n'y avait plus d'espoir de recouvrement de santé. Une telle annonce est toujours foudroyante. Le défunt n'en fut pas alarmé. En cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, il fit preuve d'esprit de foi, de grandeur de caractère, de cette vertu solide et foncière qui comporte le courage et la résignation à la volonté de Dieu. Dans sa dernière maladie,

il n'a jamais laissé échapper une plainte, un seul murmure.

» A un ami visiteur qui était allé passer quelques heures auprès de lui, à la fin du mois de juin, le vénérable malade disait : « Je ne m'occupe plus des affaires et des soucis de cette » terre. Je passe mon temps à examiner, année par année, » étape par étape, toute ma vie, surtout depuis que je suis » prêtre. J'y trouve, hélas ! des négligences, j'y aperçois des » faux pas, et je demande instamment au bon Dieu qu'il me » fasse miséricorde et me pardonne tous mes manquements ».

« Je vais mourir très prochainement, ajoutait-il. Je viens » d'offrir ma démission à l'évêque, à l'occasion de la visite qu'il » m'a faite, mais Sa Grandeur ne l'a pas acceptée. C'est bien » délicat de sa part, disait-il, car l'évêque s'est bien aperçu que » je n'en ai pas pour longtemps ».

» Enfin, muni de tous les sacrements de l'Église, ayant à son chevet, le jour de sa mort, deux prêtres, l'abbé François-Xavier Cormier et le Père A. D. Cormier, il s'est éteint doucement dans le Seigneur, samedi soir, le 4 août, un jour consacré à la Sainte Vierge et la veille d'une fête de la Sainte Vierge, Notre-Dame des Neiges.

» Que le Seigneur accorde à son âme le repos, la félicité éternelle. Requiem æternam dona ei, Domine.

» Mes Frères, examinons maintenant rapidement les qualités et les vertus du confrère défunt.

» *Sa douceur.* Il fut un prêtre doux. C'était une qualité de nature. Il cultiva ce don naturel et en fit une douceur de vertu. Jamais il ne lui échappait de ces saillies de mauvaise humeur qui peuvent paralyser quelquefois les œuvres les plus utiles, les influences les plus vastes chez le meilleur des prêtres. Il avait bien compris cette parole de saint Vincent de Paul : « Les hommes en sont là que nul d'eux ne veut être mené avec » rudesse et corrigé avec aigreur ».

» Il eut toujours la simplicité, l'ingénuité et la quasi-timidité d'un enfant. *Nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cælorum*, a dit le divin Maître.

» *Son humilité et sa droiture.* Il ne voulait que des positions sans éclat, ne désirait que la vie cachée, les fonctions obscures du ministère de la campagne, la société du peuple, *Hic amator fratrum et populi*. Il sut toujours bannir de son extérieur, de ses manières tout ce qui, selon lui, aurait semblé trancher du grand et de l'important.

» Ce fut le dernier homme du monde à recourir aux petits moyens, à la cabale, à la duplicité, aux artifices, aux déguisements, pour se frayer un chemin aux honneurs ou s'attirer des

louanges imméritées. Inutile d'ajouter qu'il ne connut jamais le luxe de la parure et des ameublements, ni les délicatesses de la table, ni les recherches de la sensualité. Il fut même en tout cela d'une telle simplicité que d'aucuns le taxèrent de mesquinerie et d'un manque de tenue condamnable.

» *Son esprit d'obéissance.* La vertu d'obéissance est la vertu essentielle du prêtre. Le prêtre frondeur, désobéissant, quel que soient d'ailleurs ses talents et ses autres qualités et ses vertus, est un prêtre essentiellement dangereux.

» Les grands schismes, les hérésies et les scandales dans l'Église nous sont venus des prêtres désobéissants.

» Le monde ne favorise pas l'esprit d'obéissance chez le prêtre.

» Le monde place la grandeur dans l'indépendance et la liberté. Selon le monde, obéir est le partage des esclaves, la condition des misérables.

» Le monde prétend que ce qui est beau, ce qui est grand, c'est de faire sa volonté propre en tout. Mais les maximes du monde viennent pour la plupart du démon, et elles font les œuvres du démon.

» Satan, le grand insoumis, le premier désobéissant, n'a rien qui lui soit plus avantageux que la désobéissance, qui mène toujours au désordre, à la division et à la ruine.

» Jésus, la Sagesse éternelle, en pense bien autrement. Sa vie entière l'a prouvé, car elle a été un exercice continu d'obéissance.

» Le prêtre que nous portons à sa dernière demeure a été, à l'exemple de son Maître, entièrement, pleinement obéissant aux ordres de ses supérieurs, en toutes circonstances, à l'heure des épreuves, au moment des humiliations.

» *Son respect des lois disciplinaires de l'Église.* Il était convaincu que notre progrès national et religieux tient essentiellement à l'ordre, à notre soumission à la direction de nos chefs hiérarchiques et aux règles disciplinaires imposées par l'Église.

.....
(L'auteur a consenti à retrancher ici deux paragraphes, à la demande de quelques laïques, qui ont toujours été pour lui des amis intimes.)

» Quand les besoins réels d'une race sont méconnus relativement à ses droits ecclésiastiques ou religieux, le recours à la Cour de Rome, au Souverain Pontife ou à ses représentants directs, tels que légats, etc. est toujours parfaitement libre. C'est la seule procédure tout à fait régulière et recommandable.

» Cette doctrine, mes Frères, est à la base du gouvernement de l'Église catholique. Et sa Sainteté Pie X, dans une lettre encyclique envoyée tout récemment à quelques évêques de Pologne, au sujet des dangers de l'association des Mariavites,

rappelle, à l'appui de cette doctrine, les paroles de son illustre prédécesseur, Léon XIII.

» Ce sont les évêques qui forment la partie la plus auguste de l'église, comme on lit dans la lettre que, le 17 décembre 1888, Léon XIII, de sainte mémoire, a écrite à l'archevêque de Tours ; le corps épiscopal instruit et dirige les hommes de par le droit divin ; et c'est pourquoi quiconque leur résiste ou refuse opiniâtrement de les écouter s'écarte de l'Église. D'autre part, il n'appartient d'aucune façon à de simples particuliers de rechercher la raison des actes des évêques et de les critiquer, mais cela ne regarde que les supérieurs dans la hiérarchie sacrée, en premier lieu le Souverain Pontife, à qui le Christ a confié le soin de paître non seulement les agneaux, mais encore toutes les brebis, quelles qu'elles soient.

» Tout au plus est-il permis, lorsqu'il existe quelque grave sujet de plainte, de porter l'affaire devant le Pontife romain ; mais encore faut-il agir en cela avec la réserve et la modération que recommande le souci du bien commun, en évitant les contestations bruyantes et les objurgations, qui sont plutôt de nature à engendrer des dissensions et des froissements, ou du moins à les augmenter ».

» — *Son zèle pour la gloire de Dieu et les œuvres de bien.* Tant que l'abbé Cormier eut sa vigueur et sa santé, il fit un ministère très actif, et très vigilant.

» Il avait alors la réputation d'être rigoriste dans la direction des âmes. On se rappelle encore à Saint-Jean, à Frédéricton, à Saint-Anselme, à Richibouctou, combien il était sévère, implacable contre l'usage immodéré des boissons alcooliques, contre les danses, les folies, les réunions suspectes et dangereuses.

» Quant à l'administration temporelle de ses paroisses ou de ses missions les circonstances ont toujours voulu qu'il trouvât des besoins et des situations qui semblaient attendre son zèle et son activité. Durant sa carrière sacerdotale, soit dans ses paroisses ou les missions qui en dépendaient, il a construit ou restauré complètement treize grands édifices, églises, chapelles ou presbytères, et cela sans pressurer le peuple.

» Mes Frères, la plus belle œuvre de son zèle pour la gloire de Dieu et pour les œuvres de bien, ce sont les insignes donations qu'il a faites à notre institution diocésaine, le collège Saint-Joseph. Depuis son ordination jusqu'à sa mort, il a passé sa vie dans la privation des commodités ordinaires et permises aux membres du clergé séculier, dans l'épargne continuelle, dans une série ininterrompue de sacrifices, uniquement dans le but de promouvoir les intérêts de l'éducation catholique, d'agrandir la sphère d'action de son *Alma Mater*.

» En faisant ce qu'il a fait, il est venu en aide, d'une manière très généreuse et digne de toute louange, à l'administration de notre collège et s'est assuré la profonde reconnaissance de la Congrégation de Sainte-Croix en général, et, en particulier, des membres de cet Institut, qui travaillent ici à l'œuvre de notre collège Saint-Joseph.

» Mais, mes Frères, dites-le-moi, l'abbé François-Xavier Cormier n'a-t-il pas travaillé par là même pour nos populations, pour le diocèse, pour le bien général du pays, en un mot, pour vous tous ? Ce qui a été donné au collège Saint-Joseph n'a pas été donné au profit seulement de quelques-uns d'entre nous ; ces versements généreux et périodiques ont été faits pour la régénération intellectuelle du pays. Aussi, mes Frères, pour de si grands bienfaits, c'est à vous comme à nous qu'il incombe d'être reconnaissants, car c'est vous qui en bénéficiez, c'est tout notre peuple catholique qui en recevra les effets salutaires, un renouvellement d'accroissement et de vie.

» Quant au donateur lui-même, il a fait là assurément une œuvre d'insigne bienfaisance ; il en sera grandement récompensé par Dieu. Sur cette terre il mérite nos louanges, nos actions de grâces. *Opus justî ad vitam Memoria justî cum laudibus*. Il a subventionné une œuvre de Dieu. Et il n'en est pas, mes Frères, des œuvres de Dieu comme de celles de l'homme. Les œuvres de Dieu demeurent ; les œuvres de l'homme périclitent, emportés par le temps. L'homme élève des villas pour ses plaisirs et son repos, bâtit des villes, fonde des empires : le temps rase ces palais, détruit ces cités et ruine ces empires. Rien d'humain ne résiste aux efforts du temps, excepté l'œuvre des fondations chrétiennes. C'est la foi chrétienne qui inspire ces fondations ; c'est la charité chrétienne qui les accomplit. Or Dieu intervient immédiatement, et il imprime à ces fondations le cachet de ses propres œuvres et leur donne une même fécondité.

» Quelle fécondité de bien il résulte, mes Frères, d'une fondation de collège chrétien ou d'une de ces généreuses dotations permettant à une institution de bienfaisance comme la nôtre de s'établir sur des bases d'opération larges et puissantes !

» Faire de tels dons, c'est jeter en terre une semence qui produira des fruits impérissables.

» Je veux terminer, mes Frères, en vous rappelant que celui dont je viens d'esquisser imparfaitement les qualités et les vertus a eu, cependant, comme tous les mortels, à l'exception de la sainte Vierge, ses faiblesses, ses imperfections, ses misères.

» C'est avec des membres de l'humanité déchue que l'Église fait ses prêtres. Elle les choisit avec soin, les prépare le mieux

possible à leur ministère, mais ce sont des hommes. Avant de leur confier les hautes fonctions du ministère sacré, l'Église impose à ses prêtres sous les peines les plus graves, l'obligation de faire, tous les jours, des prières diverses et prolongées, des lectures pieuses qui leur rappellent leurs devoirs. Et tout cela, mes Frères, parce que l'Église sait bien qu'elle confie des fonctions éminemment saintes à des hommes relativement faibles, exposés à subir les influences dangereuses du monde, et à suivre peut-être quelquefois les penchants de la nature humaine viciée.

» C'est l'Évangile qui nous apprend, en termes bien clairs, que saint Pierre, quelques heures après son élévation au sacerdoce, commit une des plus grandes fautes qui se puissent commettre sur la terre, lorsqu'il renia sa religion et son Maître, lui pourtant si éclairé et qui avait reçu tant de grâces de prédilection. Mais les historiens sacrés se hâtent de nous dire que l'apôtre Pierre regretta sa faute, fut pardonné, fit pénitence et devint premier pape de l'Église.

» C'est saint Paul qui nous le dit : *Le bien que je veux, je ne le fais pas ; mais le mal que je hais, je le fais.* (Rom. Ch. 7.)

» Et ailleurs, dans une épître aux Corinthiens, il déclare ce qui suit : « De peur que la grandeur des révélations ne m'élève, » le Seigneur m'a donné un aiguillon dans ma chair, un ange » de Satan, pour me souffleter (2 Cor., ch. 12, v. 7).

» Aujourd'hui, mes Frères, les dépouilles mortelles que nous voyons devant nous dans ce cercueil, vont aller dans leur lieu d'expiation. Le cimetière est le purgatoire du corps. C'est là que Dieu le purifie des fanges dont le péché l'a souillé avant de le revêtir du manteau de la lumière et de la gloire du ciel.

» Si le corps n'avait pas péché, Dieu ne lui aurait pas infligé les humiliations, la pourriture de la tombe. Celui de Jésus-Christ, de la sainte Vierge ne les ont pas connues. Plusieurs saints n'ont pas connu la hideuse décomposition du cercueil. Nos prières ne peuvent rien faire pour le corps.

» Mais le dogme de la Communion des Saints nous enseigne que nous pouvons soulager les âmes des défunts. Prions donc pour l'âme de celui dont la sépulture nous réunit ici aujourd'hui, pour celui qui aima ses frères et le peuple. *Amator fratrum et populi.* Il a droit à une grande somme de reconnaissance de nous tous, de tous les catholiques de cette province, de tous ceux qui comprennent que doter, au prix de tant de sacrifices, la haute éducation chrétienne, c'est fortifier l'Église et la société dans ses bases essentielles. Nous, prêtres, célébrons la sainte Messe plusieurs fois pour son âme ; que les fidèles la fassent célébrer à leur tour. Offrons en

faveur de sa délivrance toutes nos prières et les indulgences attachées à nos prières et à nos actions.

» Et quand viendra le jour de la résurrection des morts, ce corps semé dans la corruption, ressuscitera dans l'incorruptibilité. (Cor. ch. 15), comme dit saint Paul, les restes mortels de ce prêtre que nous allons déposer en terre, sortiront de la tombe, rayonnants de gloire et de beauté.

» Ils iront, lumineux, immortels, glorieux, impassibles, se réunir pour toujours à son âme afin de bénir et de louer le Père des miséricordes durant l'éternité.

» C'est le souhait ardent de nos cœurs. *Seigneur, accordez à votre serviteur le repos sans fin, et qu'il jouisse des rayons ineffables de votre lumière éternelle.* Requiem æternam dona ei Domine, et lux perpetua luceat ei ».

Dans son testament, l'abbé François-Xavier Cormier avait demandé qu'on plaçât, pour tout monument sur sa fosse, une petite pierre tombale, avec une inscription commune, courte et simple.

Le collège Saint-Joseph a voulu néanmoins lui élever un monument convenable en marbre. Ce dernier est érigé tout près des restes mortels du T. Rév. P. Lefebvre. L'inscription est courte, simple. Elle se lit comme suit : « *A la mémoire de l'abbé François-Xavier Cormier, insigne bienfaiteur du collège Saint-Joseph, décédé le 4 août 1906, à l'âge de 60 ans et 6 mois.* R. I. P.

Bienfaiteur du collège Saint-Joseph, feu l'abbé F.-X. Cormier l'a été, dans le vrai sens du mot. Voici ce que le Rév. P. A. D. Cormier, curé de Dorchester et chapelain du pénitencier de la même localité, autrefois économiste du collège Saint-Joseph, écrivait à l'auteur, en date du 4 juin 1912 : « Quant aux quelques renseignements que vous avez demandés relativement aux dons de l'abbé F.-X. Cormier, celui-ci a versé entre les mains du P. Lefebvre, lorsque ce dernier a fait construire l'aile de bois, \$3000,00. Il m'a fait toucher, en 1900, lorsque nous avons couvert cette aile en pierre, \$3000,00. Ces deux sommes devalent, *de son vivant*, porter 5% d'intérêt pour des fins d'éducation. Il a acheté la terre de feu Joseph Belliveau, au prix de \$4,400 et, de son vivant, nous lui avons payé 5% à titre de louage. Cette terre nous revenait à sa mort. Par son testament, dont j'étais l'un des exécuteurs, après tous les legs, frais de sépulture, etc. payés, j'ai versé dans la caisse du collège, sur l'argent qu'il nous laissait, la belle somme de \$3,200 : ce qui fait un total d'à peu près \$14,000. C'est digne d'admiration et d'imitation ».

Ajoutons que cette ferme Belliveau, léguée à la Corporation du collège, fournit l'eau au collège même et à toutes ses dépendances. De plus, en 1912 des fouilles ont été faites et une bonne carrière de pierre a été trouvée, à une courte distance des sources. Si cette pierre peut servir à toute la construction de (1913) la nouvelle bâtisse de l'université, 130 × 60 pieds, elle ne peut être estimée à prix d'argent.

Les desseins de Dieu sont vraiment admirables. Il est constant que saint Joseph s'intéresse visiblement à l'institution fondée par l'abbé LaFrance, ressuscitée par le Père Lefebvre et si richement dotée par l'abbé François-Xavier Cormier.

A la prière du soir, qui se fait en commun, tous les membres de la congrégation de Sainte-Croix prient pour leurs bienfaiteurs. Au collège Saint-Joseph, nous espérons que l'abbé Cormier n'est pas oublié au saint sacrifice de la Messe.

Si la révélation nous dit que de saintes âmes de carmélites et de fervents religieux ont passé des trente ans et des quarante ans dans le purgatoire, nous pouvons conclure que ceux qui ont eu charge d'âmes ou de grandes responsabilités sur la terre devront faire une longue expiation avant de jouir de la présence de Dieu. Celui-ci est miséricordieux, mais il est juste. Il a le temps pour nous faire expier, l'éternité pour nous faire jouir de notre récompense et de sa gloire.



NOTES ET DOCUMENTS

N° 1 (PAGE 30)

LES VOIX DE L'ÎLE SAINT-JEAN

L'historien N. E. Dionne, en parlant du sujet ci-dessus, ajoute ce qui suit :

« Quelque temps avant sa mort, Mgr Plessis avait chargé M. Painchaud de rédiger une dissertation sur ces voix, auxquelles plusieurs personnages, et surtout des membres éminents du clergé, refusaient de croire. M. Painchaud obtempéra au désir de son supérieur, et il a laissé un long Mémoire dans lequel il s'efforce de prouver, par des raisonnements philosophiques, l'existence de ces voix incompréhensibles que Mgr Plessis lui-même, qui en riait au début avait fini par prendre au sérieux. L'auteur de la dissertation, se bornant à répondre aux objections, évite de conclure.

» En 1830, M. l'abbé Cécil, curé de Saint-Pierre, Rivière-du-Sud, après avoir résidé quatre ans sur l'île Saint-Jean, écrivait à M. Painchaud qu'il avait entendu ces voix, les quatre dernières fois qu'il avait fait l'office à Rustico. Les litanies étaient alors leur chant favori. Elles chantaient la préface, le *Pater*, et elles se faisaient entendre pendant les chants du prêtre à l'autel. C'étaient des pleurs, des sanglots, semblant provenir de dessous le plancher, entre le chœur et la nef (1).

En 1821, pendant que M. Gaulin chantait la messe à Rustico, une femme entendit une belle voix claire pendant la Préface et le *Pater*. Cependant ni les chantres, ni M. Gaulin, ni M. Cécil ne l'entendirent.

» Un jeune homme très intelligent, François Buote, élève de M. l'abbé Beaubien, entendit ces voix mystérieuses à Shédiac et à Rustico, et partout où il y avait trois ou quatre chantres réunis, il entendait sangloter. (Lettre de M. Cécil.)

» En 1822, le jour de saint Marc, à la procession qui se fit autour de l'église de Rustico, les chantres eurent beaucoup de peine à chanter les litanies ; il leur semblait qu'il y avait autant de sanglots qui répondaient aux invocations. (Lettre du même.)

» M. l'abbé Beaubien, curé de Saint-Thomas de Montmagny, qui séjourna de 1813 à 1818, à l'île Saint-Jean, écrivait à M. Painchaud en 1830, qu'il n'avait entendu qu'une seule voix, et c'était la voix

(1) Lettre de M. Cécil à M. Painchaud, 15 avril 1830.

d'un enfant qui sanglote. (Lettre de M. Beaubien à M. Painchaud, 27 avril 1830.)

Tous ces témoignages, dit M. Dionne, réunis et bien médités, prouvent d'une manière irrécusable que des voix se sont fait entendre pendant quinze ans au moins par la population acadienne, sans que personne ait pu en expliquer l'origine par des causes physiques ou naturelles ».

M. l'abbé Charles-François Painchaud, fondateur du collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière a rédigé là-dessus une dissertation dont nous reproduisons la note préliminaire et la première page. « Quelque temps après la mort de Mgr Denant, évêque de Québec, dans l'hiver de 1806, on commença à entendre dans une église de l'île Saint-Jean, celle de Rustico, si je ne me trompe, une ou plusieurs voix bien extraordinaires, qui tantôt accompagnaient le chant religieux et tantôt poussaient des soupirs et des sanglots si pénibles, qu'on a vu des gens s'évanouir dans l'église même. Bientôt les mêmes voix se firent entendre dans toutes les autres églises de l'île, même dans tous les lieux de prière et jusque dans les sucreries, en un mot, partout où il y avait congrégation et prière. Je crois même avoir constaté par les témoignages les plus irrévocables, que les uns les entendaient chanter et les autres sangloter, précisément dans le même temps et de la même place, mais jamais toute une congrégation ne les a entendues à la fois ; une seule personne les entendait, par exemple, au milieu d'un banc où deux autres n'entendaient rien, et les mêmes personnes ne les entendaient pas tous les dimanches.

» Il y avait déjà six ans que ce phénomène existait, lorsque je suivis feu Mgr Plessis en mission dans cette île, avec MM. Th. McGuire, Beaubien et Côté, secrétaire. Sa Grandeur qui avait d'abord paru rire de ce qu'on lui en rapportait, finit par n'en plus douter ; et consigna ces faits singuliers dans un journal qu'on peut consulter.

» Comme j'ai eu occasion d'entendre, et principalement au séminaire de Québec, les raisons qu'on avance, soit pour prouver l'impossibilité du fait, soit pour l'expliquer physiquement, il m'est venu à l'idée d'en examiner la valeur en passant. Je commence par déclarer que je n'entends point me prononcer sur la nature de ces voix, mais seulement faire voir la nullité de ces raisons.

Être trop crédule est un défaut ; ne l'être pas assez en est un autre. Selon la religion, on n'est obligé de croire que ce qui est de foi, mais selon le sens commun, aucun homme raisonnable ne peut refuser de croire un fait appuyé sur des témoignages suffisants. Il faut donc commencer par examiner ces témoignages, et se méfier d'une espèce de paresse assez naturelle à l'esprit humain, même le mieux doué, qui fait qu'on refuse quelquefois de croire un fait ou au contraire, de le croire sur parole, plutôt que de se donner la peine d'en faire l'examen. Ce cas est peut-être plus commun qu'on ne le croit. D'un autre côté, tout en examinant, on se fie quelquefois trop, et quelquefois on ne se fie pas assez à certains témoignages. Ces deux extrêmes ont leur danger, puisque le vrai n'est pas toujours vraisemblable, et *vice versa*. J'ai pitié d'un homme qui me

dit qu'il ne veut pas croire un fait parce qu'il est trop extraordinaire, ou parce qu'il ne le peut expliquer.....

« Il était un temps où l'on croyait sur les moindres preuves, souvent sur des présomptions ; aujourd'hui nous ne croyons plus rien. On pourrait sous ce rapport comparer le monde à ces pierres tendres au sortir des carrières, mais que la succession des temps rend plus dures que le marbre le plus compact. Plus il vieillit, plus il s'endurcit aux vérités non seulement spéculatives, naturelles et morales, mais, qui pis est, religieuses et divines. *Putas inveniet fidem in terris* (6. Luc. XVIII.)

N° 2 (PAGE 35)

MORT ET SERVICE FUNÈBRE DE MGR MCEACHERN — SON ÉPITAPHE

Frappé de paralysie, l'évêque McEachern ne recouvra plus la parole, mais, par signes il fit comprendre à ceux qui l'entouraient qu'il voulait être ramené à sa résidence de St.-Andrew's. La distance était de douze milles, les chemins impraticables, la glace des rivages n'était guère sûre. Le Dr Conroy, qui avait été appelé à son chevet, s'y opposait. Mais comme il n'entretenait aucun espoir de sauver le malade, les fidèles prirent sur eux d'obéir aux derniers désirs de leur évêque mourant. Ils portèrent son matelas bien enveloppé de couvertures, le prélat était étendu sur un traîneau, et le conduisirent processionnellement — des centaines de personnes s'ajoutant au cortège sur le parcours — jusqu'à St.-Andrew's où il décéda, comme nous l'avons dit, mercredi le 22 avril. Le service et l'inhumation eurent lieu samedi, le 25 avril. La messe fut célébrée par le Rév. Bernard Donald MacDonald et l'oraison funèbre prononcée par l'abbé John MacDonald.

Pour marquer la place où le prélat fut enterré, on voit, dans l'église St.-Andrew's, une pierre murale qui porte l'inscription suivante :

D. O. M.	A Dieu très bon et très puissant,
Hic jacet	Ci-gît
In Spem Beatæ Immortalitatis	Avec l'espoir de la bienheureuse immortalité
Æneas B. MacEachern	Augus B. MacEachern
Primus Episcopus Carolinopolitanus	Premier évêque de Charlottetown.
Ornatus virtutibus	Il fut orné des vertus
Quæ Episcopum Commendare debent	Qui doivent illustrer un évêque.
Majorem Dei Gloriam et Salutem proximi	Procura, avec un zèle inlassable
Zelo indefesso procuravit	La plus grande gloire de Dieu et le salut du prochain
Homini bus singulis probis omnibus	Chez tous les hommes bien pensants.

Ac maxime pauperibus Et surtout chez les pauvres
 Quorum gratia pauper ipse vixit Pour l'amour desquels il vécut
 lui-même pauvre.
 Æternum sui desiderium reliquit Sa mort répand un deuil que rien
 ne fera oublier.
 Obiit die 22 Aprilis, Anno Christi Il est mort le 22 avril, en l'an du
 1835 Seigneur 1835
 Aetatis 76 Episcopatusque 14 Agé de 76 ans, évêque depuis 14 ans.

N° 3 (PAGE 39)

Liste des prêtres qui ont exercé le ministère à Rustico, de 1812 jusqu'à 1912.

Jean-Louis Beaubien	ptre. missionnaire,	1812 à 1818
J. Cécile	» » »	1818 à 1823
B. D. McDonald	» » »	1823 à 1837
B. D. McDonald	évêque de Charlottetown	1837 à 1841
L. O. Deligny	ptre missionnaire	1836, quelques inscriptions
F. X. Lafrance	» »	1841, quelques inscriptions.
Cajétan Miville	» »	1841 à 1846.

L'abbé Miville est mort à Egmont Bay en 1882. Dans le cimetière de cette localité on lit ce qui suit sur sa tombe :

(Sur un côté de la tombe)

Ci-gît le
 Révérend Messire Cajétan
 Miville
 Décédé

le onze décembre 1882
 à l'âge de 71 ans.

(Autre côté de la tombe)

Seigneur, le salut que vous lui
 avez procuré est accompagné d'une
 grande gloire ; mais vous couvrirez
 encore sa tête d'une gloire plus éclatante
 et vous lui donnerez une beauté
 plus admirable, car vous le comblerez
 de vos bénédictions éternelles
 et vous lui donnerez une joie parfaite
 en lui montrant votre visage.

Charles N. Boudreau, prêtre missionnaire, 1846 à 1849.

Thomas Phelan et Donald McDonald prêtre missionnaire 1849 à 1858.

(L'évêque McDonald semble toujours résider à Rustico de 1841 jusqu'en 1858. La plupart du temps il écrit lui-même les actes de baptêmes, de mariages et de sépultures, et ceux qui ont fait les fonctions signent. A partir de 1858, on ne voit plus d'actes signés ou écrits par lui.)

D. Stanislaus MacDonald, prêtre missionnaire, 1858 à 1859.

M. l'abbé Georges A.-Belcourt fut un des missionnaires pionniers de l'Ouest. Le Rév. Père Norrice, O. M. I., dans son magnifique ouvrage de « l'Église catholique dans l'Ouest », parle beaucoup de M. Belcourt. Ce dernier a été enterré à Memramcook, dans le cimetière des religieux et des prêtres.)

P. Mochee, prêtre missionnaire, 1869 à 1888.

S. A. Boudreault, prêtre missionnaire, quelques inscriptions en 1881 et 1882.

Ronald B. Mc Donald, prêtre 1871 à 1902.

J. Chaisson prêtre, D. D. 1902.

N° 4 (PAGE 44)

L'abbé Joseph-Mathurin Bourg fit du ministère pendant seize ans dans les provinces maritimes. Il résidait à Carleton, comté de Bonaventure, Québec, lorsque le travail de ses missions lui permettait de s'arrêter. Tous les ans, de 1777 à 1793, il parcourut les paroisses établies le long du golfe depuis le nord du Nouveau-Brunswick jusqu'à Beaubassin, puis celles de la rivière Saint-Jean de la baie Sainte-Marie, du détroit de Canseau, du Cap Breton, et de l'île Saint-Jean. Ces excursions se faisaient à pied, à cheval, en canot ou en barque. Sa santé fut vite ébranlée, et vers 1794, l'évêque de Québec lui donna la cure de Saint-Laurent près de Montréal où le zélé missionnaire de l'Acadie mourut en 1797. Coïncidence digne de remarque : cinquante ans après la mort de l'abbé Bourg la congrégation de Sainte-Croix, qui a donné aux Acadiens leur plus grand bienfaiteur relativement à l'éducation, le Père Lefebvre, venait s'implanter à Saint-Laurent et, cinquante ans plus tard, les Acadiens et les catholiques des provinces maritimes inauguraient solennellement le monument Lefebvre, un des plus beaux tributs de reconnaissance qui aient été offerts, au Canada, à une association collégiale pour commémorer le souvenir d'un de ses supérieurs de mérite.

Nous reproduisons ici l'acte de sépulture de l'abbé Joseph-Mathurin Bourg.

Extrait du Registre des actes de Baptêmes, mariages et sépultures faits dans la paroisse de Saint-Laurent, comté Jacques-Cartier durant l'année mil sept cent quatre-vingt dix-sept.

Le vingt et un août mil sept cent quatre-vingt dix-sept, par nous vicaire général, a été inhumé dans le sanctuaire de cette Église, le corps de Messire Joseph-Mathurin Bourg, curé de cette paroisse, décédé hier matin, âgé de cinquante trois ans, deux mois et onze jours, muni des sacrements de l'Église.

Étaient présents Messires Lemaire, Houdet, Rivière, Périnault, Desgarest, Orfroy, Prévost et Chenet tous prêtres qui ont signé avec nous.

Signatures : Roux, vic. gen. ; Lemaire, ptre ; Prévost, prêtre, Périnault, prêtre ; Esp. Chenet, prêtre ; Rivière, prêtre ; S. S. Desgarest, prêtre ; C. Houlet, prêtre, Orfroy, prêtre.

Lequel extrait nous soussigné : curé de Saint-Laurent, certifions être en tout conforme à l'original.

Fait à Saint-Laurent, le vingt et un octobre, mil neuf cent onze.
Sceau de la Fabrique. ALFRED CREVIER, PTRE, C. S. C.

N° 5 (PAGE 51)

MISSIONNAIRES, CURÉS ET PRÊTRES ASSISTANTS A
TRACADIE, N. B.

1798 (1er Registre) Louis Desjardins, missionnaire de la baie des Chaleurs y inscrit les premiers actes de baptêmes, etc.

- 1799 à 1806. — Actes signés par Joyer, prêtre missionnaire.
 1806 à 1810. — Actes signés par Urbain Orfroy, prêtre missionnaire.
 1811 à 1813. — Actes signés par Huot, prêtre missionnaire.
 (1812, 8 juin). Un acte de réhabilitation de mariage signé par J. O. Plessis, évêque.
 1814 à 1817. — Actes signés par Ph.-Aug. Parent, ptre. miss.
 1818 à 1823. — Actes signés par Th. Cooke, ptre. miss. (1)
 1823 à 1829. — Actes signés par François Lefebvre de Bellefeuille, prêtre missionnaire.

(A la date du 1^{er} août 1828, il y a trois baptêmes administrés et inscrits par William Dollard, plus tard premier évêque du Nouveau-Brunswick.)

- 1829 à 1831. — Actes signés par Louis-Théophile Fortier, ptre. mis.
 1831 à 1833. — Actes signés par J. N. Couture, ptre.

(Ici il y a un vide de quatre ans. Un nouveau registre commence avec un baptême en 1837.)

- 1837 à 1838. — Actes signés par Jean-Marie Madran, ptre.
 1839 Actes signés par Hector Drolet, ptre.
 1839 à 1842. — Actes signés par Michael Egan, ptre.
 1842 à 1852. — Actes signés par F.-X. Lafrance, ptre. miss.
 1852 à 1871. — Actes signés par Ferdinand Gauvreau.

(Sous l'administration du curé Gauvreau il y a des actes signés en 1868 par Joseph.-A Babineau, prêtre, en 1870, par Joseph Théberge, prêtre, la même année par Stanislas Doucet, prêtre.)

- 1871 à 1903. Actes signés par Joseph A. Babineau, curé.

(Sous l'administration du curé Babineau, des actes sont souvent inscrits par Joseph Nugent, prêtre, vicaire de 1874 à 1891. Il y a aussi, en 1878, des actes signés par F.-X. Babineau, prêtre.)

1903. Actes signés par Joseph Levasseur, curé et par plusieurs vicaires.

La paroisse de Tracadie est une des plus grosses paroisses françaises des provinces maritimes. En 1904, elle comptait 750 familles et l'on y voit au registre 212 baptêmes, 92 sépultures et 37 mariages.

Quelques-uns des bons vieux missionnaires français de 1800 à 1840 n'étaient pas forts sur l'épellation des noms propres anglais. Nous prenons les suivants sur le grand nombre : *Maklaclen* (McLaughlin), *Kécy* (Casey) *Fallgusson* (Ferguson) *Mek Craw* (McGrath) etc, etc.

N° 6 (PAGE 65)

A PROPOS DE MGR BLANCHET

Le missionnaire François-Norbert Blanchet, qui devint archevêque d'Oregon City en 1850 et mourut à un âge avancé, en 1883, était connu dans tout le Nouveau-Brunswick pendant ses années de ministère dans notre province. Dans ce temps-là, les missionnaires étaient obligés de se rendre parfois d'une extrémité à l'autre du pays afin d'administrer un mourant en l'absence, ou survenant la maladie de quelque confrère. L'abbé Blanchet résida à Richi-

(1) Le missionnaire Thomas Cooke fut sacré premier évêque de Trois-Rivières le 18 octobre 1852 et mourut le 30 avril 1870.

bouctou de novembre 1820 jusqu'au mois d'août 1827. L'auteur de cet ouvrage sait que son grand-père paternel, Simon Bourgeois, décédé en 1896, à l'âge de 92 ans, est allé chercher l'abbé Blanchet deux fois à Richibouctou pour des malades du village des Belliveau (Pierre-à-Michel).

Puisque c'est un missionnaire bien connu dans notre histoire, quelques-uns liront peut-être avec intérêt l'itinéraire du voyage de Mgr Blanchet lorsqu'il dût laisser les côtes du Pacifique pour aller se faire sacrer évêque à Montréal.

Ce fut au commencement de l'automne de 1844 que l'abbé François-Norbert Blanchet reçut ses bulles le nommant évêque du vicariat apostolique d'Orégon. En même temps il lui était enjoint de se rendre à Montréal pour y recevoir la consécration épiscopale. La saison était trop avancée pour entreprendre ce voyage par terre et par les cours d'eau, à travers le continent. Il n'avait d'autre alternative que de s'y rendre par mer, c'est-à-dire de faire presque le tour du monde.

C'est à ce titre de document pour nous, Canadiens du vingtième siècle, avec nos belles lignes transcontinentales, que nous reproduisons ici son itinéraire, aller et retour. Mgr Blanchet évêque élu d'Orégon, part de Walla-Walla, le 28 novembre 1844, sur un navire à voiles, et descend la rivière Colombie jusqu'à son embouchure, 195 milles. De Vancouver aux îles Sandwich 2,656 milles. Des îles Sandwich à Deal (Angleterre) 16,100 milles. De Deal à Liverpool 315 milles. Là il attend treize jours avant de trouver une embarcation pour l'Amérique, un bateau à vapeur de la ligne Cunard. De Liverpool à Halifax 2,600 milles, d'Halifax à Boston 400 milles, de Boston à Montréal où il arrive le 24 juin 1845, 300 milles. En tout 22,566 milles anglais.

Ce voyage que l'on fait aujourd'hui en cinq jours, de Vancouver à Montréal, et avec grand confort, prit alors deux cent sept jours, pendant lesquels Sa Grandeur fut exposée à toutes sortes d'inquiétudes et de dangers. Il fut sacré le 25 juillet 1845, en même temps que Mgr Jean-Charles Prince, acadien d'origine, élu évêque de Martyropolis et coadjuteur de Montréal, plus tard premier évêque de Saint-Hyacinthe. L'évêque consécrateur fut Mgr Ignace Bourget. Au chœur on voyait Mgr Turgeon, coadjuteur de Québec, Mgr Power, évêque de Toronto, Mgr Gaulin, évêque de Kingston et Mgr Phelan, coadjuteur de ce dernier, ainsi que deux cents ecclésiastiques prêtres ou séminaristes dispersés dans la nef.

Mgr Blanchet s'en retourna à Londres puis en Belgique, afin de se procurer des religieuses pour un couvent et des religieux pour son petit collège Saint-Joseph. De là, il se rendit à Rome. A son retour de la Ville éternelle, il repassa en Belgique, puis s'embarqua à un port de mer de ce pays pour revenir à l'Orégon où il arriva dans l'été de 1847. Il prit donc trois ans pour faire un voyage et des visites que nous ferions aujourd'hui dans trois mois.

N° 7 (PAGE 66)

TOMBEAU DE MGR DOLLARD, PREMIER ÉVÊQUE DE SAINT-JEAN, N. B.

Dans l'église Saint-Dunstan, de Frédéricton on lit l'inscription suivante sur la tombe de Mgr William Dollard, premier évêque de la province du Nouveau-Brunswick.

D. O. M.	Au <i>Dieu</i> très bon et très puissant
Memoriae Sacrum	(Ce tombeau est consacré à la
Illmi ac Rmi Dni	mémoire du très illustre et très
D. Gulielmi Dollard,	révêrend William Dollard
Primi Episcopi Fredericopolitani	premier évêque de Frédéricton
Qui,	qui,
Per XXV Annos	durant vingt-cinq ans,
In Vinea Domini	Ouvrier infatigable
Operarius indefessus	dans la vigne du Seigneur,
ac	et
In summa pastorali	durant huit années
Cura constitutus	chargé de la grande
Per annos VIII	responsabilité épiscopale,
Ecclesiam viduatam	plein de mérites et muni
ac filios mœrentes,	des derniers sacrements,
Plenus meritis ac	fut enlevé
sacramentis munitus	à son Église en deuil
Reliquit,	et à ses ouailles éplorées,
Kalendas Septembris	le 29 du mois d'août
A. D. MDCCCLLI,	1851
Annos natus LXIII.	à l'âge de 63 ans.
Marmor hoc	Ce marbre tombal
Fidelium hujusce	lui a été élevé,
Civitatis	de par la générosité
ac	et
Illmi ac Rmi Dni	le concours des fidèles de cette ville
D. Thomas Ludovici	et du très illustre et très révérend
Connolly	Thomas-Louis Connolly,
Ejus in Episcopatu Successoris	son successeur
Impensis et cura	dans
Dicatum fuit	L'épiscopat,
Idibus Martii	le 15 mars
A. D. MDCCCLXIII.	1863.
Pie Jesu Domine,	Seigneur, doux Jésus,
Dona ei requiem.	Donnez-lui le repos,
Amen.	Ainsi soit-il.

N° 8 (PAGE 79)

REGISTRES DE LA PAROISSE DE MEMRAMCOOK

Nous donnons ici les noms des curés, desservants et de la plupart des autres prêtres dont les noms apparaissent dans les registres de Memramcook de 1806 jusqu'à 1912.

Curés : Fr. Ciquard, (1806 à 1812) Louis Brodeur (1812 à 1818),

Isidore Poirier, (1818-1821), Louis Gingras, (1821-1825) Célestin Gauvreau (1825-1829), Ferdinand Gauvreau (1829-1832), J. Walsh (1832-1833), J. N. Couture, (1833-1836), Ferdinand Gauvreau (1836-1852), F.-X. Lafrance (1852-1864), Camille Lefebvre c. s. c. (1864-1895), Alfred Roy c. s. c. de 1895 au jour où nous écrivons ces lignes (1912).

Desservants : Antoine Gagnon, Thomas Paquet, Richard Vereker (1833), E. Désaulniers (1847), John Murray (1858), J. Bazoge, c. s. c. (1864-1868), P. Robert, c. s. c. (1864-1865), William McManus (1867), Joseph Th. Coyne, c. s. c. (1867-1869), E. J. McAuley (1868), L. J. O. Lecours, c. s. c. (1868-1896), A. T. Bernier, c. s. c. (1868), Louis Geoffrion, c. s. c. (1869-1873), William Mahoney, c. s. c. (1869-1871), Joseph Murray (1872-1873), Cyrille Saint-Pierre (1873), Charles Donahoe (1873), J. Hupier, c. s. c. (1873), J. B. Doucet, c. s. c. (1873), Ed. E. Labbé, c. s. c. (1873-1884), Frank Bigelow, c. s. c. (1873-1874), William McManus (2^e fois) (1874-1875), F. On. Belecourt (1874-1875), James McDevitt (1875-1876), L. Boutard (1878-1879), Henry J. McGill, c. s. c. (1879-1880), J. Bazoge, c. s. c. 2^e fois (1885-1896), Ed. E. Labbé, c. s. c. (2^e fois), 1892 jusqu'à la présente année (1912) où il exerce encore ses fonctions ; E. F. Langelier, c. s. c. (1896-1898), J. E. St Arnaud, c. s. c. (1898-1899), J. H. Migneron, c. s. c., (1899-1900), A. T. Bourque c. s. c. 1^{er} janvier au 26 décembre 1900, William McKinnon c. s. c. (1903-1906), Benjamin Le Cavalier c. s. c. (1905-1910), Hippolyte D. Le Blanc c. s. c. en fonctions depuis 1911 jusqu'à la rédaction de ces lignes.

Depuis 1875 jusqu'aujourd'hui, plusieurs prêtres du collège ont fait souvent du ministère à la paroisse. On trouve fréquemment les noms suivants dans les registres :

A. Roy, c. s. c. A. T. LeBlanc, c. s. c. Joseph Girard, c. s. c. A. D. Cormier, c. s. c. Ph. F. Bourgeois, c. s. c. F. Perquis, c. s. c. J. Manning, c. s. c. J. B. Langlais, c. s. c. Am. Guy, c. s. c. etc.

N^o 9 (PAGE 88)

AFFAIRE-DESBARRES

Ce qui suit est une copie exacte d'un titre de possession donné à un Acadien de Memramcook par l'exécuteur testamentaire de J. F. W. Desbarres :

To all to whom it may concern.

AUGUSTUS-WALLET DESBARRES of Saint-John, in the Island of New-foundland, Esquire, the surviving Executor in trust and devise

in fee, by and under the last will and testament of JOSEPH.-F.-W. DESBARRÉS, late of Halifax, in the Province of Nova-Scotia.

SENDS GREETING :

WHEREAS the said Joseph F. W. Desbarres before and at the time of his death was the owner in fee simple of a large tract of land situate in Dorchester, in the Country of Westmoreland and Province of New-Brunswick, called « The Desbarres' Lower Grant », upon certain portions of which several Acadian French inhabitants have made improvements, between whom or some of whom, and the said Joseph F. W. Desbarres by his last Will and Testament duly executed, among other things devised the said tract of land and premises to the said Augustus Wallet Desbarres, James Fraser and William Hersey Otis Haliburton in trust, in fee simple, and appointed them Executors of the said Will, with full power to sell and convey said premises or any part thereof, as by the said Will, or the Registry thereof in the Office of Registrar of Deeds and Wills for the said County of Westmoreland, will more fully appear. And whereas the said James Fraser departed this life before the death of the said Testator, and the said William Hersey Otis Haliburton refused and renounced the Executorship and trust to which he was so appointed, and hath also long since departed this life, leaving the said Augustus Waller Desbarres sole surviving Executor and devisee in fee under the said Will. And whereas... *Fidelle... Godet...* of Dorchester, in the County of Westmoreland and Province of New-Brunswick aforesaid... *Yeeman...* now occupies and lays claim to a certain portion of the said tract of Land, which said portion is hereinafter described, and in order to quiet and complete his title and to avoid litigation the said... *Fidelle Godet* hath agreed to purchase from the said Augustus Wallet DesBarres the said portion of Land so occupied by him, the said... *Fidelle Godet* for the consideration or price hereinafter mentioned.

Now KNOW YE, that the said Augustus Wallet Desbarres, in consideration of the premises and of the sum of Twenty-five pounds seven shillings and three pence... to him paid by the said *Fidelle Godet...* at or before the unsealing and delivery of these presents, the receipt whereof is hereby acknowledged. Hath granted, bargained, sold, released, and confirmed and by these presents, Doth grant, bargain, sell, release, and confirm unto the said *Fidelle Godet...* his heirs and assigns, all those certain pieces of parcels of Land situate in Dorchester aforesaid, on « the Desbarres' Lower Grant », so called, now in the occupation of the said *Fidelle Godet...* Described as follows, that is to say : *A certain piece of upland whereon he now resides, Bounded Eastwardly by the road passing the Memramcook Chapel, Southwardly by land of Beloni Godet, Westwardly by the rear line of the Memramcook lots and Northwardly by land of Peter Cudjoe White containing Fifty three acres. ALSO a certain other piece Bounded Eastwardly by the Memramcook marsh so called, Southwardly by land of Beloni Godet, Westwardly by the*

rear line of the Memramcook lots and Northwardly by the Gore (1) piece so called containing Eleven and one half acres. Also a certain other piece Bounded Eastwardly by land of John Belliveau. Southwardly by land of Amand White, Westwardly by land of said John Belliveau and Northwardly by land of Peter White containing Twenty acres. Also several small pieces and parcels of marsh on the said Memramcook marsh as now actually occupied by the said Fidelle Godet containing together the quantity of Twelve acres. Also several small pieces and parcels of marsh land on the Belliveau Marsh so called on the Petitcodiac river containing together the quantity of five acres as also occupied by the said Fidelle Godet, together with all the buildings, improvements, privileges and appurtenances thereto belonging or in any wise appertaining, and the reversion and reversions, remainder and remainders, rents, issues and profits thereof — and all the estate, right, title, interest, use possession, property, claim and demand either at law or in equity of him the said Augustus Wallet Desbarres of, in to or out of the said pieces or parcels of Land above described and conveyed with the appurtenances to hold, the same unto the said Fidelle Godet... his Heirs and Assigns to the only proper use, benefit and behoof of the said Fidelle Godet... his Heirs and Assigns forever. And the said Augustus Wallet DesBarres for himself, his Heirs, Executors and Administrators, doth hereby covenant and agree to and with the said Fidelle Godet... his Heirs, Executors, Administrators and Assigns that he has good right and full power to bargain, sell and release the said pieces or parcels of Land, as aforesaid, and that he and they will forever warrant, secure and defend the same unto the said Fidelle Godet... his Heirs and Assigns against the lawful claims or demands of all persons whomsoever claiming the same, by through or under the said Joseph F. W. Desbarres, whether as Heir, Heiress, Devisee or Devisees of the said Joseph F. W. Desbarres.

IN WITNESS WHEREOF the said Augustus Wallet DesBarres by Alexander Stewart... his Attorney hath herunto set his hand and seal the first... day of November in the year of Our Lord One Thousand Eight Hundred and Forty two.

Signed, Sealed and Delivered in presence of

The Words « to hold the same »	AUG. W. DESBARRES,
being first interlined	by his Att.
WM. B. CHANDLER.	Alex. Stewart.

New Brunswick p.

Be it remembered that on this twenty eighth day of August in the year of Our Lord one thousand eight hundred and forty seven, before me Edward B. Chandler a member of Her Majesty's Legislative Council in and for the Province of New-Brunswick, personally appeared *Alexander Stewart* the Attorney of Augustus W. Desbarres the grantor within named and acknowledged that he as such Attorney had in the name of the said grantor duly signed, sealed and

(1) *Gore piece*, veut dire pièce pointue, triangulaire.

delivered the within written Deed as and for the purposes therein mentioned.

ED. B. CHANDLER

Westmoreland Ss. I hereby certify that this Deed was Recorded by me to 13,985 Folio 196. Libro BB, Records Deeds and c, in the Registry Office County Westmoreland September first 1849.

ANDREW WELDON, *County Regist.*

N° 10 (PAGE 112)

MOÏSE CARTEL

(En 1914, aux fêtes du cinquantenaire de l'arrivée du Père Lefebvre à Memramcook et de la prise de possession, par la congrégation de Sainte-Croix, du petit collège et des terrains de l'abbé Lafrance, le Monument-Lefebvre attirera beaucoup l'attention du public, surtout quand sera dévoilée la statue de bronze que les amis de l'éducation vont ériger sur un beau piédestal, à proximité du monument. Ce superbe édifice élevé en 1896, couvre l'emplacement de la maisonnette de feu Moïse Cartel. Comme ce dernier fut un type très curieux, très original, nous reproduisons ici, à titre de peinture de mœurs, un article que nous écrivîmes à son sujet, l'année où fut construit le monument. Nous réajustons les dates pour qu'elles soient en accord avec la période actuelle (1912).

Il n'est guère de personnes nées à Memramcook qui n'aient entendu parler de Moïse Cartel. D'après ce que nous en racontent nos pères, Moïse était le type inimaginable et tout à fait renversant de l'excentricité. Ses faits et gestes sont encore partout la légende du foyer.

Cartel n'était pas le nom de famille de Moïse, c'était LeBlanc. Mais son père Joseph — nous ne savons par quel hasard — avait reçu le sobriquet de Cartel, et Moïse et ses frères en héritèrent respectueusement de bonne grâce, tout comme d'un bien de famille.

Moïse avait deux frères dont l'un s'appelait Pierre *Bredouille* ; il était parent collatéral des *Petits Charlitte* dont les descendants sont encore groupés près du portage, dans la section des Pierre-à-Michel ; puis pour ajouter à ses titres, il était proche parent de *Grafteur*, dont le domicile, digne de souvenir, était encore visible en 1875.

Toutes ces honnêtes gens que nous venons de mentionner n'étaient point troublés, comme le financier de la fable, par la hantise de la fortune ou les spéculations de la Bourse. Au contraire, à l'instar du savetier, ils avaient l'humeur gaie, le cœur à la joie, et quelques-uns d'entre eux, Moïse particulièrement, firent servir leur bonne humeur au divertissement de leurs contemporains.

Il n'est pas toujours facile d'apprécier l'esprit de chaque génération : il faudrait avoir vécu leur vie, bien saisi leur mentalité, bien connu leur condition et leur état de fortune ou d'infortune.

Ce qui égayait autrefois nos pères nous trouverait probablement plutôt froids aujourd'hui. Chaque génération, nous l'avons dit, a ses mœurs particulières et ses idées propres. Il n'en reste pas moins vrai que, au milieu du dix-neuvième siècle, nos gens de Memramcook s'amusaient beaucoup des plaisanteries, des bons mots et des réparties originales du fameux Moïse Cartel.

Au lieu de s'établir au village des Pierre-à-Michel, comme ses parents ci-dessus nommés, la famille Cârtel s'était établie à la Butte-à-Pétard, sur un terrain acheté du vieux Jopiau. Moïse, notre héros, avait sa chaumine à l'angle nord-ouest du Monument Lefebvre. En creusant la cave et les fondations de cet édifice, les ouvriers ont trouvé en 1896 l'égoût de cave de l'ancien domicile de Moïse ainsi que les puits qu'il creusait de temps en temps et qu'il remplissait de pierres et de cendre, quand l'eau de ces puits n'était plus de son goût.

Là où fut la maison du vieux Joseph Cârtel et de son fils Moïse, un peu en dehors de l'angle nord-ouest du Monument, on voyait encore en 1896, une espèce d'excavation; laquelle a été remplie depuis lors en vue de niveler le terrain pour les jeux de sport ou pour le campus des grands élèves du collège.

Moïse Cârtel naquit dans les dernières années du dix-huitième siècle. La première aventure qui le plaça au nombre des célèbres excentricités du pays fut l'affaire du *petit sac de lait caillé*. Cet événement se rattache à l'époque où Moïse, encore enfant de quatorze ans, entreprit, plus sur la demande du curé que sur l'avis de son père, de se préparer à la première communion.

C'était en l'été de 1811; feu l'abbé Ciquard était curé de Memramcook. Or donc, en cette année de grâce, Moïse suivait les cours d'instruction religieuse donnés en préparation de la première communion. La chronique du temps ne dit pas si Moïse était à la tête de sa classe de catéchisme. Mais, durant les récréations, il se rendait très utile au curé en arrachant les mauvaises herbes qui poussaient dans le jardin potager du pasteur, et encore plus agréablement à ses jeunes compagnons par les tours de lutin qu'il leur jouait à l'occasion.

Un jour, après un exercice de catéchisme, les enfants se groupèrent près de la cuisine du presbytère. Ils venaient d'apercevoir pendu à un clou et s'égouttant faiblement, un petit sac rempli de lait caillé que la cuisinière, selon l'usage de la cuisine curiale avait placé là, le matin pour le laisser durcir, tout le jour durant. Le sac était rondlet, tendu, ovoïdal; pas un pli ne trahissait le moindre vide.

— Moïse, dit l'un de ses compagnons, je gage que tu n'oseras pas frapper ce petit sac à coup de poing.

— Pas si bête, dit un deuxième, il sait bien ce qui lui pend au bout du nez et ce qu'il attraperait de monsieur Ciquard, s'il dérangeait le petit sac au lait.

— Et la ménagère donc, reprit un troisième; elle lui en donnerait une dégelée!

Il n'en fallait pas plus pour provoquer les instincts d'indépendance et d'audace de Moïse Cârtel. Il recule de dix pas, ferme la main bien serrée et après s'être donné de l'élan, il flanque un coup de poing au beau milieu du sac qui se fend et se vide incontinent.

— Hein, dit Moïse, je vous montrerai si je suis capable de le *feusser* votre petit sac!

Et sans dire ni une, ni deux, Moïse prit ses jambes à son cou et se sauva au plus vite à la maison paternelle d'où il ne revint faire sa première communion qu'à l'âge de quarante ans, quelques semai-

nes avant son mariage. Car, en ce temps-là, jouer un tour ou une farce à un prêtre, c'était une hardiesse inouïe, et Moïse Cartel fut trente ans avant de se décider à se réconcilier avec Dieu pour le lait caillé qu'il avait perdu et profané.

Moïse n'était pas fier pour ses habits. Ses contemporains nous le représentent généralement affublé à la manière d'une espèce de polichinelle. Hiver et été, il portait une très haute calotte à la forme d'une tuque élançée si ce n'est qu'elle avait en plus, deux pointes qui s'élevaient, dans les côtés, au-dessus des oreilles. Personne, paraît-il, n'a vu une pareille coiffure depuis cette époque.

Pour son ameublement et sa vaisselle, même originalité, même simplicité. Ses deux grandes aspirations étaient de récolter les plus grosses patates du village et d'avoir en hiver dans sa grande cheminée, un joli feu de foyer et la plus grosse bûche de la forêt. Il y avait donc, car je viens de le dire, une grande cheminée dans la chaumière de Moïse Cartel ; le fait est que la cheminée était la plus grosse pièce de la maison, le reste n'était qu'accessoire. A cette époque les cheminées étaient faites de manière curieuse. Avec des bois rondins, nos pères faisaient une charpente, selon la grandeur et la forme qu'ils désiraient donner à leur cheminée ; puis, ils re liaient ces rondins avec de la *grande herbe de marais* fortement enduite d'une épaisse couche de terre glaise. Tout cela se durcissait à la chaleur, et ces cheminées, paraît-il, devenaient plus à l'épreuve du feu et duraient plus longtemps que nos cheminées actuelles de brique.

Nous avons dit, pour donner de l'à-propos à l'esquisse de notre curieux personnage, que la maison de Moïse Cartel fut construite au coin nord-ouest du Monument-Lefebvre. Nous sommes fondés à dire que, dans la construction de ce beau monument, il est entré moins de bois que le fameux Moïse n'en abattit, plusieurs hivers consécutifs, pour construire sa maisonnette ; mais Cartel coupait son bois de construction chaque année et le laissait ensuite pourrir, sans jamais l'utiliser. A cette époque, le bois semblait être, chez nos gens de Memramcook, une propriété commune où chacun s'arrogeait le droit de faire des coupes et d'enlever les arbres à sa guise.

D'ailleurs, Moïse allait couper du bois par plaisir. Il était, dit la tradition, excellent bûcheron. A l'instar du père Brisquet dont parle Charles Nodier, dans ses contes, on pouvait l'appeler le fendeur à la bonne hache. Jamais il ne s'attaquait à un petit arbre, même lorsqu'il ne cherchait que du bois de chauffage. Il ne terrassait que les géants de la forêt. Aussi, chez le forgeron, combien il en fallait de la patience, de l'art et de l'acier pour maintenir la hache de Moïse en bon ordre.

Et *Kate* donc ! car c'était le nom de sa jument, que de fameux coups de trait et de collier lui fallut-il pour traîner à domicile les arbres énormes et démesurés dont son maître dépossédait les bois d'alentour. Malgré sa bonne volonté et ses efforts, elle ne réussissait pas toujours à tirer les fardeaux que Moïse lui imposait.

Un jour entre autres, *Kate* fut surchargée d'une manière insensée. Moïse et son frère Bredouille étaient allés au bois ensemble et

s'étaient mis en tête de confier au traîneau la plus grosse bûche que jamais chrétien n'avait vue encore dans une cheminée sur la Butte-à-Pétard. En montant une côte, voilà que la pauvre haridelle *bourde* et s'arrête tout court. Moïse et Bredouille de frapper à qui mieux mieux sur la pauvre bête de somme. Si encore ils n'eussent fait que frapper la jument récalcitrante, mais aux coups de fouet, ils ajoutaient, les malheureux, des jurons si grossiers et si maisonnants que le pauvre animal se démenait à tout rompre. Avec ses coups de fouet, ses cris et ses jurons, Moïse s'était complètement impatienté.

— Que le diable t'emporte! ma bougresse, clama-t-il enfin, d'une voix encolérée et fulminante, et l'écho de ces paroles déloyales et injustifiables se répercuta dans la forêt solitaire de Piau; comme les hurlements d'un démon. *Kate* fit l'effort suprême, brisa son harnais et s'enfuit au grand galop, laissant là les deux Cârtel interloqués, au pied de la côte du grand ruisseau, assis sur leur bûche de prédilection.

— Il l'emporte, dit Moïse, en voyant fuir l'animal comme une biche.

— Il l'emporte, il l'emportera, répétait-il, en regardant son frère Bredouille, lui aussi visiblement consterné.

— Biougre, répondit Bredouille, puisque tu lui *as baillé*, *ben sûr* que le diable l'emportera.

De plus en plus convaincu que sa jument était emportée par le malin, Moïse se dresse sur sa grosse bûche et, de sa voix la plus forte.

— *Kate*, hucha-t-il, si le diable t'emporte, biougre! large à terre les traits et les bois de collier que j'ai empruntés de mon oncle Joseph à Jean Saudet!!

En voilà suffisamment pour prouver que si Moïse n'était pas riche, ni patient, au moins il était honnête et qu'il n'aurait pas laissé ravir les bois de collier de son voisin par le premier venu, fût-ce même par le démon en personne.

Moïse Cârtel est parti de la Butte-à-Pétard vers 1853 pour se rendre du côté de Cocagne où il mourut une vingtaine d'années plus tard.

ALMANACH DE QUÉBEC 1812 pp. 81-82

Copié textuellement.

BAIE DES CHALEURS

- M. Painchaud, Ristigouche et Tracadies.
- M. Henot, Caraquet et Miramichi.
- M. Alexandre Leclerc, Bonaventure.

MISSION DE L'ACADIE

- W. Burke, Halifax.
- M. Grace, Halifax.
- M. Louis Raby, Madawaska.
- M. McEachern, Ile Saint-Jean.
- M. Pichard, Tracadi.

M. Alex. MacDonald, Pictou.
 M. Gagnon, junior, Richibouctou.
 M. Ciquard, Memramcook.
 M. Allain, Ile-de-la-Madeleine.
 M. Lejamtel, Ile du Cap-Breton.
 M. Sigogne, Baie Sainte-Marie.

ALMANACH DE QUÉBEC 1818 pp. 125-126

Copié textuellement.

BAIE DES CHALEURS

M. Bellanger, Ristigouche et Carleton.
 M. Cooke, Caraquet.
 M. François Demers, Bonaventure.

MISSION DE L'ACADIE

M. Ls. Marcoux, Madawaska.
 M. Lagarde, vicaire Madawaska.
 M. McEachern, Ile Saint-Jean et de la Magdeleine.
 M. Baubien, " " "
 M. Gaulin, Chéticam et Magré.
 M. Ant. Gagnon, Gêdaïe et Richibouctou.
 M. Morrisset, Miramichi.
 M. Al. Macdonell, Cap Breton.
 M. Brodeur, Memramcook.
 M. Lajamtel Arichat et Labrador.
 M. Dullard, Vicaire.
 M. McQuad, Saint-Jean, N. B.

VICARIAT APOSTOLIQUE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Monseigneur Edmond Burke, Évêque de Sion.
 M. Doucet, Halifax.
 M. Grace, Prospect.
 Le R. P. Vincent, Chezet-cook.
 M. Sigogne, Baie Sainte-Marie.
 M. Chisholm, Antigonish.

ALMANACH DE QUÉBEC, 1841 pp. 165-166.

Copié textuellement.

DIOCÈSE DE CHARLOTTE-TOWN

Monseigneur Bernard Donald McDonald, consacré le 15 octobre
 1837, évêque de Charlottetown.
 M. Antoine Gagnon, Vicaires Généraux.
 M. William Dollard, " "

ILE DU PRINCE-ÉDOUARD

Mgr B. D. McDonald, Charlottetown et Rustico.
 M. M. Reynolds, " " "
 M. Sylvain E. Poirier, Belle-Alliance.
 M. John McDonald, Grand Tracadie.

M. Ls. Oliv. Deligny, Indian River.
 M. James Brady, St.-Andrews.

NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Hector Antoine Drolet, St. Pierre de Caraquet.
 M. Jean-Baptiste Madran, Nipisiquit et Petit-Rocher.
 M. Antoine Gagnon, la Visitation de Gédafé et Barchois.
 M. Ferdinand Gauvreau, Saint-Thomas de Memramcook.
 M. Joseph M. Paquet, Saint-Antoine de Richibouctou.
 M. Julien Rioux, Vicaire.
 M. Dunphey, St. Malachie, Cité de Saint-Jean.
 M. John Commins, St. Andrews.
 M. William Dullard, St. Dunstan de Frédéricton.
 M. Michel Egan, Rivière Miramichi.
 M. Vericar, Vicaire.
 M. Antoine Langevin, St. Bazile de Madawaska.
 M. Antoine Gosselin, St. Bruno de Madawaska.
 M. Alexis Bélanger, Les Isles de la Magdeleine.

NEW-BRUNSWICK ALMANACH 1860, p. 47.

ROMAN CATHOLIC CLERGYMAN IN THE DIOCESE OF NEW-BRUNSWICK

Most Rev. Thomas Louis Connolly, Archbishop of Halifax,
 Administrator of St. John, N. B.

Very Rev. John Sweeney, Saint-John.

Rev. J. Quinn, "

Rev. P. Farrell, "

M. Nugent, "

(2) Revs. J. C. McDevitt, and J. Peterson, Fredericton.

(2) Revs. E. Quinn, and Jas. Quinne, St. Stephen.

Rev. E. Doyle, St. Andrews.

Rev. Jos. Vereker, Sussex Vale.

Rev. F. X. Lafranc, Memramcook.

Rev. A. Gosselin, Shediac.

Rev. J. Babineau, Barchois, Shediac.

Rev. W. McManus, Buctouche.

Rev. Joseph Pelletier, Richibucto.

Rev. R. Veriker, Chatham (Mi).

Rev. M. Egan, Nelson (Mi).

Rev. F. Gauvreau, Tracadie.

Very Rev. J. M. Paquet, Caraquet.

Rev. M. Meloy, Bathurst.

Rev. Thos. Connolly, Woodstock.

Rev. H. McQuirk, St. Basil (Mada).

Rev. P. McKeagney, St. Bruno (Mada).

(2) Revs. H. Dionne, M. Swéron, St.-Lucy (Mada).

Rev. E. J. Dunphy, Carleton.

Rev. W. Aylward, Quaco.

Rev. J. A. Mooney, Shippegan.

Rev. L. O'Regan, Merepis.

Rev. J. Murray, Petitcondiac.

CHEFS DES FAMILLES A MEMRAMCOOK ET DANS LES
MISSIONS DE M. LAFRANCE, EN 1864.

AU BEAUMONT

1. — Joseph Leblanc Petit Joseph à Joseph.
2. — Philippe Belliveau à Thaddée
3. — Thaddée Belliveau à Thomas
4. — Laurent Gaudet *Bolt*
5. — Sylvain Cormier Jeune Sylvain à Sylv.
6. — Pierre Gaudet frère de Bolt
7. — Joseph Boudreau à David Hilaire
8. — Alexandre Boudreau à David Hilaire
9. — Israel Boudreau à David Hilaire
10. — Pierre Boudreau à Mathurin
11. — Thomas Boudreau à Pierre à Mathurin
12. — Maximin Boudreau à Pierre à Mathurin
13. — André Boudreau à Pierre à Mathurin
14. — David Boudreau à Mathurin
15. — Thaddée Bourque à Méléme
16. — Pacifique Gaudet à Sauveur
17. — Maximin Gaudet à Sauveur
18. — Laurent LeBlanc à *Sailor*
19. — Damien Bourque Damien à Sailor
20. — Dominique Bourque à Méléme
21. — François Boudreau à Osithe
22. — Jean Boudreau à Osithe
23. — Narcisse Boudreau à François à Osithe
24. — Sylvain Belliveau Parateune
25. — Pierre à Osithe
26. — Sylvain Boudreau à Pierre à Osithe
27. — Calixte Boudreau à Pierre
28. — Veuve Sylvain Lablanc à Sailor
29. — Eustache Melançon à Pierre (*La Bouillie*)

VILLAGE DU CAP

30. — Jude Melançon à Pierre
31. — Pierre Melançon à Pierre
32. — Béloni Mélançon à Pierre
33. — Étienne Boudreau à David à Hilaire
34. — Pascal Boudreau à David à Hilaire
35. — Olivier Ouellette à André
36. — Ephrem Ouellette à André Ouellette
37. — Thaddée Boudreau à Mathurin
38. — Clément Cormier au Jeune Sylvain
39. — Hippolyte Boudreau à Placide à Mathurin
40. — Placide Boudreau à Mathurin
41. — Dominique Gaudet à Laurent à Fidèle
42. — Marin Landry (Veuve)
43. — Simon Bourgeois à Marie à Simon
44. — Frédéric Bourgeois à Simon

45. — Bénéoni Richard	à Amable
46. — Edouard Richard	à Amable
47. — Maximin Richard	à Amable
48. — Pierre Belliveau	à Piojeau
49. — François Belliveau	à Piojeau
50. — Thaddée LeBlanc	à Placide à Isaac
51. — David LeBlanc	à Beloni
52. — François Landry	à Pouche
53. — Pierre Landry	à Pouche
54. — Philippe Landry	à Pierre à Poutche
55. — Jean LeBlanc (John)	à Beloni à Isaac
56. — Bénéoni LeBlanc	à Isaac
57. — Veuve Bruno Belliveau	à Piojeau
58. — Laurent LeBlanc	Poche
59. — Grégoire Bourque	à Laurent Bourque
60. — Louis LeBlanc	à Placide
61. — Jean-Baptiste Williams	Bristol
62. — Simon LeBlanc	à Isaac

VILLAGE DES PIERRE-A-MICHEL

63. — Maximin LeBlanc	à Simon à Isaac
64. — Louis Richard	
65. — Jean Belliveau	à Thomas Jopiau
66. — Charles Lafrance	
67. — François Belliveau	à Goddoll
68. — Thaddée Belliveau	à Goddoll
69. — Léon Blanchard	
70. — Louis Bourgeois	à Moise
71. — Frédéric Richard	à Pierrot
72. — Dominique LeBlanc	à Simon
73. — François Belliveau	à Jean
74. — Thaddée LeBlanc	à Isaac
75. — Dominique LeBlanc	à Thaddée à Isaac

PRÉ-D'EN-HAUT

76. — Denis LeBlanc	à Thaddée
77. — Dominique Belliveau	à Thomas Jopiau
78. — Denis Belliveau	à Thomas Jopiau
79. — Placide Belliveau	à Thomas Jopiau
80. — Moise Belliveau	à Thomas Jopiau
81. — Bénéoni Belliveau	à Thomas Jopiau
82. — Thomas Belliveau	à Dominique Brown
83. — Vital Belliveau	à Dominique Brown
84. — Dominique Belliveau	le vieux Brown
85. — Joseph Belliveau	Joseph peck
86. — Damien Richard	à Jean
87. — Jean Richard	
88. — Denis Richard	à Jean Bisket
89. — Vital Richard	à François
90. — Laurent Belliveau	à Pierre à Jopiau
91. — Hypolyte Belliveau	fil de Laurent

138. — Jean Comeau frère
 139. — Moïse Dupuis à Pierre à Cyprien
 140. — Cyprien Dupuis
 141. — Onésime Dupuis à Cyprien
 142. — Joseph Cormier à Pierre
 143. — Jean LeBlanc à Jean à André
 144. — Dominique Cormier à Placide à Pierre
 145. — Joseph Cormier frère Poulène
 146. — Vital Cormier frère
 147. — François LeBlanc à Jean à Jean André ...
 148. — Maximin LeBlanc à Good Bread
 149. — Maximin Belliveau à Laurent

LA MONTAGNE ET SUR LA RIVIÈRE DE MEMRAMCOOK

150. — Marcellin LeBlanc à François à Simon
 151. — Laurent Bourque Bosbé
 152. — Célestin Melançon à Joseph
 153. — Pierre Melançon à Eustache
 154. — Hilaire Gautreau à François
 155. — Charles Gautreau Hilaire
 156. — Théophile Thibodeau Charlite
 157. — David Thibodeau à Charlite
 158. — Amand Ouellette à André
 159. — Damien LeBlanc à Dominique à Frédéric.
 160. — André LeBlanc à Dominique
 161. — Amable Leger à Jérôme
 162. — Michel Leger à Jérôme à Frédéric....
 163. — François Leger à Jérôme frère
 164. — Simon Leger à Jérôme frère
 165. — Joseph Leger à Simon
 166. — Dominique Leger à Simon frère
 167. — Charles Thibodeau à vieux Charlite
 168. — Maurice Thibodeau à Charlite
 169. — Joseph Bourque à Laurent
 170. — Laurent Saulner à Rémi
 171. — Maxime LeBlanc à Dominique à Frédéric.
 172. — David Gaudet à David
 173. — Edouard Cormier à Pierre
 174. — Simon Cormier à Pierre
 175. — André LeBlanc à Simon
 176. — Veuve Simon LeBlanc à Simon
 177. — Frédéric LeBlanc à Simon
 178. — Sylvain LeBlanc à Simon
 179. — David LeBlanc à Babé
 180. — Donat LeBlanc à David à Babé
 181. — Joseph Timothée LeBlanc à Babé
 182. — Veuve Laurent LeBlanc à Babé
 183. — Olivier Boudreau à David à Hilaire
 184. — Bénoni Saunier à Rémi
 185. — Rémi Saunier,

186. — Dominique Saunier à Israel
187. — Marcel Leger à Pascal
188. — Veuve Leger à Petit Jacques
189. — Pierre Leger à Petit Jacques
190. — Moïse Leger à Patrik
191. — Timothée Cassidy à Dominique
192. — Paul Breault à François
193. — Veuve Patrick McGinley à David
194. — Pierre Richard à David
195. — Hypolyte Gaudet à Jean Charles
196. — Laurent Gaudet vieux
197. — Denis Leger à David
198. — David Gaudet à Raphael
199. — Dominique Gaudet à Jean Charles
200. — Sylvain Gaudet à Charles
201. — Mercellin Leger à Gabriel Charles
202. — Gabriel Leger à Pierre
203. — Alphée Leger à Jean Charles
204. — Damien Bourque Grand Pierrot
205. — Aimé Leger à David
206. — Pierre LeBlanc à Pierre à Siméon
207. — Edouard Boudreau à Simon
208. — Dominique LeBlanc à David
209. — Pierre LeBlanc à David
210. — Raphael Gaudet à Pierre à petit Jacques
211. — Amand Gaudet à Pierre à Siméon
212. — Amand Leger à Pierre
213. — Ovide LeBlanc à Laurent
214. — Laurent Leger à Jérôme
215. — Dosithe Leger à Thaddée
216. — Thaddée Leger à Laurent à Poussière
217. — Jérôme Leger à Simon
218. — Octave Leger à François
219. — François LeBlanc à Maximin Bourque
220. — Jules LeBlanc à Laurent (père du précédent)
221. — Hypolyte Bourque à Pierre à Simon
222. — Maximin Bourque à petit Jean Laurent
223. — Dominique Bourque à Célestin
224. — Maximin LeBlanc à Michel (père du précédent)
225. — Jean Bourque à Célestin
226. — David Bourque à Eustache
227. — Célestin Bourque frère d'Eustache
228. — Frédéric Bourque (*Dégoury.*)
229. — Veuve Eustache Melançon à petit Jacques
230. — Jean Melançon à petit Jacques
231. — Joseph Melançon à petit Jacques
232. — Veuve André Richard à petit Jacques
233. — Thomas Leger à petit Jacques

234. — Thomas Leger	Petit Thomas
235. — Philippe Bourgeois	de Menoudie
236. — Dominique LeBlanc	à Frédéric
237. — Dosithe LeBlanc	à Dominique
238. — Charles LeBlanc	à Frédéric
239. — Théotime LeBlanc	à Charles
240. — Olivier Cormier	à Étienne
241. — Simon Cormier	à Moïse
242. — Moïse Cormier	à Étienne
243. — Pascal Cormier	à Moïse
244. — Frédéric Bourque	à Maximin
245. — Sylvain Bourque	à Frédéric
246. — Frédéric Bourgeois	<i>Ménoudie</i>
247. — Jean Melançon	à Roma
248. — Denis Melançon	à Pierre
249. — Pierre Melançon	à Roma
250. — Dominique Surette	à Armand
251. — Laurent Melançon	à Roma
252. — Eustache LeBlanc	à Alexis
253. — André LeBlanc
254. — Damien Melançon	à David à Eustache
255. — Philippe Melançon	à David à Eustache
256. — David Melançon	à Eustache
257. — Sauveur Belliveau	à Jean
258. — François Bourque	de Ménoudie
259. — Dominique Landry	à Pierre
260. — Dominique Vienneau	à Joseph
261. — Joseph Vienneau	Jeune
262. — Sylvain Vienneau	à Thaddée
263. — Pierre Vienneau	à Joseph
264. — André Vienneau	à Joseph
265. — Denis Vienneau	à Thaddée
266. — Dominique Breault	à Joachim
267. — Charles Gautreau	Barachois
268. — Placide Richard	Étienne
269. — Bénoni Boudreau	à David à Hilaire
270. — Dominique Boudreau	David
271. — Dominique Cormier	à la veuve Marie
272. — Thaddée Vienneau	vieux
273. — Joseph Vienneau	vieux
274. — Maximin Vienneau	à Joseph
275. — Denis Cormier	à Laurent
276. — Auguste Belliveau	à Joseph
277. — Clément Belliveau	à Joseph
278. — Veuve Joseph Belliveau
279. — François Richard	<i>vieux</i>
280. — Joseph Richard	à François
281. — Amand Landry	à Talin
282. — François Landry	à Joseph à Talin
283. — Anselme Landry	à la Veuve Modeste

284. — Mathurin Landry	à la Veuve Modeste
285. — Abel Landry	à Anselme
286. — Siméon Landry	à Anselme
287. — André LeBlanc	à petit Joseph
288. — Hypolyte Saulmier	à Pierre
289. — Vital Saulmier	à Hypolyte
290. — Clément LeBlanc	à Simon à Joseph
291. — François LeBlanc	à Joseph
292. — Joseph Dupuis	à petit Joseph
293. — Placide Dupuis	à petit Joseph
294. — Pacifique Dupuis	à petit Joseph
295. — Siméon Victor LeBlanc	à petit Joseph
296. — Pacifique LeBlanc	à Simon (fils du précéd.)
297. — Bénoni LeBlanc	à Laurent
298. — Damien LeBlanc	à Simon à Cécile
299. — Moise Brun	à François
300. — François Brun	<i>vieux</i>
301. — Moise Bourgeois	à Mathurin
302. — François Gauthier	de Québec
303. — Thaddée LeBlanc	à Marcel
304. — Jean LeBlanc	
305. — Simon LeBlanc	à Cécile
306. — Dominique LeBlanc	à Simon
307. — Laurent LeBlanc	à Joseph
308. — Thomas LeBlanc	à Joseph
309. — Joseph Saulmer	à Pierre
310. — Olivier Dupuis	à Pierrot
311. — Maximilien Richard	à François
312. — Dominique Dupuis	à Pierrot
313. — Thaddée LeBlanc	à Marin
314. — Marin LeBlanc	<i>vieux</i>
315. — Veuve Anselme Landry	à Laurent
316. — Calix LeBlanc	Petit Calice
317. — Olivier Dupuis	au grand Joseph
318. — Joseph Dupuis	Grand Joseph
319. — Dominique Landry	à Anselme
320. — Calice Landry	à Dominique
321. — Joseph LeBlanc	à Hilarion
322. — Dominique LeBlanc	à Hilarion
323. — David LeBlanc	à Hilarion
324. — Raphael LeBlanc	à Hilarion
325. — Germain Cormier	à François
326. — Dominique Saulmer	à Pierre
327. — Jean Richard	à Bruno
328. — Veuve Bénoni Richard	à Bruno
329. — Thomas Richard	à Bruno
330. — Placide Cormier	à François
331. — Philippe Brun	à François
332. — Jean LeBlanc	à la Veuve Nanette
333. — André Cormier	à François

334. — Joseph LeBlanc à Pierre à Charles
 335. — Philippe LeBlanc à Joseph
 336. — Urbain LeBlanc à Pierre à Charles
 337. — Amable LeBlanc à Urbain
 338. — Placide Saunier à François
 339. — Amand LeBlanc à la Veuve Nannette.
 340. — Narcisse LeBlanc à John
 341. — Hippolyte Cormier à Laurent
 342. — Amand LeBlanc
 343. — Hilarion Saulmier à Pierre
 344. — Calix LeBlanc à Joseph à Charlite
 345. — Dominique LeBlanc Bergo
 346. — Laurent LeBlanc Bergo
 347. — Pierre Bourque à René
 348. — Jean Landry à Ninine
 349. — Joseph Landry à Ninine
 350. — Veuve Marin Landry à Ninine
 351. — Dosithé LeBlanc Bergo
 352. — Laurent LeBlanc vieux
 353. — Thomas Casey
 354. — Joseph LeBlanc à petit Charlite
 355. — Aimé LeBlanc à Joseph
 356. — Placide LeBlanc à Joseph
 357. — Eustache LeBlanc à Placide
 358. — Yve Dupuis à Petit
 359. — Thaddée LeBlanc à Joseph
 360. — Dominique LeBlanc Saindoue
 361. — Anselme Cormier à la Veuve Marie
 362. — Hypolyte Mills à Joseph
 363. — André Mills à Joseph
 364. — Veuve Pierre Mills à Joseph
 365. — Hubert Mills à Joseph
 366. — Joseph Mills vieux
 367. — Joseph Mills jeune
 368. — Israel LeBlanc — à Pierre à Charlite
 369. — Bénoni Landry à Benjamin
 370. — Vital Landry à Benjamin
 371. — François Landry à Joseph à Talin
 372. — Laurent Landry à Benjamin
 373. — Dominique Landry à Benjamin
 374. — Dominique Doiron à Bonhomme
 375. — Henriette Doiron à Bonhomme
 376. — David Doiron à Isidore
 377. — Ferdinand Doiron à David
 378. — Dominique Cormier à la Veuve Marie
 379. — Joseph Doiron à Bonhomme
 380. — Joseph LeBlanc
 381. — Calix Saulmier à Alexis
 382. — Alexis Saulmier père
 383. — Jean Cormier à Pierre

384. — André Cormier	à Jean
385. — Aimé Cormier	à Jean
386. — Laurent Saulmier	à Alexis
387. — Thaddée LeBlanc	à Marcel
388. — Amable Saulnier	à Alexis
389. — Georges Landry	à Joseph
390. — Pierre Breault	à Joachim
391. — Joseph Landry	vieux
392. — Hypolyte LeBlanc	à René
393. — Pascal LeBlanc	à petit Joseph
394. — Joseph LeBlanc	petit Joseph
395. — Anselme LeBlanc	à Joseph
396. — Charles LeBlanc	à Joseph
397. — Joseph Breault	frère de Pierre
398. — Hubert LeBlanc	à Amand
399. — Joseph Melançon	le vieux
400. — Denis Melançon	à Joseph
401. — Raphael Melançon	à Joseph
402. — Joseph Gaudet	à Charles
403. — Frédéric Gaudet	à Joseph
404. — Pierre Gaudet	à Joseph
405. — Jean Gaudet	à Joseph
406. — Moise Gaudet	à Joseph
407. — Joseph LeBlanc	à Amand
408. — Pierre LeBlanc	à Coujeau
409. — Hypolyte LeBlanc	à Pierre Coudjo
410. — Sylvain Gaudet	à Fidèle
411. — Fidèle Gaudet	vieux
412. — Veuve Placide Gaudet	à Fidèle
413. — Pierre Gaudet	Pierre Pic
414. — Benoni Gaudet	à Fidèle
415. — Jean Gaudet	à Pierrot
416. — Calix Gaudet	à Jean
417. — Narcisse Gaudet	à Jean
418. — Thaddée Gaudet	à David
419. — Joseph Gaudet	à Jean
420. — Dominique Gaudet	à Joseph
421. — Philippe Gaudet	à Joseph
422. — André Cormier	à Sylvain
423. — Pierre Gaudet	à Toussaint
424. — Eustache Gaudet	à Toussaint
425. — Denis Cormier	à Amand
426. — Damien Landry	à Benjamin
427. — Louis LeBlanc	à Laurent
428. — François Gaudet	à Toussaint
429. — Simon Gaudet	à Charles
430. — Vital Gaudet	à Simon
431. — Joseph Belliveau	à Jean
432. — Jean Richard	à John à Dominique
433. — François Belliveau	à Laurent

483. — David Richard à Thaddée
 484. — Bénoni Bourgeois à Moise
 485. — François LeBlanc à Coujo
 486. — Joseph LeBlanc à Coujo
 487. — Amable LeBlanc à Joseph Coujo
 488. — Fidèle Belliveau à Jean Belliveau
 489. — François LeBlanc à Joseph Coujo
 490. — Philippe LeBlanc à François Coujo
 491. — Pierre LeBlanc à François Coujo
 492. — Calixte LeBlanc à Pierre à Charlite
 493. — Sylvain LeBlanc à Pierre à Charlite

MEMRAMCOOK, *Corner.*

Terence McManus
 John McKelvey.
 Michael McGowan.
 John McGowan.
 Patrick McSweeney.
 Owen Sherry.
 William Summon.
 Smith Elliott.

Amand Thibodeau.
 Thaddée Thibodeau.
 François Thibodeau.
 André Surette .
 Marcel Surette.
 Thaddée Légère.
 Jean Légère.
 Joseph Gauvin.
 Pierre Gauvin.
 Eustache Babbín.

MEMRAMCOOK, *Chemin de
Shédiac*

Anthony Connell .
 John Casey.
 Robert Casey.
 Michael Coffey.
 Jeremiah Sullivan.
 Bartholomew Sullivan.
 Daniel Sullivan.
 Cornelius Sullivan.
 Peter Keenan.
 Edward Doherty.
 Edward Doherty junior.
 Patrick Doherty.
 Michael McSweeney.
 John McHugh.
 John Pock Anglicized to Power.
Chemin de Shédiac (suite).
 Patrick Fritz Simmons.
 John McVey.
 Daniel O'Hara.
 Patrick Powell.
 Daniel Wood.
 Patrick Coyle.
 John Gayton.
 Nathaniel Gayton.
 Richard Gayton.
 Robert Casey junior.

Thaddée Gauvin.
 Hypolyte LeBlanc.
 Hypolyte Bourgeois.
 Pierre LeBlanc.
 Joseph Maximin LeBlanc.
 Amand LeBlanc.
 Sigefroi LeBlanc.
 Joseph Amand LeBlanc.
 Benoni LeBlanc.
 Charles LeBlanc.
 Louis LeBlanc.
 Sauveur Bourc.
 Hilarión Bourgeois.
 Joseph Doiron (à gros Jean).
 Frédéric Doiron.
 Joseph Pierre LeBlanc.
 Thaddée Pierre LeBlanc.
 Laurent Pierre LeBlanc.
 Benoni Charles LeBlanc.
 Thaddée LeBlanc.
 Jean-B. LeBlanc.
 Michel LeBlanc.
 Charles Michel LeBlanc.
 Dominique LeBlanc.
 Laurent Bourque.
 Raphael Bourque.
 David Bourque.
 Augustin LeBlanc.

Jean Bourgeois.
 Arsène Bourgeois.
 Laurent Bourgeois.
 Pierre Jean LeBlanc.
 Thaddée Jean LeBlanc.
 Alexis Laburque.
 David B. LeBlanc.
 Simon Bourque.
 Jean Bourque.
 Pierre Bourc, vieux.
 André Bourgeois.
 Fidèle Bourgeois.
 Dominique Bourgeois.
 Placide Bourgeois.
 Joseph Maximin Paul LeBlanc.
 Pierre Bourque.
 James Casidy.
 Laurent Gauvin.
 Dominique Gauvin.
 Thaddée Louis Gauvin.
 Pierre Louis Gauvin.
 André Goddet.
 Olivier Gauvin.
 Jean LeBlanc.
 Laurent B. LeBlanc.
 Pierre B. LeBlanc.
 Olivier LeBlanc.
 Raphael LeBlanc.
 Joseph LeBlanc.
 Pierre LeBlanc fils.
 Pierre Bourgeois.
 Jean Doiron.
 Placide LeBlanc.
 Paul Doiron.
 Frédéric Melançon.
 Dominique Bourgeois fils d'Hypolyte.
 Michel Louis Gauvin.
 Simon Gauvin fils de Louis.

SCOUDOUC et PAINSEE
 Jean Gaudet.
 François M. Bourque.
 Joseph M. Bourque.
 Laurent M. Bourque.
 Frédéric P. Melançon.
 François H. Bourgeois.
 Raphael M. Comeau.
 Laurent R. Comeau.
 Damien H. Arsenault.

Joseph S. Bourgeois.
 Pierre Babin.
 Simon P. Babin.
 Jéde P. Bourque.
 Laurent S. Bourgeois.
 Thaddée F. Bourque.
 Simon Bourgeois.
 Veuve Maximin Bourgeois.
 Laurent Bourgeois.
 Hypolyte Melanson.
 François Melanson.
 Simon Bourque.
 Hilaire Melanson.
 Denis Bourgeois.
 Pierre Melanson.
 Joseph Melanson.
 Raphael Melanson.
 Laurent Melanson.
 Thaddée Melanson.
 John Melanson.
 Hypolyte Melanson.
 Joseph Melanson.
 Sauveur Melanson.
 François Melanson.
 André F. Melanson.
 Pierrotte Melanson.
 Maximin Melanson.
 Simon Melanson.
 Maximin Melanson.
 David Melanson.
 Pierrotte Melanson.
 Joseph Melanson.
 Jude Melanson.
 Calixte Richard.
 Denis Richard.
 Raphael Bourque.
 Fabien Melanson.
 Vital Bourgeois.
 Edouard Melanson.
 Eustache Melanson.
 Laurent Melanson.
 Israel Melanson.
 Simon Melanson.
 André Melanson.
 Jude Melanson.
 Sylvain Melanson.
 Philippe Pellerin.
 Sylvain Pellerin.
 John Boudreau.
 Laurent P. Léger.

Joseph Boudreau.
Thaddée Belliveau.
Amand Belliveau.
Raphael Bourque.
Maxime Boudreau.
David LeBlanc.
Olivier Belliveau.
Joseph Belliveau.
Pierre Belliveau.
Pierre Bourque.
Pierre Légère.
Maximin Légère.
André Légère.

IRISHTOWN :

William Fogerty.
John Alexander.
William Lynch.
Cornelius Mahony.
Jas Doyle.
Mrs Peggy Lynch.
Richard Anketell.
Owen Doherty.
Nicolas Delahunt.
Suzan Hannigan.
Mrs Walsh.
John T. Kennedy.
John Keenan.
Thos Fitzsimmons.
Jas Corbett.
Mrs Jas Kennedy.
Mrs Patrick Fitzgerald.
William McGrath.
Patrick Hennessy.
John Marley.
Jerry Sullivan.
Thos Larracy.
Cornelius Sullivan.
William Hogan.
Lawrence Donovan.
Jas Hannigan.
John Potter.
Mrs W. Steat.

Jeremiah Cronan.
Mrs Edington.
Francis Gallagher.
Jas O'Donald.
Mrs Carrol.
John McGuire.
Patrick Donahoe.
William McDonald.
Michael Mulrony.
Mrs John Foley.
John McQuade.
Michael McGrath.
William Barr.
Thos Lannigan.
Michael Barr.
Patrick Kelly.
Mrs Marguerite Delahunt.
John O'Neil.
Maurice O'Neil.
Timothy Murray.
John Fitzsimons.
Charles Gorman.
Charles Crowley.
John Griffin.
Morris Griffin.
Michael Moran.
Peter McSweeney.
James Hamilton.
Michael Hennessey.
Michael Kelly.
John Hafferty.
John White.
Thomas Keily.
Thomas Kerwin.
John Fogarty.
Richard Delahunt.
James Cummins.
R. Devere.
William Hamilton.
John McDonald.
Richard Anketel.
Thomas Corcoran.

DISCOURS DU T. REV. P. AMEDÉE GUY, C. S. C. SUPÉRIEUR
DE L'UNIVERSITÉ DU COLLÈGE SAINT-JOSEPH

Révérends Pères et Messieurs, Mesdames et Messieurs,

Nous vous devons, Mesdames et Messieurs, des remerciements pour l'empressement avec lequel vous avez daigné répondre à l'invitation

qui vous a été faite. Merci à vous surtout Messieurs, qui venez de traduire dans un langage plein de spontanéité et de chaleur les sentiments de gratitude et de vénération que tous nous avons pour un homme dont le souvenir restera ineffaçable à Memramcook et dans toute l'ancienne Acadie.

Comme nous, vous avez compris que le cinquantième anniversaire de l'ouverture des classes du Séminaire de Saint-Thomas ne devait point passer inaperçu.

Cette première œuvre de Monsieur Lafrance a une relation si intime avec celle accomplie aujourd'hui par l'Université du collège Saint-Joseph que, en marquer l'inauguration ici, sur les lieux et en présence de ceux qui ont mieux connu cet homme de bien, voilà ce qui nous a paru être un acte de convenance s'imposant surtout à ceux qui comme nous ont plus directement bénéficié du fruit de ses travaux.

Dans cette première fondation en effet se trouve en germe celle de notre chère Institution, le collège Saint-Joseph. Les bâtiments élevés alors ont servi de berceau à notre œuvre, les terrains, acquis des deniers du pieux fondateur sont depuis longtemps à notre usage ; ce but atteint aujourd'hui, oh ! voilà bien ce que voulait M. Lafrance, ce qu'il appelait de toute l'ardeur de ses vœux, ce pourquoi aucun sacrifice ne lui a coûté.

Ce petit peuple d'Acadiens français, dans l'intimité duquel il avait vécu, comme un père au milieu de ses enfants, qu'il avait si bien appris à connaître et apprécier ; il l'admirait et l'aimait pour son inviolable attachement à sa foi et à sa nationalité. Combien touchante lui paraissait son histoire qui n'avait été qu'une longue série d'épreuves et de souffrances et fournissait matière à la plus belle et à la plus émouvante épopée qui se soit déroulée sur la terre d'Amérique. Ce petit peuple si digne de la sympathie universelle, monsieur Lafrance voulait qu'il eût sa place, son rôle, qu'il pût jouir de ses droits dans cette province fondée par lui. Cette espèce de disgrâce que d'injustes préventions faisaient peser sur les Acadiens français, M. Lafrance voulait que au nom de la Justice elle cessât et qu'on leur reconnût le droit d'être traités chez eux au moins sur un pied d'égalité avec les autres races venues plus tard.

Cependant M. Lafrance s'était vite rendu compte de ce dont la race française au Nouveau-Brunswick avait eu le plus à souffrir, ce qui avait été le grand obstacle à son développement, se trouvait dans le manque absolu d'écoles à sa convenance. Privés pendant si longtemps de tout moyen de faire instruire leurs enfants dans leur langue et leur religion, les Acadiens français s'étaient vus rélégués à l'écart, isolés des positions lucratives et des affaires publiques et comme dans l'impuissance de faire valoir des droits qu'on s'obstinait à méconnaître.

Favoriser l'œuvre de l'Éducation en faveur de la jeunesse acadienne, voilà donc ce qui parut au zélé Pasteur de Memramcook, répondre le mieux aux besoins urgents, ce qui à ses yeux devait le plus efficacement contribuer au relèvement de cette race si obsti-

nément méconnue et pourtant si digne d'intérêt. L'entreprise, Monsieur Lafrance le sait, lui imposera de lourds sacrifices, de grands soucis et des fatigues, qui, à celles d'un ministère extrêmement laborieux épuiseront ses forces ; mais cela compte pour peu à ses yeux, aussi, voyez-le : à peine est-il arrivé à Memramcook ; à peine a-t-il vu s'accroître quelque peu ses revenus, aussitôt il se met à l'œuvre. Depuis mon passage au milieu de mes anciens paroissiens de Nigaoeuc, écrivait-il à un ami au printemps de 1858, j'ai résolu une grande entreprise, la fondation d'un séminaire. Vous savez, ajoutait-il, que le pauvre peuple Acadien n'a jamais eu justice jusqu'à présent du côté de l'éducation et si ceux qui prennent au milieu d'eux la douce appellation de père ne mettent pas la main à l'œuvre, ils en seront privés encore longtemps. J'ai eu la présomption de croire que cette œuvre m'avait été destinée ».

Et quand M. Lafrance parle ainsi, déjà les travaux sont commencés et s'avancent rapidement. Moins de six mois après il pourra écrire dans l'effusion d'une joie pleine d'enthousiasme :

« Notre Séminaire est ouvert et il fonctionne ». Cette œuvre devait rencontrer bien des difficultés, avoir à lutter contre bien des obstacles, succomber même pour un temps en présence d'embarras que des circonstances particulières rendirent alors insurmontables. Quelques années après en effet le vénéré Fondateur, dans l'impossibilité de pourvoir sa maison d'un personnel enseignant assez compétent, à bout de ressources, épuisé du reste, par les fatigues, ruiné par la maladie, avait la douleur de voir se fermer les portes de son séminaire. Mais l'idée conçue, l'élan donné, le travail déjà accompli, c'était le grain de froment jeté en terre ; il ne devait pas périr, une résurrection allait s'opérer. Dieu ne pouvait laisser s'éteindre si tôt une œuvre qu'il avait inspirée et bénie, et qui devait si puissamment contribuer à la réalisation de ses desseins providentiels sur les destinées de ce petit peuple qu'il avait pris sous sa garde.

Un homme choisi de Dieu apparaît bientôt : c'est un nouveau Moïse comme l'annonce et le salue le Vénéré M. Lafrance. Une terre de promission allait enfin s'ouvrir à ceux qu'on avait voulu tenir pendant si longtemps dans une espèce d'asservissement.

On sait avec quels transports de joie le généreux défenseur de la race acadienne reçut notre bien aimé père Lefebvre. Ah ! c'est bien maintenant qu'il peut entonner son « Nunc Dimittis ». Tout ce qu'il possède, il s'en dessaisit et le dépose entre les mains de son successeur. Sa maison, ses terres, tout ce qu'il a pu amasser pendant les longues années d'une vie d'épargne et de privations, joyeusement il le sacrifie pour assurer le succès de son œuvre. Bien plus il veut s'effacer entièrement, disparaître de la scène : sa cure, l'une des plus belles du Diocèse, sa magnifique église, que lui-même avait fait terminer et qu'il aimait avec admiration, ses riches revenus : il abandonne tout, et content, bénissant Dieu, il va achever et épuiser le peu de force qui lui reste dans les exercices laborieux d'un ministère humble et ignoré.

Est-il surprenant que la Vénération se soit attachée au nom et

à la mémoire de cet homme de Dieu, qu'il vive encore dans les cœurs, comme il vit dans ses œuvres, qu'on le reconnaisse et le proclame l'un des plus insignes bienfaiteurs du peuple Acadien ?

C'est en vue de payer un juste tribut d'hommage à la mémoire et aux œuvres de bienfaisance de cet illustre apôtre de l'Acadie, à ces valeureux défenseurs de vos droits méconnus que vous êtes venus ici ce soir.

Encore une fois, merci, Mesdames et Messieurs ; en cela vous, nous aidez à payer la dette de reconnaissance dont, nous aussi, nous nous sentons redevables envers cet homme de bien.

L'œuvre que nous accomplissons ici, c'est son œuvre ; c'est en nous inspirant des nobles et généreux sentiments de son apostolique dévouement que nous nous efforçons de suivre la voie qu'il nous a ouverte, de réaliser aussi complet que possible le bien commencé par lui.

Si la tâche qui nous revient à Memramcook, nous l'accomplissons avec tant de bonheur, si nous l'estimons la plus belle qui soit éclose sur le sol canadien à notre famille religieuse, c'est qu'elle nous fait les continuateurs de Monsieur Lafrance, ses coopérateurs dans cette œuvre bénie à laquelle se rattachent les intérêts les plus sacrés de tout un peuple de frères français et catholiques comme nous, qui ont soutenu la même cause et combattu les mêmes combats sur le continent d'Amérique.

Être les dignes légataires de votre apôtre vénéré, les laborieux et dévoués continuateurs de son œuvre, voilà ce qui suffit à notre ambition et nous donne l'espoir à une petite part de l'éternelle récompense dont il jouit et promise aux plus humbles ouvriers dans la vigne du Seigneur.

(L'auteur de ce livre regrette beaucoup de n'avoir pu se procurer le résumé du magnifique discours anglais prononcé en cette occasion par feu le Dr. Ed. Doherty. Ce fut, sans contredit et sans déprécier les autres orateurs la plus belle pièce d'éloquence de la soirée.)

DISCOURS DU RÉV. A. D. CORMIER — 17 Nov. 1904.

Vous ne sauriez vous imaginer combien je regrette l'absence du révérend F.-X. Cormier qui vous aurait si bien parlé du curé Lafrance, dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire ; non seulement il l'a connu intimement, mais il vit naître et grandir son œuvre régénératrice enfantée au prix de tant de veilles, de labeur, de peines et d'efforts.

Je me sens incapable de faire ce soir justice aux sentiments d'ardent amour et de profonde reconnaissance que le souvenir de ce grand homme réveille dans le cœur de tous, surtout dans le mien. Un fort rhume me fait gravement souffrir, et, comme vous le voyez, me cause une extinction de voix presque complète. La besogne de cette séance à laquelle j'ai été quelque peu mêlé, m'a aussi fatigué. Comme ancien élève de l'abbé Lafrance je n'ai pu cependant refuser l'invitation qu'on m'a faite de porter la parole, au nom du clergé sorti de l'institution fondée par mon ancien maître. Je compte toutefois beaucoup sur votre bienveillance.

Je ne veux pas faire ici le panégyrique de Père Lafrance. Il est tout fait : il est gravé en lettres d'or au cœur de la race acadienne dont il fut le bienfaiteur et le sauveur. Qu'il me suffise de dire que ce fut un homme de Dieu, un saint ; un homme aux conceptions hardies et aux visions quelquefois prophétiques. Il a jeté en terre le grain de sénevé d'où est sorti l'arbre majestueux dans le rameau et la frondaison duquel les enfants d'aujourd'hui trouvent un si beau refuge. Il est le précurseur de l'Université du collège Saint-Joseph, institution qui a donné plusieurs prêtres et deux évêques à l'Église — Nos Seigneurs, Casey, et O'Reilly. — Pour ce qui est de la paroisse de Memramcook, elle a donné quinze prêtres : six religieux dont cinq sont attachés au personnel de cette Université, et neuf prêtres du clergé séculier. Beau résultat n'est-ce pas, Mesdames et Messieurs, obtenu en si peu de temps et avec relativement peu de ressources !

Nous, prêtres, sortis de cette institution, nous avons bien des raisons pour témoigner notre vive reconnaissance au bienheureux fondateur, et beaucoup d'actions de grâces à rendre au ciel pour les bienfaits d'une pareille fondation.

Puisse la mémoire de cet élu de Dieu, l'abbé Lafrance, qui a consacré son travail, son énergie, sa vie pour nous sauver en nous faisant entrer dans la terre promise de l'éducation, vivre aussi longtemps parmi nous qu'elle est sainte et vénérable !

L'absence de mon compétent et vieil ami, l'abbé Cormier m'afflige beaucoup en vous voyant ainsi privés des choses intéressantes qu'il vous aurait racontées à ma place, sur le compte du héros de cette célébration. J'ai fait mon possible, quoique pris à l'improviste et fatigué ; j'ai payé de mon mieux le tribut de reconnaissance que le clergé issu de cette maison doit à la mémoire d'un homme admirable à tant de titre. Merci de votre bienveillante attention.

DISCOURS DE L'HON. A. D. RICHARD

Je regrette beaucoup que l'honorable juge Landry ne soit pas présent pour vous adresser la parole à ma place ; on vient de m'inviter à le remplacer. Pour mon malheur, je n'ai pas connu l'abbé Lafrance dont nous célébrons ce soir la mémoire ; j'ai maintes fois vu le séminaire Saint-Thomas, bâti par ses efforts ; je connais son œuvre religieuse et pratique.

J'ai lu quelque part qu'il était arrivé à Memramcook en 1852, et qu'il partit en 1864, époque où le père Lefebvre, sur la demande et les instances du susdit curé auprès de l'évêque Sweeny et de la congrégation Sainte-Croix, vint prendre la cure de cette paroisse et la direction du collège.

Le vénérable abbé Lafrance, je le dis hardiment, a fait plus de bien à Memramcook et aux environs que n'importe quel autre homme. Il arriva dépourvu de toutes ressources pécuniaires, s'installa au milieu d'une population pauvre et ignorante. Voyez cependant ce que, avec ses belles qualités, ses efforts persévérants et bien dirigés, il fit en si peu de temps, sans parler des merveilles de son ministère sacerdotal.

A force de privations et d'épargnes il réussit à payer la somme de 8,600 dollars pour une ferme, — celle que le collège possédait aujourd'hui — put donner, soit pour son séminaire, les propriétés et le couvent commencé, le gros montant, vu les temps, de 11,000 dollars.

Comment l'abbé Lafrance put-il, en si peu de temps, gagner tant d'argent ? Si nous ne connaissons pas les moyens, nous voyons le succès de la fin. Ce résultat si beau est à imiter par ceux qui viendront après lui.

Le fondateur du séminaire Saint-Thomas fut un homme providentiel et béni de Dieu. Sans lui, on peut douter de l'existence à Memramcook du collège Saint-Joseph. Plusieurs tentatives de fondation, entre autres à Grande-Digue avaient été faites, mais sans succès. Quel est l'homme, Mesdames et Messieurs, qui le premier s'obstina à jeter des bases solides et à installer un collège classique dans nos parages. Quel Homme s'est dépouillé de ses biens, a usé sa santé, sa vie à cet effet ? L'abbé Lafrance assurément.

Même après que les premières pierres de la fondation furent posées, il était encore difficile de parfaire l'œuvre d'un si beau commencement. Aussi en rendant au fondateur du séminaire Saint-Thomas, la juste part de mérites qui lui revient, je ne prétends pas diminuer d'un iota la somme de gloire que s'est acquise l'édificateur du collège actuel de Saint-Joseph.

On comprendra facilement que, dans le temps difficile où il vécut, pour amasser la somme dont il put disposer, l'abbé Lafrance dut mener une vie simple et frugale. Il était grossièrement vêtu comme nos habitants, voyageait pauvrement et se contentait à table des mets ordinaires, du plat du fermier. Sa santé des plus robustes le mettait à même de supporter sans inconvénients les privations de sa vie modeste, d'affronter impunément les intempéries des saisons. On dit que jamais en hiver, quelle que fut la rigueur du froid, on le voyait porter des mitaines. Son humeur était gaie. A un cultivateur bien chaudement enveloppé qu'il rencontre un matin d'hiver il dit : « Pourquoi ne portez-vous pas votre nez dans votre poche ? ça vous donnerait moins de misères ». Le mot heureux lui arrivait toujours à propos pour dérouter la curiosité de quelques vieux acadiens. Comme par un froid rigoureux le bon curé mince ment vêtu, partait pour voyage, un curieux du village des M. Ginley lui cria un jour : « Où allez-vous donc, Père Lafrance ? » — « Je vais aux fraises », répliqua l'abbé en continuant son chemin.

Il me semble, Rév. Pères, Mesdames et Messieurs, que si le collège Saint-Joseph existe aujourd'hui c'est parce que l'abbé Lafrance a existé, et a passé par Memramcook. Les fruits que son œuvre a donnés jusqu'à présent sont d'une valeur inestimable. Combien ne doivent-ils pas se multiplier avec les générations à venir !

Merci pour l'occasion que vous m'avez donnée de payer mon tribut de reconnaissance à la mémoire du vénéré l'abbé Lafrance; merci pour l'attention que vous avez prêtée à ma petite harangue improvisée.

DISCOURS DE M. ALPHÉE BABINEAU, ÉLÈVE DE RHÉT.

(aujourd'hui prêtre dans le diocèse de Chatham.)

Révérands Pères, Mesdames et Messieurs,

Il est des traités de rhétorique et des règles de bienséance oratoires qui défendent au jeune orateur de demander l'indulgence de son auditoire, même en face d'une tâche aussi imposante, aussi difficile que celle qui m'a été confiée en ce jour de religieuse et patriotique commémoration.

Mesdames et Messieurs, si je n'ai pas la liberté de solliciter cette indulgence, vous avez de votre côté le droit, et vous aurez, j'espère, la bonne grâce de l'accorder.

Vous comprenez tous parfaitement que le discours de circonstance dans une célébration de ce genre n'appartient pas à un élève de nos classes, ni même à un jeune homme de notre âge.

En cette fête de cinquantenaire, ceux que vous voudrez écouter, qu'il vous plaira d'entendre à ma place, ce sont ceux qui il y a un demi siècle aujourd'hui, sortaient du toit paternel, pour se rendre au séminaire de Saint-Thomas, ouvert en ce jour mémorable, à la jeunesse studieuse par l'abbé François-Xavier Lafrance, curé de la paroisse de Memramcook.

L'établissement de ce séminaire de Saint-Thomas qui remonte au 15 novembre 1854, a été le point de départ, la fondation première du beau collège Saint-Joseph, dans le sein duquel au-delà de 200 élèves viennent maintenant puiser aux sources de la science et de la saine doctrine.

C'est pour accorder un pieux souvenir au zèle éclairé de Monsieur Lafrance que vous êtes ici ce soir.

Sur cette question de fondation, tous nos écrivains acadiens sont aujourd'hui d'accord.

Dans « l'Album souvenir des noces d'argent de la société Saint-Jean-Baptiste du collège Saint-Joseph », M. Placide Gaudet écrit ce qui suit : « on a fait, le 10 octobre 1889, l'inauguration du monument Lafrance et la translation des cendres du regretté missionnaire au dévouement et aux sacrifices duquel, l'Acadie doit la fondation de son premier collège ».

Dans le « Père Lefebvre et l'Acadie » par l'honorable sénateur Poirier on lit ce qui suit : « Deux hommes très dissemblables par le caractère et le tempérament, mais marqués l'un et l'autre du sceau que Dieu imprime à ceux qu'il prédestine à ses œuvres de prédilection, ont attaché leur nom à la fondation du collège Saint-Joseph de Memramcook : ce sont M. Lafrance et le père Lefebvre ».

Plus loin le même historien ajoute : « Nul autre qu'un homme suscité de Dieu, *tantæ molis erat*, n'eut entrepris la fondation d'un collège français, en Acadie, en 1854 : nul autre, qu'un homme soutenu tout particulièrement de Dieu, n'eut été capable de reprendre une telle œuvre dix ans plus tard et de la conduire à bonne fin ».

A son tour le Rev. Ph.-F. Bourgeois dans son « Histoire du Canada en 200 leçons » écrit : « En 1854, un prêtre canadien, l'abbé F.-X.

Lafrance, fonde à Memramcook, le séminaire de Saint-Thomas : cette école fut fermée en 1862 ; cependant le curé Lafrance s'occupait de faire continuer son œuvre. A force d'instances auprès de son évêque, il obtint des sujets de la congrégation de Sainte-Croix, en 1864. Un de ses religieux, le révérend P. Camille Lefebvre, fut chargé du même établissement dans lequel l'abbé Lafrance avait organisé un cours académique et plus tard par un acte de la législature provinciale, il fit reconnaître civilement cette institution sous le nom de « Collège Saint-Joseph ».

Mesdames et Messieurs, si c'est un devoir bien doux de glorifier ici, en commun, ce soir, la généreuse entreprise de 1854, c'est encore pour chacun de nous un grand plaisir de voir, à cette séance de commémoration, plusieurs citoyens très respectables, aux cheveux blanchis ou blanchissant, qui furent au nombre des premiers élèves du séminaire de feu l'abbé Lafrance. Pour eux cette célébration doit être une fête de souvenirs très agréables et très doux à évoquer. La zone de ces souvenirs qui embrasse au delà d'un demi siècle leur permet de comparer des situations et des conditions bien diverses. Ce qu'était alors notre petit peuple, il y a un demi siècle, ce qu'il est devenu, grâce à l'éducation, grâce à la fondation Lafrance, grâce enfin à l'impulsion, à l'élan donné depuis lors à cette œuvre première, par le P. Lefebvre et les autres membres de son bienveillant institut.

Maintenant, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous donner une très courte esquisse historique de la carrière de M. Lafrance, depuis sa naissance jusqu'à la fondation du séminaire Saint-Thomas, car dans une circonstance de ce genre un aperçu de la carrière de notre héros, s'impose, me semble-t-il.

François-Xavier Gauveux dit Lafrance, naquit à Québec en 1814. Placé, dès sa jeunesse, au petit séminaire de Québec, il y termina son cours d'études, à l'âge de vingt ans, en 1834, il se livra à l'étude de la médecine et durant quatre ans, il en suivit les cours dans sa ville natale.

Dans l'hiver de 1837, lorsqu'il visitait régulièrement les hôpitaux avec le docteur Hall son patron, il contracta les fièvres typhoïdes, fut dangereusement malade et préparé à la mort. Dieu qui avait une œuvre spéciale à accomplir par le ministère de ce jeune homme ordonna à la mort de respecter ses jours. Les ravages de la fièvre avaient été terribles ; la convalescence fut lente et il n'était pas encore pleinement rétabli quand il eut l'immense douleur de voir sa bonne mère et le docteur Hall fauchés impitoyablement par le terrible fléau. Cette double perte fut un coup de foudre pour le clerc de médecin. Les impressions en furent si vives, la secousse si violente qu'elles déterminèrent une tout autre orientation dans la future carrière du jeune Lafrance.

En 1838, nous le voyons entrer au grand séminaire de Québec, y suivre les cours de théologie et se préparer à la prêtrise. Peu de temps après, il se rend au séminaire de Saint-Andrews, dans l'île du Prince-Édouard, où il enseigne durant trois ans.

Enfin, en avril 1841, l'abbé François-Xavier Lafrance recevait

l'unction sacerdotale dans l'église Saint-Augustin de Rustico, île du Prince-Édouard. A cette époque, toute la province du Nouveau-Brunswick était encore sous la juridiction ecclésiastique du siège de Charlottetown. Le jeune prêtre fit dix-huit mois de vicariat dans la ville de Saint-Jean, après quoi il fut nommé curé de Tracadie, Nouveau-Brunswick, où il résida neuf ans et trois mois.

Vers la fin de décembre 1851, il était nommé curé de Memramcook dont il prit charge vers la mi-janvier 1852. Avec l'expérience déjà acquise, M. Lafrance connaissait alors parfaitement la situation des Acadiens dans les provinces maritimes. Dès sa jeunesse, il avait été témoin de beaux dévouements pour la cause de l'éducation. Il avait vu M. Painchaud ouvrir, en dépit de sérieux obstacles, un intéressant collège à Sainte-Anne de la Pocatière et y être secondé très généreusement par des hommes tels que MM. les abbés Proulx, Pilote et Mailloux. A l'île du Prince-Édouard, il avait su apprécier l'œuvre bienfaisante opérée par la fondation du séminaire de Saint-Andrews.

Dans les voyages assez fréquents qu'il fit à Québec surtout lorsqu'il était curé de Tracadie, on l'avait entretenu souvent des tentatives faites à diverses époques, pour fonder un collège à Memramcook ou dans les parages avoisinants.

Au cours de ses conversations avec les directeurs du séminaire de Québec, avec les évêques Signay et Turgeon, on lui avait maintes fois rappelé les instances faites, en 1802, auprès des pères Zoché et Rosaven de l'institut de la foi de Jésus, par Messieurs Denaut et Plessis dans le but de fonder un petit séminaire à Memramcook. Il n'ignorait pas non plus qu'une fondation de collège avait été faite à Grand-Digue en 1833, et que, dans la suite, elle avait été abandonnée, sans aucun espoir de succès.

Toutes ces relations avaient stimulé le zèle, touché le cœur de ce jeune missionnaire. Aussi à peine fut-il installé dans sa cure de Memramcook qu'il résolut d'y construire le plus tôt possible cette maison de haute éducation que des missionnaires, ses prédécesseurs et de saints évêques avaient si ardemment désirée depuis un siècle.

Après avoir consacré ses premières sollicitudes au parachèvement de l'église actuelle, érigée sous l'administration de M. le curé Ferdinand Gauvreau, il dirige tout son zèle vers la grande œuvre qui l'a déjà signalé à l'attention publique et qui le rendra à jamais illustre dans l'histoire de notre pays.

C'est en janvier 1854, qu'il se décida à faire l'acquisition du terrain où il placerait le séminaire qu'il voulait fonder. La colline où est situé aujourd'hui le couvent de la Sainte-Famille fut l'endroit de son choix. C'était alors une *commune* appartenant à plusieurs propriétaires lesquels semblaient, dit la tradition, avoir fait vœu de ne jamais se dessaisir des minuscules lisières de terrain possédées sur le côté.

Maintes fois, dix ans auparavant, l'abbé Gauvreau avait fait tous les efforts possibles pour acheter ce sommet de colline afin d'y asseoir sa grande église de pierre; il n'avait pu réussir. Les

propriétaires de la fameuse commune n'étaient pas moins obstinés en 1854, qu'ils ne l'avaient été à l'époque du curé Gauvreau, cependant, cette fois, ils se trouvaient en face d'un de ces hommes qui laissent apercevoir autour de leur tête le rayonnement des grands desseins que Dieu veut accomplir par eux.

Un dimanche après-midi, en janvier 1854, l'abbé Lafrance sort de son presbytère, résolu de n'y rentrer que quand il aurait obtenu le consentement de vente de tous les propriétaires du côteau convoité. Il y en avait six. L'un d'eux résidait à Scoudouc. Le curé Lafrance les vit tous, régla tout et quand, aux petites heures de la matinée, le lendemain, il remit le pied dans sa maison curiale, il était enfin propriétaire du terrain où a été fondé le séminaire de Saint-Thomas et le collège Saint-Joseph. Trois mois plus tard il pouvait écrire ce qui suit à l'un de ses anciens paroissiens de Tracadie : « J'ai décidé une grande entreprise : un séminaire... Le site est déjà acheté, payé, et près de 200 louis sont dans les fonds... J'ai fait une demande à la législature où j'ai de nouveau fait entendre ma voix pour mon peuple, afin qu'on lui accorde la part qu'il a droit d'exiger pour sa nourriture spirituelle, l'éducation ».

Cet extrait de la correspondance du vénérable curé nous montre en toute évidence quel était son but, quelle était l'œuvre projetée ; non pas une simple école, mais un établissement à part auquel il intéressa la législature d'une manière particulière et en faveur de laquelle il sollicita et obtint des subsides relativement considérables.

Le 15 novembre 1854, l'établissement fut ouvert, les classes organisées, et, peu de temps après un bon nombre d'élèves acadiens irlandais et anglais y suivaient les cours avec application et assiduité. Au même mois de la même année, le P. Lefebvre, que Dieu préparait à féconder l'œuvre de M. Lafrance, faisait sa profession religieuse au collège Saint-Laurent, près de Montréal.

Je n'irai pas plus loin, Mesdames et Messieurs, dans la vie de cet homme de Dieu. Je vous l'ai montré fondant ce qui est devenu aujourd'hui, l'Université du Collège Saint-Joseph : c'est tout ce que je m'étais proposé de faire au nom des élèves de cette institution. On l'a dit dernièrement : M. Lafrance a été grand sans le savoir.

Il a été un de ces architectes qui travaillent sur des plans inspirés évidemment par Dieu. Il a édifié pour la religion et la patrie, et la religion et la patrie ont assez d'élevation d'âme et de reconnaissance pour se rappeler aujourd'hui ce généreux dévouement. Oui ; elles rappelleront ce dévouement et elles s'uniront toujours pour louer, honorer et glorifier cet homme de charité et de haute intelligence qui, depuis l'expatriation de 1755, a été le pionnier de l'éducation catholique française dans nos provinces maritimes.



TABLE DES MATIERES

M. L'ABBÉ F.-X. LAFRANCE

CHAPITRE PREMIER

Ses premières années, 1814-1826

La famille Lafrance. — Naissance de François-Xavier-Stanislas. — La mère du jeune François. — Rôle de la mère chrétienne. — Éducation du foyer. — Dispositions du jeune François. — A l'école des Frères. — Au petit séminaire. — Étude de la médecine. — Épreuves. — Entrée au grand séminaire	15
---	----

CHAPITRE DEUXIÈME

A L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD

L'Église-mère du Nouveau-Brunswick, 1758-1838

Étude rétrospective. — Acadiens et Écossais catholiques à l'Île Saint-Jean, dans la dernière partie du 18 ^e siècle. — Arrivée du Père Angus McEachern, célèbre missionnaire de l'Île. — Visite de Mgr Denault, 1803. — Pétition des Acadiens de l'Île au gouverneur Desbarres. — Visite de Mgr Plessis, 1812. — Les voix de l'Île Saint-Jean. — Étudiants de l'Île envoyés aux Séminaires canadiens. — Démembrement du diocèse de Québec. — Conduite de Mgr Plessis. — Le Père Edmond Burke, grand vicaire d'Halifax, sacré évêque de Sion in partibus, vicaire-apostolique de la Nouvelle-Écosse. — Le Père Angus-B. McEachern, sacré évêque titulaire de Rosen in partibus, 1821 ; évêque de Charlottetown, 1829. — Les abbés Bernard, D. McDonald et Sylvain Poirier ordonnés prêtres. — Fondation du collège St Andrew's. — Mort de l'évêque McEachern. — Sacre de Mgr ^B . D. McDonald. — Visite de ce dernier à Québec, 1838. — François-Xavier Lafrance descend à l'Île du Prince-Édouard. — A St Andrew's. — Son ordination à Rustico. — Son départ pour Saint-Jean, N. B.	24
--	----

CHAPITRE TROISIÈME

A SAINT-JEAN, N. B. 1841-1842

Situation politique et religieuse à Saint-Jean, N. B. — Histoire résumée de la rivière Saint-Jean, depuis 1758 à 1841. — Le drame sanglant de 1759. Courage et endurance des Acadiens. — Les Missionnaires Bailly et Joseph-Mathurin Bourg. — Immigration des Irlandais dans ces parages. — Causes de cette immigration. — Le grand-vicaire Dunphy à Saint-Jean. — Incendie de 1841. — Travaux de l'abbé Lafrance dans la ville et dans les missions. — Trait de charité évangélique. — L'abbé Lafrance est nommé curé de Tracadie, N. B.	40
--	----

CHAPITRE QUATRIÈME

PREMIÈRE CURE DE M. LAFRANCE, 1842-1852

Siège épiscopal érigé au Nouveau-Brunswick. — Mgr Dollard, premier évêque de cette province. — L'abbé Lafrance à Tracadie. — Situation de ces missions. — Ecole et instruction de la jeunesse. — Historique de la lèpre dans ces parages. — Dévouement du curé Lafrance pour les lépreux. — Correspondances qu'il entretient avec ses vieux amis, les abbés Demers et Auclair et le missionnaire François-Norbert Blanchet. — Il est enthousiasmé par les travaux apostoliques de ces ouvriers évangéliques de l'Ouest. — Court exposé de la vie de ces missionnaires. — Mort de Mgr Dollard. — M. Lafrance est nommé curé de Memramcook	50
--	----

CHAPITRE CINQUIÈME

A MEMRAMCOOK

Origines de Memramcook. — Mission de Beaubassin. — Établissements et habitants en 1755. — Origine de Pierre-à-Michel. — Le Ruisseau-des-Cabanes. — Premiers marais et anciens aboiteaux. — La Butte-à-Pétard. — Chapelle à l'est de la rivière de Memramcook. — Première église à l'ouest de la même rivière. — Les abbés LeFoux et Power. — Les Pères de la Foi. — Les abbés Ciquard, Brodeur et autres curés jusqu'à M. Lafrance. 68

CHAPITRE SIXIÈME

A MEMRAMCOOK, 1840-1860

La marche du progrès dans notre province, 1840-1860.

Ère de progrès politique et commercial. — Accroissement de population au Nouveau-Brunswick. — Traité d'Ashburton. — Études géologiques. — Taux de poste. — Luites pour le gouvernement responsable. — Immigration extraordinaire d'Irlande. — Le typhus. — Chemin de fer de Shédiac à Saint-Jean. — Les concessions de terres de Desbarres. — Écoles communes. — École normale et inspecteurs d'écoles. — Loi d'école de 1858. — Méthodes d'enseignement. — Discipline dans les écoles. 82

CHAPITRE SEPTIÈME

MŒURS ET COUTUMES ACADIENNES AU MILIEU DU 19^e SIÈCLE

Importance des études ethnologiques. — Les observations générales comportent partout des exceptions. — Coutumes domestiques et sociales. — Coutumes et habitations. — Esprit de propreté. — Vertu de travail. — Mode de politesse. — Courage dans les épreuves et les durs travaux. — Voyages et modes de transport. — Réputation des ouvriers. — Santé ; force musculaire ; longévité. — Langage et intelligence. — Veillées d'hiver. — Chants pieux et populaires. — Charité envers les pauvres. — Défauts et mauvaises coutumes. — Aveux et témoignages étrangers. 94

CHAPITRE HUITIÈME

A MEMRAMCOOK, 1852-1855

L'abbé F.-X. Lafrance, curé de Memramcook. — Son intelligence de la situation. — Le peuple a faim et soif de l'instruction. — Le nouveau curé prend la résolution de le faire instruire, coûte que coûte. — Achat de terrains pour y placer une maison d'éducation. — Difficultés et préjugés. — Fondation du séminaire Saint-Thomas. — Instituteurs et élèves au début de cette fondation. — Courte anecdote 118

CHAPITRE NEUVIÈME

A MEMRAMCOOK (1855-1867).

Travaux à l'intérieur de l'église Saint-Thomas. — Consécration solennelle de l'église de Memramcook. — Projet de couvents pour Memramcook et Saint-Anselme. — Dépenses et travaux en ce but. — Une bibliothèque paroissiale. — M. Lafrance à Moncton. — Ses démarches pour un pont sur la rivière de Memramcook, vis-à-vis l'église et pour le chemin du marais. — Une voie directe pour le Pré-d'en-Haut. — Il cède quelques-unes de ses missions à son vicaire M. l'abbé John Murray. — Un exemple de zèle dans le ministère des âmes 129

CHAPITRE DIXIÈME

Embarras pécuniaires ; mauvaise entente entre M. le curé Lafrance et son frère Charles, instituteur. — M. Lafrance demande les services d'une communauté religieuse ; cession de ses biens. — Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean, à New-York ; ce dernier rencontre en 1863, le T. R. P. Charles Moreau, visiteur général des maisons de la Congrégation de Sainte-Croix en Amérique. — Voyage du R. P. Charles Moreau à Saint-Jean et à Memramcook. — Arrivée du Rév. P. Lefebvre à Memramcook. — Le curé Lafrance se retire au Barachois. — Sa présence à une séance de fin d'année. — Accident et mort du curé Lafrance. — Sépulture. — Translation des restes mortels au monument du cimetière en 1889 139

CHAPITRE ONZIÈME

En 1904. — Organisation d'une commission pour célébrer le cinquantenaire de la fondation Lafrance. — L'auteur de ce livre est nommé secrétaire-publiciste de cette commission. — L'anniversaire doit être célébré le 15 novembre. — Reproduction des articles des journaux. — Correspondances, etc. — Extraits des lettres d'adhésion à ce mouvement de reconnaissance. — Séances publiques des 15 et 17 novembre 1904. — Voir, à la fin de cet ouvrage, dans les Notes et Documents, les discours prononcés en cette circonstance	149
--	-----

CHAPITRE DOUZIÈME

Notes générales relatives au caractère, aux œuvres et aux vertus sociales et religieuses du curé Lafrance. — Documents détachés. — En 1854. — Notes recueillies par l'auteur sur le ministère du curé Lafrance. — Le catéchisme du dimanche. — Opposition faite au curé pour son collège. — Livres fournis gratuitement. — Ses études. — Souvenir de M. André (Coudjo) LeBlanc, son serviteur. — Caractère bouillant de M. Lafrance. — Ses recommandations pour les malades. — La cession de ses terres à l'évêque Sweeney. — Une visite de l'abbé Pilote. — Collège et maison de réforme. — Simplicité dans l'ameublement de son presbytère. — Son ingérence dans la politique. — Autre note sur la mort de M. Lafrance. — Ses protégés et élèves de Memramcook à Sainte-Anne de la Pocatière. — Les notes promissaires dues à M. Lafrance. — Ses attaques d'épilepsie. — Deux faits remarquables. — Guérison d'un homme de la mission de Saint-Anselme. — Pont de Moncton. — Après la visite du R. P. Charles Moreau. — Remise publique des dettes qui lui étaient dues par les pauvres. — Force herculéenne du curé Lafrance. — Un souvenir personnel de l'auteur. — La plaie des sauterelles. — Feu de forêt. — Les travaux du clergé canadien chez les Acadiens du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. — Épilogue ..	159
---	-----

UNE COURTE NOTICE BIOGRAPHIQUE DE L'ABBÉ FRANÇOIS-XAVIER CORMIER

CHAPITRE PREMIER

<p> Sa naissance. — Extrait de baptême. — Chez ses parents. — Au petit collège Lafrance. — Sa première communion. — Ses progrès à l'école. — Au collège Sainte-Anne de la Pocatière. — Au collège Saint-Joseph, Memramcook. — Président de l'Académie Saint-Jean-Baptiste. — Ses discours sur l'éducation. — Ses compagnons de classe. — Au séminaire. — Sa carrière sacerdotale. — Ses dons au collège Saint-Joseph, son Alma Mater. — Ses vœux sur la question de l'éducation. — Sa dernière maladie. — Sa mort</p>	173
---	-----

CHAPITRE DEUXIÈME

Obsèques et sépulture de l'abbé François-Xavier Cormier. — Allocation funèbre prononcée par l'auteur de ces notes	183
---	-----

NOTES ET DOCUMENTS

N° 1 Les voix de l'île Saint-Jean	194
N° 2 Mort et service funèbre de Mgr McEachern. — Son épitaphe	196
N° 3 Liste des prêtres qui ont exercé le ministère à Rustico, de 1812 à 1912	197
N° 4 L'abbé Joseph-Mathurin Bourg	198
N° 5 Missionnaires, curés et prêtres assistants à Tracadie, N. B.	198
N° 6 A propos de Mgr Blanchet	199
N° 7 Tombeau de Mgr Dollard, 1 ^{er} évêque de Saint-Jean, N. B.	201
N° 8 Registres de la paroisse de Memramcook	201
N° 9 Affaire Desbarres	202
N° 10 Moïse Cartel	205
N° 11 Prêtres et missionnaires	208
N° 12 Chefs des familles à Memramcook et dans ses missions, en 1864.	211
N° 13 Discours au Cinquantenaire Lafrance	223

NLC BNC



3 3286 08838088 2

